



Société anonyme au capital de 1 066 714 367,50 euros
Siège social : 29, boulevard Haussmann - 75009 PARIS
552 120 222 R.C.S. PARIS

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2019

incluant le

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2018

et le

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2019



Ce Document d'enregistrement universel a été déposé le 5 août 2019 auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.
Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de valeurs mobilières ou de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note relative aux valeurs mobilières et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

SOMMAIRE

1. INCORPORATION PAR REFERENCE	3
2. RAPPORT D'ACTIVITE DU GROUPE	6
3. FACTEURS DE RISQUES ET ADEQUATION DES FONDS PROPRES	45
4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	65
5. ETATS FINANCIERS	67
6. ACTION, CAPITAL ET ELEMENTS JURIDIQUES	154
7. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL	171
8. TABLES DE CONCORDANCE	173

1. INCORPORATION PAR REFERENCE

En application de l'article 19 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, les informations visées, dans le tableau ci-dessous, aux colonnes « Numéros des pages du Document de référence 2019 incorporées dans le Document d'enregistrement universel » et « Numéros des pages de la 1^{ère} actualisation du Document de référence 2019 incorporées dans le Document d'enregistrement universel » sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel.

Ces pages visent :

- le Document de référence 2019 de Société Générale, déposé auprès de l'AMF le 11 mars 2019 sous le numéro de dépôt D.19-0133, disponible à l'adresse suivante : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/2019/sg_ddr_2019_document_de_reference.pdf ; et
- la première actualisation du Document de référence 2019 de Société Générale, déposée auprès de l'AMF le 6 mai 2019 sous le numéro de dépôt D.19-0133-A01, disponible à l'adresse suivante : https://www.societegenerale.com/sites/default/files/ddr_2019_1ere-actualisation_fr.pdf.

Rubriques du Document d'enregistrement universel	Numéros des pages du Document de référence 2019 incorporées dans le Document d'enregistrement universel	Numéros des pages de la 1^{ère} actualisation du Document de référence 2019 incorporées dans le Document d'enregistrement universel
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES		
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	556	37
3. FACTEURS DE RISQUE		
3.2. Risques et adéquation des fonds propres	160-245	28-34
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR		
4.1. Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	540	
4.2. Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	540	
4.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	540	
4.4. Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	540	
5. APERÇU DES ACTIVITÉS		
5.1. Principales activités	6-8 ; 46-52	7-26
5.2. Principaux marchés	6-13 ; 15-24 ; 26-27 ; 416-419	
5.3. Événements importants dans le développement des activités	15-24	
5.4. Stratégie et objectifs	10-14	12-13
5.6. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	26-45	3-24
5.7. Investissements	59-61 ; 248-298 ; 330-334	35
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE		
6.1. Description sommaire du Groupe	6-8 ; 26-27	
6.2. Liste des filiales importantes	30-45 ; 426-453 ; 512-522	
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT		
7.1. Situation financière	14 ; 28-45 ; 53-58	25-26
7.2. Résultats d'exploitation	28-45	3-24

Rubriques du Document d'enregistrement universel	Numéros des pages du Document de référence 2019 incorporées dans le Document d'enregistrement universel	Numéros des pages de la 1^{ère} actualisation du Document de référence 2019 incorporées dans le Document d'enregistrement universel
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX		
8.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	300-305 ; 411-413 ; 504-506	
8.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	306	
8.3. Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	55-58	25-26
8.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	541	
8.5. Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.2.	55-58 ; 60	25-26
9. ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	14 ; 28-45 ; 178-179	3-24
10. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES		
10.1. Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	61	
10.2. Tendances, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	14	
12. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE		
12.1. Conseil d'administration et Direction générale	66-97 ; 140	27
12.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	140	
13. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES		
13.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	98-134	27
13.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	400	
14. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION		
14.1. Date d'expiration du mandat actuel	69 ; 74-81 ; 92-94	
14.3. Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	86-90	
14.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	67	
15. SALARIÉS		
15.1. Nombre de salariés	253	
15.2. Participations et stock-options des mandataires sociaux	74-81 ; 92-94 ; 98-134	35
15.3. Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	263-264	35
16. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES		
16.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	535-536	
16.2. Droits de vote différents des actionnaires susvisés	535-536 ; 541	
16.3. Contrôle de l'émetteur	535-536 ; 539	
17. TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	141-146 ; 400 ; 512-522	
18. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR		
18.1. Informations financières historiques	131 ; 149 ; 163-166 ; 178 ; 187 ; 189-194 ; 202-205 ; 209- 213 ; 215-218 ; 228-233 ; 300- 463 ; 469-525 ; 464-468 ; 526- 530	
18.2. Informations financières intermédiaires et autres		3-24

Rubriques du Document d'enregistrement universel	Numéros des pages du Document de référence 2019 incorporées dans le Document d'enregistrement universel	Numéros des pages de la 1^{ère} actualisation du Document de référence 2019 incorporées dans le Document d'enregistrement universel
18.3. Audit des informations financières annuelles historiques	464-468 ; 526-530	
18.5. Politique en matière de dividendes	13 ; 533-534	
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	242 ; 460-463 ; 523-525	33
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	59-61	
19. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES		
19.1. Capital social	136-139 ; 535-541	
19.2. Acte constitutif et statuts	542-546	
20. CONTRATS IMPORTANTS	60	
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	541	

Les informations figurant au point 9.1.2 « Table de concordance du rapport financier annuel » du Document de référence 2019 à la page 560 sont incorporées par référence dans le présent Document d'enregistrement universel.

Les informations suivantes sont également incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 454 à 523 et 123, 125, 147, 151 à 154, 166-167, 176, 179 à 183, 191 à 194, 198 à 202, 204 à 206, 217-218, 220 à 222, 301 à 447, aux pages 524 à 529 et 448 à 453 et aux pages 27 à 67 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2018 sous le numéro D.18-0112 ; et
- les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les rapports des Commissaires aux comptes y afférent et le Rapport de gestion du Groupe figurant respectivement aux pages 429 à 487 et 116-117, 158-159, 169, 179, 181, 183 à 187, 195 à 198, 201 à 206, 208 à 210, 221-222, 224 à 226, 301 à 426, aux pages 488-489 et 427-428 et aux pages 25 à 63 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 mars 2017 sous le numéro D.17-0139.

Le Document de référence D.17-0139 est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/2017/Societe-Generale-DDR-2017-depot-amf-08032017-FR.pdf> et le Document de référence D.18-0112 est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.societegenerale.com/sites/default/files/documents/Document%20de%20r%C3%A9f%C3%A9rence/2018/ddr-2018-societe-generale-depot-amf-d18-0112-fr.pdf>.

Les sites Internet mentionnés dans le présent Document d'enregistrement universel sont uniquement à des fins d'information. Les informations qu'ils contiennent ne font pas partie du présent Document d'enregistrement universel à moins que ces informations ne soient expressément incorporées par référence dans le Document d'enregistrement universel.

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ DU GROUPE

2.1 Communiqués de presse et événements postérieurs au dépôt de la première actualisation du Document de référence 2019

2.1.1 Communiqué de presse du 1^{er} août 2019 : Bilan du plan mondial d'actionnariat salarié 2019 et nouveau capital social

Voir chapitre 6, page 155

2.1.2 Communiqué de presse du 12 juin 2019 : résultat de l'option pour le paiement du dividende en actions

Voir chapitre 6, pages 154 - 155

2.1.3 Communiqué de presse du 21 mai 2019 : Assemblée Générale annuelle et Conseil d'administration du 21 mai 2019

Voir chapitre 4, pages 65 - 66

RESULTATS DU DEUXIEME TRIMESTRE ET PREMIER SEMESTRE 2019

Communiqué de presse

Paris, le 1^{er} août 2019

T2-19 : NOUVELLE ET FORTE AMELIORATION DU NIVEAU DE CAPITAL (RATIO DE CET1 A 12,0%)

RENTABILITE RESILIENTE AVEC UN ROTE⁽¹⁾ A 9,7%

FAITS MARQUANTS ET PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES DU DEUXIEME TRIMESTRE ET DU PREMIER SEMESTRE 2019

- **CET1 en hausse de + 52 points de base à 12,0%**, (+106 pb au S1-19, >200 pb au-dessus du MDA)
- Résultat net part du Groupe sous-jacent à **1 247 M EUR^(1,2) au T2-19 et 2 332 M EUR^(1,2) au S1-19**
- **ROTE sous-jacent du Groupe à 9,7% au T2-19 et 9,1% au S1-19**
- **Revenus des métiers résilients** (-0,9%*/T2-18 et -0,5%*/S1-18) : bonne tendance dans la Banque de détail en France (+2,1% hors PEL/CEL /T2-18) et dans la Banque de détail et Services Financiers Internationaux (+5,7%* /T2-18)
- **Frais de gestion contenus** à 4 270 M EUR au T2-19 (-3,0%/T2-18) et à 9 059 M EUR au S1-19 (-0,8%/S1-18)
- **Coût du risque faible** à 25 points de base au T2-19 et 23 points de base au S1-19
- **Poursuite du recentrage du Groupe** : finalisation de la cession d'Eurobank avec un impact de +8 points de base sur le CET1 au T2-19. Impact cumulé des cessions annoncées à ce jour d'environ +47 points de base sur le CET1.
- **Adaptation du dispositif** des activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs en phase d'exécution.

Frédéric Oudéa, Directeur Général du Groupe, a commenté :

« Société Générale confirme la bonne exécution de son plan stratégique avec deux objectifs financiers prioritaires : l'accroissement de son niveau de capital et l'amélioration de la rentabilité. Nous avons notamment atteint, en ce semestre, notre cible de Core Equity Tier 1 de 12%.

Les tendances positives observées le trimestre précédent se confirment dans les métiers de banque de détail en France et à l'international et dans les Services Financiers Internationaux : la Banque de détail en France conforte l'amélioration tendancielle de ses revenus et les activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux affichent toujours croissance et rentabilité soutenues. Quelques mois seulement après son annonce, le plan d'adaptation de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs est entré en phase d'exécution. Acteur engagé et responsable, le Groupe a réaffirmé sa stratégie de sortie du charbon avec le renforcement de sa politique sectorielle et ses engagements en matière de décarbonisation des transports maritimes. Il confirme ainsi sa contribution aux transformations positives de nos économies. »

Le renvoi * dans ce document correspond à des données à périmètre et taux de change constants.

(1) Données sous-jacentes. Cf note méthodologique 5 pour le passage des données comptables aux données sous-jacentes.

(2) Après retraitement en application de l'amendement à la norme IAS 12

1. RÉSULTATS CONSOLIDÉS DU GROUPE

En M EUR	T2-19	T2-18	Variation		S1-19	S1-18	Variation	
Produit net bancaire	6 284	6 454	-2,6%	-2,1%*	12 475	12 748	-2,1%	-2,0%*
<i>Produit net bancaire sous-jacent(1)</i>	6 284	6 454	-2,6%	-2,1%*	12 475	12 748	-2,1%	-2,0%*
Frais de gestion	(4 270)	(4 403)	-3,0%	-2,5%*	(9 059)	(9 132)	-0,8%	-0,5%*
<i>Frais de gestion sous-jacent(1)</i>	(4 152)	(4 370)	-5,0%	-4,5%*	(8 500)	(8 594)	-1,1%	-0,8%*
Résultat brut d'exploitation	2 014	2 051	-1,8%	-1,2%*	3 416	3 616	-5,5%	-5,9%*
<i>Résultat brut d'exploitation sous-jacent(1)</i>	2 132	2 084	+2,3%	+3,0%*	3 975	4 154	-4,3%	-4,6%*
Coût net du risque	(314)	(170)	+84,7%	+96,1%*	(578)	(378)	+52,9%	+59,1%*
<i>Coût net du risque sous-jacent (1)</i>	(296)	(170)	+74,1%	+84,8%*	(560)	(378)	+48,1%	+54,0%*
Résultat d'exploitation	1 700	1 881	-9,6%	-9,4%*	2 838	3 238	-12,4%	-13,0%*
<i>Résultat d'exploitation sous-jacent(1)</i>	1 836	1 914	-4,1%	-3,8%	3 415	3 776	-9,6%	-10,1%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(80)	(42)	-90,5%	-90,7%*	(131)	(41)	n/s	n/s
Impôts sur les bénéfices(2)	(390)	(448)	-12,9%	-12,4%*	(645)	(765)	-15,7%	-16,3%*
Résultat net part du Groupe	1 054	1 224	-13,9%	-13,4%*	1 740	2 127	-18,2%	-18,6%*
<i>Résultat net part du Groupe sous-jacent(1)</i>	1 247	1 333	-6,4%	-5,8%*	2 332	2 590	-10,0%	-10,3%*
ROE	6,9%	8,6%			5,5%	7,5%		
ROTE	8,3%	10,4%			6,9%	8,9%		
ROTE sous-jacent (1)	9,7%	11,2%			9,1%	11,0%		

(1) Ajusté des éléments exceptionnels et de la linéarisation d'IFRIC 21

(2) A compter du 1er janvier 2019, en application de l'amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat », l'économie d'impôt liée au versement des coupons sur les titres subordonnés et super subordonnés à durée indéterminée, précédemment enregistrée dans les réserves consolidées, est désormais comptabilisée en résultat sur la ligne « Impôts sur les bénéfices » ; les données comparatives 2018 ont été retraitées. Voir Annexe 1.

Le Conseil d'administration de Société Générale, réuni le 31 juillet 2019, sous la présidence de Lorenzo Bini Smaghi, a examiné les résultats du deuxième trimestre et premier semestre 2019 du Groupe Société Générale.

Les différents retraitements permettant le passage des données sous-jacentes aux données publiées sont présentés dans les notes méthodologiques (§10.5).

Produit net bancaire : 6 284 M EUR (-2,6% /T2-18), 12 475 M EUR (-2,1%/S1-18)

- Le produit net bancaire hors provision PEL/CEL de la Banque de détail en France est en progression de +2,1%/T2-18 et stable sur le semestre (-0,6%/S1-18) dans un environnement de taux toujours bas. Au T2-19, les revenus incluent un impact positif de 61 millions d'euros lié à un ajustement de taxes relatives à des commissions.
- Sur le trimestre, le produit net bancaire de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux progresse de +2,4% (+5,7%*) porté par un fort dynamisme commercial de l'ensemble des métiers et des géographies. Les revenus de la Banque de détail à l'International progressent ainsi de +1,9% (+7,0%*), ceux de l'Assurance de +4,1% et ceux des Services Financiers aux Entreprises de +2,8%. Sur le semestre, la tendance est identique avec des revenus en hausse de +3,3% (+6,1%*).
- Le produit net bancaire de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs se contracte de -6,1% (-7,3%*) au T2-19/T2-18 et de -2,6%(-4,6%*) au S1-19/S1-18. Sous l'effet de conditions de marché toujours difficiles, les revenus des Activités de Marché et Services aux Investisseurs sont notamment en baisse de -9,2%(-11,0%*) sur le trimestre. Les revenus des Activités de Financements et Conseil s'inscrivent en hausse de +2,6% (+0,9%*) portés par la bonne

performance des activités de Financement. Les activités de banque d'investissement sont restées relativement atones en Europe sur la période.

Frais de gestion : 4 270 M EUR (-3% /T2-18), 9 059 M EUR (-0,8%/S1-18)

Les frais de gestion sous-jacents sont en baisse de -5,0% par rapport au T2-18 à 4 152 millions d'euros. Sur le semestre, les frais de gestion sous-jacent s'établissent à 8 500 M EUR et baissent de -1,1% par rapport au S1-18.

Les frais généraux sont en baisse dans la Banque de détail en France à -1,0%/T2-18 et stables sur le semestre à -0,2%/S1-18.

L'accompagnement de la croissance des activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux se traduit par une hausse des frais généraux de +3,9% (+7,3%*)/T2-18 et +3,0%(+6,5%*)/S1-18. Retraités de la provision pour restructuration, ces derniers affichent une hausse contenue de +1,3%(+4,6%*) sur le trimestre et en hausse de +1,7% (+5,1%*) sur le semestre. La croissance des coûts, inférieure à celle des revenus, se poursuit tant sur le trimestre que sur le semestre confirmant ainsi l'effet ciseaux positif observé au cours des précédents trimestres.

Les coûts de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont en hausse de +10,8% (+10,0%*) au T2-19 /T2-18, incluant une provision pour restructuration de 227 millions d'euros et des coûts d'intégration d'EMC de 21 millions d'euros et de +5,0% (+3,7%*) au S1-19. Retraités de ces éléments, les frais de gestion sont en baisse de -3,5% au T2-19 et de -1,6% au S1-19.

Résultat brut d'exploitation : 2 014 M EUR (-1,8% /T2-18), 3 416 M EUR (-5,5%/S1-18)

Le résultat brut d'exploitation sous-jacent s'établit à 2 132 millions d'euros au T2-19 (+2,3% par rapport au deuxième trimestre 2018) et à 3 975 millions d'euros au S1-19 (-4,3% par rapport au premier semestre 2018).

Coût du risque : 314 M EUR au T2-19 et 578 M EUR au S1-19

La charge du risque atteint 314 millions d'euros en hausse de 84,7% par rapport à un niveau exceptionnellement bas au T2-18 (170 millions d'euros) et 578 millions d'euros sur le semestre en hausse de +52,9% par rapport au S1-18.

Sur le trimestre, le coût du risque commercial du Groupe reste bas et s'établit à 25 points de base (14 points de base au T2-18 et 21 points de base au T1-19)

- Dans la Banque de détail en France, le coût du risque commercial s'inscrit en hausse à 27 points de base (20 points de base au T2-18 et au T1-19)
- Le coût du risque de la Banque de détail et Services Financiers Internationaux s'établit à 38 points de base (23 points de base au T2-18 et 39 points de base au T1-19). Ce niveau toujours bas reflète une normalisation progressive du coût du risque.
- Le coût du risque de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'établit à 8 points de base à un niveau toujours bas. Il est en hausse par rapport au niveau du T2-18 (2 points de base) et en légère baisse par rapport au T1-19 (10 points de base).

Sur le semestre, le coût du risque est de 23 points de base ; il était de 16 points de base au premier semestre 2018.

Le Groupe anticipe un coût du risque compris entre 25 et 30 points de base en 2019.

Le taux brut d'encours douteux est en baisse à 3,4% à fin juin 2019 (contre 3,5% à fin mars 2019). Le taux de couverture brut des encours douteux du Groupe s'établit à 55%¹ à fin juin 2019 (il était de 55% au 31 mars 2019).

¹ Ratio entre le montant des provisions sur les encours douteux et le montant de ces mêmes encours

Résultat d'exploitation : 1 700 M EUR (-9,6% /T2-18), 2 838 M EUR (-12,4%/S1-18)

Le résultat d'exploitation sous-jacent ressort à 1 836 millions d'euros en baisse de -4,1% par rapport au deuxième trimestre 2018 incluant un ajustement de taxes d'exploitation pour +241 millions d'euros. Sur le semestre, il est de 3 415 millions d'euros en baisse de -9,6% par rapport au S1-18.

Gains ou pertes nets sur autres actifs : -80 M EUR au T2-19 et -131 M EUR au S1-19

Le poste « gains et pertes nets sur autres actifs » s'élève à -80 millions d'euros au T2-19 dont -84 millions d'euros correspondent à l'effet de l'application de la norme IFRS 5 dans le cadre de la mise en œuvre du plan de recentrage du Groupe. De fait, le Groupe a enregistré une moins-value de -43 millions d'euros au titre de la cession annoncée de PEMA ainsi que des moins-values complémentaires au titre des cessions en cours ou finalisées, notamment dans les Balkans.

Résultat net

En M EUR	T2-19	T2-18	S1-19	S1-18
Résultat net part du Groupe comptable	1 054	1 224	1 740	2 127
Résultat net part du Groupe sous-jacent ²	1 247	1 333	2 332	2 590

En %	T2-19	T2-18	S1-19	S1-18
ROTE (données brutes)	8,3%	10,4%	6,9%	8,9%
ROTE sous-jacent ²	9,7%	11,2%	9,1%	11,0%

Le bénéfice net par action s'élève à 1,69 euros au S1-19 (2,22 euros au S1-18). La provision pour dividende au S1-19 s'élève à 0,85 euros/action.

² Ajusté des éléments exceptionnels et de l'effet de la linéarisation d'IFRIC 21.

2. STRUCTURE FINANCIERE DU GROUPE

Au 30 juin 2019, les **capitaux propres** part du Groupe s'élevaient à 62,5 milliards d'euros (61,0 milliards d'euros au 31 décembre 2018), l'actif net par action est de 62,49 euros et l'actif net tangible par action est de 54,46 euros en hausse de 2,5% sur un an.

Le total du **bilan consolidé** s'établit à 1 389 milliards d'euros au 30 juin 2019 (1 309 milliards d'euros au 31 décembre 2018). Le montant net des encours de crédits à la clientèle, y compris la location financement, au 30 juin 2019 est de 421 milliards d'euros (421 milliards d'euros au 31 décembre 2018) – hors valeurs et titres donnés en pension. Parallèlement les dépôts de la clientèle atteignent 405 milliards d'euros, contre 399 milliards d'euros au 31 décembre 2018 (hors valeurs et titres donnés en pension).

A fin juin 2019, la maison mère a émis 21,2 milliards d'euros de dette à moyen et long terme, avec une maturité moyenne de 4,3 ans et un spread moyen de 54,7 points de base (par rapport au mid-swap 6 mois, hors dette subordonnée). Les filiales ont émis 0,9 milliard d'euros. Au total, au 30 juin 2019, le Groupe a émis 22,1 milliards d'euros de dette à moyen et long terme. Le LCR (Liquidity Coverage Ratio) s'inscrit bien au-dessus des exigences réglementaires à 145% à fin juin 2019, contre 129% à fin décembre 2018. Parallèlement, le NSFR (Net Stable Funding Ratio) s'inscrit à un niveau supérieur à 100% à fin juin 2019. A fin juin 2019, le Groupe a réalisé 69% de son programme de financement long-terme prévu pour l'année 2019.

Les **encours pondérés** par les risques du Groupe (RWA) s'élevaient à 361,1 milliards d'euros au 30 juin 2019 (contre 376,0 milliards d'euros à fin décembre 2018) selon les règles CRR/CRD4. Les encours pondérés au titre du risque de crédit représentent 81,5% du total, à 294,2 milliards d'euros, en baisse de 2,8% par rapport au 31 décembre 2018.

Au 30 juin 2019, le ratio **Common Equity Tier 1** du Groupe s'établit à 12,0 % et 12,2% pro-forma des cessions annoncées (pour environ 19 points de base), de l'impact résiduel de l'intégration d'EMC (pour environ -5 points de base) ainsi que du résultat estimé du Plan Mondial d'Actionariat Salarié (pour 3 points de base). Le ratio Tier 1 s'élève à 14,8% à fin juin 2019 (13,7%⁽¹⁾ à fin décembre 2018) et le ratio global de solvabilité s'établit à 17,9% (16,7%⁽¹⁾ à fin décembre 2018).

Avec un niveau de 25,8%⁽²⁾ des RWA et 7,5% de l'exposition levier à fin juin 2019, le Groupe présente un TLAC d'ores et déjà supérieur aux exigences du FSB pour 2019. Au 30 juin 2019, le Groupe est aussi au-dessus de ses exigences MREL qui sont de 8% du TLOF⁽³⁾ (ce qui représentait à décembre 2016 un niveau de 24,36% des RWA), lesquels ont servi de référence au calibrage du CRU.

Le **ratio de levier** atteint 4,3% au 30 juin 2019, stable par rapport à fin décembre 2018.

Le Groupe est noté par cinq agences de notation : (i) DBRS - notation long terme (dette senior préférée) « A (high) », perspectives positives, notation court-terme « R-1 (middle) » ; (ii) FitchRatings - notation long terme « A », perspectives stables, notation dette senior préférée « A+ », notation court-terme « F1 » ; (iii) Moody's - notation long terme (dette senior préférée) « A1 », perspectives stables, notation court-terme « P-1 » ; (iv) R&I - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives stables ; et (v) S&P Global Ratings - notation long terme (dette senior préférée) « A », perspectives positives, notation court-terme « A-1 ».

(1) En tenant compte de l'option de paiement de dividende en action, avec une hypothèse de taux de souscription de 50% (impact de +24 pb sur le ratio CET1)

(2) Incluant 2,5% de dette senior préférée

(3) TLOF : Total Liabilities and Own Funds

3. BANQUE DE DETAIL EN FRANCE

En M EUR	T2-19	T2-18	Variation	S1-19	S1-18	Variation
Produit net bancaire	1 994	1 991	+0,2%	3 910	3 999	-2,2%
<i>Produit net bancaire hors PEL/CEL</i>	2 021	1 980	+2,1%	3 949	3 971	-0,6%
Frais de gestion	(1 348)	(1 361)	-1,0%	(2 834)	(2 841)	-0,2%
Résultat brut d'exploitation	646	630	+2,5%	1 076	1 158	-7,1%
<i>Resultat brut d'exploitation hors PEL/CEL</i>	673	619	+8,8%	1 115	1 130	-1,4%
Coût net du risque	(129)	(93)	+38,7%	(223)	(227)	-1,8%
Résultat d'exploitation	517	537	-3,7%	853	931	-8,4%
Résultat net part du Groupe	356	365	-2,5%	590	635	-7,1%
RONE	12,6%	13,2%		10,5%	11,3%	
RONE s/jacent (1)	12,6%	12,1%		11,5%	11,5%	

(1) Ajusté de la linéarisation d'IFRIC 21, de la provision PEL/CEL

La Banque de détail en France affiche ce trimestre une performance solide dans un contexte de taux bas et de transformation des réseaux. Le RONE sous-jacent s'élève à 12,6% au T2-19.

Activité et produit net bancaire

Les trois enseignes de la Banque de détail en France : Société Générale, Crédit du Nord et Boursorama, affichent une bonne dynamique commerciale sur le trimestre.

Au T2-19, Boursorama gagne environ 137 000 nouveaux clients et consolide sa position de leader de la banque en ligne en France, avec près de 1,9 million de clients à fin juin, soit une progression de +29% sur un an.

Par ailleurs, les réseaux Société Générale et Crédit du Nord renforcent leur fonds de commerce sur les clientèles cibles du Groupe (entreprises, professionnels, clientèle patrimoniale et à potentiel, clientèle de banque privée).

Sur les particuliers, la Banque de détail en France développe son activité auprès de la clientèle patrimoniale et de banque privée avec une hausse du nombre de clients de 2% par rapport au T2-18. La collecte nette de la banque privée demeure soutenue à 1,1 milliard d'euros, portant les actifs sous gestion à 66,7 milliards d'euros (y compris Crédit du Nord) à fin juin 2019, soit une hausse de 5,1% par rapport au T2-18.

La bancassurance reste dynamique : l'assurance-vie a bénéficié d'une collecte nette de 684 millions d'euros et affiche des encours en progression de 1,5% à 94,8 milliards d'euros, avec une part d'unités de compte s'élevant à 24,5% des encours.

Société Générale a été classée Banque préférée des entreprises dans une enquête publiée par Challenges. Forte de ce succès, Société Générale continue à déployer son dispositif spécifique pour les entreprises et pour les professionnels et compte à fin juin 2019, 13 centres d'affaires régionaux, 110 espaces pro en agences et 10 espaces pro dédiés.

Au global, la dynamique commerciale est soutenue : les encours moyens de crédits progressent de +4,7% par rapport au T2-18 (à 194,1 milliards d'euros) et les encours moyens de dépôts au bilan de +3,6% à (205,5 milliards d'euros), toujours portés par les dépôts à vue (+7,7%). Le ratio crédits sur dépôts moyens ressort ainsi à 94,4% au T2-19 (en hausse d'un point par rapport du T2-18).

La production de crédits immobiliers s'établit à 6,3 milliards d'euros au T2-19 et la production de crédit consommation ressort à 1,2 milliards d'euros au T2-19. Les encours de crédit aux particuliers s'établissent à 113,9 milliards d'euros au T2-19 et progressent de +3,3% par rapport au T2-18. La production de crédits d'investissement aux entreprises (y compris crédit-bail) ressort à 4,3 milliards d'euros au T2-19 et les encours moyens de crédits d'investissement s'établissent à 69,6 milliards d'euros au T2-19 et progressent de +7,7% par rapport au T2-18.

Au T2-19, la Banque de détail en France enregistre des revenus hors PEL/CEL de 2 021 millions d'euros en hausse de 2,1% par rapport au T2-18 et de 4,9% par rapport au T1-19.

La marge nette d'intérêt hors PEL/CEL, bien que toujours pénalisée par l'environnement de taux bas, s'améliore avec une hausse de 1,7% par rapport au T2-18 (+2,8% par rapport au T1-19).

Sur le trimestre, les commissions (qui incluent un ajustement de taxe relative à des commissions de +61 millions d'euros) sont en baisse de 1,2% par rapport à un niveau élevé au T2-18 (+2,9% vs T1-19), sous l'effet du recul des commissions financières dans un contexte de marché boursier difficile et de l'impact des engagements de l'industrie bancaire pour les populations fragiles (effet « Gilets Jaunes »).

Sur le semestre, les revenus hors PEL/CEL sont en baisse de -0,6% par rapport au S1-18, avec une baisse de -0,8% de la marge nette d'intérêt hors PEL/CEL et des commissions en retrait de -1,9%.

Le Groupe confirme qu'il s'attend à une baisse des revenus après neutralisation de l'impact des provisions PEL/CEL comprise entre 0% et -1% en 2019 par rapport à 2018.

Frais de gestion

La Banque de détail en France enregistre des frais de gestion de 1 348 millions d'euros au T2-19, en baisse de 1,0% par rapport au T2-18. Au T2-19, le coefficient d'exploitation s'établit à 67,9% (hors PEL/CEL et après linéarisation de la charge d'IFRIC 21). Sur le semestre, les frais de gestion sont stables (-0,2% par rapport au S1-18).

La transformation digitale se poursuit avec le développement de l'utilisation du digital par les clients du Groupe. Ainsi, près de 70% des augmentations de plafond de cartes ont été réalisées en ligne sur les 12 derniers mois au sein du réseau Société Générale. Par ailleurs, le Groupe a fermé 32 agences Société Générale au T2-19, et compte désormais 1 844 agences déployées sur le territoire en ligne avec l'objectif 2020 d'environ 1 700 agences.

Sur l'année 2019, le Groupe anticipe une hausse des frais de gestion comprise entre 1% et 2% par rapport à 2018.

Résultat d'exploitation

Au T2-19, le coût du risque s'inscrit en hausse à 27 bp (vs. 20 bp au T2-18). Le résultat d'exploitation ressort à 517 millions d'euros au T2-19 (537 millions d'euros au T2-18).

Au S1-19, le coût du risque est à 23 bp (vs. 24 bp au S1-18). Le résultat d'exploitation s'établit à 853 millions d'euros au S1-19 (931 millions d'euros au S1-18).

Résultat net part du Groupe

Le résultat net part du Groupe de la Banque de détail en France s'établit à 356 millions d'euros au T2-19 (365 millions d'euros au T2-18) et la rentabilité (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21 et retraitée de la provision PEL/CEL) ressort à un niveau solide de 12,6% (versus 12,1% au T2-18).

Sur le semestre, le résultat net part du Groupe ressort à 590 millions d'euros (635 millions d'euros au S1-18) et la rentabilité (après linéarisation de la charge d'IFRIC 21 et retraitée de la provision PEL/CEL) s'établit à 11,5%.

4. BANQUE DE DÉTAIL ET SERVICES FINANCIERS INTERNATIONAUX

En M EUR	T2-19	T2-18	Variation		S1-19	S1-18	Variation	
Produit net bancaire	2 124	2 075	+2,4%	+5,7%*	4 200	4 064	+3,3%	+6,1%*
Frais de gestion	(1 145)	(1 102)	+3,9%	+7,3%*	(2 349)	(2 281)	+3,0%	+6,5%*
Résultat brut d'exploitation	979	973	+0,6%	+3,9%*	1 851	1 783	+3,8%	+5,8%*
Coût net du risque	(133)	(75)	+77,3%	x 2,1	(261)	(166)	+57,2%	+73,1%*
Résultat d'exploitation	846	898	-5,8%	-3,4%*	1 590	1 617	-1,7%	-0,3%*
Gains ou pertes nets sur autres actifs	0	0	n/s	-100,0%	1	4	-75,0%	-74,8%*
Résultat net part du Groupe	515	541	-4,8%	-2,2%*	979	970	+0,9%	+2,7%*
RONE	18,6%	18,9%			17,3%	17,0%		
RONE s/jacent (1)	18,9%	18,3%			18,2%	17,7%		

(1) Corrigé de l'application d'IFRIC 21 et de la provision pour restructuration de 29 millions d'euros.

Au T2-19, le produit net bancaire s'élève à 2 124 millions d'euros, en hausse de +2,4% par rapport au T2-18 et de 5,7%* excluant l'effet périmètre et l'effet change, porté par une très bonne dynamique commerciale dans l'ensemble des régions et des métiers. Les frais de gestion sont en hausse de +3,9% (+7,3%*) sur la période incluant la provision pour restructuration liée à la simplification de la structure du siège de 29 millions d'euros. Retraité de cet élément, les frais de gestion affichent une hausse contenue de +1,3% (+4,6%*), générant un effet ciseau positif. Le coefficient d'exploitation s'établit à 53,9% sur le trimestre. Le résultat brut d'exploitation du trimestre est de 979 millions d'euros (+0,6% par rapport au T2-18). La charge nette du risque ressort à 133 millions d'euros au T2-19, comparée à 75 millions d'euros au T2-18 et à 128 millions d'euros au T1-19. Au global, le résultat net part du Groupe s'établit à 515 millions d'euros au T2-19, en baisse de -4,8% par rapport au T2-18. Le RONE sous-jacent s'établit à 18,9% sur le trimestre.

Sur le premier semestre 2019, les revenus s'élèvent à 4 200 millions d'euros, en hausse de +3,3% et de +6,1%* à périmètre et change constants. Les frais généraux sont en hausse de +3,0% (+6,5%*) à 2 349 millions d'euros ; retraits de la provision pour restructuration, ils progressent de +1,7% (+5,1%*). Le résultat brut d'exploitation est de 1 851 millions d'euros (+3,8% par rapport au S1-18). Le coût du risque affiche une hausse de +57,2% par rapport au premier semestre 2018 qui incluait la perception d'indemnités d'assurance en Roumanie. Le résultat net part du Groupe ressort à 979 millions d'euros (+0,9% par rapport au S1-18).

Banque de détail à l'International

A fin juin 2019, les encours de crédits de la Banque de détail à l'International s'établissent à 91,6 milliards d'euros ; ils progressent de +0,6% (+6,3%* à périmètre et change constant) par rapport au T2-18. Les encours de dépôts sont en hausse de +2,6% (+7,9%* à périmètre et change constants) par rapport au T2-18, à 83,6 milliards d'euros avec une bonne dynamique dans toutes les régions, notamment en Russie dans un marché bancaire porteur.

Les revenus de la Banque de détail à l'International sont en hausse de +1,9% (+7,0%* à périmètre et change constants) par rapport au T2-18, à 1 412 millions d'euros, tandis que les frais de gestion sont en baisse de -0,6% (+4,0%* à périmètre et change constants) par rapport au T2-18, se traduisant par un effet ciseau positif sur le trimestre. Le résultat brut d'exploitation ressort à 630 millions d'euros, en hausse de +5,4% (+11,0%*) par rapport au T2-18. La Banque de détail à l'International affiche un résultat net part du Groupe de 297 millions d'euros au T2-19 (-5,1% par rapport au T2-18 et -0,8%* en retraçant l'effet change et l'effet périmètre). Le RONE, corrigé de l'application d'IFRIC 21, ressort à 17,1% sur le trimestre.

Sur le S1-19, le produit net bancaire de la Banque de détail à l'International s'élève à 2 799 millions

d'euros, en hausse de +3,2% (+7,5%*) par rapport au S1-18, et le résultat net part du Groupe s'élève à 543 millions d'euros comparé à 542 millions d'euros au S1-18 (+0,2% et +3,2%*).

Europe

Sur le périmètre Europe, les encours de crédits sont en hausse de +5,2%* par rapport au T2-18, à 59 milliards d'euros et les encours de dépôts sont en hausse de +3,9%*. La bonne dynamique commerciale se reflète également dans les revenus hors marge d'intérêt, en hausse de +6%* par rapport au T2-18. La hausse des revenus (+6,2%*) dans un environnement macro-économique porteur et le recul des frais généraux (-0,1%*) sur la période se traduisent par un effet ciseau positif. Le résultat net part du Groupe augmente ainsi de 8,3% par rapport au T2-18 à 223 millions d'euros.

En Europe de l'Ouest, les encours de crédits sont en hausse de +10,9% par rapport au T2-18, à 21,3 milliards d'euros, avec un financement automobile toujours dynamique. Sur le trimestre, les revenus s'établissent à 223 millions d'euros et le résultat brut d'exploitation à 125 millions d'euros, en hausse de +8,7% par rapport au T2-18. Le coût du risque est de 36 millions d'euros, en hausse de +16,1%. Le résultat net part du Groupe ressort à 67 millions d'euros, en croissance de +4,7% par rapport au T2-18.

En République Tchèque, les encours de crédits progressent de +3,0% (+0,7%*) par rapport au T2-18 à 25,5 milliards d'euros. Les encours de dépôts augmentent sur un an de +6,3% (+3,9%*) à 33,2 milliards d'euros. Les revenus sont en croissance de +6,3% (+6,6%*) par rapport au T2-18 et s'établissent à 289 millions d'euros. A 140 millions d'euros sur le trimestre, les frais généraux sont en baisse de -6,0% (-5,7%*) par rapport au T2-18, qui intégrait une provision pour restructuration de 11,5 millions d'euros. La contribution au résultat net part du Groupe s'élève à 78 millions d'euros en hausse de +18,2% par rapport au T2-18 avec un coût du risque en reprise de 9 millions d'euros sur le trimestre.

En Roumanie, les encours de crédits s'élèvent à 6,5 milliards d'euros à fin juin 2019, en baisse de -2,8% en courant mais en progression de +2,8%* à périmètre et change constant par rapport à fin juin 2018. Les encours de dépôts sont en hausse de +0,9% (+2,5%* à périmètre et change constant), à 9,6 milliards d'euros. Le produit net bancaire est en hausse de +8,3% par rapport au T2-18 (+10,5%*) à 157 millions d'euros au T2-19. Les frais de gestion progressent de +3,7% à change courant (+5,6%*) et s'établissent à 84 millions d'euros au T2 19. Le coût du risque est en reprise de 25 millions d'euros ce trimestre par rapport à un coût du risque nul au T2-18. Le résultat net part du Groupe ressort à 50 millions d'euros, en hausse de +61.3% par rapport au T2-18.

Dans les autres pays d'Europe, les encours de crédits et de dépôts sont en baisse de respectivement -46,8% et -44,9% compte tenu des cessions finalisées au H1-19 (SG Albanie, Express Bank en Bulgarie et Eurobank en Pologne). A périmètre et change constants, la dynamique commerciale est bonne avec une croissance des encours de crédits de +8,5%* et des dépôts de +8,0%* par rapport à fin juin 2018. Les revenus évoluent de -41,8% (-4,1%*) par rapport au T2-18, tandis que les frais de gestion sont en baisse de -41,7% (-2,4%*) par rapport au T2-18. Le coût du risque est de 3 millions d'euros. Le résultat net part du Groupe ressort à 28 millions d'euros, en baisse de -37,8% par rapport au T2-18.

Russie

En Russie, l'activité commerciale est soutenue dans un marché bancaire porteur. A fin Juin 2019, les encours de crédits progressent ainsi de +12,7%* à change constant (+15,2% à change courant) et les encours de dépôts affichent une hausse de +36,1%* (+39,2% à change courant). Le produit net bancaire de l'ensemble SG Russie⁽¹⁾ augmente de +13%* par rapport au T2-18 (+15,2% à change courant) et ressort à 227 millions d'euros. La forte croissance des revenus hors marge d'intérêt, +22%* vs. T2-18, illustre le bon dynamisme commercial. Les frais de gestion sont en hausse de +9,2%* (+11,2% à change courant) à 149 millions d'euros. Le coût net du risque s'établit à 20 millions d'euros, par rapport à 4 millions d'euros au T2-18. Au total, SG Russie affiche une contribution au résultat net part du Groupe de 45 millions d'euros en légère baisse de -1,8% par rapport au T2-18 et le RONE s'établit à 15,4% sur le trimestre.

¹⁾ SG Russia regroupe les entités Rosbank, Delta Credit Bank, Rusfinance Bank, Société Générale Insurance, ALD Automotive et leurs filiales consolidées

Afrique

En Afrique et dans les autres zones d'implantations du Groupe, l'activité est globalement bien orientée notamment en Afrique subsaharienne. Les encours de crédits progressent de +7,2% (soit +6,5%*) par rapport au T2-18 à 21,9 milliards d'euros. Les encours de dépôts sont en progression de +6,4% (+5,6%*) à 21,7 milliards d'euros avec un bon dynamisme en Afrique subsaharienne. Le produit net bancaire s'établit à 438 millions d'euros, en hausse de +6,3% (+5,2%*) avec notamment une bonne performance des revenus hors marge d'intérêt (+7%* vs T2-18). Les frais de gestion progressent de +8,7% (+6,9%*), accompagnant le développement commercial et les évolutions organisationnelles. Le coût du risque ressort à -86 millions d'euros. La contribution au résultat net part du Groupe ressort à 37 millions d'euros au T2-19, en baisse de -46,4% par rapport au T2-18.

Assurances

Au T2-19, l'activité d'assurance vie-épargne bénéficie d'une augmentation des encours de +3,9% par rapport au T2-18. La part d'unités de compte dans les encours à fin juin 2019 est de 28%, en hausse de 0,8 pt par rapport au T2-18.

Les activités Prévoyance et Assurances Dommages affichent une croissance soutenue, avec une hausse des primes respectivement de +9,9%* et +14,6%* par rapport à T2-18.

L'activité à l'international reste en forte croissance sur le semestre S1-19 par rapport au S1-18 (+34%* sur l'assurance vie-épargne, +27%* sur les activités Prévoyance et +32%* sur l'Assurance Dommage) et représente 18% de l'activité. L'activité en France au S1-19 est dynamique (+2% sur l'assurance vie-épargne, +4% sur l'assurance Protection).

Au global, l'activité Assurances affiche une bonne performance financière sur le trimestre avec une hausse du produit net bancaire de +4,1%, à 229 millions d'euros au T2-19 (+3,6%*). Les frais de gestion accompagnent les ambitions de développement commercial de l'Assurance et affichent une croissance de +3,8% (+4,3%*) par rapport au T2-18 à 81 millions d'euros. La contribution au résultat net part du Groupe s'inscrit en hausse de +7,4% à 102 millions d'euros. Le RONE, corrigé de l'application d'IFRIC 21, ressort à 25,8% sur le trimestre.

Au S1-19, le produit net bancaire est en hausse de +3,1% (+3,2%*) à 460 millions d'euros et le résultat net part du Groupe en hausse de +5,6% à 189 millions d'euros.

Services Financiers aux Entreprises

Les Services Financiers aux Entreprises affichent un bon dynamisme commercial au T2-19.

Le métier de location longue durée et gestion de flottes de véhicules présente une hausse de son parc +7,2% par rapport à fin T2-18 pour atteindre 1,70 millions de véhicules à fin juin 2019, principalement par croissance organique.

Les activités de Financement de biens d'équipement professionnels enregistrent au T2-19 une augmentation des encours de +2,6%* par rapport au T2-18, à 18,2 milliards d'euros (hors affacturage), tirés par une bonne production.

Le produit net bancaire des Services Financiers aux Entreprises au T2-19 est en hausse de +2,8% (+2,6%*), par rapport au T2-18, à 483 millions d'euros. Les frais de gestion affichent une hausse de +6,8% (+6,4%*) par rapport au T2-18, à 253 millions d'euros et le coût du risque du risque s'établit à 22 millions d'euros, en augmentation de 4 millions d'euros par rapport au deuxième trimestre 2018. La contribution au résultat net part du Groupe est de 135 millions d'euros, en hausse de +1,5% par rapport au T2-18. Le RONE, corrigé de l'application d'IFRIC 21, ressort à 18,9% sur le trimestre.

Au premier semestre 2019, le produit net bancaire des Services Financiers aux Entreprises ressort à 941 millions d'euros, en hausse de +4,0% (+3,9%*) par rapport au premier semestre 2018, et le résultat net part du Groupe à 266 millions d'euros (+6,8%).

5. BANQUE DE GRANDE CLIENTÈLE ET SOLUTIONS INVESTISSEURS

En M EUR	T2-19	T2-18	Variation		S1-19	S1-18	Variation	
Produit net bancaire	2 266	2 412	-6,1%	-7,3%*	4 505	4 627	-2,6%	-4,6%*
Frais de gestion	(1 915)	(1 728)	+10,8%	+10,0%*	(3 941)	(3 752)	+5,0%	+3,7%*
Résultat brut d'exploitation	351	684	-48,7%	-50,1%*	564	875	-35,5%	-39,0%*
Coût net du risque	(33)	(7)	x 4,7	x 4,4	(75)	20	n/s	n/s
Résultat d'exploitation	318	677	-53,0%	-54,4%*	489	895	-45,4%	-48,2%*
Résultat net part du Groupe	274	507	-46,0%	-47,5%*	414	673	-38,5%	-41,8%*
RONE	7,1%	13,6%			5,2%	9,1%		
RONE s/jacent (1)	10,0%	11,7%			8,9%	11,0%		

(1) Corrigé de l'application d'IFRIC 21 et de la provision pour restructuration de 227 millions d'euros

Ce trimestre se caractérise par une performance contrastée dans les Activités de Marché (résilience des activités Actions et Prime Services et baisse des activités Taux, Crédit, Changes et Matières Premières) ; une bonne performance des activités de Financement et de Global Transaction Banking et une activité faible en Europe sur la banque d'investissement. Cette tendance reflète les priorités stratégiques du Groupe, notamment le recentrage sur les activités Actions et Prime Services ainsi que le développement des activités de Financement & Conseil.

La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs enregistre un produit net bancaire à 2 266 millions d'euros, en baisse de -6,1% par rapport au T2-18 (-7,3%*), et en hausse de +1,2% par rapport au T1-19. Sur le premier semestre 2019, le produit net bancaire diminue de -2,6% (-4,6%*) et s'établit à 4 505 millions d'euros.

L'ajustement du dispositif annoncé en Mai est entré en phase d'exécution. Les nouvelles organisations des métiers et de leurs fonctions support sont en place depuis le 1^{er} juillet. Dans les Activités de Marchés, la filiale de trading pour compte propre (Descartes Trading) est en extinction et l'activité de matières premières de gré à gré (OTC) est en cours de fermeture. Le plan de départ volontaire a également été lancé en France le 1^{er} juillet et les réductions d'effectifs ont été initiées au deuxième trimestre en dehors de la France. Une provision pour restructuration a été comptabilisée pour 227 millions d'euros dans les frais de gestion. Pour rappel, le groupe avait annoncé des coûts de restructuration compris entre 250 millions d'euros et 300 millions d'euros en 2019.

Dans le cadre de l'adaptation de son dispositif dans les Activités de Marché, le groupe a réduit ses encours pondérés par les risques (RWA) de 2,6 milliards d'euros, portant ainsi la baisse à 4,9 milliards d'euros sur un objectif total de 8 milliards d'euros.

Concernant l'acquisition de Equity Markets & Commodities (EMC), les activités de marchés de Commerzbank, un premier lot de transfert a été réalisé ce trimestre sur les produits structurés et les ETF. Des coûts d'intégration ont été enregistrés sur le trimestre pour un montant de 21 millions d'euros.

Activités de Marché et Services aux Investisseurs

Au T2-19, les revenus des Activités de Marché et Services aux Investisseurs sont en recul de -9,2% par rapport au T2-18, à 1 353 millions d'euros, affectés par des conditions de marché toujours difficiles. Ils s'inscrivent en hausse de +6,3% par rapport au T1-19.

Sur le semestre, les revenus s'établissent à 2 626 millions d'euros, en baisse de -8,2% par rapport au S1-18 et en hausse de +12,0% par rapport au S2-18.

Les revenus des activités Taux, Crédit, Changes et Matières Premières affichent un produit net bancaire de 524 millions d'euros sur le T2-19, en baisse de -9,7% par rapport au T2-18, et en hausse de +16,4% par

rapport au T1-19. L'environnement de taux bas en Europe et la faible volatilité observée sur les activités de change ont pénalisé les activités Taux et Change ce trimestre. Ces baisses de revenus ont été atténuées par les bonnes performances des activités Crédit et sur les marchés émergents.

Les activités Actions et Prime Services sont en recul de -6,6% par rapport au T2-18, à 650 millions d'euros, dans un contexte de faibles volumes sur les activités de flux. Comparés au T1-19, les revenus s'inscrivent en hausse de +4,2%, bénéficiant de meilleures conditions de marché au début du deuxième trimestre.

Les actifs en conservation du Métier Titres atteignent 4 158 milliards d'euros, à fin juin 2019 en hausse de +1,8% par rapport à fin mars 2019. Sur la même période, les actifs administrés sont stables à 631 milliards d'euros. Au T2-19, les revenus sont en baisse de -16,4% par rapport au T2-18 à 179 millions d'euros, mais sont stables en retraçant les résultats T2-18 de l'impact de la réévaluation des titres Euroclear de 33 millions d'euros.

Financement et Conseil

Les revenus des métiers de Financement et Conseil s'établissent à 682 millions d'euros au deuxième trimestre 2019, en progression de +2,6% (+0,9%*) par rapport au deuxième trimestre 2018.

Sur le premier semestre 2019, ils s'inscrivent à 1 393 millions d'euros et sont en hausse de +10,1% (+8,0%*) par rapport au premier semestre 2018.

Ce trimestre a été marqué par un bon dynamisme des Activités de Financement et un marché atone sur la banque d'investissement en Europe. En effet, l'ensemble des métiers de Financement d'Actifs ont fait preuve d'une activité commerciale dynamique, avec un bon niveau d'origination (notamment dans les financements aéronautiques et immobiliers). Le pôle ressources naturelles confirme sa bonne dynamique dans le financement de projets énergétiques, dans le secteur de l'industrie minières et des métaux. La franchise Asset Backed Product continue de progresser.

Les résultats du métier Global Transaction Banking sont en nette progression ce trimestre (+18,7%), avec une forte dynamique commerciale sur le Cash Management et le Correspondent Banking.

Gestion d'Actifs et Banque Privée

Le produit net bancaire de la ligne-métier Gestion d'Actifs et Banque Privée s'inscrit à 231 millions d'euros au T2-19, en baisse de -10,1% par rapport au T2-18 et de -5% retraité de la vente de la Banque Privée en Belgique au T2-18. Sur le premier semestre 2019, le produit net bancaire s'élève à 486 millions d'euros, en baisse de -2,8% par rapport au premier semestre 2018, et reste stable si l'on retire le premier semestre 2018 de la vente de la Banque Privée en Belgique.

Les actifs sous gestion de la Banque Privée s'établissent à 114 milliards d'euros à fin juin 2019, en légère hausse (+0,9%) par rapport à mars 2019. Le produit net bancaire du T2-19 est en baisse de -14,6% par rapport au T2-18, à 175 millions d'euros. La collecte reste tonique sur la France, la Suisse et le Luxembourg et le métier bénéficie d'une amélioration de l'activité transactionnelle par rapport au T1-19.

Les actifs sous gestion de Lyxor atteignent 135 milliards d'euros à fin juin 2019, en progression de +12% par rapport à mars 2019, grâce notamment à la prise en compte de 12 milliards d'euros liés à l'intégration d'un fonds d'EMC (Commerz Fund Solutions). Sur le T2-19, les revenus s'élèvent à 51 millions d'euros, en hausse de 8,5% (+6% en excluant les revenus d'EMC) par rapport au T2-18.

Frais de gestion

Les frais de gestion de la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs sont en hausse de +10,8% par rapport au T2-18, à 1 915 millions d'euros et en hausse de +5,0% par rapport au S1-18. Ils incluent une provision pour restructuration de 227 millions d'euros (ventilée en 160 millions d'euros sur les

Activités de Marchés et Services aux investisseurs, 45 millions d'euros sur le Financement et Conseil et 22 millions d'euros sur la Gestion d'Actifs et Banque Privée) et des coûts d'intégration des activités EMC de 21 millions d'euros.

Retraités de ces éléments, les frais de gestion sont en baisse de -3,5% par rapport au T2-18 et de -1,6% par rapport au S1-18.

En linéarisant IFRIC 21 et en retraitant la provision pour restructuration, le coefficient d'exploitation ressort à 77,9% (75,7% au T2-18).

Résultat brut d'exploitation

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 351 millions d'euros au T2-19, en baisse de -48,7% par rapport au T2-18, et à 564 millions d'euros au S1-19 en baisse de -35,5% par rapport au S1-18.

Le coût du risque s'élève à -33 millions d'euros (comparé à un coût du risque de -7 millions d'euros au T2-18).

Résultat d'exploitation

Au total, la Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs enregistre un résultat d'exploitation de 318 millions d'euros sur ce deuxième trimestre, en baisse de -53,0% par rapport au T2-18 et de 489 millions d'euros sur ce premier semestre, en baisse de -45,4% par rapport au premier semestre 2018.

Résultat net

Sur le T2-19, la contribution du pilier au résultat net part du Groupe s'élève à 274 millions d'euros en baisse de -46,0% par rapport au T2-18, et à 414 millions d'euros au S1-19, en baisse de -38,5% par rapport au S1-18.

Retraité de l'IFRIC 21 et de la provision pour restructuration, le RONE du pilier s'établit à 10,0%, en progression de 2 points par rapport au T1-19.

6. HORS PÔLES

En M EUR	T2-19	T2-18	S1-19	S1-18
Produit net bancaire	(100)	(24)	(140)	58
Frais de gestion	138	(212)	65	(258)
Résultat brut d'exploitation	38	(236)	(75)	(200)
Coût net du risque	(19)	5	(19)	(5)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(81)	(28)	(134)	(32)
Résultat net part du Groupe	(91)	(189)	(243)	(151)

Le Hors Pôles inclut :

- la gestion immobilière du siège social du Groupe,
- le portefeuille de participations du Groupe,
- les fonctions de centrale financière du Groupe,
- certains coûts relatifs aux projets transversaux et certains coûts engagés par le Groupe et non refacturés aux métiers.

Le produit net bancaire du Hors Pôles s'élève à -100 millions d'euros au T2-19 contre -24 millions d'euros au T2-18 et à -140 millions d'euros au S1-19 contre +58 millions d'euros au S1-18.

Les frais de gestion s'élèvent à 138 millions d'euros au T2-19 contre -212 millions d'euros au T2-18 et à +65 millions d'euros au S1-19 contre -258 millions d'euros au S1-18. Au T2-19, les frais de gestion incluent un ajustement des taxes d'exploitation pour +241 millions d'euros. Au T2-18, ils incluaient une dotation à la provision pour litiges pour 200 millions d'euros.

Le résultat brut d'exploitation s'établit à 38 millions d'euros au T2-19 contre -236 millions d'euros au T2-18 et à -75 millions d'euros au S1-19 contre -200 millions d'euros au S1-18.

Le poste « gains et pertes nets sur autres actifs » s'élève à -81 millions d'euros et inclut notamment, au titre de l'application d'IFRS 5, une charge sur la cession de PEMA de -43 millions d'euros et de -27 millions d'euros d'impact résiduel sur la cession des activités du Groupe dans les Balkans.

La charge d'impôt sur les bénéfices a été corrigée sur le T2-18 et le S1-18 au titre de l'application de l'amendement à IAS 12. A ce titre, le résultat net part du Groupe a été corrigé de l'effet impôt des intérêts versés aux porteurs de TSS et de TSDI (+68 millions d'euros au T2-18 et +121 millions d'euros au S1-18) qui a été comptabilisé en résultat sur la période. Cet effet s'élève à +63 millions d'euros au T2-19 et à +118 millions d'euros au S1-19.

Le résultat net part du Groupe du Hors-Pôles s'élève à -91 millions d'euros au T2-19 contre -189 millions d'euros au T2-18 et à -243 millions d'euros au S1-19 contre -151 millions d'euros au S1-18.

7. CONCLUSION

Au cours du deuxième trimestre et du premier semestre 2019, le Groupe a démontré sa capacité à atteindre le plus rapidement possible sa cible de CET1 de 12% à horizon 2020 et à améliorer sa rentabilité. Le CET1 s'inscrit de nouveau en hausse de +52 points de base par rapport au dernier trimestre à 12,0% à fin juin 2019, le résultat net part du Groupe sous-jacent s'établit à 1 247 M EUR au T2-19 (2 332 M EUR au S1-19) et le ROTE sous-jacent à 9,7% (9,1% au S1-19).

Les activités de Banque de détail et Services Financiers Internationaux délivrent une croissance durable et rentable, et affichent encore une amélioration de leur levier opérationnel sur le premier semestre, hors provision pour restructuration. Dans un contexte de taux bas, la Banque de détail en France affiche une hausse des revenus et une stricte maîtrise des coûts, permettant d'extérioriser une rentabilité résiliente. La Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs s'est pleinement engagée dans l'adaptation de son dispositif (réduction des encours pondérés des risques, réduction des coûts) tout en améliorant sa rentabilité au T2-19 par rapport au T1-19. Les coûts hors provision pour restructuration et coûts d'intégration d'EMC sont en baisse de 3,5% sur le T2-19 par rapport au T2-18.

Le Groupe est par ailleurs bien engagé dans son programme d'économies de coûts de 1,6 milliard d'euros à horizon 2020 avec, à date, un taux de réalisation de près de 35%.

Le programme de recentrage se poursuit avec la finalisation de la cession d'Eurobank en Pologne ce trimestre et l'annonce de la cession de PEMA en Allemagne en juillet. Au total, l'impact attendu des cessions annoncées à ce jour est d'environ 47 points de base (dont 28 points de base déjà finalisés) sur un objectif de 80 à 90 points de base.

Engagés dans les transformations positives des économies et des sociétés, le Groupe a marqué une étape importante dans sa stratégie de désengagement du charbon en œuvrant à la décarbonisation du transport maritime et en renforçant sa politique sectorielle. Il confirme, par ailleurs, son rôle pionnier dans le financement à impact positif, s'investit dans le développement de l'Afrique et accompagne la transition vers les villes durables.

8. CALENDRIER FINANCIER 2019/2020

Calendrier de communication financière 2019-2020

6 novembre 2019	Résultats du troisième trimestre 2019 et des neuf premiers mois de 2019
6 février 2020	Résultats du quatrième trimestre 2019 et de l'année 2019
6 mai 2020	Résultats du premier trimestre 2020
3 août 2020	Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2020
5 novembre 2020	Résultats du troisième trimestre 2020 et des neuf premiers mois de 2020

Les Indicateurs Alternatifs de Performance, notamment les notions de Produit net bancaire des piliers, Frais de gestion, ajustement d'IFRIC 21, coût du risque (commercial) en points de base, ROE, ROTE, RONE, Actif net, Actif net tangible, et les montants servant de base aux différents retraitements effectués (en particulier le passage des données publiées aux données sous-jacentes) sont présentés dans les notes méthodologiques, ainsi que les principes de présentation des ratios prudentiels.

Ce document comporte des éléments de projection relatifs aux objectifs et stratégies du Groupe Société Générale. Ces projections reposent sur des hypothèses, à la fois générales et spécifiques, notamment l'application de principes et de méthodes comptables conformes au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union européenne, ainsi que l'application de la réglementation prudentielle en vigueur à ce jour.

Ces éléments sont issus de scénarii fondés sur un certain nombre d'hypothèses économiques dans un contexte concurrentiel et réglementaire donné. Le Groupe peut ne pas être en mesure :

- d'anticiper tous les risques, incertitudes ou autres facteurs susceptibles d'affecter son activité et d'en évaluer leurs conséquences potentielles ;
- d'évaluer avec précision dans quelle mesure la matérialisation d'un risque ou d'une combinaison de risques pourrait entraîner des résultats significativement différents de ceux projetés dans cette présentation.

Par conséquent, bien que Société Générale estime qu'ils reposent sur des hypothèses raisonnables, ces éléments de projection sont soumis à de nombreux risques et incertitudes, notamment des sujets dont le Groupe ou sa direction n'ont pas encore connaissance ou actuellement jugés non significatifs, et rien ne garantit que les événements anticipés se matérialiseront ou que les objectifs mentionnés seront atteints. Les facteurs importants susceptibles d'entraîner une différence marquée entre les résultats réels et les résultats anticipés dans les éléments de projection comprennent, entre autres, les tendances de l'activité économique en général et celles des marchés de Société Générale en particulier, les changements réglementaires et prudentiels et le succès des initiatives stratégiques, opérationnelles et financières de Société Générale.

Des informations détaillées sur les risques potentiels susceptibles d'affecter les résultats financiers de Société Générale sont consultables dans le Document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers.

Il est recommandé aux investisseurs de tenir compte des facteurs d'incertitudes et de risque susceptibles d'affecter les opérations du Groupe lorsqu'ils examinent les informations contenues dans les éléments de projection. Au-delà des obligations légales en vigueur, Société Générale ne s'engage aucunement à mettre à jour ou à réviser ses éléments de projection. Sauf mention contraire, les sources des classements et des positions de marché sont internes.

9. ANNEXE 1 : DONNÉES CHIFFRÉES

RESULTAT NET PART DU GROUPE APRES IMPÔT PAR METIER

En M EUR	T2-19	T2-18	Variation	S1-19	S1-18	Variation
Banque de détail en France	356	365	-2,5%	590	635	-7,1%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	515	541	-4,8%	979	970	+0,9%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	274	507	-46,0%	414	673	-38,5%
Total Métier	1 145	1 413	-19,0%	1 983	2 278	-12,9%
Hors Pôles	(91)	(189)	+51,8%	(243)	(151)	-61,0%
Groupe	1 054	1 224	-13,9%	1 740	2 127	-18,2%

TABLEAU DE PASSAGE DES DONNES PUBLIEES AUX DONNEES RETRAITEES DE L'APPLICATION DE L'AMENDEMENT A IAS 12

	Impôts sur les bénéficiaires			Résultat net part du Groupe		
	Publié	Impact IAS 12	Ajusté	Publié	Impact IAS 12	Ajusté
2017	(1 708)	198	(1 510)	2 806	198	3 004
T1-18	(370)	53	(317)	850	53	903
T2-18	(516)	68	(448)	1,156	68	1 224
S1-18	(886)	121	(765)	2 006	121	2 127
T3-18	(539)	75	(464)	1 234	75	1 309
T4-18	(136)	61	(75)	624	61	685
2018	(1 561)	257	(1 304)	3 864	257	4 121
T1-19	(310)	55	(255)	631	55	686

BILAN CONSOLIDE

(ACTIF - Chiffres en Millions d'Euros)	30.06.2019	31.12.2018
Caisse et banques centrales	99 479	96 585
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	420 968	365 550
Instruments dérivés de couverture	17 765	11 899
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	53 124	50 026
Titres au coût amorti	12 151	12 026
Prêts et créances sur les établissements de crédit assimilés, au coût amorti	70 173	60 588
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	438 251	447 229
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	69	338
Placements des activités d'assurance	157 907	146 768
Actifs d'impôts	5 475	5 819
Autres actifs	70 361	67 446
Actifs non courants destinés à être cédés	9 008	13 502
Participations dans les entreprises mises en équivalence	243	249
Immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	28 986	26 751
Ecarts d'acquisition	4 649	4 652
Total	1 388 609	1 309 428

(1) A compter du 1er janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé un actif représentatif des droits d'utilisation des biens loués dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles »

(PASSIF - Chiffres en Millions d'Euros)	30.06.2019	31.12.2018
Banques centrales	7 740	5 721
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	406 254	363 083
Instruments dérivés de couverture	9 703	5 993
Dettes représentées par un titre	127 276	116 339
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	101 269	94 706
Dettes envers la clientèle	412 941	416 818
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 563	5 257
Passifs d'impôts ⁽¹⁾	1 237	1 157
Autres Passifs ⁽²⁾	82 620	76 629
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7 070	10 454
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	138 577	129 543
Provisions	4 575	4 605
Dettes subordonnées	14 565	13 314
Total dettes	1 321 390	1 243 619
CAPITAUX PROPRES		
Capitaux propres part du Groupe		
Capital et réserves liées	31 353	29 856
Réserves consolidées*	30 042	28 085
Résultat de l'exercice*	1 740	4 121
Sous-total	63 135	62 062
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(643)	(1 036)
Sous-total capitaux propres part du Groupe	62 492	61 026
Participations ne donnant pas le contrôle	4 727	4 783
Total capitaux propres	67 219	65 809
Total	1 388 609	1 309 428

* Montants retraités à la suite de la première application de l'amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

(1) Depuis le 1er janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux ».

(2) A compter du 1er janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé dans la rubrique « Autres passifs » une dette locative représentative de l'obligation de paiement des loyers.

10. ANNEXE 2 : NOTES METHODOLOGIQUES

1 – Les éléments financiers présentés au titre deuxième trimestre et du premier semestre 2019 ont été examinés par le Conseil d’administration en date du 31 juillet 2019 et ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union européenne et applicable à cette date. Les procédures d’examen limité par les Commissaires aux comptes sont en cours sur les comptes consolidés semestriels résumés au 30 juin 2019.

2 - Produit net bancaire

Le produit net bancaire des piliers est défini en page 40 du Document de référence 2019 de Société Générale. Les termes « Revenus » ou « Produit net bancaire » sont utilisés indifféremment. Ils donnent une mesure normalisée des produits nets bancaires de chaque pilier tenant compte des capitaux propres normatifs mobilisés pour son activité.

3 - Frais de gestion

Les Frais de gestion correspondent aux « Charges Générales d’exploitation » telles que présentées dans la note 8.1 aux États financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2018 (pages 416 et s. du Document de référence 2019 de Société Générale). Le terme « coûts » est également utilisé pour faire référence aux Charges générales d’exploitation.

Le Coefficient d’exploitation est défini en page 40 du Document de référence 2019 de Société Générale.

4 - Ajustement IFRIC 21

L’ajustement IFRIC 21 corrige le résultat des charges constatées en comptabilité dans leur intégralité dès leur exigibilité (fait générateur) pour ne reconnaître que la part relative au trimestre en cours, soit un quart du total. Il consiste à lisser la charge ainsi constatée sur l’exercice afin de donner une idée plus économique des coûts réellement imputables à l’activité sur la période analysée.

5 – Éléments exceptionnels – Passage des éléments comptables aux éléments sous-jacents

Le Groupe peut être conduit à présenter des indicateurs sous-jacents afin de faciliter la compréhension de sa performance réelle. Le passage des données publiées aux données sous-jacentes est obtenu en retraitant des données publiées les éléments exceptionnels et l’ajustement IFRIC 21.

Par ailleurs, le Groupe retraite des revenus et résultats du pilier de Banque de détail en France les **dotations ou reprises aux provisions PEL/CEL**. Cet ajustement permet de mieux identifier les revenus et résultats relatifs à l’activité du pilier, en excluant la part volatile liée aux engagements propres à l’épargne réglementée.

La réconciliation permettant de passer des données comptables publiées aux données sous-jacentes est exposée dans le tableau ci-dessous :

T2-19 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût net du risque	Gains ou pertes sur autres actifs	Résultat net part du Groupe	Métier
Publié	(4 270)	(314)	(80)	1 054	
(+) Linéarisation IFRIC 21	(138)			(101)	
(-) Provision pour restructuration*	(256)			(192)	GBIS (-227 M EUR) / IBFS (-29 M EUR)
(-)Plan de recentrage		(18)	(84)	(102)	Hors-pôles
Sous-jacent	(4 152)	(296)	4	1 247	

T2-18 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût net du risque	Gains ou pertes sur autres actifs	Résultat net part du Groupe	Métier
Publié	(4 403)	(170)	(42)	1 224	
(+) Linéarisation IFRIC 21	(167)			(118)	
(-) Provision pour litiges	(200)			(200)	Hors-pôles
(-)Plan de recentrage			(27)	(27)	Hors-pôles
Sous-jacent	(4 370)	(170)	(15)	1 333	

S1-19 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût net du risque	Gains ou pertes sur autres actifs	Résultat net part du Groupe	Métier
Publié	(9 059)	(578)	(131)	1 740	
(+) Linéarisation IFRIC 21	303			222	
(-)Provision pour restructuration*	(256)			(192)	GBIS (-227 M EUR) / IBFS (-29 M EUR)
(-)Plan de recentrage		(18)	(137)	(177)	Hors-pôles
Sous-jacent	(8 500)	(560)	6	2 332	

S1-18 (en M EUR)	Frais de gestion	Coût net du risque	Gains ou pertes sur autres actifs	Résultat net part du Groupe	Métier
Publié	(9 132)	(378)	(41)	2 127	
(+) Linéarisation IFRIC 21	338			236	
(-) Provision pour litiges	(200)			(200)	Hors-pôles
(-)Plan de recentrage			(27)	(27)	Hors-pôles
Sous-jacent	(8 594)	(378)	(14)	2 590	

* Ventilation de la provision pour restructuration sur GBIS : Activités de Marché et Services aux Investisseurs (-160 M EUR), Financement et Conseil (-45 M EUR), Gestion d'Actifs et Banque Privée (-22 M EUR)

6 - Coût du risque en points de base, taux de couverture des encours douteux

Le coût net du risque ou coût net du risque commercial est défini en pages 42 et 562 du Document de référence 2019 de Société Générale. Cet indicateur permet d'apprécier le niveau de risque de chacun des piliers en pourcentage des engagements de crédit bilanciaux, y compris locations simples.

	(En M EUR)	T2-19	T2-18	S1-19	S1-18
Réseaux de Banque de Détail en France	Coût Net du Risque	129	93	223	227
	Encours bruts de crédits	192 896	186 245	192 159	185 727
	Coût du risque en pb	27	20	23	24
Banque de Détail et Services Financiers Internationaux	Coût Net du Risque	133	75	261	166
	Encours bruts de crédits	139 634	132 749	134 747	132 190
	Coût du risque en pb	38	23	39	25
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Coût Net du Risque	33	7	75	(20)
	Encours bruts de crédits	164 162	149 283	164 512	148 499
	Coût du risque en pb	8	2	9	(3)
Gestion propre	Coût Net du Risque	19	(4)	19	5
	Encours bruts de crédits	8 705	6 614	8 977	6 849
	Coût du risque en pb	86	(24)	42	15
Groupe Société Générale	Coût Net du Risque	314	170	578	378
	Encours bruts de crédits	505 397	474 891	500 395	473 264
	Coût du risque en pb	25	14	23	16

Le **taux de couverture brut des encours douteux** est déterminé en rapportant les provisions constatées au titre du risque de crédit aux encours bruts identifiés comme en défaut au sens de la réglementation, sans tenir compte des éventuelles garanties apportées. Ce taux de couverture mesure le risque résiduel maximal associé aux encours en défaut (« douteux »).

7 - ROE, ROTE, RONE

La notion de ROE (Return on Equity) et de ROTE (Return on Tangible Equity) ainsi que la méthodologie de calcul sont précisées en page 42 et 43 du Document de référence 2019 de Société Générale. Cette mesure permet d'apprécier le rendement des fonds propres et des fonds propres tangibles de Société Générale.

Le RONE (Return on Normative Equity) détermine le rendement sur capitaux propres normatifs moyens alloués aux métiers du Groupe, selon les principes présentés en page 43 du Document de référence 2019 de Société Générale.

Le résultat net part du Groupe retenu pour le numérateur du ratio est le résultat net part du Groupe comptable ajusté des « intérêts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émissions » et des « gains/pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion » (voir note méthodologique n°9). Pour le ROTE, le résultat est également retraité des dépréciations des écarts d'acquisition.

Les corrections apportées aux capitaux propres comptables pour la détermination du ROE et du ROTE de la période sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Détermination du ROTE : méthodologie de calcul

Fin de période	T2-19	T2-18	S1-19	S1-18
Capitaux propres part du Groupe	62 492	58 959	62 492	58 959
Titres super subordonnés (TSS)	(9 861)	(9 197)	(9 861)	(9 197)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	(280)	(274)	(280)	(274)
Intérêts nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission	(39)	(213)	(39)	(213)
Gains/Pertes latents enregistrés en capitaux propres, hors réserves de conversion	(636)	130	(636)	130
Provision pour dividende	(717)	(892)	(717)	(892)
Fonds propres ROE fin de période	50 959	48 513	50 959	48 513
Fonds propres ROE moyens	50 250	47 967	49 842	47 745
Ecart d'acquisition moyens	(4 541)	(5 152)	(4 619)	(5 155)
Immobilisations incorporelles moyennes	(2 194)	(2 010)	(2 194)	(1 988)
Fonds propres ROTE moyens	43 515	40 805	43 029	40 602
Résultat net part du Groupe (a)	1 054	1 224	1 740	2 127
Résultat net Part du Groupe sous-jacent (b)	1 247	1 333	2 332	2 590
Intérêts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission (c)	(192)	(189)	(357)	(344)
Annulation des dépréciations d'écarts d'acquisitions (d)	41	22	108	22
Résultat net Part du Groupe corrigé (e)=(a)+(c)+(d)	903	1 057	1 491	1 805
Résultat net Part du Groupe sous-jacent corrigé (f)=(b)+(c)	1 056	1 144	1 975	2 246
Fonds propres ROTE moyens (g)	43 515	40 805	43 029	40 602
ROTE [trimestre: (4*e/g), 6 mois: (2*e/g)]	8,3%	10,4%	6,9%	8,9%
Fonds propre ROTE moyens (sous-jacent) (h)	43 612	40 859	43 325	40 833
ROTE sous-jacent [trimestre: (4*f/h), 6 mois: (2*f/h)]	9,7%	11,2%	9,1%	11,0%

Détermination du RONE : Fonds propres alloués aux métiers (M EUR)

en M EUR	T2-19	T2-18	Variation	S1-19	S1-18	Variation
Banque de détail en France	11 306	11 066	+2,2%	11 281	11 226	+0,5%
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	11 051	11 452	-3,5%	11 334	11 440	-0,9%
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	15 543	14 965	+3,9%	16 062	14 856	+8,1%
Total Métier	37 900	37 483	+1,1%	38 677	37 522	+3,1%
Hors Pôles	12 350	10 484	+17,8%	11 165	10 223	+9,2%
Groupe	50 250	47 967	+4,8%	49 842	47 745	+4,4%

8 - Actif net et Actif net tangible

L'Actif net et l'Actif net tangible sont définis dans la méthodologie, page 45 du Document de référence 2019 du Groupe. Les éléments permettant de les déterminer sont présentés ci-après :

Fin de période	S1-19	T1-19	2018	S1-18
Capitaux propres part du Groupe	62 492	61 830	61 026	58 959
Titres Super Subordonnés (TSS)	(9 861)	(9 473)	(9 330)	(9 197)
Titres Super Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)	(280)	(283)	(278)	(274)
Intérêts nets d'impôts à verser sur TSS & TSDI, intérêts versés aux porteurs de TSS & TSDI, amortissements des primes d'émission	(39)	(37)	(14)	(213)
Valeur comptable des actions propres détenues dans le cadre des activités de trading	431	550	423	500
Actif Net Comptable	52 743	52 587	51 827	49 775
Ecarts d'acquisition	(4 548)	(4 544)	(4 860)	(5 140)
Immobilisations incorporelles	(2 226)	(2 162)	(2 224)	(2 027)
Actif Net Tangible	45 969	45 881	44 743	42 608
Nombre de titres retenus pour le calcul de l'ANA**	844 026	804 211	801 942	801 924
Actif Net par Action	62,5	65,4	64,6	62,1
Actif Net Tangible par Action	54,5	57,1	55,8	53,1

** Nombre d'actions pris en compte : nombre d'actions ordinaires émises au 30 juin 2019, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe. Conformément à la norme IAS 33, les données historiques par action antérieures à la date de détachement d'un DPS sont retraitées du coefficient d'ajustement correspondant à l'opération.

9 - Détermination du Bénéfice Net par Action (BNPA)

Le BNPA publié par Société Générale est déterminé selon les règles définies par la norme IAS 33 (Cf. page 44 du Document de référence 2019 de Société Générale). Les corrections apportées au Résultat net part du Groupe pour la détermination du BNPA correspondent aux retraitements effectués pour la détermination du ROE. Ainsi que précisé en page 44 du Document de référence 2019 de Société Générale, le Groupe publie également un BNPA ajusté de l'incidence des éléments non-économiques et exceptionnels présentés en note méthodologique n°5 (BNPA sous-jacent).

Le calcul du Bénéfice Net par Action est décrit dans le tableau suivant :

Nombre moyen de titres, en milliers	S1-19	T1-19	2018	S1-18
Actions existantes	821 189	807 918	807 918	807 918
Déductions				
Titres en couverture des plans d'options d'achat et des actions gratuites attribuées aux salariés	4 214	4 467	5 335	5 059
Autres actions d'auto-détention et d'auto-contrôle	249	374	842	1 252
Nombre de Titres retenus pour le calcul du BNPA**	816 726	803 077	801 741	801 607
Résultat net part du Groupe	1 740	686	4 121	2 127
Intérêts sur TSS et TSDI	(357)	(165)	(719)	(344)
Plus-values nettes d'impôt sur rachats partiels	-	-	-	-
Résultat net part du Groupe corrigé	1 383	521	3 402	1 783
BNPA (en EUR)	1,69	0,65	4,24	2,22
BNPA sous-jacent* (en EUR)	2,42	1,12	5,00	2,80

(*) Hors éléments exceptionnels et y compris linéarisation de l'effet d'IFRIC 21.

(**) Nombre d'actions pris en compte : nombre moyen d'actions sur la période, hors actions propres et d'auto-contrôle, mais y compris les actions de trading détenues par le Groupe.

Données T1-19, 2018 et S1-18 retraités de l'application d'IAS 12 sur le Résultat net part du Groupe et les « Intérêts sur TSS et TSDI »

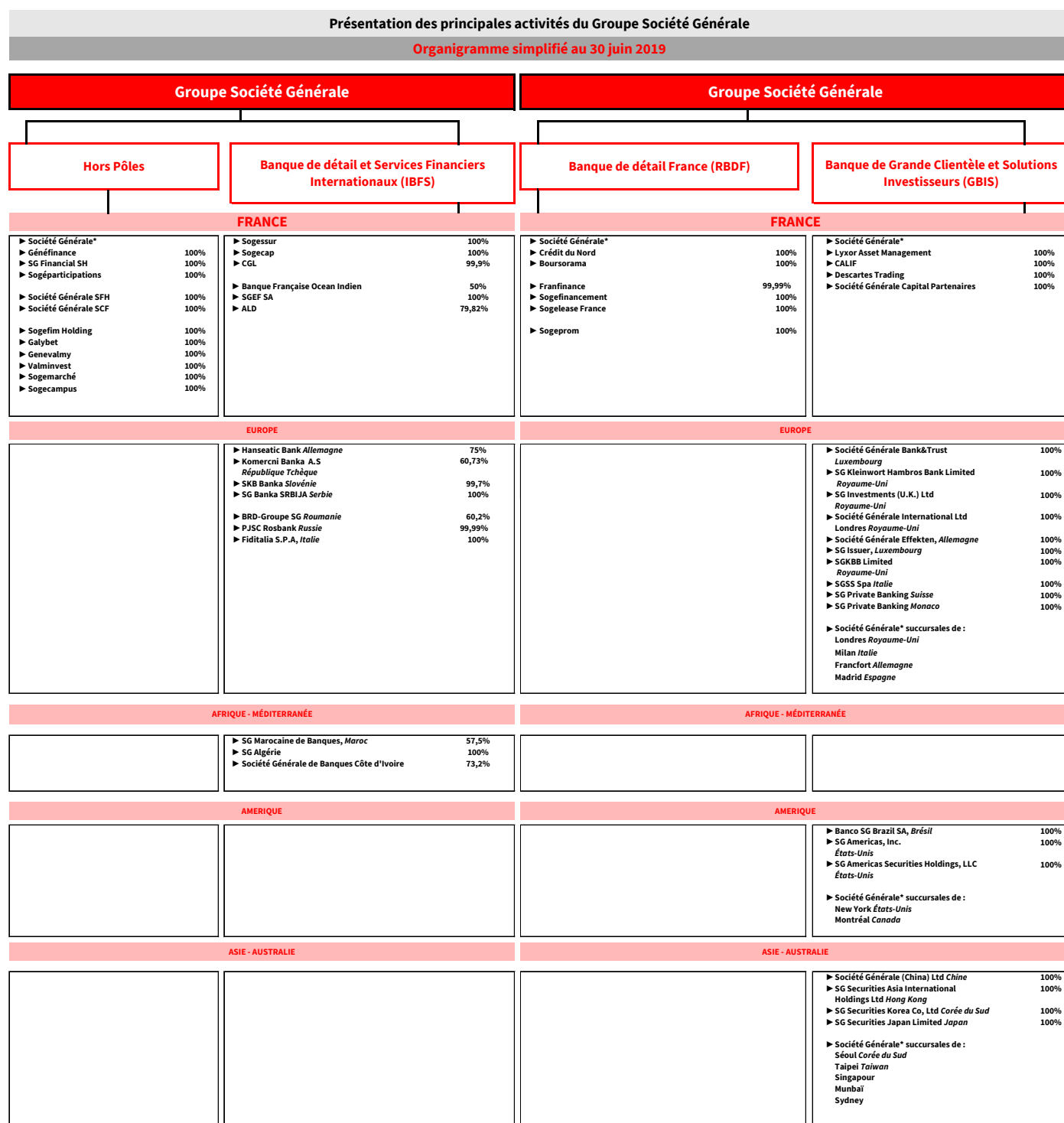
10 - Fonds propres Common Equity Tier 1 du Groupe Société Générale

Ils sont déterminés conformément aux règles CRR/CRD4 applicables. Les ratios de solvabilité non phasés sont présentés pro-forma des résultats courus, nets de dividendes, de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Lorsqu'il est fait référence aux ratios phasés, ceux-ci n'intègrent pas les résultats de l'exercice en cours, sauf mention contraire. Le ratio de levier est déterminé selon les règles CRR/CRD4 applicables intégrant les dispositions de l'acte délégué d'octobre 2014.

NB (1) En raison des règles d'arrondi, la somme des valeurs figurant dans les tableaux et analyses peut différer légèrement du total reporté.

(2) Société Générale rappelle que l'ensemble des informations relatives aux résultats de la période (notamment : communiqué de presse, données téléchargeables, diapositives de présentation et annexes) sont disponibles sur son site internet www.societegenerale.com dans la partie « Investisseur ».

2.3 Présentation des principales activités de Société Générale



* Société mère

Remarques :

- Les taux indiqués sont les taux d'intérêt du Groupe dans la filiale détenue.

2.4 Nouveaux produits ou services importants lancés

Métier

Nouveaux produits ou services

Métier	Nouveaux produits ou services
Banque de détail en France	
Emission de Virements instantanés (janvier 2019, Société Générale)	Mise à disposition du virement instantané en émission depuis le site client des particuliers, l'Appli ou le site Mobile, dans la limite du plafond de virement habituel du client. Le bénéficiaire est crédité dans un délai de 10 secondes et les fonds sont immédiatement réutilisables. Ce service est disponible 365 jours par an, 24h/24. Les frais d'un virement instantané émis s'élèvent à 0,80€, il est gratuit en réception.
Carte à cotisation dégressive (Janvier 2019, Société Générale)	Un concept simple et efficace qui permet aux clients professionnels de bénéficier d'un % de réduction supplémentaire sur leur prochaine cotisation carte liée à l'usage de la carte Business pour les détenteurs de Jazz Pro
WELCOME PROF LIB (Avril 2019, Société Générale)	Un pack financement destiné à l'ensemble de nos prospects Professions Libérales (créateurs et installés). Ce pack offre une autorisation de découvert (sous forme de Convention de Trésorerie Courante) de 5 KE pré-accordée et un crédit d'investissement corporel jusqu'à 50 KE sans caution personnelle ; le tout avec des conditions tarifaires préférentielles
Fizen (Janvier 2019, Société Générale)	Partenariat avec Fizen qui propose à nos clients PRO un nouvel outil de gestion et de préparation comptable. Ce service permet l'import automatique des relevés bancaires, le suivi de la trésorerie, un tableau de bord de l'activité, la préparation des devis et factures et la gestion des notes de frais.
Virement Instantané en émission (Mai 2019, Société Générale)	Le virement instantané (ou Instant Payment) est désormais disponible pour les clients Pros dans leur espace connecté Contrairement au virement SEPA classique, le virement instantané est irrévocable, réalisable 365 jours dans l'année, 7J/7 et 24h/24 en 10 secondes avec un contrôle systématique de la provision.
Dématérialisation des relevés (Mai 2019, Société Générale)	La banque à distance des PRO s'est enrichie de nouveaux relevés dématérialisés et tout particulièrement des relevés de cartes business.
Forfait monétique Professions Libérales de Santé (Juin 2019, Société Générale)	Le forfait monétique à destination des Professions Libérales de Santé répond aux attentes des médecins généralistes et spécialistes avec une tarification préférentielle et un nombre de transactions illimité.
Selfcare cartes (mai 2019, Société Générale)	Possibilité pour un client de verrouiller et déverrouiller de manière autonome sa carte depuis le site client des particuliers, l'Appli ou le site Mobile ; permettant ainsi de restreindre ponctuellement l'utilisation de la carte, notamment si le client pense l'avoir égarée. Si la carte est retrouvée le client peut la déverrouiller et la réutiliser immédiatement.
Sogecommerce Lite (Avril 2019, Société Générale)	La version LITE notre service d'encaissement en ligne sécurisé Sogecommerce permet à tous nos clients commerçants, entreprises et professionnels qui n'auraient pas de site internet ou qui ne détiendraient qu'un simple site vitrine, de proposer néanmoins le paiement en ligne à leurs clients. Cette offre packagée intègre les 4 fonctionnalités suivantes : l'envoi de demandes de paiement par email, par SMS, par lien ou par formulaire hébergé.
Virement Instantané (Juin 2019, Société Générale)	Le virement instantané (ou Instant Payment) est désormais disponible pour les clients Entreprises dans leur Banque à Distance Sogecash Net. Contrairement au virement SEPA classique, le virement instantané est irrévocable, réalisable 365 jours dans l'année, 7j/7 et 24h/24, en 10 secondes, avec un contrôle systématique de la provision.
Partenariat EXPENSYA (fin 2018, groupe Crédit du Nord)	Solution de gestion des notes de frais. Une plate-forme Web et Mobile qui permet une gestion complète et dématérialisée des dépenses professionnelles. 0 saisie, 0 papier et 100% mobile.

Banque de détail en France	Partenariat AON/SWISSLIFE (Lancement en janvier 2019, groupe Crédit du Nord)	Assurance emprunteur dédiée aux professions libérales médicales
	Partenariat CAPTAIN CONTRAT (Lancement en mars 2019, groupe Crédit du Nord)	Startup du droit proposant une offre complète et digitale de services et contenus pour accompagner les TPE/PME dans l'ensemble de leur vie juridique et administrative.
	Partenariat SIMPLEBO (Lancement en mai 2019, groupe Crédit du Nord)	Mise en place ou rénovation d'un site internet sans plate-forme de paiement pour les clients professionnels.
	Offre RSE prêt personnel (Janvier 2019 groupe Crédit du Nord)	Absence de frais de dossiers pour les véhicules neufs ou d'occasion hybrides ou électrique.
	Signature électronique ADE Groupe pour le PIM (Mars 2019, groupe Crédit du Nord)	Digitalisation du process de souscription à l'assurance emprunteur Groupe pour le client : espace médical permettant de compléter les questionnaires de santé et de signer électroniquement les documents contractuels.
	Convention Etoile (Avril 2019, groupe Crédit du Nord)	Offre packagée composée d'un socle de services essentiels comprenant une carte de paiement, une assurance des moyens de paiement, les services de banque en ligne ainsi qu'une exonération des frais de tenue de compte. La Convention Etoile propose également 3 modules de personnalisation : Famille/Epargne et International.
	Pochette électronique du Prêt immobilier (avril 2019 groupe Crédit du Nord)	Créée automatiquement lors du montage du prêt immobilier, elle remplace le dossier papier. Elle est partageable par les acteurs en interne et aide à la complétude du prêt.
	Self services cartes (Juin 2019, groupe Crédit du Nord)	Ajout de la fonctionnalité de verrouillage/déverrouillage temporaire de carte permettant ainsi de limiter des oppositions lorsque le risque de vol ou perte n'est pas encore totalement avéré.
	Tableau de bord clients (Juin 2019, groupe Crédit du Nord)	Vision synthétique et personnalisée de la situation bancaire des clients particuliers et professionnels qui remplace la page d'accueil après authentification sur nos sites Internet et mobile et applications.
	Instant Payment (Janvier 2019, Boursorama)	Boursorama Banque met gratuitement à disposition de tous ses clients particuliers et professionnels, sur toutes les interfaces fixes et mobiles, l'Instant Payment, le nouveau type de virement interbancaire instantané.
Performance Bourse (Mai 2019, Boursorama)	Boursorama Banque lance de nouveaux outils et contenus exclusifs pour accompagner les particuliers dans la gestion de leurs portefeuilles boursiers : Nouveau service de suivi de la performance nette et réelle des portefeuilles titres, Nouveau Trading Board personnalisable pour les investisseurs actifs, les conseils exclusifs des éditeurs Investir et Le Revenu, Des webinaires vidéos réservés aux clients pour mieux comprendre les marchés financiers.	
Carte ULTIM (Juin 2019, Boursorama)	Boursorama Banque lance ULTIM, une carte premium totalement gratuite (sous réserve de son utilisation, 15€/mois si aucune opération de paiement n'est réalisée le mois précédent), y compris pour les paiements et retraits partout dans le monde. La carte ULTIM est accessible à tous, sans justificatif de revenus, avec un premier versement de 500 €, immédiatement disponible sur le compte, un découvert autorisé à partir de 100 €, modulable dès l'entrée en relation, des plafonds de 3 000€ pour les paiements et de 920 € pour les retraits à l'entrée en relation, un plafond exclusif jusqu'à 20 000€ de paiements sous conditions de flux et d'encours. ULTIM est une carte à débit immédiat compatible ApplePay, GooglePay, SamsungPay.	

Banque de détail et Services Financiers Internationaux	<p>AUKAPAY</p> <p>(Juillet 2018 ; Komerční Banka – Rép. Tchèque)</p> <p>(Banque de détail à l'International)</p>	<p>En coopération avec AUKA, le numéro un norvégien des paiements mobiles, les équipes expertes de Komerční Banka testent l'outil AUKAPAY. Il s'agit d'une version pilote de l'application de paiement AUKA, conçue sur mesure pour les clients de la filiale tchèque. L'application permet à ses utilisateurs de faire des virements et opérations bancaires simplement sans contact. Les testeurs pilotes peuvent commander leurs marchandises à l'avance, les payer, puis les retirer sans attendre. La version complète de l'application de l'AUKA a bien plus de fonctionnalités, y compris les paiements de factures, la mise en place d'ordres permanents.</p>
	<p>Contrôle des transactions VISA</p> <p>(Juin 2018 ; Hanseatic bank – Allemagne)</p> <p>(Banque de détail à l'International)</p>	<p>Visa et Hanseatic Bank se sont associées pour permettre aux consommateurs de mieux contrôler leurs dépenses. La version mise à jour de l'application Hanseatic Bank a intégré des API de contrôle des transactions Visa pour les transactions par carte de crédit. Grâce à cette fonction innovante, les clients peuvent bloquer ou débloquer eux-mêmes leur carte, à condition qu'il n'y ait pas de suspicion de fraude ou d'impayés</p>
	<p>Moja Banka</p> <p>(Juin 2018 ; OBSG – Macédoine)</p> <p>(Banque de détail à l'International)</p>	<p>OBSG lance sa nouvelle application, appelée Moja banka - la "banque mobile", accessible à tous les clients de la banque qui utilisent déjà ses services de banque en ligne.</p>
	<p>Aggrégation de comptes sur Appli</p> <p>(Octobre 2018 ; BRD – Roumanie)</p> <p>(Banque de détail à l'International)</p>	<p>Mise à disposition de tous les comptes bancaires clients sur une seule et même interface (appli bancaire BRD).</p>
	<p>KAYAMB by BFC</p> <p>(Juillet 2018, BFCOI – La Réunion)</p> <p>(Banque de détail à l'international)</p>	<p>Package multicanal destiné aux plus de 25 ans qui ont besoin de services bancaires minimum, souhaitent une offre à bas prix, sans découvert ni crédit, et utilisent déjà le multicanal ou sont ouverts à l'idée de l'utiliser.</p>
	<p>La Maison des PME</p> <p>(Novembre 2018, SGBS – Sénégal)</p> <p>(Banque de détail à l'International)</p>	<p>Approche d'accompagnement multidimensionnel pour répondre aux besoins des dirigeants des PME : Société Générale réunit dans un même espace des acteurs locaux et internationaux (ADPME, Réseau Entreprendre, AFD-Proparco, Investisseurs & Partenaires, Bpifrance, Bureau de Mise à Niveau et APIX) pour œuvrer ensemble à la levée des principaux freins à la création et au développement des entreprises - en apportant des expertises comptables, techniques ou juridiques, des conseils, formations, monitoring ou sensibilisation aux enjeux environnementaux et sociaux, et en étudiant des solutions de financement à tous les stades du cycle de vie de l'entreprise.</p>
	<p>Synoé</p> <p>(Novembre 2018 : Sogecap – France)</p> <p>(Services Financiers aux Entreprises et Assurances)</p>	<p>Lancement d'une offre de conseil en investissement digital, permettant une gestion dynamique et réactive des investissements réalisés au sein des contrats d'assurance vie, depuis n'importe quel support (smartphone, tablette et ordinateur).</p>
	<p>Offre responsabilité des dirigeants</p> <p>(Novembre 2018 : Sogessur – France)</p> <p>(Services Financiers aux Entreprises et Assurances)</p>	<p>Une couverture complète pour aider les dirigeants de petites et moyennes entreprises à protéger leur patrimoine individuel en cas de mise en cause personnelle consécutive à une faute dans l'exercice de leurs fonctions</p>
	<p>Dispositif succession pour les bénéficiaires</p> <p>(Juillet 2018 : Sogecap – France)</p> <p>(Services Financiers aux Entreprises et Assurances)</p>	<p>Les bénéficiaires, clients ou non de Société Générale, disposent d'un espace web dédié leur permettant de suivre l'état d'avancement de leur dossier, de télécharger les pièces justificatives et de consulter des aides à la constitution de leur dossier.</p>
	<p>Souscription en ligne assurance des prêts immobiliers</p> <p>(Septembre 2018 : Société Générale Insurance – Russia)</p> <p>(Services Financiers aux Entreprises et Assurances)</p>	<p>Les clients de Delta Credit peuvent réaliser une demande de souscription pour une assurance des emprunteurs et remplir le questionnaire médical en ligne 24h/24 et 7j/7.</p>

<p>ALD Switch</p> <p>(Février 2018 ; ALD Automotive France) (Services financiers aux entreprises et assurances)</p>	<p>Alliant flexibilité et durabilité, ALD Switch permet de disposer d'un véhicule électrique et inclut un véhicule thermique/hybride quand les clients en ont besoin (dans la limite de 60 jours par an).</p>
<p>Leasing Auto</p> <p>(Octobre 2018 ; ALD Automotive France) (Services financiers aux entreprises et assurances)</p>	<p>Boursorama a lancé auprès de ses clients la première offre de location longue durée 100 % en ligne en partenariat avec ALD Automotive.</p> <p>Disponible dans le Boursoshop, la plateforme « Leasing Auto avec Boursorama Banque », développée par ALD Automotive, offre aux clients Boursorama un parcours 100 % digital pour souscrire et gérer leur contrat de location longue durée.</p>
<p>Mise à jour du MOI ALD: portail internet d'ALD</p> <p>(Septembre 2018; ALD Automotive Russie) (Services Financiers aux Entreprises et Assurances)</p>	<p>ALD Automotive a mis à jour l'interface et les fonctionnalités du portail Web MOI ALD: format des rapports mieux adapté aux besoins, nouvelle expérience client.</p>
<p>Apple PAY pour les détenteurs de carte VISA Rosbank</p> <p>(Decembre 2018 ; Rosbank) (Banque de détail à l'international)</p>	<p>Les titulaires de carte Visa Rosbank ont maintenant l'occasion d'utiliser Apple Pay, un outil de paiement simple, sécurisé et personnel, offrant rapidité et flexibilité.</p>
<p>Service automatisé d'investissements SMARTINVEST</p> <p>(Octobre 2018; Rosbank) (Banque de détail à l'international)</p>	<p>Rosbank et FinEx ont développé un service d'investissement automatisé commun appelé SmartInvest. Il permet de faciliter le choix des actifs d'investissement, de prévoir la rentabilité attendue et de gérer l'ensemble du portefeuille d'investissement. Le service est disponible non seulement pour les clients de Rosbank, mais également pour les investisseurs privés non-clients.</p>
<p>Nouveau service d'approbation en ligne des "prêts en point de vente"</p> <p>(Octobre 2018; Rusfinance Bank) (Banque de détail à l'international)</p>	<p>Rusfinance Bank a présenté l'approbation en ligne de prêts POS sur les sites des distributeurs. Un nouveau service numérique permettant de réduire le temps nécessaire au traitement d'un prêt à la consommation.</p>

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Gamme Indices Equity Machine Learning (Mars 2019, Activités de Marché)	S'appuyant sur un algorithme de Machine Learning développé par Microsoft, l'équipe de Recherche Quantitative de SG a développé un modèle complet prenant en compte 80 facteurs actions. A l'aide de ces facteurs, le modèle évalue la probabilité qu'un titre surperforme dans le mois à venir sur 3 univers (Etats-Unis, Europe et Japon). Ces probabilités sont ensuite utilisées pour classer les actions et prendre une position longue sur le 1 ^{er} quantile. Parallèlement au rebalancement (mensuel), le modèle fait l'objet d'une reconfiguration mensuelle grâce à l'ajout de nouvelles données pour améliorer en permanence sa précision et s'adapter aux évolutions du marché.
	SGI Swap Carry G6 (Juin 2019, Activités de Marché)	SGI a lancé en juin 2019 le SGI Swap Carry G6 (et G8) dont le but est de s'exposer à une stratégie de carry sans risque de duration basée sur des swaps et complétant la stratégie Bond Carry lancée en novembre 2018. La stratégie prend une position longue sur les swaps à 10 ans dont le carry est le plus élevé (ajusté en fonction de leur durée), et une position courte sur ceux dont le carry est le plus faible. Univers : EUR, USD, JPY, CHF, AUD, AUD, GBP La stratégie offre une combinaison unique de caractéristiques de diversification par rapport aux portefeuilles traditionnels et aux portefeuilles de primes de risque ainsi qu'à la stratégie Bond Carry : <ul style="list-style-type: none"> - Un carry positif persistant. - Un risque de duration minimal. - Une faible corrélation aux marchés action et risk premia.
	SG Equity US Intraday Trend (Avril 2019, Activités de Marché)	L'indice SGI Equity US Intraday Trend est un indice visant à capturer la tendance Intraday du marché américain en prenant des positions longues ou short sur le S&P 500 basées sur un signal observable. La stratégie prend des positions sur des contrats futures S&P 500 pendant la journée (plusieurs fois par jour) en fonction de signaux tendances. Le signal de tendance est basé sur les performances durant la journée par rapport à la clôture de la veille : Si la performance est positive, la stratégie prend une position longue sur le sous-jacent. Si la performance est négative, la stratégie prend une position short sur le sous-jacent. La taille de la position dépend de la force du signal, telle qu'elle est mesurée au moment précis (c.-à-d. plus le rendement est élevé/bas, plus l'exposition acheteuse ou vendeuse est élevée), avec un plafond et lissé en utilisant le TWAP. Toute position est dénouée en fin de journée de la manière la plus souple possible en limitant l'impact sur le marché.
	Services dépositaires et conservation aux fonds immobiliers domiciliés au Royaume-Uni (Mai 2019, Societe Generale Securities Services)	Ce service accompagne les gestionnaires qui ont reçu l'agrément pour gérer des fonds immobiliers domiciliés au Royaume-Uni. Ce service concerne les fonctions de dépositaires et de conservation d'actifs pour des fonds d'investissements immobiliers, y compris les PAIFs qui investissent dans les immeubles en direct Ce service étend la proposition de services dépositaires au Royaume-Uni, jusqu'alors réservé aux fonds coordonnées, pour inclure désormais les fonds immobiliers
	Plateforme web d'on boarding des Fournisseurs dans le cadre des Programmes de Supply Chain Finance (Reverse Factoring) (Février 2019, Global Transaction & Payment Services)	Mise à disposition depuis février 2019, la plateforme web permet une meilleure communication avec les fournisseurs et facilite ainsi leur enrôlement dans le programme Supply Chain Finance d'un grand donneur d'ordre. Personnalisable aux couleurs (logo, charte graphique) de notre client donneur d'ordre et, le cas échéant, multi lingue, celui-ci peut y intégrer des contenus (textes, videos, photos) de son choix.
	Digitalisation de bout en bout des factures (Mai 2019, Global Transaction & Payment Services)	Depuis mai 2019, ce nouveau service disponible dans l'espace transactionnel In'fact est ouvert aux clients Professionnels détenteurs d'un contrat d'affacturage AvenirPlus. Doté d'une expérience utilisateur simple et intuitive et d'une fonction OCR (lecture scan), ce service permet au client de télécharger ses factures et justificatifs et de les transmettre à Société Générale Factoring. Cette innovation permet d'accélérer la mise à disposition des fonds au client (suppression des délais courrier, parcours client optimisé).

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Virement instantané pour les entreprises (Juin 2019, Global Transaction & Payment Services)	Le paiement instantané simplifie le transfert d'argent dans de nombreuses situations. Disponible depuis janvier pour la clientèle de particuliers, le service de virement instantané a été étendu à la clientèle entreprises en juin via l'application bancaire « Sogecash Net » sur Internet. La transaction est effectuée en moins de 10 secondes. Dès qu'il reçoit la notification, le bénéficiaire est crédité et peut utiliser immédiatement la somme transférée. Ce service, disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, est proposé en option.
	SWIFT gpi, extension géographique de l'offre (Mars 2019, Global Transaction & Payment Services)	Après la France et Monaco en 2018, Société Générale annonce l'extension de la couverture de l'offre SWIFT gpi dans 9 nouvelles implantations : Allemagne, Belgique, Espagne, Italie, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse en Europe et également Hong Kong et Singapour en Asie. SWIFT gpi permet à Société Générale d'offrir à ses clients la meilleure expérience en matière de suivi et de gestion de leurs paiements transfrontaliers : une rapidité accrue des traitements des paiements internationaux, la transparence sur les frais, le suivi des paiements en temps réel et le transfert des informations du paiement de bout-en-bout.
	Marathon Emerging Markets Bond Fund (Mars 2019, Lyxor)	Ce fonds est une stratégie d'emprunt à long terme sur les marchés émergents, axé sur les obligations souveraines et quasi souveraines des marchés émergents libellées en USD, avec une diversification supplémentaire du crédit aux entreprises. Il pourra fournir un rendement diversifié et non corrélé à des placements à revenu fixe plus traditionnels.
	GARI Euro Equity Dynamic Overlay (Juin 2019, Lyxor)	Les actions offrent des perspectives de gain à long terme. Elles sont aussi par nature risquées, avec des épisodes de volatilité qui peuvent affecter durablement les portefeuilles. Le Fonds vise un double objectif d'investissement : s'exposer à des actions de la zone Euro sélectionnées par Lyxor au travers d'une stratégie propriétaire (« GARI Euro ») et réduire le risque actions via l'utilisation d'une couverture dynamique propriétaire, initialement développée pour le compte de nos clients assureurs.
	Club deal Immobilier EXTENDAM (Février 2019, Banque Privée)	Partenariat entre SGPB France et la société de Société de Gestion EXTENDAM permettant la commercialisation auprès de notre clientèle de parts de fonds investis principalement dans des actifs immobiliers (« Club Deal Immobiliers »). L'investisseur pourra investir au travers d'un fonds nourricier. Le véhicule d'investissement est un FPCI
	Partenariat U'Wine (Avril 2019, Banque Privée)	Partenariat entre SGPB France et la société de négoce bordelaise U'Wine pour proposer 2 types d'offres à notre clientèle (particuliers ou personnes morales) : - « Offre U'Wine Mandat » : Offre permettant à notre clientèle de se constituer une cave de grands crus dans le temps, dans une optique de consommation ou à des fins patrimoniales. Il s'agit d'une offre de gestion de cave individualisée dans les Grands Crus en Primeur - « Offre U'Wine Grands Crus » : Offre permettant à notre clientèle de profiter des performances de valorisation des grands crus dans le temps à travers une offre de titres financiers, à des fins patrimoniales (investissement et transmission). Il s'agit de private equity dans la mesure où il s'agit d'une offre portant sur des titres financiers d'une société et non du vin même si le sous-jacent de la société est bien du vin.

2.5 Analyse du bilan consolidé

2.5.1 Bilan consolidé

ACTIF

<i>(en Md EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Caisse et banques centrales	99,5	96,6
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	421,0	365,6
Instruments dérivés de couverture	17,8	11,9
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	53,1	50,0
Titres au coût amorti	12,2	12,0
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	70,2	60,6
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	438,3	447,2
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0,1	0,3
Placements des activités d'assurance	157,9	146,8
Actifs d'impôts	5,5	5,8
Autres actifs	70,4	67,4
Actifs non courants destinés à être cédés	9,0	13,5
Participations dans les entreprises mises en équivalence	0,2	0,2
Immobilisations corporelles et incorporelles	29,0	26,8
Écarts d'acquisition	4,6	4,7
Total	1 388,6	1 309,4

PASSIF

<i>(en Md EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Banques centrales	7,7	5,7
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	406,3	363,1
Instruments dérivés de couverture	9,7	6,0
Dettes représentées par un titre	127,3	116,3
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	101,3	94,7
Dettes envers la clientèle	412,9	416,8
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7,6	5,3
Passifs d'impôts	1,2	1,2
Autres passifs	82,6	76,6
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7,1	10,5
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	138,6	129,5
Provisions	4,6	4,6
Dettes subordonnées	14,6	13,3
Capitaux propres part du Groupe	62,5	61,0
Participations ne donnant pas le contrôle	4,7	4,8
Total	1 388,6	1 309,4

Au 30 juin 2019, le total du bilan consolidé du Groupe s'élève à 1 388,6 Md EUR, en hausse de 79,2 Md EUR (+6,1%) par rapport à celui au 31 décembre 2018 (1 309,4Md EUR).

2.5.2 Principales évolutions du périmètre de consolidation

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2019 par rapport au périmètre du 31 décembre 2018 sont les suivantes :

EUROBANK

Le 31 mai 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Eurobank, sa filiale polonaise, à Bank Millennium. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 3,4 milliards d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 2,9 milliards d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 1,8 milliard d'euros présentés respectivement parmi les Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2018.

BANKA SG ALBANIA

Le 29 mars 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Banka SG Albania, sa filiale albanaise, à OTP Bank. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,7 milliard d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 0,4 milliard d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 0,6 milliard d'euros présentés respectivement parmi les Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2018.

SG EXPRESS BANK

Le 15 janvier 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Express Bank, sa filiale bulgare, à OTP Bank. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 3,4 milliards d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 2,4 milliards d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 2,7 milliards d'euros présentés respectivement parmi les Actifs non courants destinés à être cédés et Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés au 31 décembre 2018.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING NV/SA

Le 28 février 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Générale Private Banking NV/SA, sa filiale de banque privée en Belgique, à ABN AMRO. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan de 1,1 milliard d'euros constituée d'une part, d'une baisse de 1,1 milliard d'euros des Actifs non courants destinés à être cédés (dont 0,4 milliard d'euros de baisse des caisses et banques centrales et 0,5 milliard d'euros de baisse des prêts et créances) et d'autre part, d'une baisse de 1,1 milliard d'euros des Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés (dont 1 milliard d'euros de baisse des dettes envers la clientèle).

LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT

En mars 2019, le Groupe a cédé sa participation mise en équivalence dans La Banque Postale Financement (35%) à La Banque Postale.

2.5.3 Variations sur les postes significatifs du bilan consolidé

Les **actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat** augmentent respectivement de 55,4 Md EUR (+15,1%) et de 43,2 Md EUR (+11,9%) par rapport au 31 décembre 2018.

L'évolution des actifs financiers à la juste valeur par résultat résulte principalement d'une hausse des dérivés de transaction de taux d'intérêt et des actions et autres instruments de capitaux propres. L'évolution des passifs financiers à la juste valeur par résultat s'explique principalement par une hausse des dérivés de transaction de taux d'intérêt et des emprunts et pensions livrées.

Les **dettes représentées par un titre** sont en hausse de 11,0 Md EUR (+9,4%) par rapport au 31 décembre 2018, principalement liées à la hausse des émissions sur les EMTN et certificats de dépôt.

Les **prêts et créances sur la clientèle** enregistrés au coût amorti, diminuent de 9,0 Md EUR (-2,0%) par rapport au 31 décembre 2018, principalement expliqués par la diminution des titres reçus en pension livrée.

Les **dettes envers la clientèle** enregistrées au coût amorti, diminuent de 3,9 Md EUR (-0,9%) par rapport au 31 décembre 2018, du fait d'une baisse des titres donnés en pension compensée partiellement par une hausse des dépôts de la clientèle et des comptes d'épargne à régime spécial à vue.

Les **prêts et créances sur les établissements de crédit** enregistrés au coût amorti, sont en hausse de 9,6 Md EUR (+15,8%) par rapport au 31 décembre 2018, en lien avec une hausse des titres reçus en pension livrée, ainsi que des comptes ordinaires.

Les **dettes envers les établissements de crédit** enregistrées au coût amorti, sont en hausse de 6,6 Md EUR (+6,9%) par rapport au 31 décembre 2018, du fait d'une hausse des dettes à terme et des titres donnés en pension livrée.

Les **placements des activités d'assurances** sont en hausse de 11,1 Md EUR (+17,6%) par rapport au 31 décembre 2018, principalement en lien avec la hausse des actifs financiers à la juste valeur par résultat et des actifs financiers disponibles à la vente.

Les **passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance** sont en hausse 9,1 Md EUR (+7,0%) par rapport au 31 décembre 2018, en lien avec les provisions techniques des entreprises d'assurance.

Les **autres actifs et autres passifs** ont augmenté respectivement de 3,0 Md EUR (+4,4%) et 6,0 Md EUR (+7,9%) dont 2 Md EUR liés à la comptabilisation d'une dette locative relative aux contrats de location en application de la norme IFRS16.

Les **actifs et passifs non courants destinés à être cédés** ont diminué respectivement de -4,5 Md EUR (-33,3%) et -3,4 Md EUR (-32,4%) par rapport au 31 décembre 2018. Cette diminution est liée principalement à la cession de SG EXPRESS BANK et d'EURO BANK.

Les **capitaux propres part du Groupe** s'élèvent à 62,5 Md EUR au 30 juin 2019 contre 61,0 Md EUR au 31 décembre 2018. Cette évolution résulte principalement des éléments suivants :

- Résultat part du Groupe au 30 juin 2019 : +1,7 Md EUR ;
- Distribution de dividende : -1,7 Md EUR ;
- Rémunération des TSS et TSDI : -0,3 Md EUR ;
- Emission d'un TSS en dollar Singapour : +0,5 Md EUR ;
- Augmentation de capital liée à la distribution de dividendes en actions : +0,9 Md EUR.

Après intégration des participations ne donnant pas le contrôle (4,7 Md EUR), les capitaux propres du Groupe s'élèvent à 67,2 Md EUR au 30 juin 2019

2.6 Propriétés immobilières et équipements

La valeur brute totale des immobilisations corporelles du groupe Société Générale s'élève au 30 juin 2019 à 40,3 Md EUR. Elle comprend la valeur des terrains et constructions pour 5,4 Md EUR, de droits d'utilisations comptabilisés suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS16 pour 2,2 Md EUR, des actifs de location simple des sociétés de financement spécialisés pour 27,0 Md EUR, et des autres immobilisations corporelles pour 5,7 Md EUR.

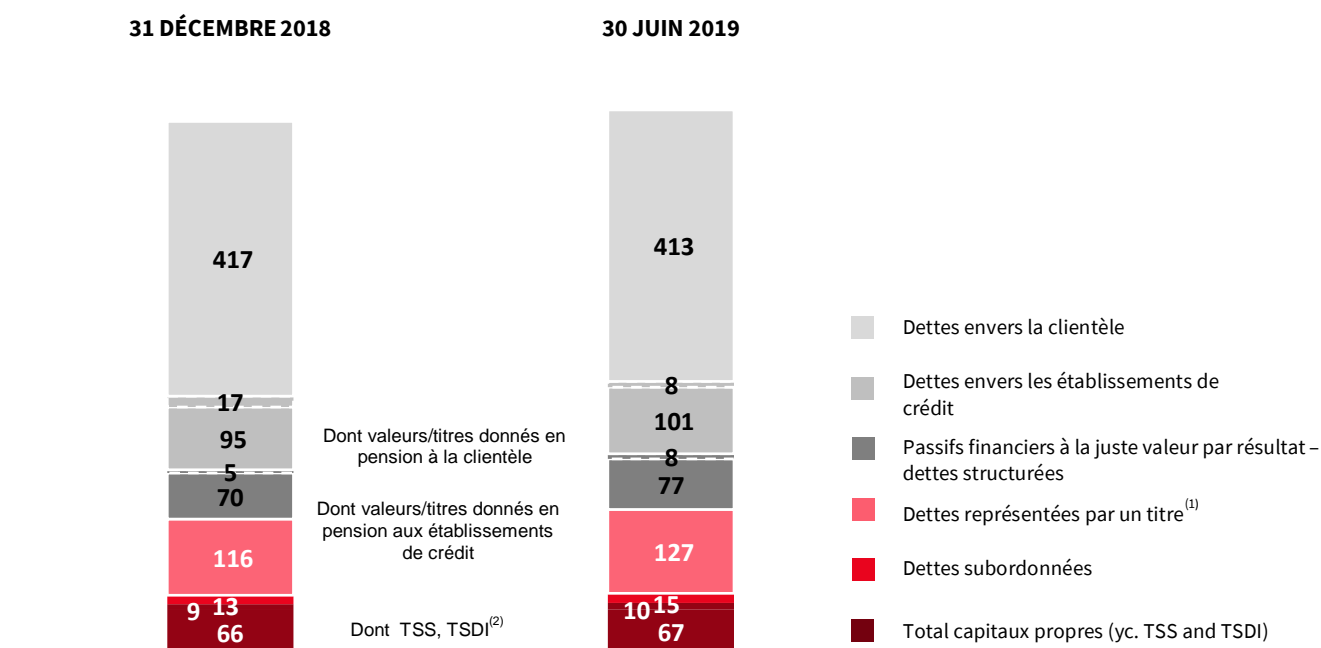
La valeur nette des immobilisations corporelles d'exploitation, des immeubles de placement du groupe et du droit d'utilisation de la Société Générale s'élève à 26,8 Md EUR, soit seulement 1,9% du total de bilan consolidé au 30 juin 2019.

De fait, de par la nature des activités de Société Générale, les propriétés immobilières et les équipements représentent peu à l'échelle du Groupe.

2.7 Politique financière

Situation d'endettement du Groupe - actualisation des pages 56 à 58 du Document de référence 2019

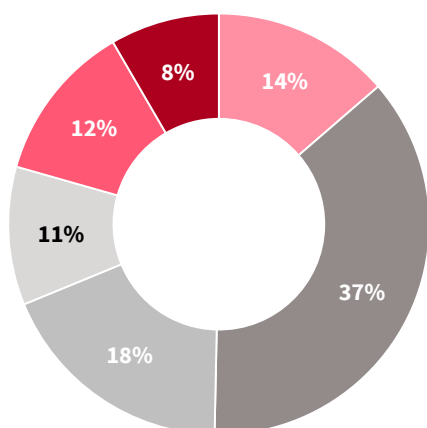
STRUCTURE DE FINANCEMENT DU GROUPE



(1) Dont : SGSCF : 3,4 Md EUR, SGSFH : 12,8 Md EUR, CRH : 5,3 Md EUR, titrisations et autres émissions sécurisées : 2,7 Md EUR, conduits : 10,9 Md EUR à fin juin 2019 (respectivement à fin décembre 2018 : SGSCF : 5,7 Md EUR, SGSFH : 13,3 Md EUR, CRH : 5,9 Md EUR, titrisations : 3,1 Md EUR, conduits : 10,6 Md EUR).

(2) Titres Super Subordonnés, Titres Subordonnés à Durée Indéterminée. Montants nominaux hors notamment effet change, primes d'émission et intérêts courus

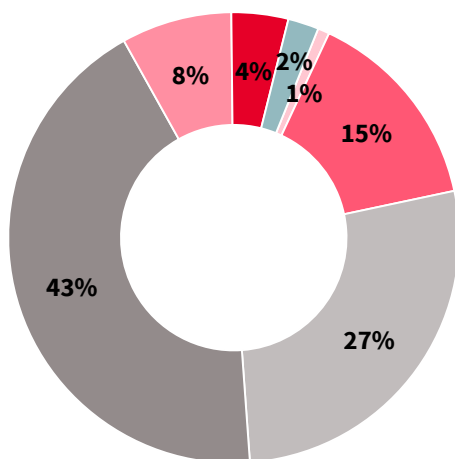
ENDETTEMENT LONG TERME DU GROUPE EMIS SUR LES MARCHES DE CAPITAUX AU 30.06.2019⁽¹⁾ : 176,4 Md EUR



- Dettes subordonnées (incluant les dettes subordonnées à durée indéterminée)⁽²⁾
- Émissions senior structurées
- Émissions senior vanille préférées non sécurisées (incluant CD & CP > 1 an)
- Émissions senior vanille non préférées non sécurisées
- Émissions sécurisées (incluant CRH)
- Dettes émises par les filiales consolidées (dette sécurisée et non sécurisée)

(1) L'encours de titres court terme émis par le Groupe s'élevait à 51,9 Md EUR au 30.06.2019 dont 10,9 Md EUR au titre des conduits.
 (2) Dont 10,2 Md EUR inscrits parmi les instruments de capitaux propres en comptabilité.

REALISATION DU PROGRAMME DE FINANCEMENT A FIN JUIN 2019 : 22,1 Md EUR



- Dettes subordonnées
- Émissions senior vanille préférées non sécurisées
- Émissions senior vanille non préférées non sécurisées
- Émissions senior structurées
- Émissions sécurisées (incluant CRH)
- Dettes émises par les filiales consolidées (sécurisées et non sécurisées)
- Dettes subordonnées à durée indéterminée

2.8 Principaux investissements et cessions effectués

Le Groupe a poursuivi une politique d'acquisitions et de cessions ciblées conforme à ses objectifs de recentrage et de gestion des ressources rares.

Métier	Description des investissements
ANNÉE 2019	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition par ALD de Sternlease (location longue durée de véhicules aux Pays-Bas).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Acquisition des activités « Equity Capital Markets and Commodities » de Commerzbank.
Banque de détail en France	Acquisition de Treezor, plate-forme pionnière du Bank-as-a-Service en France.
ANNÉE 2018	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Prise de participation par CGI dans Reezocar, start-up française spécialisée dans la vente de voitures d'occasion auprès de particuliers.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de Reflex (location flexible de véhicules en Espagne).
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Acquisition de Lumo (plate-forme d'épargne participative dédiée aux énergies renouvelables).
ANNÉE 2017	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de BBVA Autorenting (location longue durée de véhicules en Espagne) et de Merrion Fleet (location longue durée de véhicules en Irlande).
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Acquisition de 50% et prise du contrôle total d'Antarius (assurances).
Métier	Description des cessions
ANNÉE 2019	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession d'Eurobank en Pologne.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de SG Private Banking Belgium en Belgique.
Banque de détail en France	Cession de Self Trade Bank S.A.U. en Espagne.
Banque de détail en France	Cession de l'intégralité de la participation dans La Banque Postale Financement (35%).
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de SG Express Bank en Bulgarie.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de SG Albania en Albanie.
ANNÉE 2018	
Hors Pôles	Cession d'une participation de 2,05% dans Euroclear.
ANNÉE 2017	
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de 20% d'ALD à l'occasion de son introduction en Bourse.
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	Cession de Splitska Banka en Croatie.
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	Cession de l'intégralité de la participation dans Fortune (49%), en Chine.
Banque de détail en France	Cession de Onvista en Allemagne.

2.9 Acquisitions en cours et contrats importants

Financement des principaux investissements en cours

Les investissements en cours seront financés par les modes de financement habituels et récurrents du Groupe.

Acquisitions en cours

Aucune acquisition significative n'est en cours.

Cessions en cours

Le 20 décembre 2018, le Groupe a annoncé la signature d'un accord en vue de la cession de Société Générale Serbie au groupe OTP Bank. La finalisation de l'opération est soumise à l'obtention des autorisations de la Banque Nationale de Serbie et des autorités de la concurrence compétentes. Elle est attendue dans les prochains mois.

Le 18 janvier 2019, le Groupe a annoncé la signature d'un accord pour la cession à Absa des activités de conservation, de banque dépositaire et de compensation de dérivés opérés par Société Générale en Afrique du Sud. La transaction est soumise à l'approbation des autorités compétentes et devrait être finalisée dans les prochains mois.

Le Groupe a signé le 27 février 2019 un accord pour la cession de sa participation majoritaire dans Ohridska Banka Société Générale en Macédoine au groupe Erste. La finalisation de la transaction est attendue dans les prochains mois, après approbation des autorités compétentes.

Le Groupe a aussi signé le 27 mars 2019 un accord pour la cession de Inora Life en Irlande à Monument Re. La finalisation de la transaction est soumise à l'autorisation des autorités compétentes, attendue avant fin 2019.

Enfin, le Groupe a signé le 2 mai 2019 la cession de SKB Banka en Slovénie au groupe OTP Bank. La finalisation de la transaction est attendue dans les prochains mois, après approbation des autorités compétentes.

2.10 Événements postérieurs à la clôture

Le 15 juillet, le Groupe et Promontoria MMB sont entrés en négociation exclusive en vue de l'acquisition de Société Générale de Banque aux Antilles par Promontoria MMB.

Le 16 juillet 2019, le Groupe a finalisé la cession de l'intégralité de sa participation dans SG Montenegro à OTP.

Le 18 juillet, le Groupe a annoncé l'entrée en négociation exclusive avec My Money Bank en vue de l'acquisition de Socalfi, filiale de My Money Bank en Nouvelle-Calédonie.

Le 25 juillet 2019, le Groupe a finalisé la cession de l'intégralité de sa participation dans Mobiasbanka Moldavie à OTP.

Le Groupe a annoncé le 26 juillet 2019 la signature d'un accord pour la cession de Pema GmbH, société de location avec services de camions et de remorques à TIP Trailer Services. La réalisation de l'opération est soumise à l'obtention des autorisations des autorités compétentes et devrait intervenir dans les prochains mois.

2.11 Principaux risques et principales incertitudes pour les six mois à venir – Actualisation de la page 14 du Document de référence 2019

Société Générale reste soumis aux risques habituels et propres à son activité tels que mentionnés dans le chapitre 4 du Document de référence déposé le 11 mars 2019 et dans son actualisation déposée le 6 mai 2019.

Malgré les bons résultats en termes de croissance enregistrés par bien des économies avancées au début de l'année 2019, la plupart des indicateurs suggèrent un ralentissement de l'économie mondiale, dans un contexte de tensions commerciales et technologiques entre la Chine et les États-Unis, d'incertitudes par rapport au Brexit et en raison de facteurs spécifiques à certains pays.

Compte tenu du niveau élevé d'incertitude politique, les risques autour de la croissance mondiale ont augmenté. Des tensions sur les marchés liées aux incertitudes mentionnées ne peuvent être exclues, de même qu'un ralentissement plus prononcé de l'investissement, qui pourrait à son tour précipiter un ralentissement plus marqué. Le marché pétrolier reste par ailleurs très volatil.

Compte tenu de la faiblesse des pressions inflationnistes et des signes d'alerte sur la croissance, les banques centrales ont adopté un ton plus accommodant dans leurs indications prospectives.

L'orientation des politiques budgétaires devrait devenir moins favorable aux États-Unis à l'horizon 2020, mais rester expansionniste en Chine. Au sein de la zone euro, la politique budgétaire varie d'un État membre à l'autre.

Pour ce qui est de l'évolution des marchés financiers, l'escalade des tensions commerciales en mai, les craintes de perturbation des chaînes d'approvisionnement technologiques et les tensions géopolitiques (par exemple, les sanctions américaines contre l'Iran) ont sapé à nouveau la confiance des marchés au cours du deuxième trimestre de l'année.

Par rapport aux trajectoires spécifiques des principales économies du monde :

- Les États-Unis affichent toujours une croissance solide tirée par la consommation privée et publique mais la durabilité d'une telle performance n'est pas assurée. La fin de la relance budgétaire à la mi-2019 et la baisse des résultats des entreprises – la hausse des droits de douane et des coûts du travail induisant une contraction des marges – vont peser sur la croissance.
- Dans la zone euro, l'activité est soutenue par la consommation et par la vitalité des marchés du travail, mais la croissance devrait ralentir en 2019 et 2020, dans un contexte de diminution des exportations et de l'investissement.
- L'économie britannique perd de l'élan sur fond des incertitudes sur le Brexit.
- La croissance économique du Japon s'est accélérée au premier trimestre 2019 mais la consommation des ménages et l'investissement sont en train de se contracter.
- Confrontée au risque d'un ralentissement accentué, la Chine a commencé à assouplir ses politiques budgétaire et monétaire.
- Les perspectives de croissance sont hétérogènes parmi les pays émergents. Même si les conditions financières demeurent favorables, en particulier avec le recul de taux longs américains, les marchés émergents doivent faire face à d'importants remboursements de dettes et restent donc exposés au sentiment du marché.

Sur le plan réglementaire, le premier semestre de l'année 2019 a été marqué par l'adoption du paquet bancaire CRR2/CRD5. Cet ensemble de texte est entré en vigueur le 27/06/2019. Si la majorité des dispositions sont applicables dans 2 ans, en Juin 2021, certaines dispositions comme le TLAC (Total Loss Absorbing Capacity) s'appliquent dès fin juin 2019. La directive CRD5 sera applicable lors de sa transposition en droit français qui est attendue au plus tard fin 2020. En revanche, la transposition en droit européen de l'accord finalisant les réformes dites de Bâle III n'est pas encore à l'ordre du jour côté des institutions législatives européennes.

3. FACTEURS DE RISQUES ET ADEQUATION DES FONDs PROPRES

3.1 Facteurs de risques

Cette section indique les principaux facteurs de risques qui pourraient, selon les estimations du Groupe, avoir un impact significatif sur son activité, sa rentabilité, sa solvabilité ou son accès au financement.

3.1.1 Risques liés aux contextes macro-économiques, de marché et réglementaire

1. L'économie mondiale et les marchés financiers sont toujours affectés par de fortes incertitudes susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe étant un établissement financier d'envergure mondiale, ses activités sont sensibles à l'évolution des marchés financiers et à l'environnement économique en Europe, aux États-Unis et dans le reste du monde. Le Groupe pourrait être confronté à des détériorations significatives des conditions de marché et de l'environnement économique qui pourraient notamment résulter de crises affectant les marchés de capitaux ou du crédit, de contraintes de liquidité, de récessions régionales ou mondiales, d'une volatilité importante des cours des matières premières (notamment le pétrole), des taux de change ou des taux d'intérêt, de l'inflation ou de la déflation, de dégradations de la notation, de restructurations ou de défauts des dettes souveraines ou privées, ou encore d'événements géopolitiques (tels que des actes terroristes ou des conflits armés). De tels événements, qui peuvent intervenir de manière brutale et dont les effets peuvent ne pas être anticipés et couverts, pourraient affecter de manière ponctuelle ou durable les conditions dans lesquelles évoluent les établissements financiers et avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière, le coût du risque et les résultats du Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés financiers ont ainsi connu des perturbations significatives résultant de l'inquiétude sur la dette souveraine de plusieurs pays de la zone euro, des incertitudes liées au rythme de resserrement de la politique monétaire américaine ainsi que des craintes de ralentissement économique en Chine. Le niveau des taux d'intérêt observés ces dernières années, notamment en zone euro, a affecté et pourrait continuer d'affecter la marge nette d'intérêt et donc les résultats des activités de banque de détail du Groupe.

Une période prolongée de taux d'intérêt bas en zone Euro et aux États-Unis, sous l'effet de politiques monétaires accommodantes, a entraîné une hausse de l'appétit pour le risque de certains acteurs du système bancaire et financier. Ceci peut se traduire par des prises de risque excessives, avec un relâchement des critères d'octroi de crédit, des primes de risques faibles par rapport à leur moyenne historique et des niveaux de valorisation élevés de certains actifs. Cette situation accroît le risque de perturbations financières liées à la conduite des politiques monétaires, dans le cas où une surprise haussière de l'inflation et un durcissement de la politique monétaire aux États-Unis et en zone euro conduiraient à une remontée, mal contrôlée, des taux d'intérêt. Par ailleurs, l'environnement de liquidité abondante qui a été à la base de l'accélération de la croissance du crédit en zone euro et notamment en France pourrait conduire à des mesures supplémentaires de régulation par les autorités de surveillance afin de limiter l'octroi de crédits ou de protéger davantage les banques contre un retournement du cycle financier. Dans cette configuration, le Groupe pourrait être affecté par une réévaluation brutale des risques sur les marchés de capitaux et du crédit et la baisse de valeur et de liquidité sur certains marchés d'actifs. En outre, dans un contexte de hausse marquée de l'endettement public et privé au cours des dernières années dans certains pays avancés ou émergents, une hausse rapide des taux d'intérêt affecterait les taux de change, la capacité de certains emprunteurs à respecter leurs obligations financières et plus généralement pèserait sur les perspectives de croissance économique et pourrait avoir aussi un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Par ailleurs, la hausse ou l'accumulation de risques géopolitiques et politiques (notamment au Moyen-Orient) est une source d'incertitude supplémentaire qui pourrait peser sur l'activité économique et la demande de crédit, tout en renforçant la volatilité des marchés financiers. La mise en place de mesures protectionnistes fortes (ou la menace de telles mesures), notamment sous l'effet de la politique américaine, pourrait affecter le dynamisme des échanges internationaux de biens et services et avoir des répercussions sur l'environnement économique dans lequel le Groupe exerce ses activités, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

2. Les résultats du Groupe pourraient être affectés négativement par son exposition à des marchés régionaux.

Les résultats du Groupe sont exposés aux conditions économiques, financières et politiques des principaux marchés sur lesquels le Groupe est présent (France, Europe et États-Unis).

Au 30 juin 2019, les expositions de crédit du Groupe portent principalement sur la France (à hauteur de 43 %), sur l'Europe de l'Ouest, hors France (à hauteur de 22%), sur l'Europe de l'Est, partie de l'Union européenne (à hauteur de 7%) et sur les États-Unis (à hauteur de 13 %).

En France, principal marché du Groupe, la reprise de la croissance et les taux d'intérêt bas ont favorisé la reprise sur le marché de l'immobilier mais une rechute de l'activité dans ce secteur pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, se traduisant par une baisse de la demande de prêts, une hausse des encours douteux et une dépréciation de la valeur des actifs.

Compte tenu de sa diversification géographique, le Groupe exerce des activités sur des marchés émergents, en particulier en Russie et dans d'autres pays d'Europe centrale et orientale, de même qu'en Afrique. Il est probable que des incertitudes continuent à peser sur ces marchés et donc sur les risques qu'ils représentent. Ces incertitudes peuvent venir de l'évolution des prix du pétrole qui peut affecter la santé financière des pays producteurs, de l'évolution du régime de sanctions vis-à-vis de la Russie, des déficits jumeaux en Roumanie dont la correction pourrait être imposée par les marchés avec un impact sur la croissance et le taux de change. Les activités de marchés de capitaux et de trading de titres sur les marchés émergents peuvent être plus volatiles que dans les pays développés, et être exposées à des risques particuliers tels que l'instabilité politique et la volatilité des devises. Un changement significatif défavorable du contexte politique, macro-économique ou financier de ces pays pourrait peser sur les résultats et la situation financière du Groupe.

À la suite de tensions géopolitiques et politiques, les États-Unis, l'Union européenne et d'autres pays et organisations internationales ont imposé des sanctions en mars 2014 contre des individus et des entreprises russes, qui ont été durcies en 2018. Les sanctions ont nui à la valeur du rouble, ainsi qu'aux conditions de financement et à l'activité économique en Russie. Le risque de nouvelles évolutions défavorables persiste en cas de tensions géopolitiques accrues et/ou de sanctions supplémentaires par les pays occidentaux et/ou par la Russie, ainsi qu'en cas de rechute du prix du pétrole.

En zone euro, la situation économique et financière pourrait être affectée par une évolution défavorable de l'économie d'un ou plusieurs États Membres. En particulier, en Italie, la combinaison d'un niveau de dette publique élevé, d'une croissance faible et d'un secteur bancaire toujours affecté par une proportion importante d'encours de crédits non performants, accroît le risque de tension sur les conditions de financement. Des tensions excessives pourraient alors provoquer une contagion sur les pays périphériques de la zone euro et avoir un impact négatif sur l'économie de la région et, finalement, sur la stabilité de la zone monétaire. Cela pourrait conduire la BCE à relâcher à nouveau les conditions monétaires via des politiques non conventionnelles afin d'éviter une crise systémique, ce qui pourrait impacter négativement les résultats du Groupe sur certaines de ses activités. Enfin, une aggravation des tensions commerciales avec des mesures américaines protectionnistes s'élargissant à la zone euro pourraient affecter négativement certains secteurs.

3. Une intensification de la concurrence, par des acteurs bancaires et non bancaires, est susceptible de peser sur l'activité et les résultats du Groupe, tant sur son marché domestique français qu'à l'international.

Toutes les activités du Groupe sont confrontées à une concurrence intense sur les marchés locaux et mondiaux dans lesquels il opère, que ce soit de la part d'acteurs bancaires ou non bancaires. À ce titre, le Groupe est exposé au risque de ne pas parvenir à conserver ou développer ses parts de marché dans ses différentes activités. Cette concurrence peut également conduire à une pression sur les marges, préjudiciable à la rentabilité de ses activités.

En France et sur les autres marchés principaux dans lequel le Groupe exerce ses activités, la présence d'importants acteurs bancaires et financiers locaux, ainsi que l'émergence de nouveaux acteurs (par exemple banques et prestataires de services financiers en ligne) ont intensifié la concurrence sur la quasi-totalité des produits et des services proposés par le Groupe. Sous l'impulsion de nouveaux acteurs comme les « *fintechs* », de nouveaux services, automatisés, évolutifs et basés sur de nouvelles technologies se développent rapidement et modifient fondamentalement la relation des consommateurs avec les prestataires de services financiers, ainsi que la fonction de réseaux traditionnels d'agences bancaires. La stratégie du Groupe pour répondre à ces défis, notamment en matière de développement des technologies digitales, pourrait, si elle s'avérait inadaptée ou mal conduite, aboutir à un affaiblissement de sa position concurrentielle.

Les mouvements de concentration dans le secteur des services financiers pourraient permettre aux concurrents du Groupe de renforcer leurs capitaux, leurs ressources, et leur capacité à offrir une gamme de services financiers plus étendue. Par ailleurs, la concurrence s'accroît avec l'émergence d'acteurs non bancaires qui, dans certains cas, peuvent être avantagés par une réglementation plus souple et notamment moins exigeante en termes de fonds propres.

4. Le Groupe est soumis à un cadre réglementaire étendu dans les pays où il est présent et les modifications de ce cadre réglementaire pourraient avoir un effet significatif sur l'activité, la situation, les coûts du Groupe et l'environnement financier et économique dans lequel il opère.

Cadre réglementaire général

Le Groupe est soumis à une réglementation et à une surveillance rigoureuse dans toutes les juridictions dans lesquelles il exerce des activités. Les règles que les banques doivent respecter ont principalement pour objectif de limiter leur exposition aux risques, de préserver leur stabilité et leur solidité financière et de protéger les clients, les déposants, les créanciers et les investisseurs. Des ressources considérables sont nécessaires pour assurer la conformité à ces réglementations. Leur non-respect peut se traduire par des sanctions pécuniaires, la détérioration de l'image du Groupe, la suspension forcée de ses activités ou le retrait de ses agréments.

Cet environnement réglementaire est marqué par son caractère évolutif et par une complexité croissante, ce qui accroît l'incertitude relative aux impacts futurs sur l'activité et la rentabilité du Groupe. Depuis le début de la crise financière, de nombreuses instances législatives et réglementaires nationales et internationales, ainsi que d'autres organismes, ont débattu, proposé et instauré diverses mesures. Certaines de ces mesures ont d'ores et déjà été mises en œuvre alors que d'autres sont toujours en discussion. Par conséquent, il demeure difficile d'évaluer précisément les impacts futurs ou, dans certains cas, les conséquences probables de ces mesures pour le Groupe.

Lois et réglementations françaises et européennes

Le Groupe applique la réglementation Bâle 3, relatif aux exigences de capital et de liquidité dont la finalité est de renforcer la résistance du secteur bancaire en cas de crise, mise en œuvre dans l'Union européenne par le biais d'un règlement et d'une directive (respectivement CRR modifié par CRR2 et CRD4 modifié par CRD5). Ces textes européens font l'objet et continueront de faire l'objet de modifications pour refléter les changements du cadre Bâle 3.

Ces règles augmenteront à partir de 2022 les exigences de fonds propres réglementaires auxquelles les banques en général, et le Groupe en particulier, sont soumises, avec notamment des contraintes sur les modèles internes pour le risque de crédit IRB (*Internal Ratings-Based*), la refonte des modèles internes pour le risque de marché (FRTB, *Fundamental Review of the Trading Book*) et la disparition du modèle interne pour le risque opérationnel, remplacé par une approche Standard.

Elles prévoient, par ailleurs, un « *output floor* » global : les RWA calculés selon les modèles internes de la banque se verront appliquer un plancher correspondant à un pourcentage de l'assiette des RWA qui résulteraient de l'application de la méthode standard (crédit, marché et opérationnel). Le niveau d'output floor augmentera ensuite progressivement, passant de 50% en 2022 à 72,5% en 2027. Néanmoins, il faudra attendre leur transposition en droit européen (CRR 3/CRD 6) pour que ces règles soient applicables au Groupe.

Le calendrier d'application effective de ces dispositions au Groupe est susceptible d'évoluer en fonction de la transposition définitive des règles du comité de Bâle dans le droit européen. En dépit des mesures prises par le Groupe pour adapter ses activités à des nouvelles dispositions et en réduire ainsi les impacts, la finalisation du cadre réglementaire Bâle 3 est susceptible d'augmenter les exigences de fonds propres sur certaines activités et réduire ainsi le retour sur fonds propres.

Au-delà de l'évolution des dispositions réglementaires, la BCE a pris une série d'initiatives importantes pour renforcer les modèles internes de calcul des exigences en fonds propres et leur comparabilité. Ceci concerne la stratégie de déploiement des modèles internes sur des entités actuellement en approche standard, l'harmonisation de la définition interne du défaut, le lancement en 2017 d'un programme à 3 ans de revue des modèles internes (TRIM ou *Targeted Review of Internal Models*), ou encore la valorisation des actifs illiquides au bilan. L'impact de ces mesures est encore incertain. En particulier, le programme TRIM lancé en 2017, auquel le Groupe est soumis, n'est pas encore achevé et pourrait se traduire par des augmentations d'exigences en fonds propres, ainsi que par des coûts d'adaptation des systèmes et processus internes du Groupe.

Par ailleurs, l'Union européenne a adopté en avril 2019 une disposition imposant aux banques une déduction prudentielle en fonds propres sur la base d'une insuffisance éventuelle de couverture des prêts non performants (NPL ou « Non Performing Loans ») par les provisions. Cette couverture est appréciée par rapport à des niveaux de référence fixés en fonction de l'ancienneté dans la classification « défauts » des encours concernés. Cette disposition s'applique au Groupe sur les nouveaux prêts mis en place et considérés comme des NPL depuis le 26 Avril 2019. En pratique, les déductions prudentielles considérées n'interviendraient pas avant 2021, ce qui pourrait impacter le niveau de solvabilité du Groupe.

Le Groupe est par ailleurs exposé à un risque financier (et notamment sur son cours de bourse) lié à la limitation potentielle de sa capacité à distribuer des dividendes sur décision du superviseur. Celui-ci peut en effet imposer des contraintes complémentaires sur le gestion des fonds propres de la banque, motivées par le niveau des différentes exigences en fonds propres ou par tout autre élément.

Le ratio MREL (*Minimum Requirement for own funds and Eligible Liabilities* ou « exigence minimale concernant les fonds propres et les engagements éligibles ») est défini dans la directive européenne du 5 mai 2014 établissant un cadre pour le rétablissement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Bank Recovery and Resolution Directive* ou « BRRD ») transposée en droit français par l'ordonnance du 20 août 2015, (l'« Ordonnance »). Le ratio MREL correspond à une exigence minimale de fonds propres et d'engagements éligibles devant être disponibles pour absorber les pertes et recapitaliser la banque selon les conditions prévues dans la BRRD. Cette exigence est calculée comme étant le montant minimal de fonds propres et d'engagements éligibles exprimé en pourcentage du total des engagements et des fonds propres de l'établissement.

L'Ordonnance impose notamment aux établissements de crédit, soumis à la surveillance directe de la BCE (ce qui est le cas de Société Générale), d'élaborer et de communiquer à la BCE un plan préventif de rétablissement décrivant les mesures de rétablissement permettant de faire face à une détérioration significative de leur situation financière.

Le ratio de « capacité d'absorption des pertes » (*Total Loss Absorbing Capacity* – « TLAC ») s'applique aux établissements systémiques G-SIB. Les instruments inclus dans le ratio TLAC doivent notamment être subordonnés (structurellement, contractuellement ou statutairement) à la dette senior non préférée. Toutefois, les banques de l'Union européenne pourront être autorisées à inclure un montant limité de dette senior préférée (2,5% des RWA en 2019, 3,5% des RWA en 2022), sous réserve de l'obtention d'une autorisation de l'autorité de résolution. Afin de limiter le risque de contagion, les établissements G-SIB seront tenus de déduire du numérateur de leur propre ratio TLAC leur exposition aux instruments et engagements inclus dans le ratio TLAC émis par d'autres établissements G-SIB.

Les exigences MREL et TLAC présentent un risque comparable. Elles contraignent la structure du passif et nécessitent le recours aux marchés de dette subordonnée avec un impact sur le coût, voire sur la capacité de financement du Groupe. La Directive (EU) 2019/879 (« BRRD II »), modifiant la BRRD, modifie la définition du MREL de façon à faire converger ce ratio avec le TLAC.

Par ailleurs, le 27 juin 2019 a été publiée au Journal Officiel de l'Union européenne une série de mesures législatives appelée le « paquet bancaire », incluant entre autres les textes CRR2 et CRD5. Les Etats Membres disposent d'un délai de 18 mois pour transposer ces textes dans le droit national.

Le cadre réglementaire existant et les réformes à venir pourraient avoir un impact sur le niveau des fonds propres, le coût de financement du Groupe ou encore certaines activités qui devront s'adapter à ces nouvelles contraintes, ainsi que sur la manière dont le Groupe organise ses activités. Néanmoins, l'ampleur de cet impact reste encore incertaine à ce stade.

Les réglementations EMIR (*European Market Infrastructure Regulation*) et Dodd Frank (voir « Lois et réglementations américaines » ci-dessous) ont pour objectif, entre autres, d'imposer la compensation auprès de chambres de compensation des opérations sur dérivés de gré à gré dites « standard », et pour les opérations non standard, de les soumettre à l'obligation d'échange bilatéral de marges de variation.

En 2019, le Parlement Européen et le Conseil ont adopté un projet de règlement et finalisent l'adoption d'un autre règlement modifiant le règlement EMIR, qui une fois mis en œuvre pourraient avoir des impacts sur l'activité et les résultats du Groupe :

- Le projet de règlement UE communément appelé « *EMIR 2.2* » concerne le renforcement des pouvoirs de supervision des contreparties centrales de pays tiers par les autorités de l'Union européenne. Au titre de ce règlement, les contreparties centrales de pays tiers d'une importance systémique substantielle devront être établies dans l'Union européenne. Il reviendra à l'AEMF d'évaluer si une contrepartie centrale présente une telle caractéristique, la décision finale étant prise par la Commission européenne. Les éventuelles décisions de localisation dans l'Union européenne pourraient, si elles étaient mises en place, entraîner des risques opérationnels, occasionner des coûts supplémentaires et donc peser sur les résultats du Groupe.
- Le règlement UE 2019/834 du 20 mai 2019, communément appelé « *EMIR Refit* », vise, entre autres, à exempter de l'obligation de compensation les contreparties financières ne dépassant pas certains seuils de positions « sur les dérivés de gré à gré » ainsi qu'à alléger les exigences de déclaration pour certaines contreparties non financières.

L'entrée en vigueur en 2018 du règlement européen sur la protection des données personnelles (« RGPD ») accroît le risque de non-conformité du fait du fort volume de données personnelles que le Groupe traite dans le cadre normal de ses activités, en particulier dans la banque de détail.

En outre, le Groupe est soumis à des règles fiscales complexes dans les différents pays dans lesquels il intervient. Des changements dans les règles fiscales applicables, l'incertitude sur l'interprétation de tels changements ou leurs impacts sur le Groupe peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Lois et réglementations américaines

La loi américaine sur la réforme du consommateur Dodd-Frank Wall Street de 2010 (la « loi Dodd-Frank ») fournit un cadre général d'importantes réformes de la réglementation financière destinées à renforcer la surveillance et la réglementation bancaires et à contribuer à la stabilité financière. Le *Dodd-Frank Act* contient des mesures concernant la surveillance du risque systémique, des normes prudentielles des banques, la résolution ordonnée des institutions financières d'importance systémique, la réglementation des dérivés de gré à gré, la protection des consommateurs et des investisseurs et la capacité des entités bancaires et leurs sociétés affiliées (filiales et succursales) à se livrer à des activités de négociation pour compte propre comme contrepartie, ou à certaines transactions impliquant des *hedge funds* ou des fonds de *private equity*.

L'intégralité des réglementations nécessaires pour l'application de loi Dodd-Frank n'a pas encore été finalisée et des réglementations supplémentaires restent à prévoir. Le *Dodd-Frank Act*, ainsi que les autres mesures réglementaires post-crise financière de même nature, mises en place aux États-Unis, ont augmenté les coûts de mise en conformité, ont limité les activités et ont pour conséquence une plus grande surveillance prudentielle et un risque accru lié à la conformité avec les réglementations supplémentaires, également susceptibles d'avoir des conséquences défavorables pour les banques (y compris le Groupe). Le *Dodd-Frank Act* octroie également une plus grande autorité réglementaire et juridictionnelle aux autorités de marché américaines, principalement la CFTC et la SEC, sur Société Générale et soumet le Groupe à des mesures supplémentaires de contrôle et de surveillance.

L'actuelle administration présidentielle américaine a exprimé des objectifs politiques différents qui pourraient infléchir ces dispositions mais sans modifier en substance le *Dodd-Frank Act*.

Bien que certaines des règles et réglementations soient toujours sous la forme de propositions ou n'aient pas encore été présentées, la majorité des règles applicables au Groupe sont déjà finalisées et ont entraîné ou vont entraîner un surcoût et une limitation de certaines activités du Groupe. Les nouvelles politiques et propositions de nouvelles réglementations ou lois, une fois adoptées, pourraient avoir un impact sur les activités du Groupe et/ou sur la valeur ou la liquidité des titres émis par la Société Générale.

En tant que banque internationale, traitant notamment des opérations avec des « *US persons* », libellées en dollar américain, ou faisant intervenir une institution financière US, le Groupe est soumis aux législations et réglementations américaines relatives notamment au respect des sanctions économiques, à la lutte contre la corruption, et aux abus de marché. En 2018, le Groupe a conclu plusieurs accords avec les autorités américaines afin notamment de suspendre pour une durée de trois ans les poursuites pénales encourues pour avoir enfreint les lois et réglementation américaines susmentionnées. Dans le cadre de ces accords, le Groupe s'est engagé à mettre en place, via un programme et une organisation dédiés, des actions correctives visant à remédier aux défaillances constatées, remédiation dont le coût peut être significatif. Le Groupe serait exposé à un risque (i) de sanctions administratives, incluant des amendes, une suspension de l'accès aux marchés US, voire des retraits d'agrément, (ii) de réactivation du risque pénal, et (iii) d'atteinte à sa réputation, dans l'hypothèse où serait constaté un nouveau manquement aux lois et réglementations américaines concernées, ou une violation des engagements pris par le Groupe dans le cadre de ces accords.

5. En cas de dégradation du marché, le Groupe pourrait tirer des revenus plus faibles des activités de courtage et de celles fondées sur la perception de commissions.

Lors de la dégradation de la situation des marchés, le Groupe a connu un déclin du volume des transactions réalisées pour le compte de ses clients, conduisant à une diminution des revenus générés par cette activité. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne connaîtra pas une évolution similaire lors de nouvelles dégradations du marché, susceptibles de survenir périodiquement et inopinément. De plus, l'évolution de la réglementation en vigueur, pourrait impacter le volume des transactions que le Groupe effectue au nom de ses clients, entraînant une baisse de chiffre d'affaires lié à ces activités. En outre, les commissions que le Groupe facture à ses clients au titre de la gestion de leurs portefeuilles étant dans de nombreux cas fondées sur la valeur ou la performance de ces portefeuilles, une dégradation du marché qui réduirait la valeur des portefeuilles de ses clients ou augmenterait les montants des retraits, conduirait à une réduction des revenus que le Groupe perçoit au titre de ses activités de Gestion d'Actifs, de dépositaire et de Banque Privée, ce qui aurait un impact négatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

6. Le Brexit et son impact sur les marchés financiers et l'environnement économique pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe.

Le Royaume-Uni et l'Union européenne ont convenu d'une « extension flexible » du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne jusqu'au 31 octobre 2019. Toutefois, les termes de l'accord de retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne n'ont pas encore été approuvés par le Parlement britannique. Les négociations sont en cours avec une probabilité croissante d'un Brexit sans aucun accord. Cela aura à son tour un impact sur la disponibilité (ou non) d'une période de transition jusqu'au 31 décembre 2020 et la nature des relations futures entre le Royaume-Uni et l'Union européenne reste floue.

Selon les scénarios envisagés, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne est susceptible de perturber considérablement l'économie et les marchés financiers européens et mondiaux. Ces perturbations pourraient avoir des répercussions sur l'activité et les résultats du Groupe, ainsi que sur le cadre réglementaire auquel certaines de ses activités sont soumises.

Au 30 juin 2019, le Groupe porte une exposition de crédit (*Exposure at Default*) à hauteur de 48 milliards d'euros sur le Royaume-Uni.

7. Risques liés à la mise en œuvre du plan stratégique du Groupe.

Le nouveau plan stratégique et financier du Groupe pour la période 2017-2020 prévoit un certain nombre d'initiatives, notamment la mise en œuvre d'une accélération de la transformation digitale de son modèle, la rationalisation du réseau d'agences de la banque de détail en France, le renforcement de son dispositif de contrôle interne et l'ancrage de la culture de responsabilité. Il inclut également un certain nombre d'objectifs financiers relatifs à l'évolution de la rentabilité sur fonds propres, des économies de coûts et des ratios de capital.

Ce plan stratégique repose sur un certain nombre d'hypothèses, notamment relatives au contexte macro-économique et au développement des activités. La non-réalisation de ces hypothèses ou la survenance d'événements non anticipés pourraient compromettre l'atteinte des objectifs du plan et avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

3.1.2 Risques de crédit et de contrepartie

Les actifs pondérés soumis aux risques de crédit et de contrepartie s'élèvent à 294 milliards d'euros au 30 juin 2019.

8. Le Groupe est exposé à des risques de contrepartie et de concentration susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de crédit vis-à-vis de nombreuses contreparties dans le cadre de son activité courante de trading, de financement, d'émission et de réception de fonds, de compensation et de règlement, ainsi que d'autres activités. Ces contreparties incluent entre autres des clients institutionnels, des courtiers et négociateurs, des banques d'investissement et des banques commerciales, des entreprises, des chambres de compensation, des hedge funds ainsi que des États. Le Groupe pourrait subir des pertes si une contrepartie était en défaut de ses obligations, si le Groupe rencontrait des difficultés juridiques ou autres pour exercer ses sûretés ou si la valeur des sûretés ne permettait pas de couvrir intégralement l'exposition.

De nombreuses stratégies de couverture et de gestion des risques du Groupe impliquent également des opérations avec des contreparties financières. Tout défaut ou insolvabilité de ces contreparties pourrait affecter l'efficacité des stratégies de couverture ou de gestion des risques mises en place par le Groupe.

À la suite de la crise financière, les régulateurs ont encouragé ou imposé la compensation obligatoire de certains instruments dérivés précédemment négociés de gré à gré, ce qui a augmenté l'exposition du Groupe et des acteurs des marchés financiers sur les chambres de compensation : le défaut de l'une d'entre elles ou de l'un de ses membres affecterait les marchés financiers et pourrait avoir des conséquences négatives sur le Groupe.

Ainsi, le défaut d'une ou plusieurs contreparties importantes du groupe pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

Ce risque est accru en cas de concentration des expositions sur une contrepartie, un emprunteur ou un émetteur (y compris des émetteurs souverains), ou sur un pays ou un secteur en particulier. Les dispositifs et méthodes que le Groupe utilise pour assurer une diversification de ses risques de crédit et de contreparties pourraient être insuffisants ou défaillants dans la prévention de la concentration du risque de crédit. Une concentration du risque pourrait ainsi conduire le Groupe à subir des pertes, même lorsque les conditions économiques et de marché sont généralement favorables pour ses concurrents et pourrait impacter l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2019, les principaux secteurs auxquels le Groupe était exposée sur son portefeuille Entreprises sont les secteurs Activités financières (à hauteur de 18% de l'exposition), les Activités immobilières (10%) et les Services aux entreprises (10%).

9. La solidité financière et le comportement des autres institutions financières et acteurs de marché pourraient avoir un effet défavorable sur l'activité du Groupe.

La capacité du Groupe à effectuer des opérations de financement ou d'investissement ou à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être négativement affectée par la solidité des autres institutions financières et acteurs du marché. Les établissements financiers sont étroitement liés, en raison notamment de leurs activités de marché, de compensation, de contrepartie et de financement. La défaillance d'un acteur du secteur voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers ou la perte de confiance en l'industrie financière de manière plus générale pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et à des pertes ou défaillances supplémentaires. Le Groupe est exposé directement et indirectement à de nombreuses contreparties financières telles que des prestataires de services d'investissement, des banques commerciales ou d'investissement, des fonds communs de placement, des *hedge funds*, ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquels il conclut des transactions de manière habituelle. À noter que le nombre de transactions compensées augmente et va continuer d'augmenter venant accroître nos expositions face aux chambres de compensation mais réduisant nos positions bilatérales. Un grand nombre de ces transactions expose le Groupe à un risque de crédit en cas de défaut des contreparties ou des clients concernés et pourrait impacter l'activité du Groupe de manière significative, ses résultats et sa situation financière.

10. Un provisionnement tardif ou insuffisant des expositions de crédit pourrait avoir un effet défavorable sur les résultats du Groupe et sa situation financière.

Le Groupe comptabilise régulièrement des provisions au titre des créances douteuses dans le cadre de son activité de financement, afin d'anticiper l'occurrence des pertes et modérer la volatilité de ses résultats. Le montant des provisions repose sur la meilleure évaluation à date du taux de recouvrement des créances concernées. Cette évaluation s'appuie sur l'analyse de la situation actuelle et prospective de l'emprunteur ainsi que sur l'analyse de la valeur et des perspectives de recouvrement de la créance, en tenant compte des sûretés éventuelles. Dans certains cas, (prêts aux clients individuels), la méthode de provisionnement peut faire appel à des modèles statistiques reposant sur l'analyse des historiques des pertes et de recouvrement.

Le Groupe pourrait être conduit à augmenter significativement ses provisions pour créances douteuses, en raison d'une augmentation des actifs en défaut ou d'une révision des perspectives de recouvrement. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, ou la réalisation de pertes supérieures aux provisions enregistrées pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le coût du risque, les résultats et la situation financière du Groupe.

Depuis le 1er janvier 2018, le Groupe comptabilise des provisions sur encours sains en application de la norme comptable IFRS 9. Cette évaluation repose sur des modèles statistiques d'évaluation des probabilités de défaut et des pertes possibles en cas de défaut qui tiennent compte d'une analyse prospective sur la base de scénarios macro-économiques. Le coût du risque du Groupe pourrait être affecté négativement par une détérioration avérée ou anticipée de la qualité des portefeuilles d'encours de crédit ou des perspectives macro-économiques. En outre, les principes de la norme comptable IFRS 9 et les modèles de provisionnement pourraient s'avérer procycliques en cas de détérioration marquée et brutale de l'environnement ou se traduire par une certaine volatilité en cas de fluctuations des perspectives économiques. Ceci pourrait entraîner une variation significative et/ou non totalement anticipée du coût du risque et donc des résultats du Groupe.

Au 30 juin 2019, les stocks de provisions au bilan sur actifs sains et en défaut s'élèvent respectivement à 1,9 milliards d'euros et 9,4 milliards d'euros. A cette date, le taux de prêts non performants rapportés aux encours représente 3,4% et le taux couverture de ces prêts par les provisions s'élève à environ 55%.

3.1.3 Risques de marché et structurels

Au 30 juin 2019, les actifs pondérés soumis au risque de marché s'élèvent à 18 milliards d'euros, soit 5% des RWA totaux du Groupe.

11. La volatilité des marchés financiers pourrait se traduire par des pertes importantes sur les activités de trading et d'investissement du Groupe.

La volatilité des marchés financiers pourrait avoir un effet défavorable sur les activités de trading et d'investissement du Groupe, sur les marchés de la dette, du change, des matières premières et des actions, ainsi que sur l'activité de capital-investissement, l'immobilier et sur d'autres actifs :

- une volatilité importante sur une longue période peut entraîner des corrections sur les actifs risqués et générer des pertes pour le Groupe ;
- un changement brutal du régime de volatilité peut rendre difficile ou plus coûteuses les couvertures de certains produits structurés et ainsi augmenter le risque de perte pour le Groupe.

Au cours des dernières années, les marchés ont subi d'importantes perturbations avec une volatilité élevée, qui pourraient se reproduire à l'avenir et se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés de capitaux du Groupe. Ces pertes pourraient s'étendre à de nombreux produits de trading et de couverture, notamment aux contrats de *swap*, *forward* et *future*, aux options et aux produits structurés.

Dans le cas où un environnement de volatilité bas émerge, reflétant un sentiment globalement optimiste sur les marchés et/ou la présence de vendeurs systématiques de volatilité, des risques accrus de correction sont également présents, notamment si les principaux acteurs du marché ont des positions similaires sur certains produits. De telles corrections pourraient se traduire par des pertes significatives sur les activités de marchés du Groupe.

La volatilité des marchés financiers rend difficile les prévisions de tendances et la mise en œuvre de stratégies de trading efficaces et augmente également le risque de perte sur les positions nettes acheteuses lorsque les prix baissent et, à l'inverse, sur les positions nettes vendeuses lorsque les prix augmentent. Ces pertes pourraient avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

12. La variation des taux d'intérêt pourrait peser négativement sur les activités de banque de détail.

Le Groupe réalise une part importante de ses résultats sous forme de marge nette d'intérêt et reste à ce titre fortement exposé aux fluctuations des taux d'intérêt ainsi qu'aux changements de la courbe des taux, notamment dans ses activités de banque de détail. Les résultats du Groupe sont donc sensibles à l'évolution des taux d'intérêt en Europe et sur d'autres marchés sur lesquels le Groupe est présent. En Europe, en particulier, un environnement prolongé de taux d'intérêt bas, voire négatifs, a affecté et pourrait continuer d'affecter de manière défavorablement significative les résultats de la banque de détail, notamment en France.

13. Les fluctuations des taux de change pourraient impacter de manière négative les résultats du Groupe.

L'euro est la principale devise opérationnelle du Groupe. Néanmoins, une part importante de son activité est réalisée dans d'autres devises, comme le dollar américain, la livre sterling, le yen, la couronne tchèque, le leu roumain et le rouble russe. Dans la mesure où ses revenus et charges ainsi que ses actifs et passifs sont libellés dans différentes devises, le Groupe est exposé aux variations de taux de change. Le Groupe publie ses états financiers consolidés en euros, devise dans laquelle sont libellées la plupart de ses dettes, ce qui l'expose à un risque de conversion lors de la préparation de ses états financiers. Les fluctuations des taux de change de ces devises par rapport à l'euro pourraient avoir un effet négatif sur les résultats consolidés, la situation financière et les flux de trésorerie du Groupe. Les variations de taux de change pourraient également affecter de manière défavorable la valeur (libellée en euros) des investissements du Groupe dans ses filiales hors de la zone euro.

14. Un ralentissement prolongé des marchés financiers ou une liquidité réduite sur ces marchés pourrait rendre plus difficile la cession d'actifs ou la manœuvrabilité des positions et entraîner d'importantes pertes pour certains métiers du Groupe.

Dans de nombreux métiers du Groupe, dont les activités de marché, le refinancement et la gestion d'actifs, une baisse prolongée des marchés financiers (liée à des conditions de financement durcies, un ralentissement économique global, une guerre commerciale, etc.), en particulier du prix des actifs, pourrait réduire le niveau d'activité sur ces marchés ou leur liquidité. Ces variations peuvent entraîner des pertes importantes si le Groupe n'est pas en mesure de solder rapidement les positions concernées ou d'ajuster la couverture de ses positions. Cela est particulièrement le cas pour les actifs détenus par le Groupe dont les marchés sont intrinsèquement peu liquides, notamment ceux où une majorité d'acteurs sont positionnés dans le même sens (« positions de place »). Ainsi, les actifs ne se négociant pas sur des marchés réglementés ou sur d'autres plates-formes de trading, tels que des contrats de dérivés entre banques, sont valorisés

sur la base de modèles internes du Groupe plutôt que sur la base de cours de marché. Il est difficile de contrôler ou de prévoir l'évolution de la valeur de ces actifs, et le Groupe pourrait ainsi être conduit à enregistrer des pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Par ailleurs, en cas de situation de taux d'intérêt bas et de politiques monétaires accommodantes sur une longue durée, certains acteurs des marchés financiers pourraient modifier leur comportement et prendre davantage de risques dans une optique de recherche de rendement, se traduisant entre autres par un allongement des maturités, une plus grande complexité des produits traités, l'émergence de nouvelles positions de place. Une telle situation pourrait engendrer une moindre liquidité des marchés financiers en période de stress et augmenter les risques de dislocation ou flash crash, ce qui pourrait conduire pour le Groupe à des pertes d'exploitation ou des dépréciations d'actifs.

15. Les stratégies de couverture mises en place par le Groupe n'écartent pas tout risque de pertes.

Le Groupe est exposé à un risque de perte en cas d'inefficacité d'une stratégie de couverture utilisée, notamment sur les activités de marché. Ces stratégies de couverture font appel à des modèles qui incluent des hypothèses sur l'évolution des paramètres de marché et sur leur corrélation, en partie déduite des observations historiques. Ces modèles pourraient s'avérer inadaptés dans certaines configurations de marché, induisant une stratégie de couverture inefficace et cause de pertes non anticipées susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats et la situation financière du Groupe.

3.1.4 Risques opérationnels et de modèles

Au 30 juin 2019, les actifs pondérés soumis aux risques opérationnels s'élèvent à 49 milliards d'euros, soit 14% des RWA totaux du Groupe.

16. Les risques juridiques auxquels le Groupe est exposé pourraient avoir un effet défavorable sur sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe et certains de ses représentants, anciens et actuels, peuvent être impliqués dans diverses actions en justice, notamment des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales et arbitrales. La grande majorité de ces procédures s'inscrit dans le cadre de l'activité courante du Groupe. Ces dernières années, le nombre de litiges avec des clients, déposants, créanciers et investisseurs ainsi que le nombre de procédures intentées contre des intermédiaires financiers comme les banques et les conseillers en investissement ont augmenté, en partie en raison d'un contexte financier difficile. Cette augmentation des litiges a accru le risque, pour le Groupe, de pertes ou de réputation. De telles procédures ou mesures d'application réglementaires pourraient également conduire à des amendes civiles, administratives, fiscales ou pénales qui nuiraient à l'activité du Groupe, ainsi qu'à sa situation financière et son résultat opérationnel.

Lors de la préparation de ses états financiers, le Groupe procède à l'estimation des conséquences des procédures civiles, administratives, fiscales, pénales ou arbitrales dans lesquelles il est impliqué, et enregistre une provision lorsque des pertes liées à ces procédures sont probables et peuvent être raisonnablement estimées. Il est par nature difficile de prévoir le dénouement des litiges et des procédures impliquant les entités du Groupe, en particulier si ceux-ci sont initiés par diverses catégories de plaignants, si le montant des demandes de dommages-intérêts n'est pas précisé ou est indéterminé ou encore s'il s'agit d'une procédure sans précédent. Si ces estimations se révélaient inexactes ou si les provisions enregistrées par le Groupe ne permettaient pas de couvrir les risques liés à ces procédures, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière et les résultats du Groupe.

Pour une description des procédures en cours les plus significatives, se référer à la section « Risques de non-conformité, litiges ».

17. Une défaillance opérationnelle, une interruption ou un incident d'exploitation affectant les partenaires commerciaux du Groupe, ou une défaillance ou une violation des systèmes d'information du Groupe pourrait entraîner des pertes et une atteinte à la réputation du Groupe.

Les systèmes de communication et d'information du Groupe jouent un rôle crucial dans la conduite de ses activités. Toute panne, dysfonctionnement, interruption ou violation de ces systèmes, même brève et temporaire, pourrait entraîner des perturbations importantes dans l'activité du Groupe. En dépit des solutions de secours mises en œuvre par le Groupe, de tels incidents pourraient engendrer des coûts significatifs liés à la récupération et à la vérification des informations, une perte de revenus, une perte de clients, des litiges avec les contreparties ou les clients et au final une atteinte à la réputation du Groupe. Cela est également susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, ses résultats et sa situation financière et peut être source de litiges.

Un nombre croissant de sociétés, y compris des institutions financières, a connu des tentatives d'intrusion ou même de violation de leur système de sécurité des technologies de l'information, certaines impliquant des attaques ciblées et sophistiquées sur leur réseau informatique et aboutissant à des pertes, vols, ou divulgation de données confidentielles. Les techniques utilisées visant à obtenir un accès non autorisé, à dégrader le service ou saboter les systèmes d'information changent fréquemment et sont souvent inconnues avant l'attaque, et le Groupe peut ainsi se trouver dans l'incapacité d'anticiper ces techniques et d'y parer en mettant en œuvre en temps voulu les mesures défensives adéquates. De même, les techniques de fraudes internes et externes sont mouvantes et protéiformes et suivent

de près l'évolution technologique des activités financières et les habitudes des clients conduisant les fraudeurs à développer régulièrement de nouvelles techniques d'attaques. De tels agissements sont susceptibles d'être à l'origine de pertes opérationnelles et d'avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe ses résultats et sa situation financière.

En outre, le Groupe est exposé au risque de défaillance opérationnelle, ainsi que d'interruption ou d'incident d'exploitation de différents partenaires externes, notamment d'intermédiaires financiers auxquels il fait appel pour ses règlements ou transactions sur titres (tels que les agents et chambres de compensation, entreprises de marchés) ainsi que de clients et d'autres intervenants de marché. Un nombre croissant de transactions impliquant des produits dérivés est, ou sera dans un avenir proche, soumis à compensation obligatoire, ce qui accroît l'exposition du Groupe à ce risque et pourrait affecter sa capacité à recourir à des alternatives adéquates et compétitives.

L'interconnexion entre les multiples institutions financières et agents et chambres de compensation, entreprises de marché, ainsi que la concentration croissante de ces acteurs, augmente le risque que la défaillance opérationnelle de l'un d'entre eux puisse provoquer une défaillance opérationnelle de l'ensemble du secteur, qui pourrait avoir un impact significatif sur la capacité du Groupe à conduire ses activités et pourrait dès lors entraîner des pertes. La concentration sectorielle, entre intervenants de marché ou entre intermédiaires financiers, est susceptible d'accroître ce risque dans la mesure où des systèmes complexes et disparates doivent être coordonnés, souvent dans de brefs délais.

Le Groupe est également exposé au risque de défaillance opérationnelle des systèmes d'information et de communication de ses clients, à mesure que son interconnexion avec ses clients s'accroît. Toute défaillance, interruption ou incident d'exploitation de ce type pourrait affecter défavorablement les capacités du Groupe en matière de réalisation de transactions, de service à la clientèle, de gestion de l'exposition aux risques ou d'expansion de ses activités, ou donner lieu à des pertes financières, une mise en cause de sa responsabilité à l'égard de ses clients, ainsi qu'à une détérioration de sa liquidité, une interruption de ses activités, une intervention réglementaire ou une atteinte à sa réputation.

18. Le Groupe pourrait subir des pertes en raison d'événements imprévus ou catastrophiques, notamment des attaques terroristes ou des catastrophes naturelles.

La survenance d'événements imprévus ou catastrophiques, tels que des attaques terroristes, des catastrophes naturelles ou une crise sanitaire importante (ou la crainte de la survenance d'une telle crise) ou des mouvements sociaux d'ampleur, pourrait créer des perturbations économiques et financières et provoquer des difficultés opérationnelles (notamment des restrictions de déplacements ou la relocalisation des employés) qui seraient susceptibles d'affecter négativement la capacité du Groupe à conduire ses activités et également exposer ses activités d'assurance à des pertes significatives et des coûts accrus (notamment en termes de primes de réassurance) qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats du Groupe.

19. Le système de gestion des risques du Groupe, notamment basé sur des modèles, pourrait connaître des défaillances et exposer le Groupe à des risques non identifiés ou non anticipés pouvant entraîner des pertes importantes.

Le Groupe engage des moyens importants pour identifier, mesurer et encadrer ses risques et met notamment en œuvre différentes techniques pour gérer son profil de risques.

Néanmoins, ces techniques de gestion des risques, qui reposent souvent sur des modèles, pourraient s'avérer inadéquates face à certains risques, qui ne seraient pas correctement intégrés dans les observations historiques et les scénarios hypothétiques retenus pour paramétrer ces modèles et donc engendrer des pertes pour le Groupe.

20. Une détérioration de la réputation du Groupe pourrait affecter sa position concurrentielle.

L'image de solidité financière et d'intégrité du Groupe est primordiale dans le secteur des services financiers, afin de fidéliser et de développer ses relations avec ses clients et ses autres contreparties. La réputation du Groupe pourrait être ternie par des événements qui lui sont imputables, faille dans ses contrôles, non-respect de ses engagements (notamment environnementaux et sociaux) ou décisions stratégiques (activités, appétit aux risques...) mais aussi par des événements et des actions de tiers qu'il ne maîtrise pas. Des commentaires négatifs, qu'ils soient fondés ou non, concernant le Groupe pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa position concurrentielle, la valeur des titres émis ou son accès au financement.

La réputation du Groupe pourrait notamment être entachée par des problèmes liés à des faiblesses dans les dispositifs de contrôle (risques opérationnels, réglementaires, de crédit et de marché, etc.) ou à la suite du comportement inapproprié d'un employé notamment envers un client (non-respect des règles de protection du consommateur) ou altérant l'intégrité des marchés (abus de marché, conflits d'intérêts). La réputation du Groupe pourrait aussi être affectée par une fraude externe ou une fuite d'information, par le financement d'une industrie exposée médiatiquement, ou encore par une opération considérée non-conforme à un engagement environnemental ou social. De même, un manque de transparence ou des erreurs dans sa communication ou des erreurs en particulier sur ses résultats financiers pourraient impacter sa réputation. Les conséquences de ces événements potentiels, pouvant éventuellement générer des litiges, varient selon l'importance de la couverture médiatique et le contexte. Toute atteinte portée à la réputation du Groupe pourrait

entraîner une perte d'activité avec ses clients (et prospects) ou de confiance de la part de ses investisseurs qui sont susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur les résultats ou la situation financière du Groupe ou sa capacité à attirer ou retenir des talents.

21. Une incapacité à conserver ou attirer des collaborateurs qualifiés, ainsi que des évolutions significatives des réglementations concernant les processus de gestion des ressources humaines et les rémunérations, pourraient peser sur les performances du Groupe.

L'incapacité à attirer et retenir les collaborateurs qualifiés, la forte rotation du personnel ou le départ de talents stratégiques pourraient exposer le Groupe à une perte de savoir-faire et une dégradation dans la qualité des services proposés (en particulier dans des implantations géographiques où le marché du travail est fortement concurrentiel pour les profils qualifiés). Afin d'attirer et retenir des collaborateurs qualifiés et dotés des compétences, parfois nouvelles, nécessaires au bon développement des activités, le Groupe doit ainsi offrir des perspectives de carrière, de formation ainsi que des niveaux de rémunération en ligne avec les pratiques du marché. L'incapacité du Groupe à atteindre ses objectifs de ressources humaines, y compris pour des facteurs externes, pourrait affecter négativement sa performance commerciale et opérationnelle et donc ses résultats.

En outre, le secteur financier européen est soumis à un encadrement accru de ses politiques de rémunération des employés, avec notamment des règles sur certaines modalités de rémunération (fixes, variables, conditions de performance, paiements différés...), ce qui peut contraindre le Groupe dans sa capacité à attirer et fidéliser les talents. C'est le cas en particulier de la directive CRD IV, qui s'applique depuis 2014 aux banques de l'Espace économique européen et comprend un plafonnement de la composante variable de la rémunération par rapport à sa composante fixe pour la population régulée.

D'autres évolutions réglementaires, en particulier le Règlement Général de la Protection des Données et les réglementations liées à la protection de la clientèle (directives européennes (i) sur les Marchés d'Instruments Financiers et (ii) sur la Distribution d'assurances et leurs textes associés, dits respectivement « MIF II » et « DDA »), entrées en application en 2018, portent entre autres des exigences sur les processus opérationnels de gestion des ressources humaines et sur les rémunérations du personnel, entraînant ainsi pour le Groupe des obligations de conformité et des coûts liés à l'adaptation de son modèle opérationnel.

3.1.5 Risques de liquidité et de financement

22. Certaines mesures exceptionnelles prises par les États, les banques centrales et les régulateurs pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Depuis plusieurs années, les banques centrales ont pris des mesures afin de faciliter l'accès des établissements financiers à la liquidité, notamment en abaissant leurs taux d'intérêt à des niveaux historiquement bas. Plusieurs d'entre elles ont accru sensiblement le montant et la durée des financements accordés aux banques. Elles ont assoupli les exigences de collatéral et, dans certains cas, ont appliqué des mesures exceptionnelles afin d'injecter des montants importants de liquidité dans le système financier, y compris par le biais d'achat d'obligations souveraines, d'obligations d'entreprises et de titres adossés à des crédits hypothécaires.

Cette politique de taux bas pourrait avoir des incidences sur l'activité et la rentabilité du Groupe, en impactant notamment la marge nette d'intérêt. Les efforts du Groupe pour diminuer son coût de financement pourrait par ailleurs être amoindri par l'importance, notamment sur le marché français, des produits d'épargne réglementés (tels que le Livret A et le PEL) rémunérés à des taux supérieurs au niveau actuel du marché. Cette situation de taux bas pourrait également continuer à générer une hausse des remboursements anticipés de prêts immobiliers et autres prêts à taux fixe consentis aux particuliers et aux entreprises.

Aux États-Unis, la Fed semble avoir mis un terme à son cycle de hausse du taux directeur (entamé en décembre 2015) et se dirige à nouveau vers des baisses de taux dans un contexte de ralentissement de l'économie mondiale. Des nouveaux tarifs et/ou des sanctions restent des risques supplémentaires à surveiller dans la mesure où ils pourraient accentuer l'affaiblissement de la croissance globale. Cela pourrait accroître la volatilité des marchés financiers et augmenter les primes de risque de manière significative. Ces éléments pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

En zone euro, l'affaiblissement de la croissance conduit également la BCE vers un assouplissement monétaire supplémentaire avant même d'avoir pu normaliser sa politique de taux négatifs. Dans ce contexte, les taux d'intérêt devraient rester faibles pour une période prolongée.

La marge de manœuvre de la BCE face à une éventuelle résurgence des tensions financières dans certains États membres paraît aujourd'hui réduite. Dans le cas extrême d'une restructuration de la dette souveraine d'un pays de la zone euro, des restrictions des mouvements de capitaux transfrontaliers pourraient être mises en place.

La fragmentation des marchés financiers européens est aujourd'hui en partie « masquée » par la politique de la BCE. L'absence d'une nette avancée sur l'Union bancaire et l'Union des marchés de capitaux laisse la zone euro dans une situation de vulnérabilité potentielle.

Un monde plus fragmenté sur le plan politique et les risques de mesures exceptionnelles contre-productives pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

23. La dépendance du Groupe à son accès au financement et ses contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière et ses résultats.

Pour le bon exercice de ses activités, le Groupe est dépendant de son accès au financement et à d'autres sources de liquidité. Si le Groupe ne pouvait accéder au marché de la dette garantie et/ou non garantie à des conditions jugées acceptables, ou s'il subissait une sortie imprévue de trésorerie ou de collatéral, y compris une baisse significative des dépôts clients, sa liquidité pourrait être négativement affectée. En outre, si le Groupe ne parvenait pas à maintenir un niveau satisfaisant de collecte de dépôts auprès de ses clients, il pourrait être contraint de recourir à des financements plus coûteux, ce qui réduirait sa marge nette d'intérêts et ses résultats.

Le Groupe est exposé au risque de hausse des « spreads » de crédit. Le coût de financement à moyen et long terme du Groupe est directement lié au niveau des « spreads » de crédit qui peuvent fluctuer en fonction des conditions générales de marché. Ces spreads peuvent également être affectés par une évolution défavorable de la notation souveraine de la France ou de la notation externe du Groupe et de ses filiales par les agences de rating.

La notation du Groupe par les agences s'appuie notamment sur l'examen de sa gouvernance, sa stratégie, la qualité et la diversité de ses sources de revenus, l'adéquation de ses fonds propres, la qualité de sa structure de bilan, sa gestion des risques et son appétit pour le risque. Ainsi, toute détérioration de ces facteurs pourrait conduire à une dégradation de la notation du Groupe. La dégradation de la notation de crédit du Groupe est susceptible de limiter son accès au financement, de renchérir le coût de son financement, ou encore de réduire ses capacités à intervenir sur certains types d'opérations ou de clientèle. Elle pourrait aussi le contraindre à fournir des garanties supplémentaires à certaines contreparties, ce qui pèserait sur sa liquidité.

Une partie des dettes du Groupe peut faire l'objet de remboursement anticipé à la demande des prêteurs en cas de survenance de certains événements, notamment en cas d'incapacité du Groupe d'obtenir des garanties nécessaires à la suite d'une baisse de sa notation en dessous d'un certain seuil, et d'autres cas de défaut mentionnés dans les modalités d'endettement. Si les prêteurs concernés déclarent impayés tous les montants exigibles en raison d'un cas de défaut, le Groupe pourrait se trouver dans l'impossibilité d'obtenir, à des conditions acceptables, des sources de financement alternatives suffisantes, et les actifs du Groupe pourraient ne pas être suffisants au regard de l'ensemble de l'encours de sa dette.

L'accès au financement et les contraintes de liquidité peuvent avoir un effet défavorable significatif sur l'activité du Groupe, sa situation financière, ses résultats et sa capacité à honorer ses obligations vis-à-vis de ses contreparties.

Au 30 juin 2019, le ratio réglementaire de liquidité court terme (LCR ou « *Liquidity Coverage Ratio* ») s'établit à 145% et les réserves de liquidité s'élèvent à 188 milliards d'euros.

3.1.6 Risques liés aux activités d'assurance

24. Une détérioration de la situation de marché, et notamment une fluctuation trop importante, à la hausse comme à la baisse, des taux d'intérêt, pourrait avoir un impact défavorable significatif sur l'activité d'assurance vie du métier « Assurance » du Groupe.

Le métier « Assurance » du Groupe est fortement exposé au risque structurel de taux du fait de la proportion obligatoire importante des fonds en euros de ses contrats d'assurance-vie. Les fluctuations du niveau des taux peuvent avoir les conséquences suivantes pour le Groupe :

- en cas de forte hausse des taux : dégrader la compétitivité de l'offre d'assurance-vie en euros (par rapport à des supports d'épargne bancaire par exemple) et provoquer des rachats et des arbitrages importants de la part de la clientèle, dans un contexte défavorable de moins-values latentes du stock obligataire ;
- en cas de taux durablement bas : limiter la capacité de l'assureur à prélever sa rémunération dans les taux de rendement servis aux clients, dans un contexte de taux proches de zéro.

Plus généralement, un fort écartement des *spreads* et une baisse des marchés actions pourraient également avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de l'activité d'assurance vie du Groupe.

3.2 Ratios réglementaires

3.2.1 Gestion du capital et adéquation des fonds propres – actualisation des pages 182 à 183 du Document de référence 2019

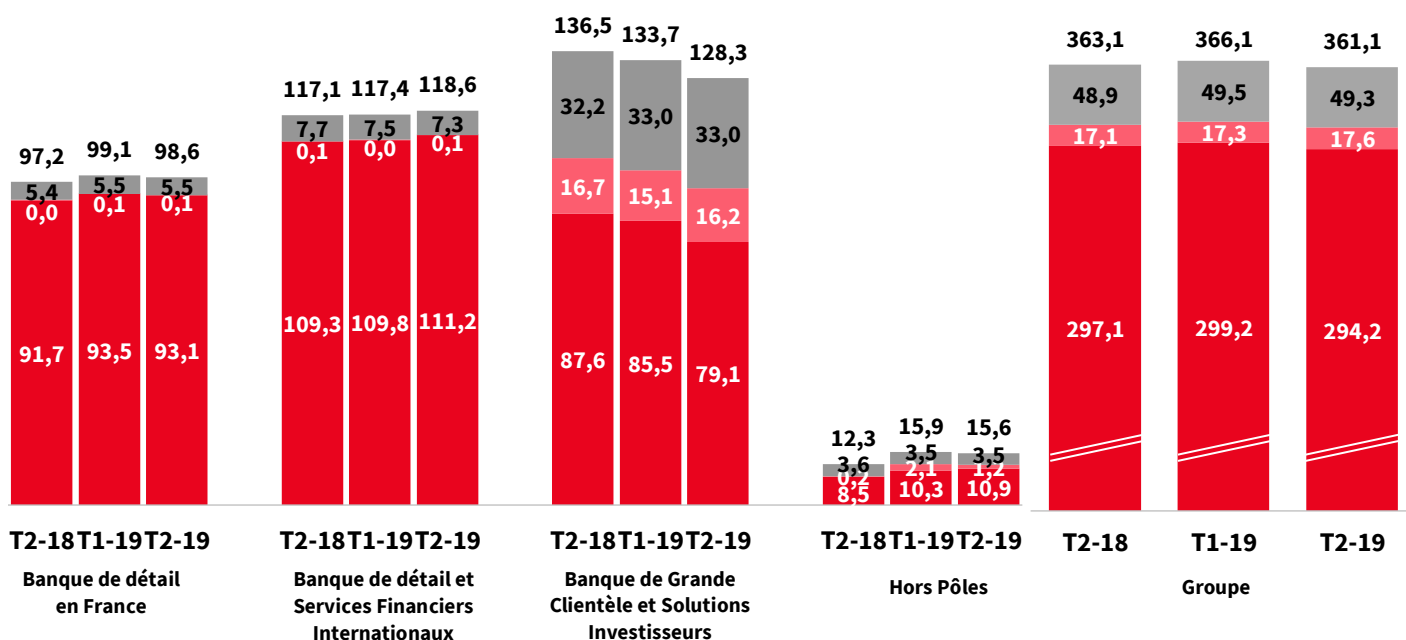
Au cours du premier semestre de l'année 2019, Société Général a émis 300 M AUD (équivalent à 185 MEUR) d'instruments subordonnés Tier 2 et 750 M SGD (équivalent à 487 M EUR) d'Additional Tier 1.

Le Groupe a par ailleurs procédé, sur cette période, au remboursement d'une émission Tier 2 pour un montant de 116 M EUR, mise en place en février 2007.

Le Groupe a également annoncé le 22 juillet 2019 le remboursement à première date de call (4 septembre 2019) de l'émission Additional Tier 1 de 1 000 M EUR émise en septembre 2009.

3.2.2 Extrait de la présentation du 1^{er} août 2019 : Résultats du deuxième trimestre 2019 (et annexes) – actualisation de la page 186 du Document de référence 2019

ENCOURS PONDÉRÉS DES RISQUES* (CRR/CRD 4, en Md EUR)



* Y compris les entités incluses dans le périmètre IFRS 5 jusqu'à leur cession effective

Crédit
Marché
Opérationnel

Ratios Common Equity Tier 1, Tier 1 et ratio global

En Md EUR	30/06/2019	31/12/2018
Capitaux propres part du Groupe	62,5	61,0
Titres Super Subordonnés (TSS)*	(9,9)	(9,3)
Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI)*	(0,3)	(0,3)
Provision pour dividendes et coupons sur hybrides	(0,9)	(1,0)
Écarts d'acquisition et incorporels	(6,4)	(6,7)
Participations ne donnant pas le contrôle	3,7	3,7
Déductions et retraitements prudentiels	(5,4)	(5,3)
Fonds Propres Common Equity Tier 1	43,4	42,0
Fonds propres additionnel de catégorie 1	9,9	9,4
Fonds propres Tier 1	53,3	51,4
Fonds propres Tier 2	11,4	11,5
Fonds propres globaux (Tier 1+ Tier 2)	64,7	62,9
Encours pondérés	361	376
Ratio Common Equity Tier 1	12,0%	11,2%
Ratio Tier 1	14,8%	13,7%
Ratio global	17,9%	16,7%

Ratios publiés selon les règles CRR/CRD4 publiées le 26 juin 2013, incluant le compromis danois pour les activités d'assurance. Voir notes méthodologiques. Provision pour dividendes au 31/12/2018 calculée sur la base d'un taux de souscription de 50% sur l'option de paiement du dividende 2018.

* Hors primes d'émission sur les TSS et les TSDI

RATIO de levier CRR⁽¹⁾

En Md EUR	30/06/2019	31/12/2018
Fonds propres Tier 1	53,3	51,4
Total bilan prudentiel ⁽²⁾	1 244	1 175
Ajustements au titre des expositions sur dérivés	(89)	(46)
Ajustement au titre des opérations de financement sur titres*	(7)	(11)
Hors bilan (engagements de financements et garanties)	102	100
Ajustements techniques et réglementaires (déductions prudentielles fonds propres Tier 1)	(10)	(10)
Exposition Levier	1 240	1 208
Ratio de levier CRR	4,3%	4,3%

(1) Sans phasage sur la base des règles CRR adoptées par la Commission européenne en octobre 2014 (acte délégué). Voir notes méthodologiques. Fonds propres Tier 1 au 31/12/2018 calculés sur la base d'un taux de souscription de 50% sur l'option de paiement en actions du dividende 2018.

(2) Le bilan prudentiel correspond au bilan IFRS retraité du périmètre des entités mises en équivalence (principalement des filiales d'assurance)

* Opérations de financement sur titres : titres reçus en pension, titres donnés en pension, opérations de prêt ou d'emprunt de titres et toutes autres opérations similaires sur titres

Ratio conglomérat financier, correction de la première actualisation du Document de référence

La première actualisation du Document de référence est modifiée comme suit :

Au 31 décembre 2018, le ratio conglomérat financier est de 140%, composé d'un numérateur « Fonds propres du conglomérat financier » de 64,6 milliards d'euros et d'un dénominateur « Exigence réglementaire des entités réglementées » de 46 milliards d'euros.

3.2.3 Rapprochement du bilan consolidé et du bilan comptable sous périmètre prudentiel – actualisation des pages 180 et 181 du Document de référence 2019

ACTIF au 30.06.2019 (en M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements liés aux assurances (1)	Autres retraitements liés aux méthodes consolidation	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Caisse et banques centrales	99 479	0	0	99 479
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	420 968	10 359	0	431 327
Instrument dérivé de couverture	17 765	36	0	17 801
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	53 124	0	0	53 124
Titres au coût amorti	12 151	0	0	12 151
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	70 173	0	94	70 267
<i>dont prêts subordonnés bancaires</i>	104	0	0	104
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	438 251	1 564	149	439 964
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	69	0	0	69
Placements des activités d'assurance	157 907	(157 907)	0	0
Actifs d'impôts	5 475	(87)	0	5 388
<i>dont actifs d'impôt différé dépendant de bénéfices futurs à l'exclusion de ceux résultant de différences temporelles</i>	2 715	0	(765)	1 950
<i>dont actifs d'impôt différé résultant de différences temporelles</i>	1 992	0	774	2 766
Autres actifs	70 361	(2 382)	42	68 021
<i>dont actifs de fonds de pension à prestations définies</i>	88	0	0	88
Actifs non courants destinés à être cédés	9 008	(85)	0	8 923
Participations dans les entreprises mises en équivalence	243	3 905	(71)	4 077
Immobilisations corporelles et incorporelles	28 986	(160)	0	28 826
<i>dont immobilisations incorporelles</i>	2 226	0	(133)	2 093
Écarts d'acquisition	4 649	(325)	0	4 324
Total ACTIF	1 388 609	(145 082)	214	1 243 741

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ses filiales.

PASSIF au 30.06.2019 (en M EUR)	Bilan consolidé	Retraitements liés aux assurances (1)	Retraitements liés aux méthodes consolidation	Bilan comptable sous périmètre prudentiel
Banques centrales	7 740	0	0	7 740
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	406 254	2 926	0	409 180
Instruments dérivés de couverture	9 703	5	0	9 708
Dettes représentées par un titre	127 276	1 124	0	128 400
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	101 269	(2 914)	4	98 359
Dettes envers la clientèle	412 941	1 454	34	414 429
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	7 563	0	0	7 563
Passifs d'impôts	1 237	(245)	1	993
Autres passifs	82 620	(7 863)	175	74 932
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	7 070	(100)	0	6 970
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	138 577	(138 577)	0	0
Provisions	4 575	(13)	0	4 562
Dettes subordonnées	14 565	111	0	14 676
<i>dont titres subordonnés remboursables y compris réévaluation des éléments couverts</i>	14 209	107	0	14 316
Total dettes	1 321 390	(144 092)	214	1 177 512
Capitaux propres part du Groupe				
Capital et réserves liées	31 353	0	(0)	31 353
Réserves consolidées	30 042	(203)	0	29 839
Résultat de l'exercice	1 740	0	0	1 740
Sous-total	63 135	(203)	0	62 932
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(643)	0	(0)	(643)
Sous-total capitaux propres part du Groupe	62 492	(203)	0	62 289
Participations ne donnant pas le contrôle	4 727	(787)	0	3 940
Total capitaux propres	67 219	(990)	(0)	66 229
Total PASSIF	1 388 609	(145 082)	214	1 243 741

(1) Retraitement des filiales exclues du périmètre prudentiel et réintégration des opérations intragroupe liées à ses filiales.

3.2.4 Filiales exclues du périmètre prudentiel – Actualisation du Tableau 3 page 182

Société	Activité	Pays
Antarius	Assurance	France
ALD RE Designated Activity Company	Assurance	Irlande
Catalyst RE International LTD	Assurance	Bermudes
Société Générale Strakhovanie Zhizni LLC	Assurance	Russie
Sogelife	Assurance	Luxembourg
Genecar - Société Générale de Courtage d'Assurance et de Réassurance	Assurance	France
Inora Life LTD	Assurance	Irlande
SG Strakhovanie LLC	Assurance	Russie
Sogecap	Assurance	France
Komerčni Pojstovna A.S.	Assurance	République tchèque
La Marocaine Vie	Assurance	Maroc
Oradea Vie	Assurance	France
Société Générale RE SA	Assurance	Luxembourg
Sogessur	Assurance	France
Société Générale Life Insurance Broker SA	Assurance	Luxembourg
SG Banque au Liban	Banque	Liban
Banque Pouyanne	Banque	France

3.3 Couverture des encours douteux - actualisation de la page 211 du Document de référence 2019

Encours douteux bruts

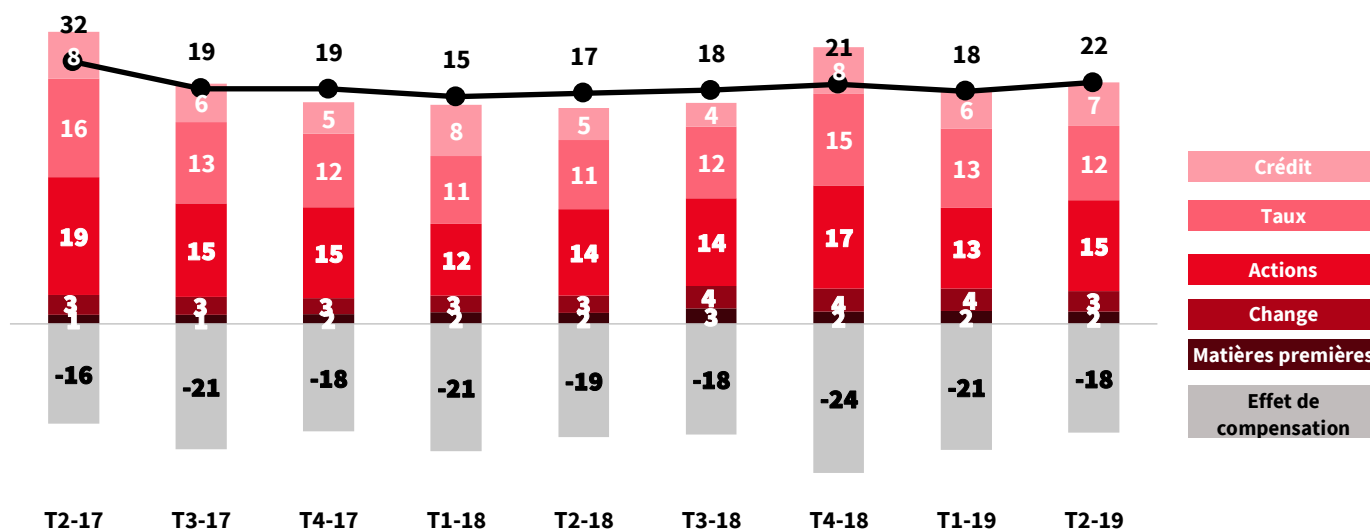
En Md EUR	30/06/2019	31/03/2019	30/06/2018
Créances brutes*	504,7	502,4	491,2
Créances douteuses*	17,0	17,7	19,4
Taux brut Groupe d'encours douteux*	3,4%	3,5%	3,9%
Provisions S1	0,9	0,9	1,0
Provisions S2	1,0	1,0	1,1
Provisions S3	9,4	9,7	10,7
Taux brut Groupe de couverture des encours douteux* (Provisions S3 / Créances douteuses)	55%	55%	55%

(*) Prêts et créances sur la clientèle, prêts et créances sur les établissements de crédit, locations simples et opérations de location financement et assimilés.

3.4 Evolution de la VaR de trading - actualisation de la page 215 du Document de référence 2019

Moyenne trimestrielle de la Valeur en Risque (VaR) à 99%, indicateur synthétique permettant le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la banque, en particulier dans ses activités de trading, en millions d'euros

Évolution de la VaR de Trading* et de la VaR stressée**



VaR stressée** à 1 jour, 99% en M EUR	T2-18	T3-18	T4-18	T1-19	T2-19
Minimum	18	21	34	22	25
Maximum	59	57	123	59	70
Moyenne	33	34	62	36	45

* VaR de trading : mesure sur un an d'historique (soit 260 scénarii) du plus grand risque obtenu après élimination de 1% des occurrences les plus défavorables.

** VaR Stressée : approche identique à celle de la VaR (« simulation historique » avec des chocs « 1 jour » et un intervalle de confiance à 99%), mais sur une fenêtre historique fixe d'un an correspondant à une période de tensions financières significatives, plutôt qu'une période glissante d'un an.

3.5 Risques structurels de taux – Actualisation des pages 229 à 230 du Document de référence 2019

Suivi du risque de taux

Le Groupe a modifié le niveau du choc de taux de la sensibilité de la Valeur Actuelle Nette en 2019 pour le porter désormais à +10 pb.

Sensibilité de valeur du Groupe à une variation de taux de +10bps

(En M EUR)	TOTAL
Montant de la sensibilité (31.03.2019)	55
Montant de la sensibilité (31.12.2018)	29

Sensibilité de la marge d'intérêt du Groupe

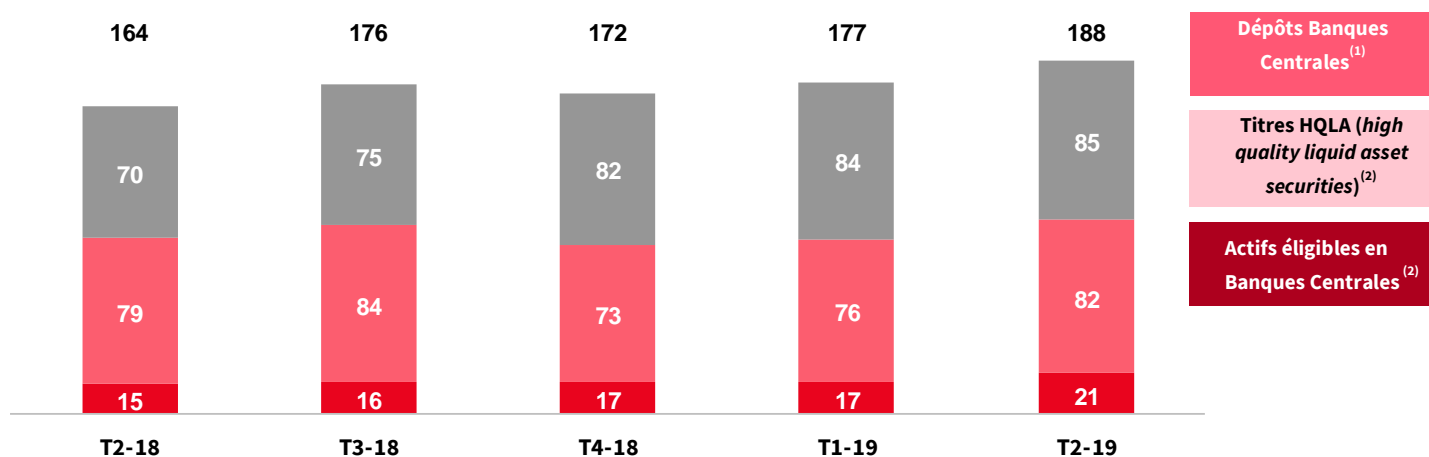
(En M EUR)	31.03.19	31.12.2018
Hausse parallèle des taux de 200 pb	917	845
Baisse parallèle des taux de 200 pb*	(253)	(230)
Aplatissement	548	584
Pentification	1	20

*avec floor à 0%

3.6 Risques de liquidité

3.6.1 Réserve de liquidité – actualisation de la page 234 du Document de référence 2019

RÉSERVE DE LIQUIDITÉ (en Md EUR)



Liquidity Coverage Ratio à 134% en moyenne au T2-19

(1) Hors réserves obligatoires

(2) Disponibles, valorisés après décote

3.6.2 Bilan échéancé – actualisation des pages 235 à 238 du Document de Référence 2019

Les principales lignes des passifs financiers sont présentées dans la note 3.13 des états financiers consolidés, selon le modèle suivant :

PASSIFS FINANCIERS

	30.06.2019					Total
	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
<i>(En M EUR)</i>						
Banques centrales		7 740				7 740
Passifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.1	204 406	15 596	15 211	17 019	252 232
Dettes envers les établissements de crédit	Note 3.6	66 592	18 824	14 796	1 057	101 269
Dettes envers la clientèle	Note 3.6	367 307	21 962	15 247	8 425	412 941
Dettes représentées par un titre	Note 3.6	32 071	30 501	51 535	13 169	127 276
Dettes subordonnées	Note 3.9	298	151	2 639	11 477	14 565

NB. Les données sont présentées, hors intérêts prévisionnels et hors dérivés. Ne sont donc pas échéancés l'impact de la réévaluation de la dette liée au risque de crédit propre et les intérêts courus au 30 juin 2019.

Symétriquement, les principales lignes des actifs financiers sont présentées ci-dessous.

ACTIFS FINANCIERS

	30.06.2019					Total
	Note aux états financiers consolidés	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
<i>(En M EUR)</i>						
Caisse et banques centrales		97 293	642	1 034	510	99 479
Actifs financiers à la juste valeur par résultat, hors dérivés	Note 3.4	270 135	4 826			274 961
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Note 3.4	51 536	1 347		241	53 124
Titre au coût amorti	Note 3.5	5 929	2 824	3 088	310	12 151
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	Note 3.5	58 932	1 223	7 531	2 487	70 173
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	Note 3.5	139 611	48 817	135 242	82 325	405 995
Opérations de location financement et assimilées	Note 3.5	2 730	6 562	18 119	4 845	32 256

Il convient de relever que la nature de l'activité de Société Générale le conduit à détenir des titres ou des produits dérivés, dont les durées contractuelles restant à courir ne sont pas représentatives de son activité ou de ses risques.

Pour le classement des actifs financiers, il a été par convention retenu les durées restant à courir suivantes :

- Actifs évalués en juste valeur par résultat, hors dérivés (portefeuille de négoce avec la clientèle)
 - Positions évaluées par des prix cotés sur des marchés actifs (classement comptable N1) : échéance inférieure à 3 mois.
 - Positions évaluées à l'aide de données observables autres que des prix cotés (classement comptable N2) : échéance inférieure à 3 mois.
 - Positions évaluées en utilisant principalement des données non observables de marché (N3) : fourchette d'échéance comprise entre 3 mois et un an.

2. Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres :
 - Les titres disponibles à la vente évalués par des prix cotés sur des marchés actifs ont été échéancés à moins de trois mois.
 - Les titres obligataires valorisés à l'aide de données observables autres que des prix cotés (N2) ont été classés parmi les actifs négociables à échéance 3 mois à 1 an.
 - Enfin les autres titres (actions détenues à long terme notamment), ont été classés dans la catégorie de détention supérieure à 5 ans.

En ce qui concerne les autres postes du bilan, la décomposition des autres actifs et passifs, ainsi que les conventions y-afférant sont les suivantes :

AUTRES PASSIFS

	30.06.2019						Total
	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
(En M EUR)							
Passifs d'impôts	Note 6.3			825		412	1 237
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 563					7 563
Autres passifs	Note 4.4		82 620				82 620
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3			7 070			7 070
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3		16 221	9 061	36 133	77 162	138 577
Provisions	Note 8.3	4 575					4 575
Capitaux propres		67 219					67 219

AUTRES ACTIFS

	30.06.2019						Total
	Note aux états financiers consolidés	Non échéancé	0-3 mois	3 mois-1 an	1-5 ans	> 5 ans	
(En M EUR)							
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		69					69
Autres actifs	Note 4.4		70 361				70 361
Actifs d'impôts	Note 6	5 475					5 475
Participations dans les entreprises mises en équivalence						243	243
Immobilisations corporelles et incorporelles	Note 8.4					28 986	28 986
Écarts d'acquisition	Note 2.2					4 649	4 649
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3		3 364	5 644			9 008
Placements des activités d'assurances	Note 4.3		37 952	6 992	32 744	80 219	157 907

1. Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ont été exclus de l'assiette, s'agissant d'opérations adossées aux portefeuilles concernés. De même, les actifs d'impôt dont l'échéancement aboutirait à communiquer par anticipation des flux de résultat n'ont pas fait l'objet d'un échéancement publié.
2. Les postes « autres actifs » et « autres passifs » (dépôts de garantie et comptes de règlements, débiteurs divers) ont été considérés comme exigibles.
3. Les échéances notionnelles des engagements sur instruments dérivés figurent dans la note 3.13 des états financiers consolidés du Groupe
4. Les participations et immobilisations ont été classées à plus de cinq ans.
5. Les capitaux propres et les provisions n'ont pas été échéancés.

3.7 Risques de non-conformité, litiges

Les informations relatives aux risques et litiges sont présentés dans la note annexe 9 aux Etats Financiers consolidés, voir chapitre 5.

4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1 Assemblée générale du 21 mai 2019

4.1.1 Extrait du communiqué de presse du 21 mai 2019

L'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de Société Générale s'est tenue le 21 mai 2019 à Paris Expo - Espace Grande Arche, à la Défense, sous la présidence de M. Lorenzo Bini Smaghi.

Le quorum s'est établi à 54,51% (contre 61,33% en 2018) :

- 914 actionnaires étaient présents à l'Assemblée générale ;
- 974 actionnaires étaient représentés ;
- 9.104 actionnaires ont voté par Internet ;
- 1.407 actionnaires ont voté par correspondance ;
- 8.347 actionnaires, dont 7.277 par Internet, représentant 1,08% du capital, ont donné pouvoir au Président.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées, notamment :

- les comptes sociaux et consolidés de l'année 2018 ont été approuvés ;
- le dividende par action a été fixé à 2,20 euros. Il sera détaché le 27 mai 2019 et mis en paiement à compter du 14 juin 2019. Les actionnaires ont la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions ;
- trois administrateurs ont été renouvelés pour 4 ans : M. Frédéric Oudéa, Mme Kyra Hazou et M. Gérard Mestrallet ;
- la politique de rémunération des Dirigeants mandataires sociaux a été approuvée ;
- la rémunération des Dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 a été approuvée ;
- un avis favorable a été émis sur la rémunération versée en 2018 aux personnes régulées ; et
- les renouvellements des conventions et engagements réglementés « clause de non-concurrence » et « indemnité de départ » au bénéfice du Directeur général et des Directeurs généraux délégués, ainsi que ceux des engagements réglementés « retraite » pour les seuls Directeurs généraux délégués, ont été approuvés.

4.2 Conseil d'administration

4.2.1 Extrait du communiqué de presse du 21 mai 2019

A la suite de l'Assemblée, le Conseil d'administration qui compte 14 membres reste composé à l'identique :

- M. Lorenzo Bini Smaghi, Président ;
- M. Frédéric Oudéa, Directeur général et administrateur ;
- M. William Connelly, administrateur ;
- M. Jérôme Contamine, administrateur ;
- Mme. Diane Côté, administrateur ;
- Mme Kyra Hazou, administrateur ;
- Mme France Houssaye, administrateur élu par les salariés ;
- M. David Leroux, administrateur élu par les salariés ;
- M. Jean-Bernard Lévy, administrateur ;
- M. Gérard Mestrallet, administrateur ;
- M. Juan Maria Nin Genova, administrateur ;
- Mme Nathalie Rachou, administrateur ;
- Mme Lubomira Rochet, administrateur ; et
- Mme Alexandra Schaapveld, administrateur.

41,6% des membres du Conseil d'administration nommées par l'Assemblée sont des femmes. Le taux d'administrateurs indépendants est supérieur à 91,6% (11/12) selon le mode de calcul du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF.

La composition des comités est inchangée.

4.3 Direction générale

4.3.1 Extrait du communiqué de presse du 21 mai 2019

A l'issue de l'Assemblée, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a renouvelé pour quatre ans :

- le mandat de Directeur général de M. Frédéric Oudéa ; et
- les mandats de Directeurs généraux délégués de MM. Philippe Aymerich, Séverin Cabannes et Philippe Heim et Mme Diony Lebot.

Leurs pouvoirs sont inchangés et leurs conditions d'emploi sont conformes à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale.

5. ETATS FINANCIERS

5.1 Etats financiers au 30 juin 2019

SOMMAIRE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	68
BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF	
BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF.....	
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	
ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	
ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES	
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	
2. NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	75
NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS	
NOTE 2 - CONSOLIDATION	
NOTE 2.1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION.....	
NOTE 2.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION.....	
NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DETTES LIÉES.....	
NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS.....	
NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	
NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS	
NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES.....	
NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR	
NOTE 3.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET TITRES AU COÛT AMORTI.....	
NOTE 3.6 - DETTES	
NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS.....	
NOTE 3.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS	
NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI.....	
NOTE 4 - AUTRES ACTIVITÉS.....	
NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS	
NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS.....	
NOTE 4.3 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE	
NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS.....	
NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL	
NOTE 6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES.....	
NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES.....	
NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS.....	
NOTE 7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES.....	
NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS	
NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE	
NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS	
NOTE 8.3 - PROVISIONS	
NOTE 8.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	
NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES	
NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS.....	

1. ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

BILAN CONSOLIDÉ - ACTIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2019	31.12.2018
Caisse et banques centrales		99 479	96 585
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	420 968	365 550
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	17 765	11 899
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	Notes 3.3 et 3.4	53 124	50 026
Titres au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	12 151	12 026
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	70 173	60 588
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	Notes 3.5, 3.8 et 3.9	438 251	447 229
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		69	338
Placements des activités d'assurance	Note 4.3	157 907	146 768
Actifs d'impôts	Note 6	5 475	5 819
Autres actifs	Note 4.4	70 361	67 446
Actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	9 008	13 502
Participations dans les entreprises mises en équivalence		243	249
Immobilisations corporelles et incorporelles ⁽¹⁾	Note 8.4	28 986	26 751
Écarts d'acquisition	Note 2.2	4 649	4 652
Total		1 388 609	1 309 428

(1) A compter du 1er janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé un actif représentatif des droits d'utilisation des biens loués dans la rubrique « Immobilisations corporelles et incorporelles » (cf. Note 1).

BILAN CONSOLIDÉ - PASSIF

<i>(En M EUR)</i>		30.06.2019	31.12.2018
Banques centrales		7 740	5 721
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	Notes 3.1, 3.2 et 3.4	406 254	363 083
Instruments dérivés de couverture	Notes 3.2 et 3.4	9 703	5 993
Dettes représentées par un titre	Notes 3.6 et 3.9	127 276	116 339
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Notes 3.6 et 3.9	101 269	94 706
Dettes envers la clientèle	Notes 3.6 et 3.9	412 941	416 818
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		7 563	5 257
Passifs d'impôts ⁽¹⁾	Note 6	1 237	1 157
Autres passifs ⁽²⁾	Note 4.4	82 620	76 629
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	Note 2.3	7 070	10 454
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance	Note 4.3	138 577	129 543
Provisions	Note 8.3	4 575	4 605
Dettes subordonnées	Note 3.9	14 565	13 314
Total dettes		1 321 390	1 243 619
Capitaux propres			
Capitaux propres part du Groupe			
Capital et réserves liées		31 353	29 856
Réserves consolidées *		30 042	28 085
Résultat de l'exercice *		1 740	4 121
Sous-total		63 135	62 062
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(643)	(1 036)
Sous-total capitaux propres part du Groupe		62 492	61 026
Participations ne donnant pas le contrôle		4 727	4 783
Total capitaux propres		67 219	65 809
Total		1 388 609	1 309 428

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

(1) Depuis le 1er janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

(2) A compter du 1er janvier 2019, en application de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe a comptabilisé dans la rubrique « Autres passifs » une dette locative représentative de l'obligation de paiement des loyers (cf. Note 1).

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

		1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
<i>(En M EUR)</i>				
Intérêts et produits assimilés	Note 3.7	11 858	22 678	10 919
Intérêts et charges assimilées	Note 3.7	(6 288)	(11 659)	(5 467)
Commissions (produits)	Note 4.1	4 534	9 124	4 489
Commissions (charges)	Note 4.1	(1 865)	(3 600)	(1 787)
Résultat net des opérations financières		2 388	5 189	2 878
<i>Dont gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i>	Note 3.1	2 289	5 119	2 856
<i>Dont gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	Note 3.3	101	83	24
<i>Dont gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'instruments au coût amorti</i>		(2)	(13)	(2)
Produit net des activités d'assurance	Note 4.3	898	1 724	859
Produits des autres activités	Note 4.2	5 632	10 761	5 325
Charges des autres activités	Note 4.2	(4 682)	(9 012)	(4 468)
Produit net bancaire		12 475	25 205	12 748
Frais de personnel	Note 5	(5 091)	(9 561)	(4 785)
Autres frais administratifs	Note 8.2	(3 243)	(7 366)	(3 860)
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		(725)	(1 004)	(487)
Résultat brut d'exploitation		3 416	7 274	3 616
Coût du risque	Note 3.8	(578)	(1 005)	(378)
Résultat d'exploitation		2 838	6 269	3 238
Quote-part du résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		15	56	29
Gains ou pertes nets sur autres actifs		(131)	(208)	(41)
Résultat avant impôts		2 722	6 117	3 226
Impôts sur les bénéfices *	Note 6	(645)	(1 304)	(765)
Résultat net de l'ensemble consolidé *		2 077	4 813	2 461
Participations ne donnant pas le contrôle		337	692	334
Résultat net part du Groupe *		1 740	4 121	2 127
Résultat par action	Note 7.2	1,69	4,24	2,22
Résultat dilué par action	Note 7.2	1,69	4,24	2,22

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

ÉTAT DU RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Résultat net de l'ensemble consolidé *	2 077	4 813	2 461
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui seront reclassés ultérieurement en résultat	532	24	128
Écarts de conversion	195	370	346
Réévaluation des instruments de dettes à la juste valeur par capitaux propres	43	(233)	(129)
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	99	(193)	(121)
<i>Reclassement en résultat</i>	(56)	(40)	(8)
Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente ⁽¹⁾	256	(74)	(4)
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	239	(54)	(4)
<i>Reclassement en résultat</i>	17	(20)	-
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	116	(120)	(130)
<i>Écarts de réévaluation de la période</i>	121	(156)	(164)
<i>Reclassement en résultat</i>	(5)	36	34
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	1	1
Autres éléments	-	-	9
Impôts liés	(78)	80	35
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres et qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	(118)	411	146
Écarts actuariels au titre des régimes à prestations définies	(144)	30	57
Réévaluation du risque de crédit propre des passifs financiers désignés à la juste valeur par résultat	46	529	141
Réévaluation des instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres	(48)	1	1
Quote-part de gains et pertes comptabilisés en capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	(1)	(3)	(3)
Impôts liés	29	(146)	(50)
Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	414	435	274
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres *	2 491	5 248	2 735
<i>Dont part du Groupe *</i>	2 133	4 588	2 455
<i>Dont participations ne donnant pas le contrôle</i>	358	660	280

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

(1) Les gains et pertes latents sur actifs financiers disponibles à la vente correspondent exclusivement au périmètre des activités d'assurance.

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

(En M EUR)	Capital et réserves liées						Résultat de l'exercice part du Groupe
	Capital souscrit	Primes et réserves liées	Élimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total	Réserves consolidées	
Capitaux propres au 1er janvier 2018	1 010	20 344	(493)	8 566	29 427	30 504	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	(257)	-	(257)	(37)	-
Emissions / Remboursements / Rémunération des autres instruments de capitaux propres *	-	-	-	392	392	(316)	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	24	-	-	24	-	-
Distribution au 1er semestre 2018 *	-	-	-	-	-	(1 764)	-
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	40	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires *	-	24	(257)	392	159	(2 077)	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2018 *	-	-	-	-	-	-	2 127
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	(7)	-
Sous-total *	-	-	-	-	-	(7)	2 127
Capitaux propres au 30 juin 2018 *	1 010	20 368	(750)	8 958	29 586	28 420	2 127
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-
Élimination des titres auto-détenus	-	-	83	-	83	25	-
Emissions / Remboursements / Rémunération des autres instruments de capitaux propres *	-	-	-	152	152	(399)	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	35	-	-	35	-	-
Distribution au 2nd semestre 2018	-	-	-	-	-	-	-
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	12	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires *	-	35	83	152	270	(362)	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 2nd semestre 2018 *	-	-	-	-	-	-	1 994
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	-	-	27	-
Sous-total *	-	-	-	-	-	27	1 994
Capitaux propres au 31 décembre 2018 *	1 010	20 403	(667)	9 110	29 856	28 085	4 121
Affectation en réserves consolidées	-	-	-	-	-	4 114	(4 121)
Capitaux propres au 1er janvier 2019	1 010	20 403	(667)	9 110	29 856	32 199	-
Augmentation de capital (cf. Note 7.1)	50	839	-	-	889	-	-
Élimination des titres auto-détenus (cf. Note 7.1)	-	-	95	-	95	(77)	-
Emissions / Remboursements / Rémunération des autres instruments de capitaux propres (cf. Note 7.1)	-	-	-	490	490	(311)	-
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions	-	24	-	-	24	-	-
Distribution au 1er semestre 2019 (cf. Note 7.2)	-	-	-	-	-	(1 770)	-
Effet des variations du périmètre de consolidation	-	-	-	-	-	(1)	-
Sous-total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	50	863	95	490	1 498	(2 159)	-
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-
Résultat du 1er semestre 2019	-	-	-	-	-	-	1 740
Quote-part dans les variations de capitaux propres des entreprises associées et des co-entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-
Autres variations	-	-	-	(1)	(1)	2	-
Sous-total	-	-	-	(1)	(1)	2	1 740
Capitaux propres au 30 juin 2019	1 060	21 266	(572)	9 599	31 353	30 042	1 740

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

Gains et pertes (nets d'impôts) comptabilisés directement en capitaux propres			Participations ne donnant pas le contrôle					
qui seront reclassés ultérieurement en résultat	qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat	Total	Capitaux propres part du Groupe	Capital et réserves	Autres instruments de capitaux propres émis par les filiales	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Total	Total capitaux propres consolidés
(1 044)	(459)	(1 503)	58 428	3 768	800	(45)	4 523	62 951
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	(294)	-	-	-	-	(294)
-	-	-	76	(33)	-	-	(33)	43
-	-	-	24	-	-	-	-	24
-	-	-	(1 764)	(364)	-	-	(364)	(2 128)
-	-	-	40	(4)	-	-	(4)	36
-	-	-	(1 918)	(401)	-	-	(401)	(2 319)
183	148	331	331	-	-	(55)	(55)	276
-	-	-	2 127	334	-	-	334	2 461
-	(2)	(2)	(2)	3	-	-	3	1
-	-	-	(7)	-	-	-	-	(7)
183	146	329	2 449	337	-	(55)	282	2 731
(861)	(313)	(1 174)	58 959	3 704	800	(100)	4 404	63 363
-	-	-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	108	-	-	-	-	108
-	-	-	(247)	-	-	-	-	(247)
-	-	-	35	-	-	-	-	35
-	-	-	-	(4)	-	-	(4)	(4)
-	-	-	12	(1)	-	-	(1)	11
-	-	-	(92)	(5)	-	-	(5)	(97)
(125)	264	139	139	-	-	23	23	162
-	-	-	1 994	358	-	-	358	2 352
-	(1)	(1)	(1)	(3)	-	-	(3)	(4)
-	-	-	27	6	-	-	6	33
(125)	263	138	2 159	361	-	23	384	2 543
(986)	(50)	(1 036)	61 026	4 060	800	(77)	4 783	65 809
-	7	7	-	2	-	(2)	-	-
(986)	(43)	(1 029)	61 026	4 062	800	(79)	4 783	65 809
-	-	-	889	-	-	-	-	889
-	-	-	18	-	-	-	-	18
-	-	-	179	(33)	-	-	(33)	146
-	-	-	24	-	-	-	-	24
-	-	-	(1 770)	(373)	-	-	(373)	(2 143)
-	-	-	(1)	(8)	-	-	(8)	(9)
-	-	-	(661)	(414)	-	-	(414)	(1 075)
510	(123)	387	387	-	-	21	21	408
-	-	-	1 740	337	-	-	337	2 077
-	(1)	(1)	(1)	-	-	-	-	(1)
-	-	-	1	-	-	-	-	1
510	(124)	386	2 127	337	-	21	358	2 485
(476)	(167)	(643)	62 492	3 985	800	(58)	4 727	67 219

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018 **	1er semestre 2018 **
Résultat net de l'ensemble consolidé (I) *	2 077	4 813	2 461
Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles (y compris locations simples)	2 608	4 589	2 248
Dotations nettes aux provisions et dépréciations	(2 764)	2 343	230
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	(15)	(53)	(27)
Variation des impôts différés	63	357	315
Résultat net de cessions sur actifs détenus à long terme et filiales consolidées	(60)	(101)	(48)
Autres mouvements *	(396)	(358)	(583)
Éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et autres ajustements hors résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat (II)	(564)	6 777	2 135
Résultat net sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	(29)	4 901	6 148
Opérations interbancaires	(4 543)	(1 921)	(6 630)
Opérations avec la clientèle	14 554	(11 732)	6 513
Opérations sur les autres actifs et passifs financiers	(18 403)	(1 598)	(32 486)
Opérations sur les autres actifs et passifs non financiers	9 792	(4 643)	1 385
Augmentations / diminutions nettes des actifs / passifs opérationnels (III)	1 371	(14 993)	(25 070)
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles (A) = (I) + (II) + (III)	2 884	(3 403)	(20 474)
Flux liés aux acquisitions et cessions d'actifs financiers et participations	627	(5 758)	(4 937)
Flux liés aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(3 248)	(7 621)	(3 546)
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement (B)	(2 621)	(13 379)	(8 483)
Flux de trésorerie provenant / à destination des actionnaires	(1 577)	(2 543)	(2 443)
Autres flux de trésorerie provenant des activités de financement	3 434	(471)	190
Flux de trésorerie net provenant des activités de financement (C)	1 857	(3 014)	(2 253)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie (D)	719	2 179	1 378
Flux net de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A) + (B) + (C) + (D)	2 839	(17 617)	(29 832)
Caisse et banques centrales (actif)	96 585	114 404	114 404
Banques centrales (passif)	(5 721)	(5 604)	(5 604)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	24 667	22 159	22 159
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(13 875)	(11 686)	(11 686)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	101 656	119 273	119 273
Caisse et banques centrales (actif)	99 479	96 585	85 456
Banques centrales (passif)	(7 740)	(5 721)	(9 956)
Comptes et prêts à vue avec les établissements de crédit (cf. Notes 3.5 et 4.3)	28 381	24 667	27 155
Comptes et emprunts à vue avec les établissements de crédit (cf. Note 3.6)	(15 625)	(13 875)	(13 214)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	104 495	101 656	89 441
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	2 839	(17 617)	(29 832)

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

** Montants retraités par rapport aux états financiers publiés en 2018, à la suite du reclassement de l'effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie sur une ligne dédiée du tableau (ligne D).

2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 - PRINCIPALES RÈGLES D'ÉVALUATION ET DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

1. INTRODUCTION



RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Les comptes consolidés semestriels résumés du groupe Société Générale (« le Groupe ») au titre de la situation intermédiaire au 30 juin 2019 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS (*International Accounting Standards*) 34 « Information financière intermédiaire ».

Ces notes doivent être lues en liaison avec les comptes consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2018 tels qu'ils figurent dans le Document de référence 2019.

Le changement le plus significatif apporté aux règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés est l'application, depuis le 1er janvier 2019, de la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

Par ailleurs, les activités du Groupe ne présentant pas de caractère saisonnier ou cyclique, les résultats du premier semestre ne sont donc pas influencés par ces facteurs.



PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*), le format des états de synthèse utilisé a été établi en cohérence avec celui proposé par l'organisme français de normalisation comptable, l'Autorité des Normes Comptables (ANC), dans sa recommandation n° 2017-02 du 2 juin 2017.

Les notes présentées en annexe des états financiers consolidés semestriels portent sur les événements et transactions importants pour comprendre l'évolution de la situation et de la performance financières du Groupe au cours du premier semestre 2019. Les informations présentées dans ces notes annexes se concentrent sur celles qui revêtent un caractère pertinent et matériel au regard des états financiers du Groupe, de ses activités et des circonstances dans lesquelles celles-ci se sont réalisées au cours de la période.



MONNAIE DE PRÉSENTATION

La monnaie de présentation des comptes consolidés est l'euro.

Les montants présentés dans les états financiers et dans les notes annexes sont exprimés en millions d'euros, sauf mention contraire. Les effets d'arrondis peuvent générer, le cas échéant, des écarts entre les montants présentés dans les états financiers et ceux présentés dans les notes annexes.

2. NOUVELLES NORMES APPLICABLES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2019



IFRS 16 « Contrats de location »

IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux »

Améliorations annuelles (2015-2017)

Amendements à IAS 28 « Intérêts à long terme dans des entreprises associées et des co-entreprises »

Amendements à IAS 19 « Modification, réduction ou liquidation d'un régime »

IFRS 16 « CONTRATS DE LOCATION »

La norme IFRS 16 définit, en remplacement de la norme IAS 17, de nouvelles règles de comptabilisation des contrats de location, plus particulièrement dans les états financiers des preneurs, avec des incidences très limitées pour les bailleurs.

A compter du 1^{er} janvier 2019, le Groupe applique la norme IFRS 16 adoptée par l'Union européenne le 31 octobre 2017. Les dispositions de la norme IFRS 16 n'ont pas été appliquées par le Groupe par anticipation au cours de la période antérieure. En conséquence, les principes comptables applicables aux contrats de location ainsi que les informations fournies pour ces contrats dans les notes annexes ont été modifiés à compter du 1^{er} janvier 2019.

PRINCIPES COMPTABLES DE LA NORME IFRS 16

Reconnaissance au bilan des contrats de location

Pour tout contrat de location, à l'exception de certaines exemptions prévues par la norme, le preneur doit reconnaître à son bilan un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué et une dette représentative de l'obligation de paiement des loyers.

Dans le compte de résultat, la charge d'amortissement de l'actif est présentée séparément de la charge d'intérêts sur la dette.

Les principes comptables appliqués par le Groupe sont détaillés dans la Note 8.4.

Champ d'application

Compte tenu des activités du Groupe, ces principes s'appliquent aux baux immobiliers, aux contrats de location de matériels informatiques et très marginalement aux contrats de location de véhicules. Le Groupe a retenu la possibilité offerte de ne pas appliquer les dispositions de la norme IFRS 16 aux contrats de location portant sur des immobilisations incorporelles (logiciels par exemple).

MODALITÉS DE TRANSITION

Pour la première application de la norme IFRS 16, le Groupe a choisi de mettre en œuvre l'approche rétrospective modifiée proposée par la norme.

Au 1^{er} janvier 2019, le montant de la dette locative sur les contrats en cours est calculé en actualisant les loyers résiduels avec les taux marginaux d'endettement des entités locataires en vigueur à cette date (taux déterminés selon les modalités décrites dans la Note 8.4), en tenant compte de la durée résiduelle estimée des contrats. Les droits d'utilisation correspondants sont constatés à l'actif pour un montant égal à celui de la dette locative.

Les baux qui ont une durée résiduelle de moins de 12 mois et les baux qui sont en situation de tacite reconduction en date du 1^{er} janvier 2019 sont considérés comme des baux de courte durée (contrats inférieurs à un an) et ne sont pas reconnus au bilan, conformément à la possibilité offerte par la norme dans les modalités de transition.

En application des dispositions relatives à l'approche rétrospective modifiée, les données comparatives relatives à l'exercice 2018 présentées en regard des données de l'exercice 2019 ne sont pas retraitées.

IMPACTS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16

La première application de la norme IFRS 16 s'est traduite par une augmentation du total bilan d'un montant de 2 050 millions d'euros liée à la reconnaissance d'une dette locative et d'un actif représentatif des droits d'utilisation.

La dette locative est comptabilisée dans le poste *Autres passifs* et les droits d'utilisation sont classés parmi les immobilisations corporelles, à l'exception des contrats de location inclus dans un groupe d'actifs et de passifs détenus en vue de la vente qui sont présentés dans des rubriques dédiées au sein du bilan consolidé.

En date du 1er janvier 2019, cette première application est sans incidence sur les capitaux propres consolidés du Groupe.

En date de comptabilisation initiale du droit d'utilisation et de la dette locative, aucun impôt différé n'est constaté dans la mesure où la valeur de l'actif est égale à celle du passif. Les différences temporelles nettes résultant des variations ultérieures du droit d'utilisation et de la dette locative entraînent dans un second temps la constatation d'un impôt différé.

Impacts au bilan au 1er janvier 2019

(en M EUR)		<u>01.01.2019</u>
ACTIF		
Autres actifs		(3)
Actifs non courants destinés à être cédés	c	42
Immobilisations corporelles et incorporelles	a	2 011
Total impacts IFRS 16		2 050
PASSIF		
Autres passifs	b	2 008
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	c	42
Total impacts IFRS 16		2 050

Au 1er janvier 2019, la première application d'IFRS 16 a entraîné :

- (a) Une augmentation de 2 011 millions d'euros du poste *Immobilisations corporelles et incorporelles*, qui se décompose en :
 - Une hausse de 2 118 millions d'euros des immobilisations corporelles expliquée par :
 - La comptabilisation de droits d'utilisation pour 2 110 millions d'euros liés à la reconnaissance au bilan de contrats de location portant sur les catégories d'actif sous-jacent suivantes :
 - 2 012 millions d'euros liés aux contrats de baux immobiliers conclus pour la location de surfaces commerciales (agences au sein des réseaux de banque de détail) et d'immeubles de bureaux en France et à l'étranger ;
 - 93 millions d'euros au titre de contrats de location de matériels informatiques (dont 83 millions d'euros pour la location de centres de données) ;
 - 5 millions d'euros relatifs à des contrats de location de véhicules.
 - Le reclassement des droits au bail associés aux contrats de location, précédemment enregistrés parmi les immobilisations incorporelles et considérés à présent comme une composante distincte des droits d'utilisation, pour 107 millions d'euros ;
 - Le reclassement d'autres passifs pour -102 millions d'euros, correspondant pour -99 millions d'euros à des franchises de loyers précédemment traitées comme des produits constatés d'avance présentés parmi le poste *Autres passifs* ;
 - Le reclassement pour 3 millions d'euros depuis le poste *Autres actifs* de charges constatées d'avance correspondant à des loyers payés d'avance.
 - Une baisse de 107 millions d'euros des immobilisations incorporelles liée au reclassement des droits au bail.

- (b) Une augmentation de 2 008 millions d'euros du poste Autres passifs liée aux mouvements suivants :
- La reconnaissance d'une dette locative de 2 110 millions d'euros ;
 - Le reclassement d'autres passifs pour -102 millions d'euros, correspondant pour -99 millions d'euros aux franchises de loyers.
- (c) La comptabilisation pour 42 millions d'euros de droits d'utilisation et de dette locative portés par des entités dont les actifs et passifs sont classés respectivement en *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés*

Réconciliation du montant des paiements minimaux futurs à verser recensés au 31 décembre 2018 avec le montant de la dette locative reconnue au 1er janvier 2019

Le tableau ci-après vise à réconcilier :

- les paiements minimaux futurs à verser associés aux contrats de location simple portant sur des actifs corporels utilisés par le Groupe au 31 décembre 2018 ; et
- la dette locative comptabilisée au bilan au 1er janvier 2019 en application de la norme IFRS 16.

(en M EUR)

Paiements minimaux futurs à verser sur les contrats de location simple au 31 décembre 2018	2 388
Contrats de location non reconnus au bilan ⁽¹⁾	(38)
Dette locative non actualisée au 1er janvier 2019	2 350
Effet d'actualisation	(214)
<i>Taux d'actualisation</i> ⁽²⁾	2,74%
Effet de périmètre ⁽³⁾	16
Dette locative actualisée au 1er janvier 2019 ⁽⁴⁾	2 152

(1) *Contrats de location de courte durée ou de faible valeur.*

(2) *Le taux d'actualisation présenté dans le tableau ci-dessus correspond au taux d'emprunt marginal moyen pondéré des entités locataires.*

(3) *Dette locative reconnue au 1er janvier 2019 au titre des contrats de location dont les paiements minimaux avaient été exclus du montant présenté en annexe au 31 décembre 2018 en raison de leur faible matérialité.*

(4) *Ce montant inclut la dette locative présentée en « Autres passifs » (2 110 millions d'euros) et en « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés » (42 millions d'euros).*

IFRIC 23 « INCERTITUDES RELATIVES AUX TRAITEMENTS FISCAUX »

Cette interprétation clarifie les modalités de comptabilisation et d'évaluation de l'impôt sur les bénéfices lorsqu'une incertitude existe sur le traitement fiscal à appliquer. Il convient de déterminer s'il est probable que le traitement retenu soit accepté par les autorités compétentes, en partant du principe qu'elles contrôleront le traitement en question et disposeront de toutes les informations pertinentes. Si la probabilité d'acceptation du traitement fiscal est inférieure à 50%, cette incertitude doit être reflétée dans le montant des actifs et passifs d'impôts, sur la base d'une méthode traduisant la meilleure prévision quant au dénouement de l'incertitude.

Pour se conformer à ces nouveaux principes, le processus de collecte, d'analyse et de suivi des incertitudes fiscales a été revu. Cette interprétation n'a aucune incidence sur les capitaux propres du Groupe au 1er janvier 2019 mais a conduit à compter de cette date à une modification de la présentation au bilan des provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices qui ont été reclassées dans la rubrique *Passifs d'impôts*.

AMÉLIORATIONS ANNUELLES (2015-2017)

Dans le cadre de la procédure annuelle d'amélioration des normes IFRS, l'IASB a publié des modifications mineures aux normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », IFRS 11 « Partenariats », IAS 12 « Impôts sur le résultat » et IAS 23 « Coûts d'emprunt ».

L'objectif de l'amendement à la norme IAS 12 est de clarifier la comptabilisation des conséquences fiscales des versements de la rémunération sur instruments de capitaux propres. Il est désormais précisé que la comptabilisation de ces conséquences fiscales est davantage liée aux événements et transactions passés qui ont généré les sommes distribuées, qu'aux distributions en elles-mêmes.

L'application de cet amendement a entraîné un reclassement dans le compte de résultat (poste *Impôts sur les bénéfices*) de l'économie d'impôt liée au paiement de coupons aux détenteurs de titres subordonnés à durée indéterminée et super-subordonnés à durée indéterminée précédemment imputée sur les réserves consolidées. Ce changement de présentation est réalisé de manière rétrospective avec un retraitement des données comparatives. Les montants d'économie d'impôt concernés enregistrés en résultat s'élèvent à 118 millions d'euros au 30 juin 2019, 257 millions d'euros au 31 décembre 2018 et 121 millions d'euros au 30 juin 2018.

Les autres amendements contenus dans le cycle d'Améliorations annuelles (2015 – 2017) n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés.

Les amendements mentionnés ci-après n'ont aucun impact sur les comptes consolidés du Groupe.
--

AMENDEMENTS À IAS 28 « INTÉRÊTS À LONG TERME DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET DES CO-ENTREPRISES »

Les modifications apportées viennent préciser que la norme IFRS 9 « Instruments financiers » s'applique aux instruments financiers représentatifs d'intérêts dans des entreprises associées ou des co-entreprises lorsque ces instruments financiers ne sont pas évalués par mise en équivalence.

AMENDEMENTS À IAS 19 « MODIFICATION, RÉDUCTION OU LIQUIDATION D'UN RÉGIME »

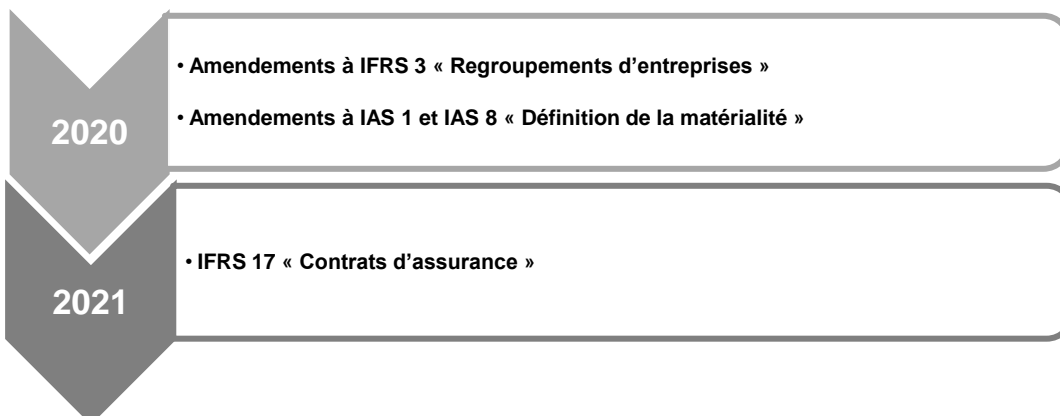
Ces amendements viennent clarifier la détermination des charges de retraite en cas de modifications, réductions et liquidations de régimes à prestations définies. Dans ces situations, la norme prévoit actuellement que le coût net des actifs et passifs concernés soit réévalué.

Les amendements précisent que l'entité doit utiliser les hypothèses actuarielles corrigées issues de cette réévaluation pour déterminer le coût des services passés et les intérêts nets.

3. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS QUE LE GROUPE APPLIQUERA DANS LE FUTUR

L'IASB a publié des normes et amendements qui n'ont pas tous été adoptés par l'Union européenne au 30 juin 2019. Ils entreront en vigueur de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020 au plus tôt ou de leur adoption par l'Union européenne. Ils ne sont donc pas appliqués par le Groupe au 30 juin 2019.

Le calendrier prévisionnel d'application de ces normes est le suivant :



AMENDEMENTS À IFRS 3 « REGROUPEMENT D'ENTREPRISES »

Publiés par l'IASB le 22 octobre 2018.

Ces amendements viennent clarifier le guide d'application de la norme IFRS 3 afin de faciliter la distinction entre une acquisition d'entreprise et l'acquisition d'un groupe d'actifs dont le traitement comptable est différent.

AMENDEMENTS À IAS 1 ET IAS 8 « DÉFINITION DE LA MATÉRIALITÉ »

Publiés par l'IASB le 31 octobre 2018.

Ces amendements viennent clarifier la définition de la matérialité afin de faciliter l'exercice du jugement lors de la préparation des états financiers, en particulier pour la sélection des informations présentées dans les notes annexes.

IFRS 17 « CONTRATS D'ASSURANCE »

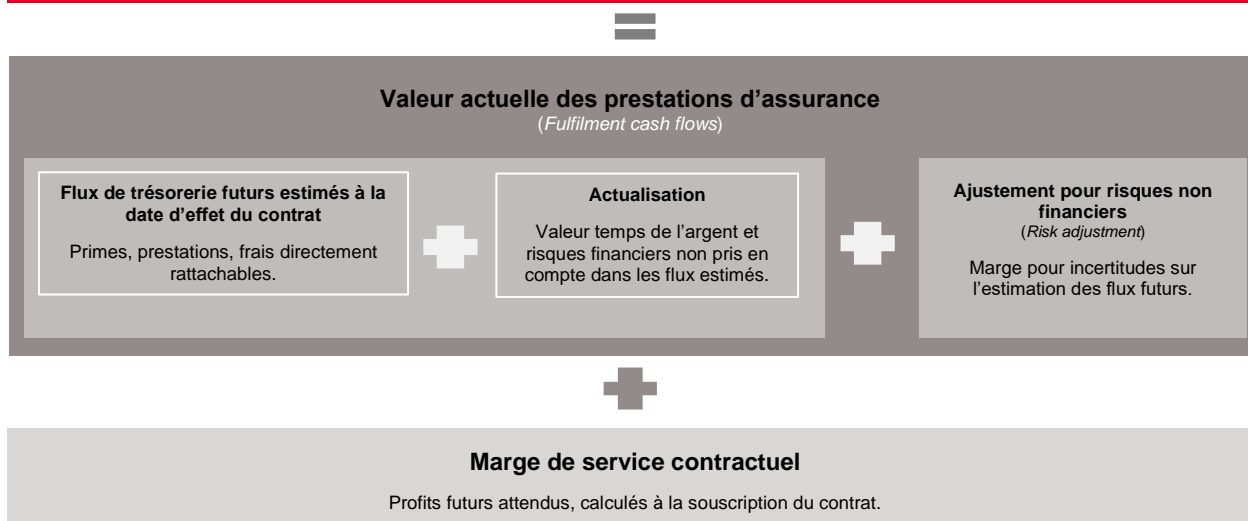
Publiée par l'IASB le 18 mai 2017.

Cette nouvelle norme remplacera la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance » publiée en 2004 et qui autorise la comptabilisation des contrats d'assurance selon les méthodes définies par la réglementation comptable locale.

La norme IFRS 17 définit les nouvelles règles de reconnaissance, d'évaluation et de présentation des contrats d'assurance qui entrent dans son champ d'application (contrats d'assurance, contrats de réassurance et contrats financiers avec un élément de participation discrétionnaire). Les provisions techniques actuellement comptabilisées au passif du bilan seront remplacées par une évaluation des contrats d'assurance en valeur courante.

Le modèle général d'évaluation des contrats présentés au passif reposera sur l'agrégation de trois composantes selon une approche par blocs (« *Building Blocks Approach* ») : les flux de trésorerie futurs actualisés, une marge pour risque et une marge sur services contractuels.

Passif représentatif des contrats d'assurance



Les marges sur services contractuels positives seront reconnues progressivement en résultat sur la durée de la prestation d'assurance. En cas de contrats déficitaires, la perte correspondant à la sortie de trésorerie nette pour le groupe de contrats doit être comptabilisée en résultat dès la souscription.

Ce modèle général s'appliquera par défaut à tous les contrats d'assurance.

Mais la norme IFRS 17 a également prévu, pour les contrats participatifs directs, une adaptation du modèle général. Ce modèle adapté, dit des « commissions variables » (« *Variable Fee Approach* »), permettra de refléter dans l'évaluation du passif d'assurance l'obligation de reverser aux assurés une part substantielle du rendement des actifs sous-jacents net des charges sur contrats (les variations de valeur des actifs sous-jacents revenant aux assurés étant neutralisées dans la marge sur services contractuels).

La norme permet également, sous conditions, d'appliquer une approche simplifiée dite « approche de répartition des primes » (« *Premium allocation Approach* ») à des contrats d'une durée inférieure ou égale à 12 mois ou si l'application de l'approche simplifiée donne un résultat proche du modèle général.

Ces modèles d'évaluation des passifs d'assurance devront être appliqués à des portefeuilles homogènes de contrats d'assurance dont la granularité sera déterminée en combinant trois axes :

- un regroupement des contrats exposés à des risques similaires et gérés ensemble,
- une répartition des contrats par année de souscription, et
- dès leur comptabilisation initiale, une distinction entre les contrats déficitaires, les contrats qui n'ont pas de possibilité significative de devenir ultérieurement déficitaires et les autres contrats.

L'IASB a publié le 26 juin 2019 un exposé-sondage contenant un certain nombre d'amendements à la norme IFRS 17 « Contrats d'assurance ». Les modifications apportées ont pour objectif de faciliter la mise en œuvre de la norme. Il est notamment proposé de différer d'un an sa date de première application qui serait ainsi reportée aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2022.

4. RECOURS À DES ESTIMATIONS ET AU JUGEMENT

Pour la préparation des comptes consolidés du Groupe, l'application des principes et méthodes comptables décrits dans les notes annexes conduit la Direction à formuler des hypothèses et à réaliser des estimations qui peuvent avoir une incidence sur les montants comptabilisés au compte de résultat ou parmi les *Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres*, sur l'évaluation des actifs et passifs au bilan et sur les informations présentées dans les notes annexes qui s'y rapportent.

Pour réaliser ces estimations et émettre ces hypothèses, la Direction utilise les informations disponibles à la date d'établissement des comptes consolidés et peut recourir à l'exercice de son jugement. Par nature, les évaluations fondées sur ces estimations comportent des risques et incertitudes quant à leur réalisation dans le futur, de sorte que les résultats futurs définitifs des opérations concernées pourront être différents de ces estimations et avoir alors une incidence significative sur les états financiers.

Le recours à ces estimations concerne notamment l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers, l'évaluation des dépréciations d'actifs et des provisions enregistrées au passif du bilan, ainsi que celle des actifs et passifs d'impôts comptabilisés au bilan et des écarts d'acquisition. Il porte également sur l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et sur l'appréciation du contrôle pour la détermination du périmètre des entités consolidées (notamment dans le cas des entités structurées).

Pour l'évaluation des dépréciations et provisions pour risque de crédit, l'exercice du jugement et le recours à des estimations concernent plus particulièrement l'appréciation de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers et l'évaluation du montant des pertes de crédit attendues sur ces mêmes actifs financiers.

Par ailleurs, l'application de la norme IFRS 16 a conduit le Groupe à étendre son recours au jugement pour estimer la durée des contrats de location à retenir pour la comptabilisation des droits d'utilisation et des dettes locatives.

Brexit

Le Royaume-Uni a organisé le 23 juin 2016 un referendum lors duquel une majorité des citoyens britanniques a voté pour une sortie de l'Union européenne (*Brexit*). Des négociations sont en cours pour redéfinir les relations économiques entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. La date de sortie effective du pays a été de nouveau repoussée et fixée au 31 octobre 2019. Le Groupe suit l'évolution des discussions et leurs conséquences à court, moyen et long terme qui sont, le cas échéant, prises en compte dans les hypothèses et estimations retenues pour préparer les comptes consolidés.

Réforme IBOR

La crise financière a révélé des faiblesses dans les méthodes de construction des indices de taux interbancaires dits IBOR (EURIBOR, LIBOR etc.), actuellement fondées sur base déclarative et sur des volumes de transactions parfois insuffisants. Une réforme est engagée au niveau international pour renforcer les méthodes de fixation des indices actuels et mettre en place de nouveaux taux sans risque (€STER, SOFR, SONIA etc.). A ce stade, des incertitudes demeurent quant aux conditions de substitution des taux de référence dans les contrats financiers existants.

Cette réforme pourrait avoir des conséquences comptables sur l'évaluation des actifs et passifs utilisant ces indices de taux ainsi que sur le traitement comptable des couvertures associées. Des travaux sont en cours au niveau de l'IASB pour amender les textes en vigueur en vue de limiter les effets de la réforme sur les états financiers des entreprises concernées.

Une structure projet a été mise en place au sein du Groupe afin de suivre les travaux engagés autour de cette réforme et d'anticiper les impacts qui seraient liés à la transition vers les nouveaux indices de référence.

NOTE 2 - CONSOLIDATION

NOTE 2.1 - PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sont retenues dans le périmètre de consolidation les filiales et entités structurées contrôlées par le Groupe, les partenariats (activités conjointes ou coentreprises) et les entreprises associées dont les états financiers présentent un caractère significatif par rapport aux comptes consolidés du Groupe, notamment au regard du total bilan et du résultat brut d'exploitation.

Les principales variations du périmètre de consolidation retenu au 30 juin 2019 par rapport au périmètre du 31 décembre 2018 sont les suivantes :

EUROBANK

Le 31 mai 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Eurobank, sa filiale polonaise, à Bank Millennium. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 3,4 milliards d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 2,9 milliards d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 1,8 milliard d'euros présentés respectivement parmi les *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* au 31 décembre 2018.

BANKA SG ALBANIA

Le 29 mars 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Banka SG Albania, sa filiale albanaise, à OTP Bank. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 0,7 milliard d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 0,4 milliard d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 0,6 milliard d'euros présentés respectivement parmi les *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* au 31 décembre 2018.

SG EXPRESS BANK

Le 15 janvier 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans SG Express Bank, sa filiale bulgare, à OTP Bank. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan du Groupe de 3,4 milliards d'euros incluant principalement une baisse des prêts et créances sur la clientèle pour 2,4 milliards d'euros et une baisse des dettes envers la clientèle pour 2,7 milliards d'euros présentés respectivement parmi les *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* au 31 décembre 2018.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE PRIVATE BANKING NV/SA

Le 28 février 2019, le Groupe a cédé l'intégralité de sa participation dans Société Générale Private Banking NV/SA, sa filiale de banque privée en Belgique, à ABN AMRO. Cette cession a entraîné une réduction du total bilan de 1,1 milliard d'euros constituée d'une part, d'une baisse de 1,1 milliard d'euros des *Actifs non courants destinés à être cédés* (dont 0,4 milliard d'euros de baisse des caisses et banques centrales et 0,5 milliard d'euros de baisse des prêts et créances) et d'autre part, d'une baisse de 1,1 milliard d'euros des *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* (dont 1 milliard d'euros de baisse des dettes envers la clientèle).

LA BANQUE POSTALE FINANCEMENT

En mars 2019, le Groupe a cédé sa participation mise en équivalence dans La Banque Postale Financement (35%) à La Banque Postale.

NOTE 2.2 - ÉCARTS D'ACQUISITION

Le tableau ci-dessous présente l'évolution sur le premier semestre 2019 des valeurs nettes des écarts d'acquisition des Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) :

<i>(En M EUR)</i>	Valeur nette au 31.12.2018	Acquisitions et autres augmentations ⁽¹⁾	Cessions et autres diminutions ⁽²⁾	Valeur nette au 30.06.2019
Banque de détail en France	797	-	-	797
Réseaux Société Générale	286	-	-	286
Crédit du Nord	511	-	-	511
Banque de détail et Services Financiers Internationaux	2 885	-	(114)	2 771
Europe	1 450	-	(89)	1 361
Russie	-	-	-	-
Afrique, Bassin méditerranéen et Outre-mer	231	-	(3)	228
Assurances	335	-	-	335
Financement d'équipement professionnel	335	-	(22)	313
Services Financiers Location automobile	534	-	-	534
Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs	970	112	(1)	1 081
Activités de Marché et Services aux Investisseurs	501	63	-	564
Financement et Conseil	57	-	-	57
Gestion d'Actifs et Banque Privée	412	49	(1)	460
Total	4 652	112	(115)	4 649

(1) Acquisition des activités « Equity Markets and Commodities » (EMC) de Commerzbank.

(2) Reclassement des écarts d'acquisition relatifs aux entités en cours de cession dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » (cf. Note 2.3).

À la suite de l'accord signé le 8 novembre 2018, le Groupe est engagé dans l'acquisition des activités « Equity Capital Markets and Commodities » (EMC) de Commerzbank. Les activités EMC transférées regroupent la conception et la tenue de marché de produits de flux (« Flow ») et de solutions structurées (« Exotic, Vanilla, and Funds ») ainsi qu'une partie des activités de gestion d'actifs (« Asset Management »).

Le processus d'intégration des équipes, des positions de trading et des infrastructures a débuté au cours du 1er semestre 2019 et devrait se poursuivre jusqu'au début du 1er semestre 2020.

Sur la base de l'avancement des transferts au 30 juin, le Groupe a déjà pris le contrôle des activités liées à la conception et à la tenue de marché de solutions structurées « Exotic, Vanilla, and Funds » et des activités de gestion d'actifs donnant lieu à la constatation d'écarts d'acquisition pour des montants respectifs de 63 millions d'euros (inclus dans l'UGT « Activités de Marché et Services aux Investisseurs ») et de 49 millions d'euros (inclus dans l'UGT « Gestion d'Actifs et Banque Privée »).

Dans le bilan consolidé, les transferts des positions de trading relatives à l'activité « Exotic, Vanilla, and Funds » ont impacté les postes *Actifs financiers à la juste valeur par résultat* et *Passifs financiers à la juste valeur par résultat* (cf. Note 3.1).

NOTE 2.3 - ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET DETTES LIÉES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Actifs	9 008	13 502
Immobilisations et écarts d'acquisition	623	262
Actifs financiers	7 313	11 245
<i>Actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	116	111
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	-	-
<i>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	623	1 429
<i>Titres au coût amorti</i>	294	59
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit, au coût amorti</i>	184	324
<i>Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti</i>	6 096	9 322
Autres actifs	1 072	1 995
Passifs	7 070	10 454
Provisions	24	22
Passifs financiers	6 866	10 309
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	102	2
<i>Instruments dérivés de couverture</i>	-	-
<i>Dettes représentées par un titre</i>	-	116
<i>Dettes envers les établissements de crédit et assimilés</i>	741	596
<i>Dettes envers la clientèle</i>	6 023	9 595
<i>Dettes subordonnées</i>	-	-
Autres passifs	180	123

Au 30 juin 2019, les postes *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* incluent principalement les actifs et passifs des banques de détail du Groupe situées en Macédoine, Moldavie, Monténégro, Serbie, Slovénie et aux Antilles (respectivement Ohridska Banka, Mobiasbanca Groupe SG, SG Banka Montenegro, SG Banka Srbija A.D. Beograd, SKB Banka D.D. Ljubljana et SG de Banque aux Antilles), les actifs et passifs de la société de location avec service de camions et de remorques Pema GmbH, ainsi que les actifs et passifs relatifs à l'activité de services titres située en Afrique du Sud (SG Johannesburg).

Les variations des postes *Actifs non courants destinés à être cédés* et *Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés* par rapport au 31 décembre 2018 s'expliquent principalement par :

- La cession des entités détaillées dans la Note 2.1 au cours du premier semestre 2019 ;
- Le reclassement des actifs et passifs des entités SKB Banka D.D. Ljubljana, SG de Banque aux Antilles et Pema GmbH.

Le principe d'évaluation de certains *Actifs non courants destinés à être cédés* (principalement les écarts d'acquisition et les immobilisations) au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur nette des coûts de cession permet d'allouer, dès le reclassement des actifs concernés parmi les *Actifs non courants destinés à être cédés*, tout ou partie d'une moins-value attendue sur la cession d'un groupe d'actifs. Dans ce cadre, la charge de dépréciation enregistrée par le Groupe s'élève à -135 millions d'euros au 30 juin 2019, présentés parmi les *Gains ou Pertes nets sur autres actifs*.

NOTE 3 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les données présentées dans la Note 3 s'entendent hors instruments financiers des filiales du secteur de l'assurance ; pour ces derniers, les informations sont présentées dans la Note 4.3.

NOTE 3.1 - ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

SYNTHÈSE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Portefeuille de transaction ⁽¹⁾	393 311	321 988	338 312	285 478
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	24 924		24 057	
Instruments financiers à la juste valeur par résultat sur option	2 733	84 266	3 181	77 605
Total	420 968	406 254	365 550	363 083
<i>Dont titres reçus / donnés en pension livrée</i>	<i>130 912</i>	<i>116 648</i>	<i>129 628</i>	<i>98 874</i>

(1) Au 30 juin 2019, le portefeuille de transaction inclut des positions de trading liées aux activités de conception et tenue de marché de solutions structurées « Exotic, Vanilla and Funds » acquises auprès de Commerzbank au cours du premier semestre 2019 (cf. Note 2.2).

1. PORTEFEUILLE DE TRANSACTION

ACTIF

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Obligations et autres titres de dettes	36 293	29 732
Actions et autres instruments de capitaux propres	69 467	49 297
Prêts, créances et pensions livrées	141 487	135 861
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	146 007	122 983
Autres actifs de transaction	57	439
Total	393 311	338 312
<i>Dont titres prêtés</i>	<i>14 051</i>	<i>12 411</i>

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

PASSIF

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dettes sur titres empruntés	41 382	51 264
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	7 496	6 231
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 083	1 248
Emprunts et pensions livrées	116 404	98 299
Dérivés de transaction ⁽¹⁾	154 022	126 946
Autres passifs de transaction	1 601	1 490
Total	321 988	285 478

(1) Cf. Note 3.2 Instruments financiers dérivés.

2. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

DÉTAIL DES ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS OBLIGATOIREMENT À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Obligations et autres titres de dettes	171	158
Actions et autres instruments de capitaux propres	2 296	1 996
Prêts, créances et pensions livrées	22 457	21 903
Total	24 924	24 057

Les prêts, créances et pensions livrées classés dans la catégorie Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat comprennent :

- des prêts dont les clauses contractuelles incluent des options de remboursement anticipé assorties d'indemnités compensatoires dont le montant ne reflète pas les changements des changes de taux d'intérêt de référence ;
- des prêts incluant des clauses d'indexation ne permettant pas de les qualifier de prêts basiques (SPPI).

3. INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION

ACTIF

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Obligations et autres titres de dettes	1 496	1 310
Prêts, créances et pensions livrées	164	819
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	1 073	1 052
Total	2 733	3 181

PASSIF

Les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option sont essentiellement constitués par les émissions structurées du groupe Société Générale.

La variation de juste valeur attribuable au risque de crédit propre a généré un gain de 46 millions d'euros au 30 juin 2019 comptabilisé directement en capitaux propres. À cette date, le stock de gains et pertes attribuables au risque de crédit propre s'élève à -149 millions d'euros.

Les écarts de réévaluation liés au risque de crédit émetteur du Groupe sont évalués à l'aide de modèles tenant compte des conditions les plus récentes de refinancement effectif du groupe Société Générale sur les marchés et de la maturité résiduelle des passifs concernés.

Au 30 juin 2019, la différence entre la juste valeur des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option (84 266 millions d'euros contre 77 605 millions d'euros au 31 décembre 2018) et leur montant remboursable à maturité (84 495 millions d'euros contre 78 080 millions d'euros au 31 décembre 2018) s'élève à -229 millions d'euros (-475 millions d'euros au 31 décembre 2018).

NOTE 3.2 - INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

1. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TRANSACTION

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Instruments de taux d'intérêt	95 310	93 564	74 253	73 835
Instruments de change	24 035	28 722	19 246	19 466
Instruments sur actions et indices	21 305	24 457	21 450	23 675
Instruments sur matières premières	3 172	3 516	5 708	6 081
Dérivés de crédit	2 107	2 670	2 224	2 704
Autres instruments financiers à terme	78	1 093	102	1 185
Total	146 007	154 022	122 983	126 946

Le Groupe utilise des dérivés de crédit dans le cadre de la gestion du portefeuille de crédits corporate. Ils permettent essentiellement de réduire les concentrations individuelles, sectorielles et géographiques et d'assurer une gestion active des risques et du capital alloué. Tous les dérivés de crédit, quelle que soit l'intention de gestion, sont évalués en juste valeur en contrepartie du compte de résultat et ne peuvent pas être qualifiés comptablement de couverture d'actifs financiers. Ils sont donc présentés pour leur juste valeur parmi les instruments financiers dérivés de transaction.

2. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

Le Groupe a fait le choix de maintenir les dispositions de la norme IAS 39 relatives à la couverture. En conséquence, les instruments de capitaux propres détenus (actions et titres assimilés) ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture quel que soit leur classement comptable.

(En M EUR)	30.06.2019		31.12.2018	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de juste valeur	17 485	9 448	11 666	5 767
Instruments de taux d'intérêt	17 476	9 442	11 650	5 765
Instruments de change	9	1	16	2
Instruments sur actions et indices	-	5	-	-
Couverture de flux de trésorerie	194	167	105	204
Instruments de taux d'intérêt	181	137	27	140
Instruments de change	13	-	78	38
Instruments sur actions et indices	-	30	-	26
Couverture d'investissement net	86	88	128	22
Instruments de change	86	88	128	22
Total	17 765	9 703	11 899	5 993

Le Groupe met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de juste valeur afin de couvrir les actifs et passifs financiers à taux fixe contre les variations de taux d'intérêt à long terme, essentiellement les prêts/emprunts, les émissions de titres et les titres à taux fixe. Les instruments de couverture utilisés sont principalement des *swaps* de taux d'intérêt.

Le Groupe, au titre de certaines de ses activités de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs, est exposé à la variation dans le futur des flux de trésorerie sur ses besoins de refinancement à court et à moyen terme et met en place des relations de couverture qualifiées comptablement de couverture de flux de trésorerie. Le besoin de refinancement hautement probable est déterminé en fonction de données historiques établies par activité et représentatives des encours du bilan. Ces données peuvent être revues à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des modes de gestion.

NOTE 3.3 - ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Instruments de dettes	52 883	49 736
<i>Obligations et autres titres de dettes</i>	52 842	49 696
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	41	40
Actions et autres instruments de capitaux propres	241	290
Total	53 124	50 026
<i>Dont titres prêtés</i>	451	483

1. INSTRUMENTS DE DETTES

MOUVEMENTS SUR LES INSTRUMENTS DE DETTES À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	2019
Solde au 1er janvier	49 736
Acquisitions / octrois	28 161
Cessions / remboursements	(26 299)
Variations de périmètre et autres	(15)
Variations de juste valeur de la période	1 087
Variations des créances rattachées	12
Différences de change	201
Solde au 30 juin	52 883

DÉCOMPOSITION DES GAINS ET PERTES LATENTS CUMULÉS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES ET QUI SERONT RECLASSÉS ULTÉRIEUREMENT EN RÉSULTAT

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Gains latents	447	416
Pertes latentes	(171)	(183)
Total	276	233

2. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Le Groupe n'a choisi que de manière très exceptionnelle de désigner des instruments de capitaux propres pour être évalués à la juste valeur par capitaux propres.

3. GAINS OU PERTES NETS COMPTABILISÉS EN RÉSULTAT SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Plus ou moins-values de cession sur instruments de dettes	56	39	3
Produits de dividendes sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	45	44	21
Total	101	83	24

NOTE 3.4 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR

1. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	93 613	151 550	2 141	247 304	69 429	144 430	1 470	215 329
Obligations et autres titres de dettes	32 651	3 246	396	36 293	26 059	3 403	270	29 732
Actions et autres instruments de capitaux propres	60 962	8 494	11	69 467	43 370	5 926	1	49 297
Prêts, créances et pensions livrées	-	139 753	1 734	141 487	-	134 662	1 199	135 861
Autres actifs de transaction	-	57	-	57	-	439	-	439
Dérivés de transaction	195	142 377	3 435	146 007	23	119 460	3 500	122 983
Instruments de taux d'intérêt	4	92 816	2 490	95 310	8	71 628	2 617	74 253
Instruments de change	180	23 664	191	24 035	8	19 038	200	19 246
Instruments sur actions et indices	-	20 943	362	21 305	-	21 211	239	21 450
Instruments sur matières premières	-	3 067	105	3 172	-	5 666	42	5 708
Dérivés de crédit	-	1 823	284	2 107	-	1 826	398	2 224
Autres instruments financiers à terme	11	64	3	78	7	91	4	102
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	127	22 213	2 584	24 924	117	21 091	2 849	24 057
Obligations et autres titres de dettes	12	40	119	171	12	36	110	158
Actions et autres instruments de capitaux propres	115	289	1 892	2 296	105	194	1 697	1 996
Prêts, créances et pensions livrées	-	21 884	573	22 457	-	20 861	1 042	21 903
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	1 332	1 300	101	2 733	1 126	1 702	353	3 181
Obligations et autres titres de dettes	1 322	174	-	1 496	1 126	184	-	1 310
Prêts, créances et pensions livrées	10	53	101	164	-	466	353	819
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	1 073	-	1 073	-	1 052	-	1 052
Dérivés de couverture	-	17 765	-	17 765	-	11 899	-	11 899
Instruments de taux d'intérêt	-	17 657	-	17 657	-	11 677	-	11 677
Instruments de change	-	108	-	108	-	222	-	222
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	51 536	1 347	241	53 124	48 738	998	290	50 026
Instruments de dettes	51 536	1 306	-	52 842	48 738	958	-	49 696
Instruments de capitaux propres	-	-	241	241	-	-	290	290
Prêts et créances	-	41	-	41	-	40	-	40
Total des instruments financiers en juste valeur à l'actif	146 803	336 552	8 502	491 857	119 433	299 580	8 462	427 475

2. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	8 654	157 819	1 493	167 966	7 787	149 776	969	158 532
Dettes sur titres empruntés	75	41 198	109	41 382	308	50 956	-	51 264
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	7 496	-	-	7 496	6 231	-	-	6 231
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	1 083	-	-	1 083	1 248	-	-	1 248
Emprunts et pensions livrées	-	115 020	1 384	116 404	-	97 330	969	98 299
Autres passifs de transaction	-	1 601	-	1 601	-	1 490	-	1 490
Dérivés de transaction	289	148 954	4 779	154 022	81	123 075	3 790	126 946
Instruments de taux d'intérêt	34	90 738	2 792	93 564	6	70 986	2 843	73 835
Instruments de change	160	28 441	121	28 722	5	19 346	115	19 466
Instruments sur actions et indices	-	22 995	1 462	24 457	-	23 103	572	23 675
Instruments sur matières premières	-	3 434	82	3 516	-	6 041	40	6 081
Dérivés de crédit	-	2 349	321	2 670	-	2 484	220	2 704
Autres instruments financiers à terme	95	997	1	1 093	70	1 115	-	1 185
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	246	41 632	42 388	84 266	265	39 408	37 932	77 605
Dérivés de couverture	-	9 703	-	9 703	-	5 993	-	5 993
Instruments de taux d'intérêt	-	9 579	-	9 579	-	5 905	-	5 905
Instruments de change	-	89	-	89	-	62	-	62
Instruments sur actions et indices	-	35	-	35	-	26	-	26
Total des instruments financiers en juste valeur au passif	9 189	358 108	48 660	415 957	8 133	318 252	42 691	369 076

3. TABLEAU DE VARIATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE NIVEAU 3

ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2018	Acquisitions	Cessions / remboursements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2019
Portefeuille de transaction	1 470	1 411	(467)	(947)	197	470	7	-	2 141
Obligations et autres titres de dettes	270	416	(299)	(26)	5	25	5	-	396
Actions et autres instruments de capitaux propres	1	2	-	-	8	-	-	-	11
Prêts, créances et pensions livrées	1 199	993	(168)	(921)	184	445	2	-	1 734
Autres actifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	3 500	165	(54)	(155)	549	(569)	-	(1)	3 435
Instruments de taux d'intérêt	2 617	8	-	(137)	545	(539)	(4)	-	2 490
Instruments de change	200	9	-	(7)	-	(11)	-	-	191
Instruments sur actions et indices	239	144	(54)	(9)	4	34	5	(1)	362
Instruments sur matières premières	42	4	-	-	-	59	-	-	105
Dérivés de crédit	398	-	-	(2)	-	(111)	(1)	-	284
Autres instruments financiers à terme	4	-	-	-	-	(1)	-	-	3
Actifs financiers évalués obligatoirement à la juste valeur par résultat	2 849	138	(28)	(671)	12	288	8	(12)	2 584
Obligations et autres instruments de dettes	110	15	(9)	-	3	-	-	-	119
Actions et autres instruments de capitaux propres	1 697	119	(18)	(33)	8	127	4	(12)	1 892
Prêts, créances et pensions livrées	1 042	4	(1)	(638)	1	161	4	-	573
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	353	-	(50)	-	-	(191)	-	(11)	101
Obligations et autres titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts, créances et pensions livrées	353	-	(50)	-	-	(191)	-	(11)	101
Autres actifs financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs distincts pour régimes d'avantages du personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	290	-	-	-	-	(49)	-	-	241
Instruments de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	290	-	-	-	-	(49)	-	-	241
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments financiers en juste valeur à l'actif	8 462	1 714	(599)	(1 773)	758	(51)	15	(24)	8 502

PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR AU BILAN

(En M EUR)	Solde au 31 décembre 2018	Emissions	Remboursements	Transferts vers Niveau 2	Transferts depuis Niveau 2	Gains et pertes	Différences de change	Variations de périmètre et autres	Solde au 30 juin 2019
Portefeuille de transaction	969	1 196	(881)	(7)	185	31	-	-	1 493
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur titres empruntés	-	-	-	-	109	-	-	-	109
Obligations et autres titres de dettes vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et autres instruments de capitaux propres vendus à découvert	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts et pensions livrées	969	1 196	(881)	(7)	76	31	-	-	1 384
Autres passifs de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dérivés de transaction	3 790	750	(25)	(423)	247	331	108	1	4 779
Instruments de taux d'intérêt	2 843	26	-	(387)	220	(17)	107	-	2 792
Instruments de change	115	9	-	-	-	(2)	(1)	-	121
Instruments sur actions et indices	572	712	(25)	(36)	27	209	3	-	1 462
Instruments sur matières premières	40	3	-	-	-	39	-	-	82
Dérivés de crédit	220	-	-	-	-	102	(1)	-	321
Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	37 932	9 999	(7 875)	(1 042)	329	2 906	257	(118)	42 388
Dérivés de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments sur actions et indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des instruments financiers en juste valeur au passif	42 691	11 945	(8 781)	(1 472)	761	3 268	365	(117)	48 660

4. MÉTHODES DE VALORISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR AU BILAN

Pour les instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan, la juste valeur est déterminée prioritairement en fonction de prix cotés sur un marché actif. Ces prix peuvent être ajustés, le cas échéant s'ils ne sont pas disponibles à la date de clôture ou si la valeur de compensation ne reflète pas les prix de transaction.

Cependant, du fait notamment de la multiplicité des caractéristiques des instruments financiers négociés de gré à gré sur les marchés financiers, un grand nombre de produits financiers traités par le Groupe ne fait pas l'objet d'une cotation directe sur les marchés.

Pour ces produits, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation couramment utilisées par les intervenants sur le marché pour évaluer des instruments financiers telles que l'actualisation des flux futurs pour les *swaps* ou le modèle de *Black & Scholes* pour certaines options et utilisant des paramètres de valorisation dont la valeur est estimée sur la base des conditions de marché existant à la clôture. Ces modèles de valorisation font l'objet d'une validation indépendante par les experts du Département des risques sur opérations de marché de la Direction des risques du Groupe.

Par ailleurs, les paramètres utilisés dans les modèles de valorisation, qu'ils proviennent de données observables sur les marchés ou non, font l'objet de contrôles par la Direction financière des Activités de Marché en accord avec les méthodologies définies par le Département des risques sur opérations de marché.

Ces valorisations sont complétées le cas échéant par des réserves ou ajustements (notamment *bid-ask* ou liquidité) déterminés de manière raisonnable et appropriée après examen des informations disponibles.

S'agissant des instruments financiers dérivés et des opérations de pension en juste valeur, on recense également un ajustement de valeur pour risque de contrepartie (« *Credit valuation adjustment* » / « *Debt valuation adjustment* » – CVA / DVA). Le Groupe intègre dans cet ajustement l'ensemble des contreparties concernées par les transactions de dérivés, en prenant en compte dans le calcul du montant afférant les caractéristiques individuelles des différents accords de compensation avec chacune des contreparties.

La CVA est déterminée sur la base de l'exposition attendue positive de l'entité du Groupe vis-à-vis de la contrepartie, de la probabilité de défaut de la contrepartie et du montant des pertes en cas de défaut. La DVA est calculée de façon symétrique sur la base de l'exposition attendue négative. Ces calculs sont réalisés sur la durée de vie de l'exposition potentielle, et privilégient l'utilisation de données de marché observables et pertinentes.

De même, un ajustement visant à prendre en compte les coûts ou bénéfices liés au financement de ces opérations (FVA, « *Funding Valuation Adjustment* ») est également effectué.

Les données à caractère observable doivent répondre aux caractéristiques suivantes : indépendantes, disponibles, diffusées publiquement, basées sur un consensus étroit et étayées par des prix de transactions.

À titre d'exemple, les données de consensus fournies par des contreparties externes sont considérées comme observables si le marché sous-jacent est liquide et que les prix fournis sont confirmés par des transactions réelles. Sur les maturités élevées, ces données de consensus ne sont pas considérées comme observables : ainsi en est-il des volatilités implicites utilisées pour valoriser les instruments optionnels sur actions pour les horizons supérieurs à 5 ans. En revanche, lorsque la maturité résiduelle de l'instrument devient inférieure à 5 ans, il devient sensible à des paramètres observables.

En cas de tensions particulières sur les marchés conduisant à l'absence des données de référence habituelles pour valoriser un instrument financier, la Direction des risques peut être amenée à mettre en œuvre un nouveau modèle en fonction des données pertinentes disponibles, à l'instar des méthodes également utilisées par les autres acteurs du marché.

ACTIONS ET AUTRES INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES

Pour les titres cotés, la juste valeur est égale à leur cours de Bourse à la date de clôture. Pour les titres non cotés, la juste valeur est déterminée en fonction de l'instrument financier et en utilisant l'une des méthodes de valorisation suivantes :

- évaluation sur la base d'une transaction récente relative à la société émettrice (entrée récente d'un tiers au capital, évaluation à dire d'expert...);
- valorisation sur la base d'une transaction récente relative au secteur dans lequel évolue la société émettrice (multiple de résultats, multiple d'actifs...);
- quote-part d'actif net réévalué détenue.

Pour les titres non cotés significatifs, les valorisations réalisées sur la base des méthodes précitées sont complétées en utilisant des méthodologies fondées sur l'actualisation des flux futurs générés par l'activité de la société émettrice et déterminés à partir de plans d'affaires, ou sur des multiples de valorisation de sociétés équivalentes.

INSTRUMENTS DE DETTES DÉTENUS, ÉMISSIONS STRUCTURÉES DÉSIGNÉES À LA JUSTE VALEUR ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

La juste valeur de ces instruments financiers est déterminée par référence aux cours de cotation de clôture ou aux cours fournis par des courtiers à cette même date, lorsqu'ils sont disponibles. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée à l'aide de techniques de valorisation. S'agissant des passifs financiers évalués à la juste valeur, les valorisations retenues intègrent l'effet du risque de crédit émetteur du Groupe.

AUTRES DETTES

Pour les instruments financiers cotés, la juste valeur est égale au cours de cotation de clôture. Pour les instruments financiers non cotés, la juste valeur est déterminée par l'actualisation au taux de marché (incluant les risques de contrepartie, de non performance et de liquidité) des flux de trésorerie futurs.

PRÊTS ET CRÉANCES

La juste valeur des prêts et des créances est calculée, en l'absence de marché actif de ces prêts, en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt du marché en vigueur à la clôture pour des prêts ayant sensiblement les mêmes modalités et les mêmes maturités, ces taux d'intérêt étant ajustés afin de tenir compte du risque de crédit de l'emprunteur.

5. ESTIMATIONS DES PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le tableau ci-après fournit pour les instruments en niveau 3 leur valorisation au bilan, ainsi que les intervalles de valeurs des principaux paramètres non observables par grande classe d'instruments.

(En M EUR)

Instruments cash et dérivés ⁽¹⁾	Actif	Passif	Principaux types de produits	Techniques de valorisation utilisées	Principales données non observables	Intervalles de données non observables min. et max.
Actions / fonds	709	30 760	Instruments dérivés simples et complexes sur fonds, actions ou paniers d'actions	Différents modèles de valorisation des options sur fonds, actions ou paniers d'actions	Volatilités des actions	4,4% ; 67,6%
					Dividendes des actions	0% ; 13,2%
					Corrélations	-89,5% ; 98,5%
					Volatilités des <i>Hedge funds</i>	8,5% ; 20%
					Volatilités des <i>Mutual funds</i>	1,5% ; 42,3%
Taux d'intérêts et/ou taux de change	5 604	17 497	Instruments dérivés hybrides taux / change, taux / crédit	Modèle de valorisation des produits hybrides	Corrélations	-46,5% ; 90%
			Instruments dérivés sur taux de change	Modèle de valorisation des options sur taux de change	Volatilités de change	1% ; 32,8%
			Instruments dérivés de taux dont le notionnel est indexé sur le comportement de remboursement anticipé d'actifs sous-jacents européens	Modèle de valorisation de produits à remboursements anticipés	Taux constants de remboursements anticipés	0% ; 20%
			Instruments dérivés sur inflation	Modèle de valorisation des produits inflation	Corrélations	50,5% ; 88,9%
Crédit	284	321	CDO et tranches d'indices	Technique de projection de la corrélation et de modélisation du recouvrement	Corrélation des temps de défaut	0% ; 100%
					Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	0% ; 100%
			Autres instruments dérivés de crédit	Modèle de défaut de crédit	Corrélation des temps de défaut	0% ; 100%
					Corrélation <i>quanto</i>	-50% ; 40%
				<i>Spreads</i> de crédit	0 bps ; 1 000 bps	
Matières premières	105	82	Instruments sur paniers de matières premières	Modèle de valorisation des options sur matières premières	Corrélations	14% ; 96%
Actions détenues à long terme	1 800	-	Actions détenues à des fins stratégiques	Actif Net Comptable, transactions récentes	Non applicable	-
TOTAL	8 502	48 660				

(1) Les instruments hybrides sont ventilés selon les principales données non observables.

6. SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR POUR LES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3

L'évaluation des paramètres non observables est effectuée de façon prudente, et plus particulièrement dans un contexte économique et des conditions de marché toujours incertains. Ce caractère non observable induit toutefois un certain degré d'incertitude sur leur évaluation.

Pour le quantifier, une sensibilité de la juste valeur a été estimée au 30 juin 2019 sur les instruments évalués à partir de paramètres non observables. Cette estimation a été effectuée en prenant en compte soit une variation « normée » des paramètres non observables, calculée pour chacun des paramètres sur une position nette, soit des hypothèses en lien avec la politique d'ajustements additionnels de valorisation de l'instrument financier concerné.

La variation « normée » correspond :

- soit à l'écart-type des prix de consensus (TOTEM...) qui contribuent à évaluer le paramètre néanmoins considéré comme non observable ;
- soit à l'écart-type des données historiques utilisées pour évaluer le paramètre.

SENSIBILITÉ DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS EN NIVEAU 3 À UNE VARIATION RAISONNABLE DES PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

	30.06.2019		31.12.2018	
	Impact négatif	Impact positif	Impact négatif	Impact positif
<i>(En M EUR)</i>				
Actions et autres instruments de capitaux propres, et dérivés	(20)	94	(13)	96
Volatilités des actions	-	30	-	19
Dividendes	(2)	7	(3)	9
Corrélations	(17)	51	(9)	62
Volatilités des <i>Hedge funds</i>	-	-	-	-
Volatilités des <i>Mutual funds</i>	(1)	6	(1)	6
Instruments sur taux d'intérêts et / ou taux de change, et dérivés	(7)	62	(6)	58
Corrélations entre taux d'intérêt et / ou taux de change	(5)	59	(4)	55
Volatilités de change	(1)	3	(1)	2
Taux constants de remboursements anticipés	-	-	-	-
Corrélations entre taux d'inflation	(1)	0	(1)	1
Instruments de crédit et dérivés	(4)	14	(4)	14
Corrélation des temps de défaut	(4)	8	(2)	4
Variance du taux de recouvrement des sous-jacents d'un émetteur unique	-	-	-	-
Corrélations <i>quanto</i>	-	6	(2)	10
<i>Spreads</i> de crédit	-	-	-	-
Instruments dérivés sur matières premières	-	1	-	1
Corrélations entre matières premières	-	1	-	1
Actions détenues à long terme	NA	NA	NA	NA

Il convient de noter que, compte tenu des réfections apportées aux niveaux de valorisation, cette sensibilité est plus élevée dans le sens d'un impact favorable sur les résultats que dans le sens d'un impact défavorable. Par ailleurs, les montants ci-dessus illustrent les incertitudes de valorisation à la date d'évaluation, sur la base de variations raisonnables ; elles ne permettent pas de prévoir ou déduire les variations futures de la juste valeur ou l'impact de conditions de marché extrême.

7. MARGE DIFFÉRÉE CORRESPONDANT AUX PRINCIPAUX PARAMÈTRES NON OBSERVABLES

Le montant restant à comptabiliser dans le compte de résultat dû à la différence entre le prix de transaction et le montant qui serait déterminé à cette date au moyen de techniques de valorisation, diminué des montants enregistrés dans le compte de résultat après la comptabilisation initiale, se présente dans le tableau ci-dessous. Ce montant est enregistré en compte de résultat au fur et à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres deviennent observables.

	2019
<i>(En M EUR)</i>	
Marge différée au 1er janvier	1 237
Marge différée sur les transactions de l'exercice	346
Marge comptabilisée en résultat au cours de l'exercice	(357)
<i>dont amortissement</i>	(233)
<i>dont passage à des paramètres observables</i>	(8)
<i>dont cessions et arrivées à échéance ou à terminaison</i>	(116)
Marge différée au 30 juin	1 226

NOTE 3.5 - PRÊTS, CRÉANCES ET TITRES AU COÛT AMORTI

SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI

(En M EUR)	30.06.2019		31.12.2018	
	Valeur au bilan	dont dépréciations	Valeur au bilan	dont dépréciations
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	70 173	(27)	60 588	(32)
Prêts et créances sur la clientèle	438 251	(11 111)	447 229	(11 435)
Titres	12 151	(12)	12 026	(10)
Total	520 575	(11 150)	519 843	(11 477)

1. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires	27 498	23 958
Prêts et comptes	18 521	18 453
Titres reçus en pension livrée	23 969	18 000
Prêts subordonnés et participatifs	104	91
Créances rattachées	81	99
Prêts et créances sur les établissements de crédit avant dépréciations ⁽¹⁾	70 173	60 601
Dépréciations pour risque de crédit	(27)	(32)
Réévaluation des éléments couverts	27	19
Prêts et créances sur les établissements de crédit	70 173	60 588

(1) Au 30 juin 2019, le montant des prêts et créances classés en Étape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 39 millions d'euros contre 51 millions d'euros au 31 décembre 2018.

2. PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires débiteurs	19 228	21 230
Autres concours à la clientèle	376 484	375 982
Opérations de location-financement	33 002	32 345
Titres reçus en pension livrée	17 120	26 078
Créances rattachées	3 090	2 692
Prêts et créances sur la clientèle avant dépréciations ⁽¹⁾	448 924	458 327
Dépréciations pour risque de crédit	(11 111)	(11 435)
Réévaluation des éléments couverts	438	337
Prêts et créances sur la clientèle	438 251	447 229

(1) Au 30 juin 2019, le montant des prêts et créances classés en Étape 3 de dépréciation (encours douteux) s'élève à 16 877 millions d'euros contre 17 818 millions d'euros au 31 décembre 2018.

3. TITRES

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Effets publics	5 966	5 826
Titres de créances négociables, obligations et titres assimilés	6 090	6 106
Créances rattachées	76	79
Titres avant dépréciations	12 132	12 011
Dépréciations	(12)	(10)
Réévaluation des éléments couverts	31	25
Titres	12 151	12 026

NOTE 3.6 - DETTES

1. DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET ASSIMILÉS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Comptes ordinaires	15 625	13 875
Dettes au jour le jour	2 590	2 248
Dettes à terme	74 339	72 965
Dettes rattachées	152	130
Réévaluation des éléments couverts	278	129
Titres donnés en pension livrée	8 285	5 359
Total	101 269	94 706

2. DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Comptes d'épargne à régime spécial	96 424	93 230
<i>A vue</i>	70 980	68 082
<i>A terme</i>	25 444	25 148
Autres dépôts clientèle à vue ⁽¹⁾	226 408	222 642
Autres dépôts clientèle à terme ⁽¹⁾	80 685	82 932
Dettes rattachées	801	387
Réévaluation des éléments couverts	225	219
Total dépôts clientèle	404 543	399 410
Valeurs données en pension à la clientèle	26	-
Titres donnés en pension à la clientèle	8 372	17 408
Total	412 941	416 818

(1) Ces postes incluent les dépôts relatifs aux gouvernements et administrations centrales.

3. DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Bons de caisse	587	474
Emprunts obligataires	22 219	24 381
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	102 612	89 913
Dettes rattachées	553	804
Réévaluation des éléments couverts	1 305	767
Total	127 276	116 339
<i>Dont montant des dettes à taux variable</i>	<i>47 737</i>	<i>39 121</i>

NOTE 3.7 - PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS

(En M EUR)	1er semestre 2019			2018			1er semestre 2018		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Instruments financiers au coût amorti	7 678	(4 137)	3 541	14 030	(7 021)	7 009	6 658	(3 226)	3 432
<i>Banques Centrales</i>	247	(93)	154	575	(151)	424	289	(73)	216
<i>Obligations et autres titres de dettes détenus/émis</i>	212	(1 089)	(877)	257	(1 931)	(1 674)	144	(909)	(765)
<i>Prêts/emprunts sur les établissements de crédit</i>	587	(886)	(299)	1 077	(1 354)	(277)	402	(494)	(92)
<i>Prêts/emprunts sur la clientèle</i>	6 087	(1 599)	4 488	11 435	(2 889)	8 546	5 518	(1 348)	4 170
<i>Dettes subordonnées</i>	-	(276)	(276)	-	(542)	(542)	-	(279)	(279)
<i>Prêts/emprunts de titres</i>	2	(2)	-	7	(5)	2	5	(5)	-
<i>Titres reçus/donnés en pension livrée</i>	543	(192)	351	679	(149)	530	300	(118)	182
Instruments dérivés de couverture	3 058	(2 129)	929	6 358	(4 638)	1 720	3 206	(2 241)	965
Instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	340	-	340	622	-	622	269	-	269
Opérations de location ⁽¹⁾	581	(22)	559	1 126	-	1 126	553	-	553
<i>Location immobilière</i>	95	(22)	73	194	-	194	97	-	97
<i>Location mobilière</i>	486	-	486	932	-	932	456	-	456
Sous-total produits/charges d'intérêts sur instruments évalués suivant la méthode du taux d'intérêt effectif	11 657	(6 288)	5 369	22 136	(11 659)	10 477	10 686	(5 467)	5 219
Instruments financiers obligatoirement à la juste valeur par résultat	201	-	201	542	-	542	233	-	233
Total produits/charges d'intérêts	11 858	(6 288)	5 570	22 678	(11 659)	11 019	10 919	(5 467)	5 452
<i>Dont produits d'intérêts relatifs à des actifs financiers douteux</i>	154	-	154	357	-	-	181	-	-

(1) Les opérations de location présentent en produits les intérêts sur les créances de location-financement. A compter du 1er janvier 2019, suite à l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 « Contrats de location », les opérations de location présentent également en charges les intérêts sur les dettes locatives.

Ces charges d'intérêts intègrent le coût de refinancement des instruments financiers à la juste valeur par résultat, dont les résultats sont classés en gains ou pertes nets sur ces instruments (cf. Note 3.1).

NOTE 3.8 - DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

SYNTHÈSE DES DÉPRÉCIATIONS ET PROVISIONS

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dépréciation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	9	11
Dépréciation des actifs financiers au coût amorti	11 382	11 673
<i>Prêts, créances et titres au coût amorti</i>	11 150	11 477
<i>Autres actifs au coût amorti ⁽¹⁾</i>	232	196
Total dépréciations des actifs financiers	11 391	11 684
Provisions sur engagements de financement	266	252
Provisions sur engagements de garantie	373	386
Total provisions pour risques de crédit	639	638

(1) Dont 136 millions d'euros de dépréciations sur créances de location simple au 30 juin 2019 contre 131 millions d'euros au 31 décembre 2018. Conformément à l'approche simplifiée autorisée par la norme, ces dépréciations sont évaluées à hauteur des pertes de crédit attendues à maturité. Ces créances sont présentées dans le poste Autres débiteurs divers (cf. Note 4.4).

1. DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS FINANCIERS

DÉTAIL DES DÉPRÉCIATIONS D'ACTIFS FINANCIERS

(En M EUR)	Stock au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres							
Dépréciations sur encours sains (Étape 1)	3	-	(2)	(2)		-	1
Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)	-	-	-	-		-	-
Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)	8	-	-	-	-	-	8
Total	11	-	(2)	(2)	-	-	9
Actifs financiers au coût amorti							
Dépréciations sur encours sains (Étape 1)	887	378	(349)	29		(11)	905
Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)	1 038	561	(616)	(55)		(5)	978
Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)	9 748	2 483	(1 920)	563	(843)	31	9 499
Total	11 673	3 422	(2 885)	537	(843)	15	11 382
<i>Dont créances de location- financement et assimilées</i>	767	138	(117)	21	(33)	(8)	747
<i>Dépréciations sur encours sains (Étape 1)</i>	83	19	(16)	3		(3)	83
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)</i>	98	27	(38)	(11)		(1)	86
<i>Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)</i>	586	92	(63)	29	(33)	(4)	578

VARIATION DES DÉPRÉCIATIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENCOURS DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Production et acquisition	Décompta- bilisation (dont abandons de créances) & remboursements	Transfert entre étapes de dépréciation	Autres variations	Stock au 30.06.2019
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres						
Dépréciations sur encours sains (Étape 1)	3	-	-	-	(2)	1
Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)	-	-	-	-	-	-
Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)	8	-	-	-	-	8
Total	11	-	-	-	(2)	9
Actifs financiers au coût amorti						
Dépréciations sur encours sains (Étape 1)	887	180	(116)	(157)	111	905
Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)	1 038	69	(106)	141	(164)	978
Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)	9 748	152	(1 024)	328	295	9 499
Total	11 673	401	(1 246)	312	242	11 382
<i>Dont créances de location- financement et assimilées</i>	767	16	(42)	9	(3)	747
<i>Dépréciations sur encours sains (Étape 1)</i>	83	12	(6)	(13)	7	83
<i>Dépréciations sur encours dégradés (Étape 2)</i>	98	3	(8)	11	(18)	86
<i>Dépréciations sur encours douteux (Étape 3)</i>	586	1	(28)	11	8	578

2. PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT

DÉTAIL DES PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2019
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Étape 1)	98	58	(57)	1	-	99
Provisions sur encours dégradés (Étape 2)	119	45	(80)	(35)	-	84
Provisions sur encours douteux (Étape 3)	35	82	(70)	12	36	83
Total	252	185	(207)	(22)	36	266
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Étape 1)	47	17	(26)	(9)	(1)	37
Provisions sur encours dégradés (Étape 2)	68	40	(32)	8	20	96
Provisions sur encours douteux (Étape 3)	271	70	(62)	8	(39)	240
Total	386	127	(120)	7	(20)	373

VARIATION DES PROVISIONS EN FONCTION DES MOUVEMENTS SUR LES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Production	Décompta- bilisation	Transfert entre étapes de dépréciation	Autres variations	Stock au 30.06.2019
Engagements de financement						
Provisions sur encours sains (Étape 1)	98	23	(29)	(9)	16	99
Provisions sur encours dégradés (Étape 2)	119	5	(21)	14	(33)	84
Provisions sur encours douteux (Étape 3)	35	8	(20)	25	35	83
Total	252	36	(70)	30	18	266
Engagements de garantie						
Provisions sur encours sains (Étape 1)	47	8	(7)	(4)	(7)	37
Provisions sur encours dégradés (Étape 2)	68	2	(10)	7	29	96
Provisions sur encours douteux (Étape 3)	271	10	(21)	6	(26)	240
Total	386	20	(38)	9	(4)	373

3. COÛT DU RISQUE

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Dotations nettes pour dépréciations	(535)	(970)	(406)
<i>sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</i>	2	-	(1)
<i>sur actifs financiers au coût amorti</i>	(537)	(970)	(405)
Dotations nettes aux provisions	15	59	75
<i>sur engagements de financement</i>	22	82	80
<i>sur engagements de garantie</i>	(7)	(23)	(5)
Pertes non couvertes sur les créances irrécouvrables	(127)	(263)	(130)
Récupérations sur les créances irrécouvrables	69	169	83
Total	(578)	(1 005)	(378)

NOTE 3.9 - JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

1. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

	30.06.2019	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	70 173	70 281
Prêts et créances sur la clientèle	438 251	442 498
Titres	12 151	12 337
Total	520 575	525 116

	31.12.2018	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés	60 588	60 674
Prêts et créances sur la clientèle	447 229	451 366
Titres	12 026	12 113
Total	519 843	524 153

2. PASSIFS FINANCIERS ÉVALUÉS AU COÛT AMORTI

	30.06.2019	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	101 269	101 220
Dettes envers la clientèle	412 941	413 215
Dettes représentées par un titre	127 276	127 850
Dettes subordonnées	14 565	14 793
Total	656 051	657 078

	31.12.2018	
<i>(En M EUR)</i>	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	94 706	94 564
Dettes envers la clientèle	416 818	417 019
Dettes représentées par un titre	116 339	116 336
Dettes subordonnées	13 314	13 316
Total	641 177	641 235

NOTE 4 - AUTRES ACTIVITÉS

NOTE 4.1 - PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019			2018		1er semestre 2018			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec les établissements de crédit	76	(73)	3	148	(182)	(34)	70	(89)	(19)
Opérations avec la clientèle	1 540	-	1 540	3 187	-	3 187	1 557	-	1 557
Opérations sur instruments financiers	1 100	(1 148)	(48)	2 308	(2 334)	(26)	1 164	(1 171)	(7)
Opérations sur titres	204	(467)	(263)	539	(1 030)	(491)	259	(479)	(220)
Opérations sur marchés primaires	65	-	65	136	-	136	81	-	81
Opérations de change et sur instruments financiers dérivés	831	(681)	150	1 633	(1 304)	329	824	(692)	132
Engagements de financement et de garantie	385	(99)	286	711	(78)	633	373	(39)	334
Prestations de services diverses	1 433	(545)	888	2 770	(1 006)	1 764	1 325	(488)	837
Commissions de gestion d'actifs	287	-	287	634	-	634	313	-	313
Commissions sur moyens de paiement	450	-	450	847	-	847	412	-	412
Commissions sur produits d'assurance	115	-	115	228	-	228	114	-	114
Commissions de placement d'OPCVM et assimilés	37	-	37	85	-	85	40	-	40
Autres commissions	544	(545)	(1)	976	(1 006)	(30)	446	(488)	(42)
Total	4 534	(1 865)	2 669	9 124	(3 600)	5 524	4 489	(1 787)	2 702

NOTE 4.2 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITÉS

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019			2018		1er semestre 2018			
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations de promotion immobilière	48	(1)	47	76	(2)	74	33	(1)	32
Activités de location immobilière	41	(13)	28	34	(40)	(6)	22	(13)	9
Activités de location mobilière ⁽¹⁾	5 331	(3 782)	1 549	10 102	(7 156)	2 946	4 960	(3 283)	1 677
Autres activités	212	(886)	(674)	549	(1 814)	(1 265)	310	(1 171)	(861)
Total	5 632	(4 682)	950	10 761	(9 012)	1 749	5 325	(4 468)	857

(1) Il s'agit principalement des produits et charges liés aux activités de location longue durée et gestion de flotte de véhicules.

NOTE 4.3 - ACTIVITÉS D'ASSURANCE

1. PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

DÉTAIL DES PASSIFS RELATIFS AUX CONTRATS D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Provisions techniques des entreprises d'assurance	137 830	128 769
Passifs financiers des activités d'assurance	747	774
Total	138 577	129 543

PROVISIONS TECHNIQUES DES ENTREPRISES D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Provisions techniques des contrats d'assurance-vie en unités de compte	31 974	28 850
Provisions techniques des autres contrats d'assurance-vie	93 031	90 992
Provisions techniques des contrats d'assurance non-vie	1 416	1 418
Participation aux bénéfices différée passive	11 409	7 509
Total	137 830	128 769
Part des réassureurs	(752)	(703)
Provisions techniques (y compris participation aux bénéfices différée) nettes de la part des réassureurs	137 078	128 066

2. PLACEMENTS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (portefeuille de transaction)	1 770	1 876
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	245	200
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	31	29
<i>Dérivés de transaction</i>	1 494	1 647
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (option juste valeur)	61 414	56 240
<i>Obligations et autres instruments de dettes</i>	29 899	27 881
<i>Actions et autres instruments de capitaux propres</i>	31 237	28 085
<i>Prêts, créances et pensions livrées</i>	278	274
Instruments dérivés de couverture	460	409
Actifs financiers disponibles à la vente	91 982	86 299
<i>Instruments de dettes</i>	76 081	72 613
<i>Instruments de capitaux propres</i>	15 901	13 686
Prêts et créances sur les établissements de crédit ⁽²⁾	7 830	7 983
Prêts et créances sur la clientèle	101	119
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	72	-
Placements immobiliers	602	609
Total des placements des activités d'assurance avant élimination des opérations intragroupe	164 231	153 535
Élimination des opérations intragroupe	(6 324)	(6 767)
Total des placements des activités d'assurance après élimination des opérations intragroupe ^{(1) (2)}	157 907	146 768

(1) Les placements réalisés auprès de sociétés du Groupe en représentation des contrats d'assurance-vie en unités de compte sont maintenus au bilan consolidé du Groupe, traitement qui n'a pas d'incidence significative sur ce dernier.

(2) Dont 883 millions d'euros de comptes ordinaires au 30 juin 2019 (après élimination des opérations intragroupe) contre 710 millions d'euros au 31 décembre 2018.

Les tableaux ci-dessous présentent les valeurs comptables après éliminations des opérations intragroupe.

ANALYSE DES ACTIFS FINANCIERS EN FONCTION DE LEURS CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le tableau ci-dessous présente la valeur comptable des actifs financiers inclus dans les *Placements des activités d'assurance* en distinguant ceux dont les conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (instruments basiques).

	30.06.2019			
	Instruments basiques	Autres instruments	Total valeur comptable	Juste Valeur
<i>(En M EUR)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	60 047	60 047	60 047
Instruments dérivés de couverture	-	455	455	455
Actifs financiers disponibles à la vente	72 049	18 777	90 826	90 826
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 611	3 194	5 805	6 142
Prêts et créances sur la clientèle	101	-	101	99
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	72	-	72	72
Total des placements financiers	74 833	82 473	157 306	157 641

	31.12.2018			
	Instruments basiques	Autres instruments	Total valeur comptable	Juste Valeur
<i>(En M EUR)</i>				
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	55 177	55 177	55 177
Instruments dérivés de couverture	-	401	401	401
Actifs financiers disponibles à la vente	68 261	16 407	84 668	84 668
Prêts et créances sur établissements de crédit	2 122	3 672	5 794	6 139
Prêts et créances sur la clientèle	119	-	119	117
Total des placements financiers	70 502	75 657	146 159	146 502

JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS ÉVALUÉS EN JUSTE VALEUR

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	75	245	35	355
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	53 373	5 965	354	59 692
Dérivés de couverture	-	455	-	455
Actifs financiers disponibles à la vente	84 680	6 052	94	90 826
Total	138 128	12 717	483	151 328

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2018			
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Portefeuille de transaction	29	384	49	462
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	48 821	5 516	378	54 715
Dérivés de couverture	-	401	-	401
Actifs financiers disponibles à la vente	79 104	5 466	98	84 668
Total	127 954	11 767	525	140 246

MOUVEMENTS SUR ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

<i>(En M EUR)</i>	2019
Solde au 1er janvier	84 668
Acquisitions	7 928
Cessions / remboursements	(5 584)
Transferts en Actifs financiers détenus jusqu'à échéance	4
Variations de périmètre et autres	464
Gains et pertes sur variations de juste valeur de la période comptabilisés en capitaux propres	3 338
Pertes de valeur sur instruments de capitaux propres comptabilisées en résultat	(22)
Différences de change	30
Solde au 30 juin	90 826

GAINS ET PERTES LATENTS DES ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE COMPTABILISÉS
DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

	30.06.2019		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	619	(26)	593
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 866	(100)	1 766
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	8 537	(236)	8 301
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(9 784)	310	(9 474)

	31.12.2018		
<i>(En M EUR)</i>	Plus-values	Moins-values	Réévaluation nette
Gains et pertes latents des sociétés d'assurance	384	(47)	337
<i>Sur instruments de capitaux propres disponibles à la vente</i>	1 114	(391)	723
<i>Sur instruments de dettes disponibles à la vente et actifs reclassés en prêts et créances</i>	6 338	(477)	5 861
<i>Participation aux bénéfices différée</i>	(7 068)	821	(6 247)

3. PRODUIT NET DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE

Le tableau ci-dessous détaille les produits et charges des activités d'assurance et des placements associés présentés sur une ligne dédiée du *Produit net bancaire* : *Produit net des activités d'assurance* (après élimination des opérations intra-groupe).

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Primes nettes	6 919	12 568	6 515
Produits nets des placements	1 812	1 928	1 157
Charges de prestations (y compris variations de provisions et participations aux bénéfices) ⁽¹⁾	(7 721)	(12 541)	(6 921)
Autres produits (charges) nets techniques	(112)	(231)	108
Produit net des activités d'assurance	898	1 724	859
Charges de financement	(2)	(7)	(3)
Produit net bancaire des entités d'assurance	896	1 717	856

(1) Dont -1 848 millions d'euros au titre de la participation aux bénéfices au 30 juin 2019.

NOTE 4.4 - AUTRES ACTIFS ET AUTRES PASSIFS

1. AUTRES ACTIFS

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dépôts de garantie versés ⁽¹⁾	47 688	46 694
Comptes de règlement débiteurs sur opérations sur titres	8 318	6 645
Charges payées ou comptabilisées d'avance	1 122	1 057
Autres débiteurs divers ⁽²⁾	12 016	11 817
Autres débiteurs divers - assurance	1 527	1 511
Total brut	70 671	67 724
Dépréciations ⁽³⁾	(310)	(278)
Total net	70 361	67 446

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie versés sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable nette, le cas échéant, des dépréciations pour risque de crédit.

(2) Les autres débiteurs divers incluent notamment les créances commerciales et les produits à recevoir de commissions et d'autres activités. Les créances de location simple représentent 922 millions d'euros au 30 juin 2019.

(3) Les dépréciations sur les autres actifs sont liées :

- au risque de crédit sur créances de location simple pour des montants de 136 millions d'euros au 30 juin 2019 et de 131 millions d'euros au 31 décembre 2018 ;
- au risque de crédit sur biens acquis par adjudication et débiteurs divers pour des montants de 141 millions d'euros au 30 juin 2019 et de 110 millions d'euros au 31 décembre 2018 ;
- aux autres risques pour des montants de 33 millions d'euros au 30 juin 2019 et 37 millions d'euros au 31 décembre 2018.

2. AUTRES PASSIFS

(En M EUR)	30.06.2019	31.12.2018
Dépôts de garantie reçus ⁽¹⁾	44 336	43 443
Comptes de règlement créditeurs sur opérations sur titres	9 465	6 904
Charges à payer sur engagements sociaux	2 204	2 396
Dettes locatives ⁽²⁾	2 034	
Produits constatés d'avance	1 598	1 620
Autres créditeurs divers ⁽³⁾	15 479	15 609
Autres créditeurs divers - assurance	7 504	6 657
Total	82 620	76 629

(1) Il s'agit principalement de dépôts de garantie reçus sur instruments financiers, leur juste valeur est présumée correspondre à leur valeur comptable.

(2) Dette locative reconnue au bilan depuis le 1er janvier 2019 par application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. Note 1).

(3) Les créditeurs divers incluent notamment les dettes fournisseurs et les charges à payer de commissions et d'autres activités.

NOTE 5 - CHARGES ET AVANTAGES DU PERSONNEL

1. FRAIS DE PERSONNEL

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Rémunérations du personnel	(3 736)	(6 925)	(3 418)
Charges sociales et fiscales	(813)	(1 648)	(820)
Charges de retraite nettes - régimes à cotisations définies	(353)	(724)	(337)
Charges de retraite nettes - régimes à prestations définies	(26)	78	(62)
Participation, intéressement, abondement et décote	(163)	(342)	(148)
Total	(5 091)	(9 561)	(4 785)
<i>Dont charges nettes au titre des plans d'avantages en actions</i>	<i>(58)</i>	<i>(227)</i>	<i>(111)</i>

2. DÉTAILS DES PROVISIONS SUR AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Écarts actuariels	Change et variations de périmètre	Stock au 30.06.2019
Provisions sur avantages du personnel	2 341	342	(178)	164	(3)	114	10	2 626

Société Générale a annoncé le 9 avril 2019 deux projets de transformation comprenant un ajustement stratégique de ses métiers de Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs et un projet plus opérationnel visant à adapter l'organisation du siège des activités de Banque de Détail et Services Financiers Internationaux.

Ces projets ont entraîné un ajustement des provisions pour restructuration avec une dotation de 235,5 millions d'euros enregistrée dans la rubrique *Frais de personnel* dans le compte de résultat.

Par ailleurs, ces projets ont également conduit à l'enregistrement d'une dépréciation d'actifs immobilisés pour 10 millions d'euros ainsi que d'une provision complémentaire de 9,9 millions d'euros, présentée sur la ligne Autres provisions et dotée en *Autres frais administratifs*, visant à couvrir les mesures d'accompagnement de ces plans.

3. DESCRIPTION DES PLANS 2019 D'AVANTAGES EN ACTIONS

PLAN 2019 D'ATTRIBUTION GRATUITE D'ACTIONS SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ⁽¹⁾

Autorisation des actionnaires	23.05.2018
Décision du Conseil d'administration	13.03.2019
Nombre d'actions attribuées	1 541 937
Nombre d'actions restantes au 30.06.2019	1 538 397
Période d'acquisition des droits	13.03.2019 - 31.03.2022
Conditions de performance ⁽²⁾	oui
Juste valeur (% du cours du titre à l'attribution)	80,1%
Méthode de valorisation utilisée	Arbitrage

(1) Hors actions attribuées dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence sur le profil de risque du Groupe et définie en conformité avec la Directive européenne CRD4 applicable depuis le 1er janvier 2014 (dite population régulée).

(2) Pour l'ensemble du Groupe, les conditions sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat net part du Groupe (RNPG).

PLAN 2019 D'ATTRIBUTION D'ACTIONS DE PERFORMANCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE ⁽¹⁾

Date d'Assemblée	23.05.2018	
Date du Conseil d'administration	13.03.2019	
Nombre total d'actions attribuées	1 292 108	
Périodes d'acquisition des droits		
<i>Sous-plan 1</i>		31.03.2022
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2021
	2 ^{nde} tranche	31.03.2022
<i>Sous-plan 4</i>		31.03.2022
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2023
	2 ^{nde} tranche	29.03.2024
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	31.03.2023
	2 ^{nde} tranche	31.03.2025
Dates de fin de période de conservation		
<i>Sous-plan 1</i>		N/A
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	01.10.2021
	2 ^{nde} tranche	01.10.2022
<i>Sous-plan 4</i>		01.10.2022
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	01.10.2023
	2 ^{nde} tranche	01.10.2024
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	01.04.2024
	2 ^{nde} tranche	01.04.2026
Conditions de performance ⁽²⁾	oui	
Juste Valeur (en EUR) ⁽³⁾		
<i>Sous-plan 1</i>		21,40
<i>Sous-plans 2/3 et 7</i>	1 ^{ère} tranche	22,32
	2 ^{nde} tranche	20,93
<i>Sous-plan 4</i>		20,93
<i>Sous-plan 5</i>	1 ^{ère} tranche	10,86
	2 ^{nde} tranche	11,35
<i>Sous-plan 6</i>	1 ^{ère} tranche	8,53
	2 ^{nde} tranche	9,45

(1) Au titre du plan annuel d'intéressement à long terme des collaborateurs et des attributions dans le cadre de la politique spécifique de fidélisation et de rémunération des populations régulées au sens de la réglementation bancaire (y compris mandataires sociaux et membres du comité de direction).

(2) Les conditions de performance applicables sont basées sur l'indicateur de performance suivant : le Résultat net part du Groupe (RNPG).

(3) La méthode de valorisation utilisée pour le calcul de la juste valeur est l'arbitrage.

NOTE 6 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

1. DÉTAIL DE LA CHARGE D'IMPÔT

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Charge fiscale courante *	(582)	(947)	(450)
Charge fiscale différée	(63)	(357)	(315)
Total *	(645)	(1 304)	(765)

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

RÉCONCILIATION ENTRE LE TAUX D'IMPÔT NORMATIF DU GROUPE ET LE TAUX D'IMPÔT EFFECTIF

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Résultat avant impôt, hors résultat des sociétés mises en équivalence et pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	2 707	6 061	3 197
Taux normal d'imposition applicable aux sociétés françaises (incluant la contribution sociale de 3,3%)	34,43%	34,43%	34,43%
Différences permanentes *	(2,51)%	(2,66)%	0,45%
Différentiel sur titres exonérés ou imposés à taux réduit	2,72%	(0,10)%	(0,79)%
Différentiel de taux d'imposition sur les profits taxés à l'étranger	(10,51)%	(10,11)%	(10,19)%
Effet des pertes de l'exercice non déductibles et de l'utilisation des reports déficitaires	(0,32)%	(0,04)%	0,04%
Taux effectif Groupe *	23,81%	21,52%	23,94%

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

La loi de Finances 2018, publiée au Journal officiel du 31 décembre 2017, prévoit une réduction progressive du taux d'imposition en France. La trajectoire de baisse fixée par la loi de Finances pour 2018 prévoyait pour 2019 un taux d'IS de 31% auquel s'ajoute une contribution sociale sur les bénéfices (CSB) de 3,3% (après application d'un abattement de 0,76 million d'euros).

Cependant le 6 mars 2019, le Gouvernement a présenté une modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés pour l'exercice 2019 dans le cadre de la loi « portant création d'une taxe sur les services numériques et modification de la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés ». L'article 2 de cette loi prévoit que pour les exercices ouverts du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 le taux normal d'IS serait de 33,1/3% pour les entreprises redevables réalisant un chiffre d'affaires supérieur ou égal à 250 millions d'euros, auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3%. Cette loi a été définitivement adoptée le 11 juillet par le Sénat.

Cette loi ne remet pas en question la trajectoire de baisse de l'impôt sur les sociétés au-delà de 2019. D'ici 2022, le taux normal de l'IS de 33,33% sera ramené à 25%, auquel s'ajoutera toujours la CSB de 3,3%.

Les impôts différés des sociétés françaises sont calculés en appliquant le taux d'imposition qui sera en vigueur lors du retournement de la différence temporaire. Compte tenu de la réduction progressive des taux d'ici 2022, ces derniers (incluant la CSB) seront :

- pour les résultats imposés au taux de droit commun : de 34,43% en 2019 à 25,83% en 2022 et au-delà ;
- pour les résultats imposés au taux réduit : de 4,13% en 2019 à 3,10% en 2022 et au-delà.

Les plus-values à long terme sur titres de participation sont exonérées, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 12 % du montant de la plus-value brute, uniquement si la société réalise une plus-value nette à long terme au titre de l'exercice de cession des titres de participation.

En outre, au titre du régime des sociétés mères et filiales, les dividendes reçus des sociétés dans lesquelles la participation est au moins égale à 5% sont exonérés, sous réserve de la taxation au taux de droit commun d'une quote-part de frais et charges de 1% ou 5%.

2. DÉTAIL DES ACTIFS ET PASSIFS D'IMPÔTS

ACTIFS D'IMPÔTS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Créances d'impôts exigibles	768	1 066
Actifs d'impôts différés	4 707	4 753
<i>dont impôts différés sur reports déficitaires</i>	2 715	2 895
<i>dont impôts différés sur différences temporaires</i>	1 992	1 858
Total	5 475	5 819

PASSIFS D'IMPÔTS

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Dettes d'impôts exigibles	473	552
Provisions pour risques fiscaux ⁽¹⁾	107	
Passifs d'impôts différés	657	605
Total	1 237	1 157

(1) Depuis le 1er janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

NOTE 7 - CAPITAUX PROPRES

NOTE 7.1 - ACTIONS PROPRES ET INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

1. ACTIONS ORDINAIRES ÉMISES PAR SOCIÉTÉ GÉNÉRALE S.A.

<i>(En nombre d'actions)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Actions ordinaires	847 732 648	807 917 739
<i>Dont actions détenues en propre avec droits de vote ⁽¹⁾</i>	<i>3 706 880</i>	<i>5 975 497</i>
<i>Dont actions détenues par le personnel</i>	<i>54 985 274</i>	<i>51 668 863</i>

(1) Ne comprend pas les actions Société Générale détenues à des fins de transaction ou dans le cadre du contrat de liquidité.

Au 30 juin 2019, le capital de Société Générale S.A. entièrement libéré s'élève à 1 059 665 810 euros et se compose de 847 732 648 actions d'une valeur nominale de 1,25 euro.

Au cours du premier semestre 2019, Société Générale S.A. a réalisé une augmentation de capital relative à l'exercice, par les actionnaires, de l'option de distribution des dividendes en actions Société Générale S.A. de 50 millions d'euros assortie d'une prime d'émission de 839 millions d'euros.

2. TITRES AUTODÉTENUS

Au 30 juin 2019, les 13 508 186 actions détenues par les sociétés du Groupe à des fins d'autocontrôle, de transaction ou de gestion active des fonds propres représentent 1,59% du capital de Société Générale S.A.

Le montant porté en déduction de l'actif net relatif à l'acquisition par le Groupe de ses propres instruments de capitaux propres, fermes ou dérivés, est de 572 millions d'euros, dont 431 millions d'euros au titre des activités de transaction.

L'ÉVOLUTION DE L'AUTOCONTRÔLE SUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2019 S'ANALYSE COMME SUIT :

<i>(En M EUR)</i>	Contrat de liquidité	Activités de transaction	Autocontrôle et gestion active des fonds propres	Total
Cessions nettes d'achats	4	(7)	98	95
Plus-values nettes d'impôts sur actions propres et dérivés sur actions propres imputées sur les capitaux propres	-	20	(97)	(77)

3. INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES ÉMIS

Au 30 juin 2019, le montant des instruments de capitaux propres émis par le Groupe est de 9 599 millions d'euros. L'évolution au premier semestre 2019 s'explique par l'émission d'un instrument super-subordonné en dollar de Singapour pour un montant de 490 millions d'euros.

NOTE 7.2 - RÉSULTAT PAR ACTION ET DIVIDENDES

1. RÉSULTAT PAR ACTION

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Résultat net part du Groupe *	1 740	4 121	2 127
Rémunération attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés *	(355)	(709)	(339)
Frais d'émissions relatifs aux titres subordonnés et super-subordonnés	(2)	(10)	(5)
Résultat net attribuable aux actionnaires porteurs d'actions ordinaires	1 383	3 402	1 783
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation ⁽¹⁾	816 726 466	801 909 473	801 607 044
Résultat par action ordinaire (en EUR)	1,69	4,24	2,22
Nombre moyen de titres ordinaires retenu au titre des éléments dilutifs	-	-	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat net dilué par action	816 726 466	801 909 473	801 607 044
Résultat dilué par action ordinaire (en EUR)	1,69	4,24	2,22

* Montants retraités à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

(1) Hors actions d'autocontrôle.

2. DISTRIBUTION DE DIVIDENDES SUR ACTIONS ORDINAIRES

Le montant de dividendes distribués sur actions ordinaires au 1er semestre 2019 par le Groupe s'élève à 2 143 millions d'euros et se décompose de la manière suivante :

<i>(En M EUR)</i>	1er semestre 2019			2018		
	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Part du Groupe	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
Payé en actions	(889)	-	(889)	-	-	-
Payé en numéraire	(881)	(373)	(1 254)	(1 764)	(368)	(2 132)

NOTE 8 - AUTRES INFORMATIONS

NOTE 8.1 - INFORMATION SECTORIELLE

Les résultats sectoriels sont présentés en tenant compte de l'effet des transactions internes au Groupe tandis que les actifs et les passifs sectoriels sont présentés après leur élimination.

Les lignes *Impôts sur les bénéfices*, *Résultat net* et *Résultat part du Groupe* de l'année 2018 et du 1er semestre 2018 sont retraitées à la suite de la première application d'un amendement à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat » (cf. Note 1).

(En M EUR)	Groupe Société Générale			Banque de détail en France			Hors Pôles ⁽¹⁾		
	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Produit net bancaire	12 475	25 205	12 748	3 910	7 860	3 999	(140)	182	58
Frais de gestion ⁽²⁾	(9 059)	(17 931)	(9 132)	(2 834)	(5 629)	(2 841)	65	(535)	(258)
Résultat brut d'exploitation	3 416	7 274	3 616	1 076	2 231	1 158	(75)	(353)	(200)
Coût du risque	(578)	(1 005)	(378)	(223)	(489)	(227)	(19)	(19)	(5)
Résultat d'exploitation	2 838	6 269	3 238	853	1 742	931	(94)	(372)	(205)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	15	56	29	4	28	16	3	7	2
Gains nets sur autres actifs	(131)	(208)	(41)	2	74	2	(134)	(274)	(32)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	2 722	6 117	3 226	859	1 844	949	(225)	(639)	(235)
Impôts sur les bénéfices	(645)	(1 304)	(765)	(269)	(607)	(314)	63	425	166
Résultat net	2 077	4 813	2 461	590	1 237	635	(162)	(214)	(69)
Participations ne donnant pas le contrôle	337	692	334	-	-	-	81	164	82
Résultat net part du Groupe	1 740	4 121	2 127	590	1 237	635	(243)	(378)	(151)

Banque de détail et Services Financiers Internationaux

	Banque de détail à l'international			Services Financiers Spécialisés aux Entreprises			Assurances			Total		
	1er semestre 2019 ⁽³⁾	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019 ⁽³⁾	2018	1er semestre 2018
(En M EUR)												
Produit net bancaire	2 799	5 608	2 713	941	1 822	905	460	887	446	4 200	8 317	4 064
Frais de gestion ⁽²⁾	(1 669)	(3 238)	(1 634)	(495)	(955)	(470)	(185)	(333)	(177)	(2 349)	(4 526)	(2 281)
Résultat brut d'exploitation	1 130	2 370	1 079	446	867	435	275	554	269	1 851	3 791	1 783
Coût du risque	(222)	(335)	(138)	(39)	(69)	(28)	-	-	-	(261)	(404)	(166)
Résultat d'exploitation	908	2 035	941	407	798	407	275	554	269	1 590	3 387	1 617
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	14	7	-	1	1	-	-	-	4	15	8
Gains nets sur autres actifs	1	7	4	-	1	-	-	-	-	1	8	4
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	913	2 056	952	407	800	408	275	554	269	1 595	3 410	1 629
Impôts sur les bénéfices	(198)	(474)	(221)	(88)	(184)	(108)	(85)	(183)	(89)	(371)	(841)	(418)
Résultat net	715	1 582	731	319	616	300	190	371	180	1 224	2 569	1 211
Participations ne donnant pas le contrôle	191	395	189	53	106	51	1	3	1	245	504	241
Résultat net part du Groupe	524	1 187	542	266	510	249	189	368	179	979	2 065	970

Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs

	Activités de Marché et Services aux Investisseurs			Financement et Conseil			Gestion d'Actifs et Banque Privée			Total		
	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
(En M EUR)												
Produit net bancaire	2 626	5 207	2 862	1 393	2 673	1 265	486	966	500	4 505	8 846	4 627
Frais de gestion ⁽²⁾	(2 511)	(4 521)	(2 390)	(966)	(1 815)	(909)	(464)	(905)	(453)	(3 941)	(7 241)	(3 752)
Résultat brut d'exploitation	115	686	472	427	858	356	22	61	47	564	1 605	875
Coût du risque	(11)	(21)	(2)	(70)	(53)	33	6	(19)	(11)	(75)	(93)	20
Résultat d'exploitation	104	665	470	357	805	389	28	42	36	489	1 512	895
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	4	8	4	-	(1)	-	-	(1)	(1)	4	6	3
Gains nets sur autres actifs	-	(1)	(1)	-	(1)	-	-	(14)	(14)	-	(16)	(15)
Pertes de valeur sur les écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôts	108	672	473	357	803	389	28	27	21	493	1 502	883
Impôts sur les bénéfices	(25)	(172)	(125)	(36)	(101)	(68)	(7)	(8)	(6)	(68)	(281)	(199)
Résultat net	83	500	348	321	702	321	21	19	15	425	1 221	684
Participations ne donnant pas le contrôle	8	19	9	2	2	1	1	3	1	11	24	11
Résultat net part du Groupe	75	481	339	319	700	320	20	16	14	414	1 197	673

(1) Les produits ou charges ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le résultat du Hors Pôles. Les frais de gestion incluent un produit lié à un ajustement des taxes d'exploitation pour 241 millions d'euros au deuxième trimestre 2019.

(2) Ces montants regroupent les Frais de personnel, les Autres frais administratifs et les Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles.

(3) Le pilier Banque de détail et Services Financiers Internationaux inclut également -29 millions d'euros de coûts de restructurations en frais de gestion (et +10 millions d'euros d'effet fiscal afférent) non réalloués aux métiers. Ces coûts sont agrégés dans le résultat sectoriel de la Banque de détail à l'international dont le résultat net part du Groupe du 1er semestre 2019 s'établit, hors ces coûts, à 543 millions d'euros.

	Groupe Société Générale		Banque de détail en France		Hors Pôles ⁽²⁾	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
<i>(En M EUR)</i>						
Actifs sectoriels	1 388 609	1 309 428	227 613	222 086	118 047	106 392
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	1 321 390	1 243 619	222 163	216 934	103 054	91 819

	Banque de détail et Services Financiers Internationaux							
	Banque de détail à l'International		Services Financiers Spécialisés aux entreprises		Assurances		Total	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	131 281	128 303	44 150	42 868	160 145	148 999	335 576	320 170
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	95 771	94 454	13 785	13 641	148 622	138 959	258 178	247 054

	Banque de Grande Clientèle et Solutions Investisseurs							
	Activités de Marché et Services aux Investisseurs		Financement et Conseil		Gestion d'Actifs et Banque Privée		Total	
	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018	30.06.2019	31.12.2018
<i>(En M EUR)</i>								
Actifs sectoriels	539 147	489 757	134 151	137 064	34 075	33 959	707 373	660 780
Passifs sectoriels ⁽¹⁾	662 357	616 282	52 405	47 502	23 233	24 028	737 995	687 812

(1) Les passifs sectoriels correspondent aux dettes (total passif hors capitaux propres).

(2) Les actifs ou passifs ne relevant pas directement de l'activité des pôles sont intégrés dans le bilan du Hors Pôles. Ainsi, les écarts de réévaluation des dettes liées au risque de crédit propre et les écarts de réévaluation des instruments dérivés de crédit couvrant les portefeuilles de prêts et créances sont rattachés au Hors Pôles.

NOTE 8.2 - AUTRES FRAIS ADMINISTRATIFS

(En M EUR)	1er semestre 2019	2018	1er semestre 2018
Loyers ⁽¹⁾	(175)	(752)	(384)
Impôts, taxes et autres contributions	(706)	(901)	(740)
Informatiques et télécom (hors loyers)	(1 187)	(2 400)	(1 168)
Honoraires et recours externes	(620)	(1 338)	(633)
Autres	(555)	(1 975)	(935)
Total	(3 243)	(7 366)	(3 860)

(1) Baisse liée à la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » (cf. Note 1).

CONTRIBUTION AUX MÉCANISMES DE RÉOLUTION BANCAIRE

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la Directive 2014/49/UE du 16 avril 2014 sur la garantie des dépôts et la Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (*Directive Bank Recovery and Resolution*).

Le règlement européen UE n°806/2014 du 15 juillet 2014 a alors institué un dispositif de financement des mécanismes de résolution au sein de l'Union bancaire européenne sous la forme d'un Fonds de Résolution Unique (FRU). A ce dispositif s'ajoutent des Fonds de Résolution Nationaux (FRN) pour les établissements assujettis au mécanisme de résolution mais ne relevant pas du FRU.

Le FRU, mis en place en janvier 2016, est alimenté par des contributions annuelles des établissements assujettis du secteur bancaire européen. Sa dotation globale devra atteindre, d'ici fin 2023, un montant d'au moins 1% des dépôts couverts de l'ensemble des établissements adhérents. Une fraction des contributions annuelles peut être acquittée sous forme d'engagements de paiement irrévocables.

Au premier semestre 2019, les contributions du Groupe au FRU et aux FRN ont été effectuées :

- pour 85%, sous la forme d'une cotisation en espèces d'un montant de 376 millions d'euros, dont 343 millions au titre du FRU et 33 millions au titre des FRN, non déductible fiscalement en France et comptabilisée dans le compte de résultat dans les *Autres frais administratifs* sur la ligne *Impôts, taxes et autres contributions* ;
- pour 15%, sous la forme d'un engagement de paiement irrévocable sécurisé par le versement d'un dépôt de garantie en espèces pour un montant de 60 millions d'euros au titre du FRU, comptabilisé à l'actif du bilan parmi les *Autres actifs*.

NOTE 8.3 - PROVISIONS

DÉTAIL DES PROVISIONS

<i>(En M EUR)</i>	Stock au 31.12.2018	Dotations	Reprises disponibles	Dotations nettes	Reprises utilisées	Change et autres	Stock au 30.06.2019
Provisions pour risque de crédit sur engagements hors bilan (cf. Note 3.8)	638	312	(328)	(16)	-	17	639
Provisions sur avantages du personnel (cf. Note 5.2)	2 341	342	(178)	164	(3)	124	2 626
Provisions fiscales (cf. Note 6) ⁽¹⁾	135					(135)	
Provisions sur engagements liés aux comptes et plans d'épargne logement	171	60	(21)	39	-	-	210
Autres provisions	1 320	106	(296)	(190)	(20)	(10)	1 100
Total	4 605	820	(823)	(3)	(23)	(4)	4 575

(1) Depuis le 1er janvier 2019, les provisions fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices sont présentées dans la rubrique « Passifs d'impôts » à la suite de l'entrée en vigueur d'IFRIC 23 « Incertitudes relatives aux traitements fiscaux » (cf. Note 1).

Les autres provisions incluent notamment des provisions pour restructuration, des provisions pour litiges, ainsi que des provisions pour reversement de fonds à venir dans le cadre d'opérations de financement pour la clientèle.

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges en cours présentant un risque significatif. La description de ces litiges est présentée dans la Note 9 « Information sur les risques et litiges ».

NOTE 8.4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En application à compter du 1er janvier 2019 de la norme IFRS 16 « Contrats de location », le Groupe comptabilise désormais dans la rubrique *Immobilisations corporelles et incorporelles* les droits d'utilisation des biens loués.

PRINCIPES COMPTABLES

DROITS D'UTILISATION DES BIENS PRIS EN LOCATION PAR LE GROUPE

Contrat de location

Définition d'un contrat de location

Un contrat est un contrat de location, ou un contrat qui contient une composante locative, s'il confère au preneur le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une durée donnée moyennant une contrepartie :

- le contrôle de l'utilisation de l'actif loué suppose le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques liés à son utilisation tout au long de la durée du contrat de location ainsi que la capacité pour le preneur de diriger l'utilisation de l'actif ;
- l'existence d'un actif identifié est notamment conditionnée par l'absence, pour le bailleur, de droits substantiels de substitution du bien loué, cette condition étant appréciée au regard des faits et circonstances existant au commencement du contrat. La faculté pour le bailleur de substituer librement le bien loué confère au contrat un caractère non-locatif, son objet étant alors la mise à disposition d'une capacité et non d'un actif ;
- l'actif identifié peut être constitué d'une portion physiquement distincte d'un actif plus large (comme par exemple un étage déterminé au sein d'un immeuble). En revanche, une partie de la capacité ou d'un bien qui n'est pas physiquement distincte ne constitue pas un actif identifié (comme par exemple la location de surfaces de travail partagées, ou *co-working*, au sein d'un ensemble sans localisation prédéfinie au sein de cet ensemble).

Distinction entre composantes locative et non-locative

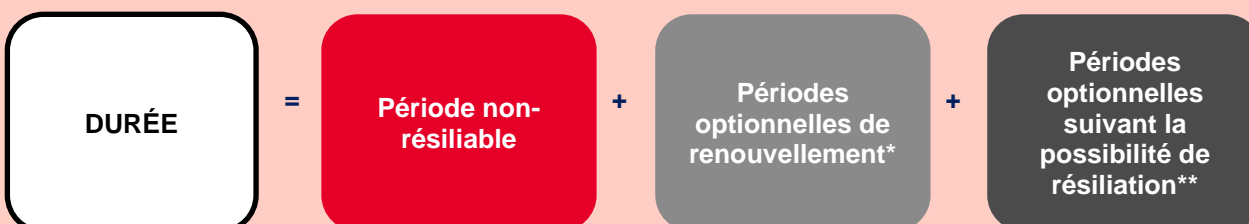
Un contrat peut porter sur la location d'un bien par le bailleur incluant la fourniture de services additionnels par celui-ci. Dans ce cas de figure, le preneur peut séparer les composantes locatives et non-locatives du contrat et les traiter distinctement. Il doit alors répartir le loyer entre les deux natures de composantes sur la base de leur prix individuel (directement indiqué dans le contrat ou estimé en maximisant l'utilisation d'informations observables). A défaut pour le preneur de pouvoir séparer les composantes non locatives (ou services) des composantes locatives au sein d'un même contrat, le contrat est comptabilisé comme un contrat unique qualifié de location.

Durée du contrat

Définition de la durée d'un contrat de location

La durée à retenir pour déterminer les loyers à actualiser correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée pour tenir compte :

- des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer ;
- des options de résiliation anticipée que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.



* si le preneur est raisonnablement certain d'exercer l'option de renouvellement

** si le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer l'option de résiliation

L'appréciation du caractère raisonnablement certain d'exercice ou de non-exercice des options de prolongation et des options de résiliation anticipée devra tenir compte de tous les faits et circonstances susceptibles de créer une incitation économique à exercer ou non ces options, et notamment :

- les conditions d'exercice de ces options (incluant l'appréciation du niveau des loyers en cas de prolongation ou du montant des pénalités éventuelles en cas de résiliation anticipée),
- les aménagements importants effectués dans les locaux loués (agencements spécifiques, tels une salle des coffres par exemple),
- les coûts associés à la résiliation du contrat (frais de négociation, frais de déménagement, frais de recherche d'un nouveau bien adapté aux besoins du preneur, ...)
- l'importance du bien loué pour le preneur compte-tenu de sa nature spécifique, de sa localisation ou de la disponibilité de biens de substitution (notamment pour les agences situées dans des sites stratégiques d'un point de vue commercial compte tenu par exemple de leur accessibilité, de l'affluence attendue ou du prestige de la localisation),
- de l'historique des renouvellements de contrats similaires, mais aussi de la stratégie quant à l'utilisation à venir des biens (en fonction des perspectives de redéploiement ou de réaménagement d'un réseau commercial d'agences par exemple).

Lorsque le preneur et le bailleur ont chacun le droit de résilier le contrat de location sans accord préalable de l'autre partie et sans pénalité autre que négligeable, le contrat n'est plus exécutoire et il ne génère alors plus de dette locative.

En France, les contrats de location de biens immobiliers à caractère commercial sont pour leur majorité des baux à 9 ans avec option de résiliation anticipée à 3 et 6 ans (baux dits « 3/6/9 »). A l'issue des 9 ans, à défaut de signature d'un nouveau contrat, le bail initial se poursuit par tacite prolongation. La période pendant laquelle ces baux commerciaux « 3/6/9 » sont exécutoires est généralement de 9 ans avec une période non résiliable de 3 ans.

Modification de la durée d'un contrat de location

La durée d'un contrat de location peut être modifiée, notamment en cas de changement de circonstances conduisant le preneur à réestimer l'exercice des options prévues au contrat ou en cas de survenance d'événements le contraignant à exercer (ou ne pas exercer) une option non prévue (ou prévue) au contrat.

Dans ce cas de figure, l'obligation locative doit être réévaluée pour refléter ces changements de durée en utilisant un taux d'actualisation révisé prenant en compte la durée résiduelle estimée du contrat.

Traitement comptable par le Groupe en tant que preneur

En date de mise à disposition du bien loué, le Groupe doit enregistrer à son passif une dette locative et à son actif un droit d'utilisation du bien loué sauf en cas d'exemptions décrites ci-après.

Au compte de résultat, le preneur comptabilise une charge d'intérêts calculée sur la dette locative en *Intérêts et charges assimilées* et une charge d'amortissement du droit d'utilisation en *Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles*.

Les loyers payés viendront pour partie réduire la dette locative et pour partie rémunérer cette dette sous forme de charges d'intérêt.

Exemptions et exclusions

Le Groupe ne reconnaît ni dette locative ni droit d'utilisation associé pour les contrats d'une durée inférieure ou égale à un an (options de renouvellement incluses) ainsi que pour les contrats portant sur des biens ayant une faible valeur unitaire en appliquant le seuil d'exemption de 5 000 USD mentionné dans les commentaires joints à la norme (seuil à apprécier au regard de la valeur unitaire à neuf de l'actif loué).

Montant des loyers

Les paiements à prendre en compte pour l'évaluation de la dette locative incluent les loyers fixes et les loyers variables basés sur un indice (indice des prix à la consommation ou indice du coût de la construction, par exemple), ainsi que, le cas échéant, les sommes que le preneur s'attend à payer au bailleur au titre de garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalités de résiliation anticipée.

En revanche, sont exclus de l'évaluation de la dette locative les loyers variables dont l'indexation est fonction de l'utilisation du bien loué (indexation sur le chiffre d'affaires réalisé ou sur le kilométrage parcouru, par exemple). Cette part variable des loyers est enregistrée en résultat au fil du temps en fonction des fluctuations de l'indexation contractuelle.

Les loyers sont retenus sur la base de leur montant hors taxe sur la valeur ajoutée. Par ailleurs, dans le cas des baux immobiliers, les taxes d'habitation et taxes foncières refacturées par les bailleurs sont le plus souvent exclues des dettes locatives dans la mesure où leur montant est variable à la main des autorités publiques compétentes.

Comptabilisation d'une dette locative

Le montant initial de la dette locative est égal à la valeur actualisée des loyers qui seront à payer sur la durée de location.

Cette dette locative est ensuite évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif : chaque paiement de loyer sera ainsi enregistré pour partie en charges d'intérêts dans le compte de résultat et pour partie en réduction progressive de la dette locative au passif du bilan.

Le montant de la dette locative est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location, ainsi que pour tenir compte des variations contractuelles des loyers liées à la variation d'indices ou de taux.

Le cas échéant, le preneur doit également reconnaître parmi ses passifs une provision pour couvrir les frais de remise en état du bien loué qui seront encourus à l'échéance du bail.

Comptabilisation d'un droit d'utilisation

En date de mise à disposition du bien loué, le preneur doit enregistrer à son actif un droit d'utilisation pour un montant égal à la valeur initiale de la dette locative augmentée, le cas échéant, des coûts directs initiaux (exemples : rédaction de bail notarié, droits d'enregistrements, frais de négociation, droit d'entrée, droit au bail, pas de porte...), des paiements d'avance et des coûts de remise en état.

Cet actif est ensuite amorti linéairement sur la durée de location retenue pour évaluer la dette locative.

Le montant de la valeur de l'actif est susceptible d'être ultérieurement ajusté en cas de modification du contrat de location, par symétrie avec le traitement de la dette locative.

Les droits d'utilisation sont présentés au bilan du preneur dans les lignes d'actifs immobilisés où sont enregistrés les biens de même nature détenus en pleine propriété. Lorsque les contrats de location prévoient le versement initial d'un droit au bail à l'ancien locataire des locaux, le montant de ce droit est traité comme une composante distincte du droit d'utilisation et est présenté dans la même rubrique que ce dernier.

Taux d'actualisation des loyers

Le Groupe utilise le taux marginal d'endettement des preneurs pour actualiser les loyers et déterminer ainsi le montant des dettes locatives. Pour les entités qui ont la capacité de se refinancer sur le marché local directement, le taux marginal d'endettement est déterminé au niveau de l'entité juridique preneuse et non au niveau du Groupe, en tenant compte des conditions d'emprunt et du risque de crédit propre de cette entité. Pour les entités qui se refinancent auprès du Groupe, le taux marginal d'endettement est déterminé au niveau du Groupe.

Les taux d'actualisation sont déterminés par devises et par pays d'implantation des entités preneuses, en fonction de la maturité estimée des contrats.



TABLEAU DE VARIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

<i>(En M EUR)</i>	31.12.2018	Impact première application IFRS 16	Augmentations / dotations	Diminutions / reprises	Autres mouvements	30.06.2019
Immobilisations incorporelles						
Valeurs brutes	6 763	(107)	528	(44)	(135)	7 005
Amortissements et dépréciations	(4 565)	-	(242)	16	12	(4 779)
Sous-total	2 198	(107)	286	(28)	(123)	2 226
Immobilisations corporelles d'exploitation (hors actifs de location simple)						
Valeurs brutes	11 051	(11)	395	(180)	(139)	11 116
Amortissements et dépréciations	(6 113)	4	(285)	98	89	(6 207)
Sous-total	4 938	(7)	110	(82)	(50)	4 909
Actifs de location simple des sociétés de Financements spécialisés						
Valeurs brutes	26 781	-	4 760	(3 687)	(830)	27 024
Amortissements et dépréciations	(7 183)	-	(1 926)	1 548	357	(7 204)
Sous-total	19 598	-	2 834	(2 139)	(473)	19 820
Immeubles de placement						
Valeurs brutes	40	-	-	(1)	(6)	33
Amortissements et dépréciations	(23)	-	-	1	2	(20)
Sous-total	17	-	-	-	(4)	13
Droits d'utilisation						
Valeurs brutes		2 129	112	(20)	(2)	2 219
Amortissements et dépréciations		(4)	(203)	1	5	(201)
Sous-total		2 125	(91)	(19)	3	2 018
Total immobilisations incorporelles et corporelles	26 751	2 011	3 139	(2 268)	(647)	28 986

VENTILATION DES LOYERS MINIMAUX À RECEVOIR SUR LES ACTIFS DE LOCATION SIMPLE

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019	31.12.2018
Paiements à moins d'un an	3 958	3 625
Paiements de un à cinq ans	15 884	17 077
Paiements à plus de cinq ans	1 885	787
Total	21 727	21 489

INFORMATIONS RELATIVES AUX CONTRATS DE LOCATION D'ACTIFS CORPORELS UTILISÉS PAR LE GROUPE

	<p>Locations d'immeubles</p> <p>L'essentiel des loyers (plus de 90%) concerne des baux immobiliers conclus pour la location de surfaces commerciales et d'immeubles de bureaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- Les surfaces commerciales sont des agences au sein des réseaux de banque de détail en France et à l'étranger ;- Les immeubles de bureaux sont loués pour certains services rattachés au siège français du Groupe ou aux sièges locaux des principales filiales à l'étranger, ainsi que pour certaines implantations sur les principales places financières internationales : Londres, New-York, Hong-Kong... <p>A l'étranger, la durée résiduelle des baux est généralement inférieure à 10 ans. Dans certains pays, tels que la Russie, les baux peuvent être annuels avec possibilité de tacite reconduction. Sur d'autres localisations, notamment à Londres et à New-York, la durée des baux peut être longue et atteindre jusqu'à 25 ans.</p>
	<p>Locations de matériels</p> <p>Les autres loyers (moins de 10%) concernent essentiellement des locations de matériels informatiques et très marginalement des locations de véhicules.</p>

DÉTAIL DES CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATION ET PRODUITS DE SOUS-LOCATION

	30.06.2019			
<i>(En M EUR)</i>	Immobilier	Matériel informatique	Autres	Total
Location	(265)	(16)	(5)	(286)
Charges d'intérêts sur opérations de location	(22)	-	-	(22)
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation	(180)	(14)	(3)	(197)
Charges de loyers relatifs à des locations de courte durée	(61)	-	(1)	(62)
Charges de loyers relatifs à des locations d'actifs de faible valeur	(1)	(2)	(1)	(4)
Charges de loyers variables	(1)	-	-	(1)
Sous-location	7	-	-	7
Produits de sous-location	7	-	-	7

NOTE 9 - INFORMATION SUR LES RISQUES ET LITIGES

Le Groupe procède chaque trimestre à un examen détaillé des litiges présentant un risque significatif. Ces litiges peuvent donner lieu à l'enregistrement de provisions s'il s'avère probable ou certain que leur règlement donnera lieu à une sortie de ressources au bénéfice d'un tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Ces provisions pour litiges sont classées parmi les « Autres provisions » au sein du poste « Provisions » au passif du bilan (cf. Note 8.3).

Aucune information détaillée n'est fournie sur la constitution éventuelle de provisions individuelles ni sur le montant de ces dernières dans la mesure où une telle communication serait de nature à porter préjudice à la résolution des litiges concernés.

- Le 24 octobre 2012, la Cour d'appel de Paris a confirmé la décision rendue le 5 octobre 2010 par le tribunal correctionnel de Paris déclarant J. Kerviel coupable d'abus de confiance, d'introduction frauduleuse de données dans un système informatique, de faux et d'usage de faux et le condamnant à cinq ans d'emprisonnement dont deux avec sursis ainsi qu'au versement de 4,9 milliards d'euros à titre de dommages-intérêts à Société Générale. Le 19 mars 2014, la Cour de cassation a confirmé la responsabilité pénale de J. Kerviel. L'arrêt de la Cour de cassation clôt ainsi ce dossier sur le plan pénal. Sur le plan civil, la Cour d'appel de Versailles a rejeté le 23 septembre 2016 la demande d'expertise de J. Kerviel et a confirmé ainsi le montant de la perte nette comptable de 4,9 milliards d'euros de la banque résultant des agissements frauduleux de J. Kerviel. Elle a également déclaré J. Kerviel partiellement responsable du préjudice causé à Société Générale et l'a condamné à payer à Société Générale 1 million d'euros. Société Générale et J. Kerviel n'ont pas formé de pourvoi en cassation. Société Générale considère que cette décision est sans effet sur sa situation fiscale. Toutefois, comme indiqué par le Ministre de l'Économie et des Finances dès septembre 2016, l'administration fiscale a examiné les conséquences fiscales de cette perte comptable et a indiqué qu'elle envisageait de remettre en cause la déductibilité de la perte occasionnée par les agissements de Jérôme Kerviel à hauteur de 4,9 milliards d'euros. Cette proposition de rectification est sans effet immédiat et devra éventuellement être confirmée par une notification de redressement adressée par l'administration lorsque Société Générale sera en situation d'imputer les déficits reportables issus de la perte sur son résultat imposable. Une telle situation ne se produira pas avant plusieurs années selon les prévisions de la banque. Au regard de l'avis du Conseil d'État de 2011 et de sa jurisprudence constante confirmée récemment encore en ce sens, Société Générale considère qu'il n'y a pas lieu de provisionner les impôts différés actifs correspondants. Dans l'hypothèse où l'administration déciderait le moment venu de confirmer sa position actuelle, le groupe Société Générale ne manquerait pas de faire valoir ses droits devant les juridictions compétentes. Par décision du 20 septembre 2018, la Commission d'instruction de la Cour de révision et de réexamen des condamnations pénales a par ailleurs déclaré irrecevable la requête en révision déposée en mai 2015 par J. Kerviel à l'encontre de sa condamnation pénale confirmant ainsi l'absence de tout élément ou fait nouveau susceptible de justifier une réouverture du dossier pénal.
- Entre 2003 et 2008, Société Générale a conclu des contrats de consignation d'or avec le groupe turc Goldas. En février 2008, Société Générale a été alertée sur un risque de fraude et de détournement des stocks d'or détenus par Goldas. Ces soupçons ont été rapidement confirmés par la non-restitution et le non-paiement de l'or, d'une valeur de 466,4 millions d'euros. Société Générale a engagé des actions civiles contre ses assureurs et contre plusieurs entités du groupe Goldas. Goldas a, de son côté, introduit des actions judiciaires en Turquie et au Royaume-Uni contre Société Générale. Dans l'action intentée par Société Générale contre Goldas au Royaume-Uni, Goldas a sollicité son rejet sans examen au fond (*strike out*) et a formé à titre reconventionnel une demande de dommages-intérêts. Le 3 avril 2017, le tribunal anglais a fait droit aux deux demandes de Goldas. Le 15 mai 2018, la Cour d'appel de Londres a rejeté, dans sa totalité, la demande de dommages-intérêts accordée par la *High Court* de Londres à Goldas mais a rejeté les arguments de Société Générale relatifs à la validité des significations des actions judiciaires engagées contre les entités du groupe Goldas, lesquelles demeurent donc prescrites. Le 18 décembre 2018, la Cour Suprême a refusé à Société Générale et à Goldas l'autorisation de se pourvoir contre l'arrêt rendu par la Cour d'appel, qui est donc devenu définitif. Le 16 février 2017, Société Générale a, par ailleurs, été déboutée par le tribunal de commerce de Paris de ses demandes contre ses assureurs. Société Générale a interjeté appel de ce jugement.
- Société Générale Algérie (« SGA ») et plusieurs de ses responsables d'agence sont poursuivis pour infraction aux législations locales sur les changes et les transferts de capitaux avec l'étranger, ainsi que sur

le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il est reproché aux prévenus d'avoir manqué à leurs obligations déclaratives à l'égard des autorités algériennes s'agissant des mouvements de capitaux liés à des exportations ou importations effectuées par les clients de SGA et sur des opérations de versements d'espèces réalisées dans les guichets de SGA. Les faits ont été révélés au cours d'enquêtes menées par des autorités algériennes qui se sont ensuite constituées partie civile. SGA et ses agents ont été condamnés dans certaines procédures et mis hors de cause dans d'autres. À ce jour, 15 affaires se sont terminées en faveur de SGA et dix affaires sont encore en cours, dont huit devant la Cour suprême.

- Au début des années 2000, la profession bancaire a adopté, en France, le principe du passage à la compensation électronique des chèques afin d'en rationaliser le traitement. Pour accompagner cette réforme (connue sous le nom d'EIC pour « Échange d'Images Chèques ») qui a contribué à la sécurisation du traitement des paiements par chèque et à la lutte contre la fraude, les banques ont créé plusieurs commissions interbancaires (dont la CEIC qui a été abandonnée en 2007). Ces commissions ont été décidées sous l'égide des autorités de tutelle du secteur, les pouvoirs publics étant tenus informés.

Le 20 septembre 2010, après plusieurs années d'instruction, l'Autorité française de la concurrence a considéré que la mise en place et la fixation en commun du montant de la CEIC et de deux autres commissions pour services connexes étaient contraires au droit de la concurrence. Elle a condamné l'ensemble des banques ayant participé à la mise en place de ces commissions (Banque de France comprise) à un montant total d'environ 385 millions d'euros d'amendes. Société Générale a été sanctionnée à hauteur de 53,5 millions d'euros, Crédit du Nord, sa filiale, à hauteur de 7 millions d'euros. Dans son arrêt du 23 février 2012, la Cour d'appel, saisie par l'ensemble des banques concernées à l'exception de la Banque de France, a conclu à l'absence d'infraction au droit de la concurrence, permettant aux banques d'obtenir le remboursement des amendes qu'elles avaient payées. Le 14 avril 2015, la Cour de cassation a cassé et annulé l'arrêt de la Cour d'appel au motif que cette dernière n'avait pas examiné les arguments de deux intervenants volontaires. L'affaire a été renvoyée devant la Cour d'appel de Paris, dont l'audience s'est tenue les 3 et 4 novembre 2016. Par un arrêt du 21 décembre 2017, la Cour d'appel de renvoi a confirmé les sanctions prononcées par l'Autorité française de la concurrence à l'encontre de Société Générale et Crédit du Nord. Le 22 janvier 2018 Société Générale et Crédit du Nord se sont pourvues en cassation contre cet arrêt. La procédure est toujours en cours.

- Une action de groupe a été engagée à l'encontre de Société Générale Private Banking (Suisse) et de nombreuses autres institutions financières devant la *US District Court* du District Nord du Texas. Les demandeurs entendent représenter des clients de Stanford International Bank Ltd. (« SIBL ») auprès de laquelle ils avaient déposé des fonds et/ou dont ils détenaient des certificats de dépôt émis depuis le 16 février 2009. Les demandeurs soutiennent être victimes de pertes résultant des fraudes de SIBL, du groupe Stanford et d'entités liées, dont les défendeurs seraient, selon eux, également responsables. Ils cherchent à récupérer les paiements faits par l'intermédiaire des défendeurs ou faits à ces derniers pour le compte de SIBL ou d'entités qui lui étaient liées au motif qu'il s'agirait de transferts frauduleux. Le Comité officiel des investisseurs Stanford a été autorisé à intervenir dans la procédure et a formé des demandes similaires contre Société Générale Private Banking (Suisse) et les autres défendeurs.

La demande de Société Générale Private Banking (Suisse) soulevant l'incompétence du tribunal a été rejetée par décision du 5 juin 2014. Société Générale a alors sollicité un nouvel examen de cette décision sur la compétence, ce qui lui a été définitivement refusé. Le 21 avril 2015, le tribunal a autorisé la poursuite de la grande majorité des demandes formées par les demandeurs et le Comité officiel des investisseurs de Stanford.

Le 7 novembre 2017, la District Court a rejeté la requête des demandeurs visant à la certification de leur groupe. Les demandeurs ont sollicité l'autorisation de faire appel de cette décision, que la Cour d'appel a refusé le 20 avril 2018. Le 3 mai 2019, plusieurs centaines de demandeurs ont déposé des requêtes visant à intervenir dans l'action en cours du Comité officiel des investisseurs de Stanford, sollicitant des dommages-intérêts à titre individuel pour les pertes liées à leurs investissements Stanford. Les institutions financières défenderesses, y compris Société Générale Private Banking (Suisse), s'opposent à ces requêtes.

Le 22 décembre 2015, le Comité officiel des investisseurs de Stanford a déposé une requête visant à l'obtention d'une décision partielle accélérée sur le fond (*summary judgement*) sur la restitution d'un transfert de 95 millions de dollars américains effectué en décembre 2008 (avant la faillite de Stanford) à Société Générale Private Banking (Suisse), au motif qu'il serait, en tant que transfert frauduleux, annulable selon la loi du Texas. Société Générale Private Banking (Suisse) s'est opposée à cette requête.

- Nonobstant les accords transactionnels conclus avec les autorités américaines relatifs à certains taux du *London Interbank Offered Rates* et à l'*Euro Interbank Offered Rate* (« dossier IBOR »), la Banque continue de se défendre dans le cadre de procédures civiles aux États-Unis (telles que décrites ci-dessous) et de répondre à des demandes d'informations reçues d'autres autorités, notamment des procureurs généraux (*Attorneys General*) de divers États des États-Unis et du *Department of Financial Services* de l'État de New York (« NYDFS »).

Aux États-Unis, Société Générale, de même que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'actions de groupe portant sur la fixation des taux US Dollar Libor, Yen Japonais Libor et Euribor ainsi que sur des opérations portant sur des instruments financiers indexés sur ces taux. Société Générale a également été assignée dans le cadre de plusieurs actions individuelles (hors groupe) concernant le taux US Dollar Libor. Toutes ces actions sont pendantes devant la *US District Court* de Manhattan (le « Tribunal »).

Dans la procédure relative à l'US Dollar Libor, toutes les demandes formées contre Société Générale ont été rejetées par la *District Court* ou volontairement retirées par les demandeurs, sauf deux actions collectives et une action individuelle qui ont fait l'objet d'un sursis à statuer. Certains demandeurs individuels dont les demandes ont été rejetées avaient déposé des requêtes visant à les autoriser à modifier leurs demandes afin d'ajouter ou relancer des demandes contre Société Générale, requêtes qui ont été rejetées par le Tribunal. Les demandeurs à l'action de groupe ainsi que certains demandeurs individuels ont fait appel du rejet de leurs demandes sur le fondement du droit de la concurrence devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

Dans la procédure relative au Yen Japonais Libor, le Tribunal a rejeté la requête des demandeurs acheteurs d'instruments dérivés de gré à gré Euroyen. Ces derniers ont interjeté appel de cette décision devant la Cour d'Appel Fédérale du *Second Circuit*. Dans l'autre procédure, initiée par des acheteurs ou vendeurs de produits dérivés indexés sur l'Euroyen sur le *Chicago Mercantile Exchange* (« CME »), le Tribunal a autorisé le début de la phase de *discovery* pour certaines demandes fondées sur le *Commodity Exchange Act* (« CEA ») américain. Le délai pour le dépôt par les demandeurs de la requête visant à la certification du groupe expire maintenant le 21 août 2019.

Dans le cadre de la procédure relative à l'Euribor, le Tribunal a rejeté l'ensemble des demandes formées contre Société Générale dans le cadre de l'action de groupe et a rejeté la requête des demandeurs visant à déposer une assignation modifiée. Les demandeurs ont fait appel de ces décisions devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*.

En Argentine, Société Générale ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées dans le cadre d'une action intentée par une association de consommateurs pour le compte de consommateurs argentins qui détenaient des obligations du gouvernement ou d'autres instruments dont les intérêts à payer étaient liés au US Dollar Libor. Il leur est reproché d'avoir enfreint les dispositions protectrices du droit de la consommation argentin lors de la fixation du taux US Dollar Libor. L'assignation dans ce dossier n'a pas encore été signifiée à Société Générale.

- Le 15 janvier 2019, Société Générale et SG Americas Securities, LLC ("SGAS"), ainsi que d'autres institutions financières, ont été visées par trois actions de groupe, depuis consolidées, sur le fondement du droit de la concurrence devant la *US District Court* de Manhattan. Les demandeurs prétendent que les banques du panel contribuant à l'indice USD ICE LIBOR se seraient entendues pour soumettre des contributions à un taux artificiellement bas et tirer ainsi profit de leurs opérations sur produits dérivés liés à cet indice. Les demandeurs sollicitent la certification d'un groupe comprenant des résidents américains (personnes physiques et morales) qui auraient souscrit auprès d'un défendeur des obligations à taux variables ou des *swaps* d'intérêts à taux variable liés à l'USD ICE LIBOR dont ils auraient reçu paiement entre le 1er février 2014 et aujourd'hui, indépendamment de la date d'achat de l'instrument financier.
- Société Générale ainsi que d'autres institutions financières étaient assignées dans le cadre d'une action de groupe aux États-Unis dans laquelle il leur était reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et le CEA relativement à des opérations de change au comptant et de commerce de dérivés. L'action avait été initiée par des personnes ou entités ayant conclu certaines transactions de gré à gré et échangé des instruments de change. Société Générale a conclu un accord transactionnel pour un montant de 18 millions de dollars américains, qui a été homologué par le tribunal le 6 août 2018. Une action de groupe distincte a également été initiée pour le compte d'acheteurs indirects. Le 17 mai 2019, le tribunal a décliné sa compétence pour connaître des demandes formées contre Société Générale. Le 7 novembre 2018, un groupe d'entités ayant décidé de ne pas participer à l'accord transactionnel de l'action de groupe principale

ont intenté une action contre Société Générale et plusieurs autres institutions financières. Une requête visant au rejet de l'action a été déposée le 1er avril 2019.

- Le 10 décembre 2012, le Conseil d'État a rendu deux décisions concluant que le précompte qui était prélevé sur les entreprises en France était contraire au droit communautaire et défini les modalités de restitution des sommes prélevées sur les entreprises par les autorités fiscales. Ces modalités ont cependant conduit à limiter fortement le droit à restitution. Société Générale a acquis en 2005, auprès de deux entreprises (Rhodia et Suez, devenue ENGIE), ce droit à restitution avec un recours limité sur les entreprises cessionnaires. L'une des décisions du Conseil d'État concerne l'entreprise Rhodia. Société Générale a fait valoir ses droits dans le cadre des différents contentieux avec l'administration devant les juridictions administratives en France. La dernière décision est un rejet d'admission des pourvois d'ENGIE et de Société Générale le 1er février 2016 par le Conseil d'État.

Saisie par plusieurs entreprises françaises, la Commission européenne a considéré que les décisions rendues par le Conseil d'État le 10 décembre 2012, censé mettre en œuvre l'arrêt de la CJUE C-310/09 du 15 septembre 2011, méconnaissaient le droit communautaire. La Commission européenne a ensuite engagé une procédure d'infraction contre la République française en novembre 2014 et confirmé depuis lors sa position via la publication le 29 avril 2016 d'un avis motivé et la saisine le 8 décembre 2016 de la Cour de Justice de l'Union européenne. La Cour de Luxembourg a rendu son arrêt le 4 octobre 2018 et a condamné la France pour manquement du Conseil d'État quant à la non prise en compte de l'impôt des sous-filiales UE afin de gager le précompte acquitté à tort ainsi que sur l'absence de question préjudicielle. S'agissant de la mise en œuvre pratique de la décision, Société Générale fera valoir ses droits auprès des juridictions compétentes et de l'administration fiscale dont elle attend un traitement diligent et conforme au droit.

- Société Générale, ainsi que d'autres institutions financières, ont été assignées dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence et CEA s'agissant de son implication sur le marché de Londres de fixation du prix de l'or. L'action a été initiée pour le compte de personnes ou entités ayant vendu de l'or physique, ayant vendu des contrats de futures indexés sur l'or sur le CME, vendu des ETF sur l'or, vendu des options d'achat d'or négociées sur le CME, acheté des options de vente d'or négociées sur le CME, vendu de l'or de gré à gré ou des contrats à terme ou des options d'achat d'or, ou acheté de gré à gré des options de vente d'or. L'action est pendante devant la *US District Court* de Manhattan. Des requêtes sollicitant le rejet de ces demandes ont été rejetées par décision du 4 octobre 2016 et la *discovery* est maintenant en cours. Société Générale ainsi que certaines filiales et d'autres institutions financières ont également été assignées dans le cadre de deux actions de groupe au Canada (devant la Cour Supérieure d'Ontario à Toronto et la Cour Supérieure du Québec dans la ville de Québec) pour des demandes similaires.
- Depuis août 2015, d'anciens et actuels employés du groupe Société Générale sont visés par plusieurs enquêtes conduites par les autorités fiscales et pénales allemandes. Ces enquêtes sont relatives à un fonds administré par SGSS GmbH et à leurs prétendues participations, pour compte propre ou pour le compte de clients, à de possibles schémas de fraude fiscale sur dividendes d'actions allemandes à l'occasion de transaction sur titres dites « CumEx ». Les entités du Groupe répondent aux demandes des autorités allemandes.

SGSS GmbH a été informée par le Tribunal de Bonn le 19 juin 2019 de l'ouverture d'une procédure pénale à l'égard de deux individus employés par une société ayant conseillé ce fonds, celui-ci étant suspecté par les procureurs allemands d'avoir participé à des transactions « CumEx » potentiellement frauduleuses. Le Tribunal de Bonn évalue actuellement l'opportunité d'attirer SGSS GmbH en qualité de « *secondary participant* » à cette procédure.

- En mai 2019, SGAS ainsi que d'autres institutions financières ont été assignées aux États-Unis dans le cadre d'une action de groupe dans laquelle il leur est reproché d'avoir enfreint le droit américain de la concurrence s'agissant de la fixation du prix de titres émis par des Entreprises Sponsorisées par le gouvernement américain, dont la *Federal Home Loan Bank (FHLB)*, la *Federal Home Loan Mortgage Corporation (Freddie Mac)* et la *Federal National Mortgage Association (Fannie Mae)*. Une requête visant au rejet de l'action a été déposée le 13 juin 2019. SGAS a également reçu une demande d'informations du *US Department of Justice* ("DOJ") en lien avec cette activité d'émission de titre. SGAS répond à ces demandes et coopère avec les autorités.
- Société Générale et certaines de ses filiales sont assignées dans le cadre d'une action devant la *US Bankruptcy Court* de Manhattan initiée par le *Trustee* nommé dans le cadre de la liquidation de la société

de *Bernard L. Madoff Investment Securities LLC* ("BLMIS"). L'action est identique à celles initiées par le *Trustee* de BLMIS à l'encontre de nombreuses institutions et sollicite le recouvrement de montants prétendument reçus indirectement de BLMIS par des entités Société Générale, par le truchement de « fonds nourriciers » qui avaient investi dans BLMIS et desquels Société Générale avait reçu des remboursements. Le demandeur prétend que les montants reçus par les entités Société Générale sont recouvrables sur le fondement du *US Bankruptcy Code* et de la loi de l'État de New York. Le *Trustee* de BLMIS tente de recouvrer un montant agrégé d'environ 150 millions d'USD auprès des entités Société Générale. Celles-ci se défendent dans le cadre de cette action. Par décisions rendues les 22 novembre 2016 et 3 octobre 2018, le Tribunal a rejeté la plupart des demandes initiées par le *Trustee* de BLMIS, qui a interjeté appel devant la Cour d'appel fédérale du *Second Circuit*. Par décision du 25 février 2019, la Cour d'appel a invalidé les jugements et a renvoyé les affaires pour qu'elles soient jugées en première instance. Par décision du 23 avril 2019, la Cour d'appel a suspendu ces renvois dans l'attente du sort de la requête en révision (« *petition for review* ») qui sera déposée prochainement par les défendeurs devant la Cour Suprême des États-Unis.

- Le 10 juillet 2019, Société Générale a été assignée dans le cadre d'une action initiée devant la *US District Court* à Miami par des demandeurs sur le fondement de la Loi *Cuban Liberty and Democracy Solidarity* (« *Libertad* ») de 1996 (connue sous le nom de *Helms-Burton Act*) pour de prétendues pertes résultant de l'expropriation par le gouvernement cubain en 1960 de Banco Nunez dans laquelle ils auraient prétendument eu un intérêt. Les demandeurs sollicitent des dommages-intérêts de la part de Société Générale sur le fondement de cette loi.

NOTE 10 - GESTION DES RISQUES ASSOCIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

La Note 10 est présentée uniquement dans les états financiers et n'est pas reprise dans le chapitre 4 du Document de référence pour l'actualisation de ce dernier au titre du premier semestre 2019.

1. ANALYSE DES ENCOURS BRUTS ET PROVISIONS POUR RISQUE DE CRÉDIT

Les tableaux suivants détaillent par étape de provisionnement les encours provisionnables (bilan et hors bilan) ainsi que les dépréciations et provisions afférentes.

Le périmètre de ces tableaux inclut :

- les titres (hors titres reçus en pensions) et les prêts et créances à la clientèle et aux établissements de crédit et assimilés évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres ;
- les créances de location simple et de location-financement ;
- les engagements de financement et de garantie donnés.

A noter que les encours des activités de courtage anciennement Newedge hors de France sont exclus des encours présentés dans les tableaux 1, 2 et 3. Il n'y a aucune exclusion de périmètre dans les tableaux 4 et 5.

Pour être homogène, la totalité des territoires britanniques d'outre-mer sont désormais présentés de façon distincte par rapport au Royaume-Uni. Les tableaux 2018 ont été corrigés en fonction de cette nouvelle présentation.

Tableau 1 : Encours provisionnables par portefeuille bâlois

(En M EUR)	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Souverains	160 229	696	184	161 109	145 759	733	218	146 710
Etablissements	51 486	226	35	51 747	55 034	361	82	55 477
Entreprises	353 564	12 416	9 024	375 004	357 221	13 949	9 410	380 580
Clientèle de détail	195 874	15 593	8 968	220 435	184 958	16 017	9 289	210 264
Autres	22 462	80	49	22 591	23 111	67	54	23 232
Total	783 615	29 011	18 260	830 886	766 083	31 127	19 053	816 263

Tableau 2 : Encours provisionnables par zone géographique

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
France	354 501	18 406	10 803	383 710	339 663	19 298	10 806	369 767
Europe de l'Ouest (hors France)	154 977	3 398	1 953	160 328	156 177	3 602	1 996	161 775
Europe de l'Est UE	47 929	3 262	1 025	52 216	49 423	3 612	1 279	54 314
Europe de l'Est (hors UE)	24 526	784	517	25 827	22 423	905	844	24 172
Amérique du Nord	106 447	258	426	107 131	107 433	361	606	108 400
Amérique latine et Caraïbes	9 955	1 021	220	11 196	10 603	985	237	11 825
Asie Pacifique	42 017	338	196	42 551	39 343	165	225	39 733
Afrique et Moyen- Orient	43 263	1 544	3 120	47 927	41 018	2 199	3 060	46 277
Total	783 615	29 011	18 260	830 886	766 083	31 127	19 053	816 263

Tableau 3 : Encours provisionnables par note de la contrepartie

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
1	61 897	-	-	61 897	65 767	-	-	65 767
2	108 760	1	-	108 761	97 899	-	-	97 899
3	76 359	7	-	76 366	74 741	2	-	74 743
4	126 034	130	-	126 164	127 159	647	-	127 806
5	107 063	2 846	-	109 909	99 575	2 976	-	102 551
6	25 322	5 326	-	30 648	25 459	5 668	-	31 127
7	1 722	2 039	-	3 761	2 472	2 780	-	5 252
Défaut (8, 9, 10)	-	-	8 272	8 272	-	-	8 589	8 589
Autre méthode	276 458	18 662	9 988	305 108	273 011	19 054	10 464	302 529
Total	783 615	29 011	18 260	830 886	766 083	31 127	19 053	816 263

Tableau 4 : Dépréciations et provisions pour risque de crédit par portefeuille bâlois

<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
Souverains	7	4	68	78	10	1	69	80
Etablissements	8	5	19	32	9	6	16	31
Entreprises	573	594	4 932	6 099	589	648	5 098	6 335
Clientèle de détail	454	555	4 785	5 794	427	570	4 870	5 867
Autres	-	-	26	26	-	-	9	9
Total	1 042	1 158	9 830	12 030	1 035	1 225	10 062	12 322

Tableau 5 : Dépréciations et provisions pour risque de crédit par zone géographique

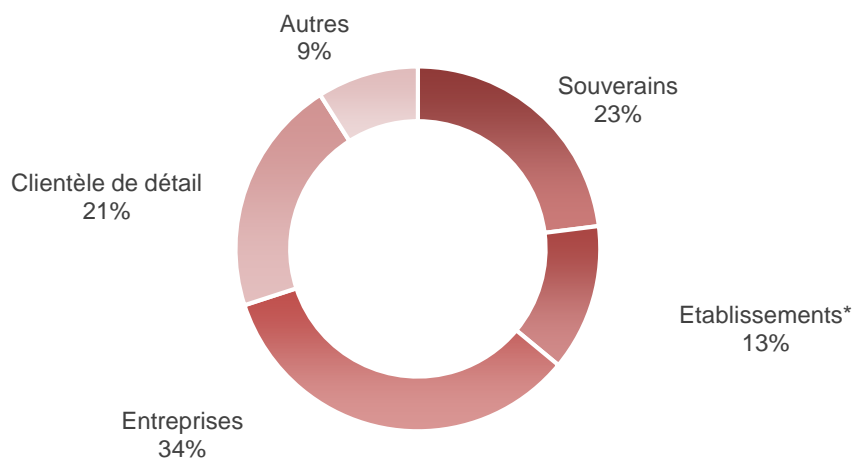
<i>(En M EUR)</i>	30.06.2019				31.12.2018			
	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total	Étape 1	Étape 2	Étape 3	Total
France	432	709	5 298	6 439	427	735	5 292	6 454
Europe de l'Ouest (hors France)	180	109	867	1 156	178	119	906	1 203
Europe de l'Est UE	92	150	699	941	118	170	842	1 130
Europe de l'Est (hors UE)	83	24	441	548	76	18	655	749
Amérique du Nord	48	12	59	119	32	27	52	111
Amérique latine et Caraïbes	7	6	107	120	7	6	73	86
Asie Pacifique	11	6	152	169	14	2	153	169
Afrique et Moyen-Orient	189	142	2 207	2 538	184	148	2 088	2 420
Total	1 042	1 158	9 830	12 030	1 035	1 225	10 062	12 322

2. ANALYSE DES EXPOSITIONS

Dans cette section la mesure adoptée pour les expositions de crédit est l'EAD – *Exposure At Default* (bilan et hors-bilan). Les EAD en méthode standard sont reportées nettes de provisions spécifiques et de collatéraux financiers.

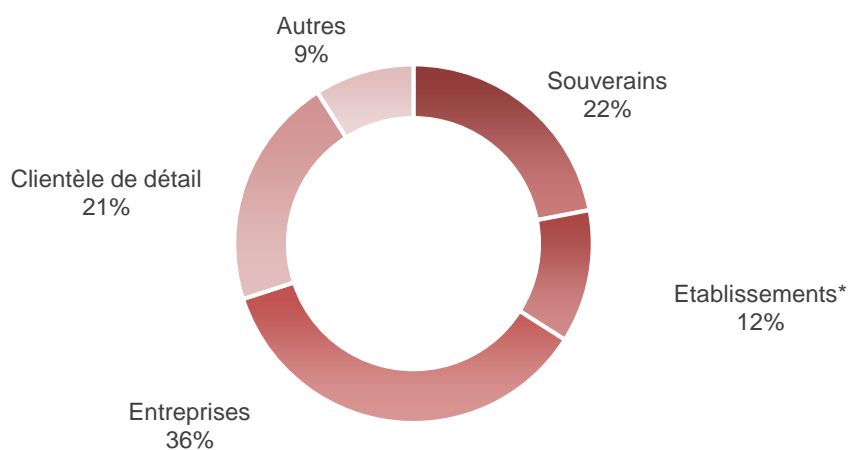
VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 30 JUIN 2019

Engagements bilan et hors-bilan (soit 939 milliards d'euros d'EAD)



VENTILATION DES EXPOSITIONS DU GROUPE PAR PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2018

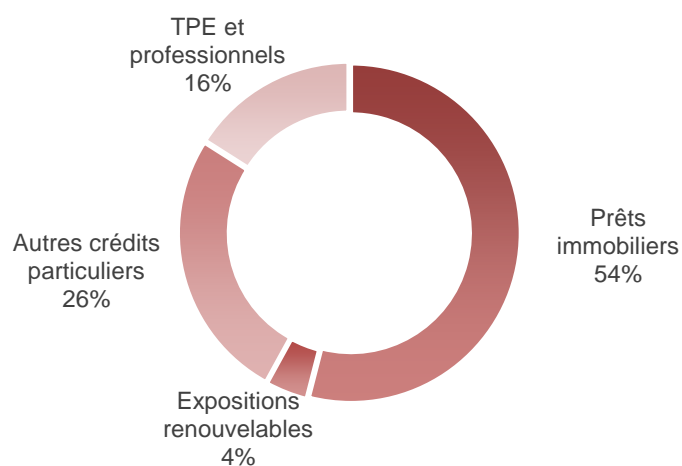
Engagements bilan et hors-bilan (soit 920 milliards d'euros d'EAD)



* *Etablissements* : portefeuilles bâlois banques et collectivités territoriales.

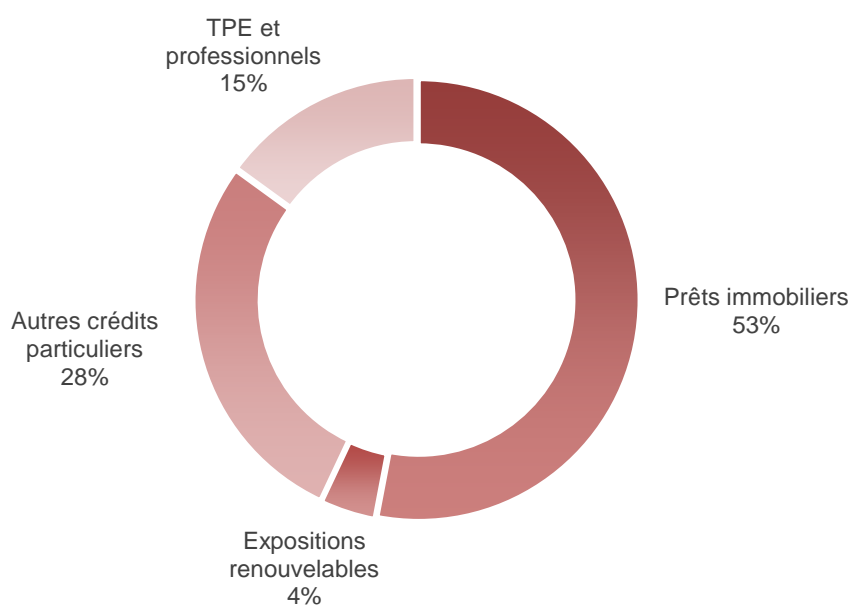
VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 30 JUIN 2019

Engagements bilan et hors-bilan (soit 196 milliards d'euros d'EAD)

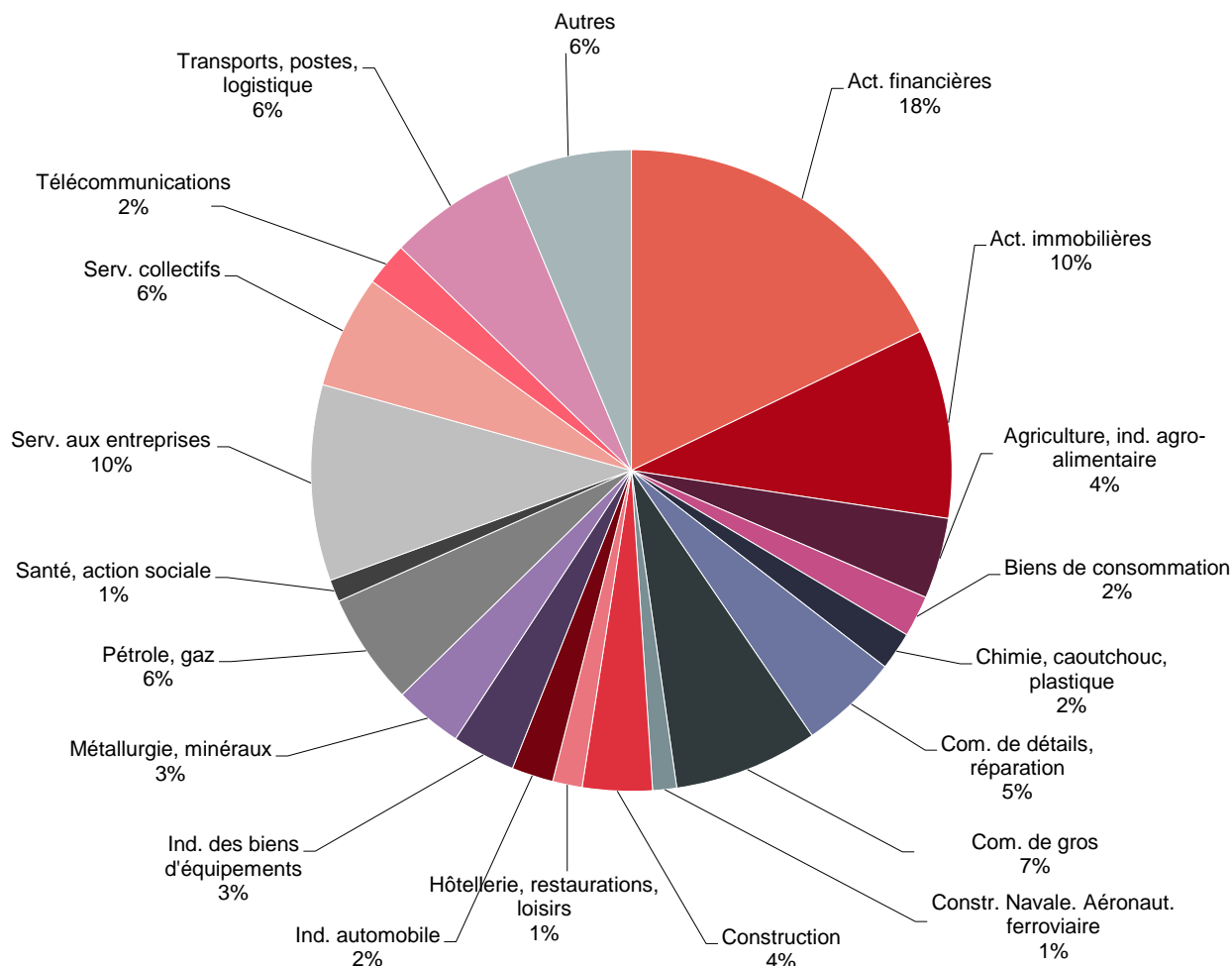


VENTILATION DU PORTEFEUILLE CLIENTELE DE DÉTAIL GROUPE PAR CATÉGORIE D'EXPOSITION AU 31 DÉCEMBRE 2018

Engagements bilan et hors-bilan (soit 189 milliards d'euros d'EAD)



VENTILATION SECTORIELLE DES EXPOSITIONS ENTREPRISES DU GROUPE AU 30 JUIN 2019
(PORTEFEUILLE BALOIS)



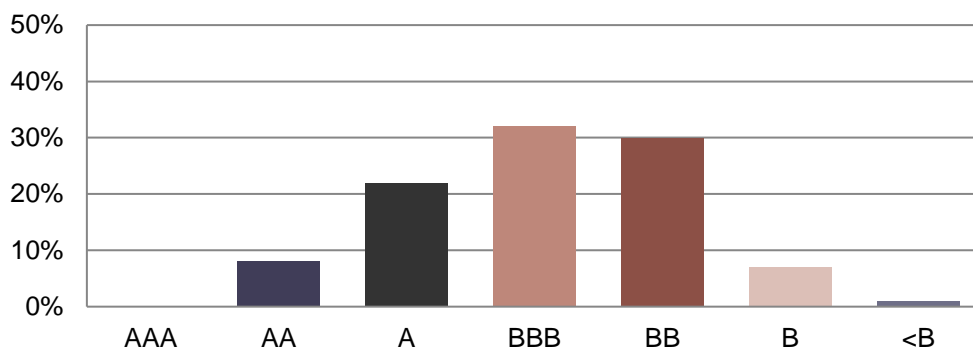
L'EAD du portefeuille Entreprises est présentée au sens bâlois (grandes entreprises y compris compagnies d'assurance, fonds et hedge funds, PME, financements spécialisés, activités d'affacturage), selon l'axe de l'emprunteur, avant effet de substitution (périmètre du risque crédit : risque débiteur, émetteur et de remplacement).

Au 30 juin 2019, le portefeuille Entreprises s'élève à 353 milliards d'euros (encours bilan et hors-bilan mesurés en EAD). Le secteur Activités financières est le seul à représenter plus de 10% du portefeuille. Les engagements du Groupe sur ses dix premières contreparties Entreprises représentent 5% de ce portefeuille.

EXPOSITIONS SUR LA CLIENTELE ENTREPRISES ET ETABLISSEMENTS BANCAIRES

Répartition par note interne du risque sur la clientèle Entreprises au 30 juin 2019

En % de l'EAD



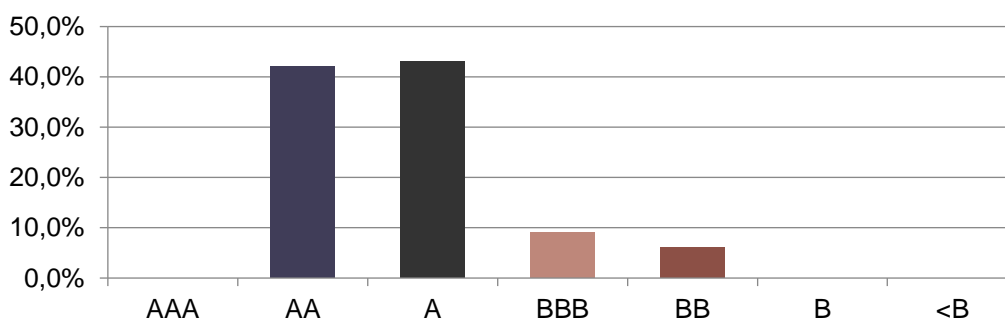
Sur la clientèle « Entreprises », le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB (hors critère de classement prudentiel, par pondération, du financement spécialisé), sur l'ensemble du portefeuille de clients entreprises, tous pôles confondus. Il représente une EAD de 274 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois « Entreprises » de 316 milliards d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par rating de l'exposition « Entreprises » du Groupe démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2019, la majorité de l'exposition se concentre sur des contreparties *Investment Grade*, c'est-à-dire dont le *rating* interne en équivalent Standard and Poor's est supérieur à BBB- (63% de la clientèle « Entreprises »). Les opérations portant sur les contreparties *Non Investment Grade* sont très souvent assorties de garanties et collatéraux permettant d'atténuer le risque.

Répartition par note interne du risque sur la clientèle Etablissements bancaires au 30 juin 2019

En % de l'EAD



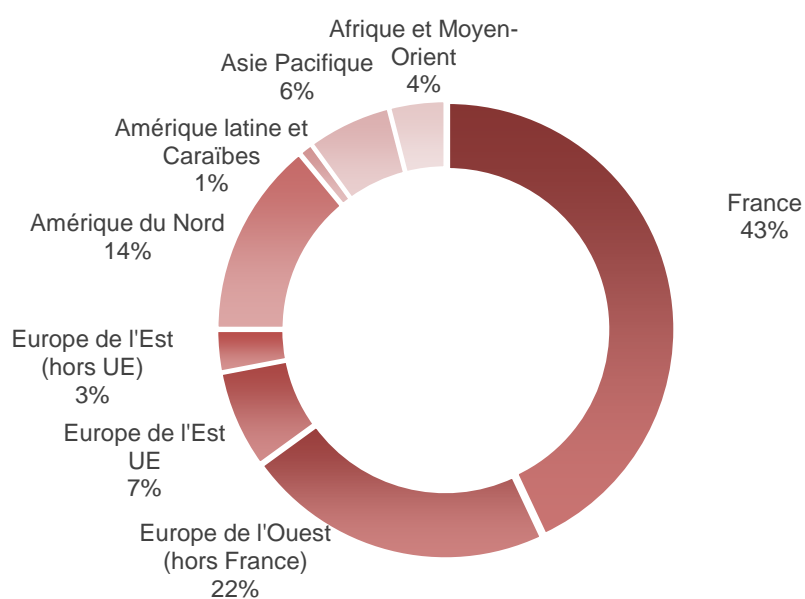
Sur la clientèle bancaire, le périmètre retenu correspond aux crédits sains traités en méthode IRB, sur l'ensemble du portefeuille Banques, tous pôles confondus, et représente une EAD de 68 milliards d'euros (sur une EAD totale sur le portefeuille bâlois Banques de 122 milliards d'euros, méthode standard comprise).

La répartition par *rating* de l'exposition sur contreparties bancaires du groupe Société Générale démontre la bonne qualité du portefeuille. Elle est fondée sur la notation interne de la contrepartie, présentée en équivalent Standard & Poor's.

Au 30 juin 2019, l'exposition sur la clientèle bancaire se concentre sur des contreparties *Investment Grade* d'une part (93,7% de l'exposition), sur les pays développés d'autre part (90,3%).

VENTILATION GÉOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CRÉDIT DU GROUPE AU 30 JUIN 2019
(TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

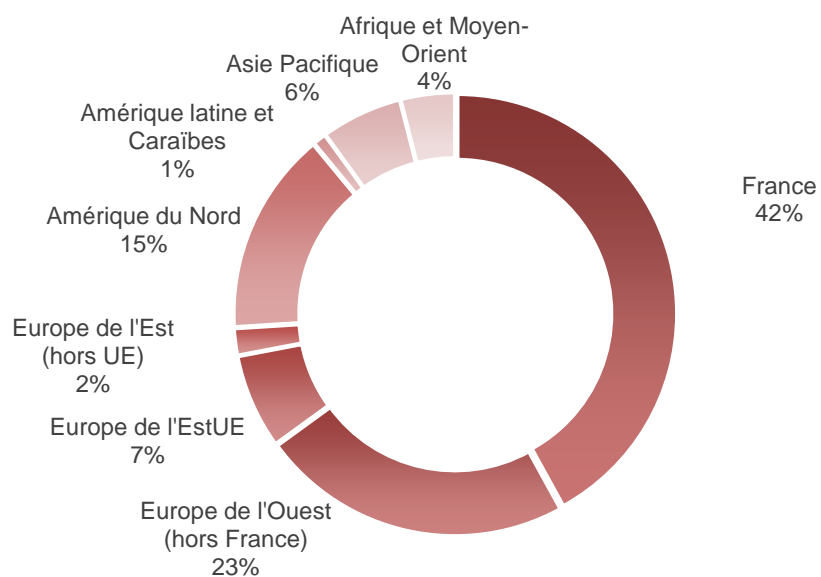
Engagements bilan et hors-bilan (soit 939 milliards d'euros d'EAD)



Au 30 juin 2019, 89% des expositions du Groupe (bilan et hors-bilan) sont concentrées sur les grands pays industrialisés ⁽¹⁾. Près de la moitié des concours est portée par une clientèle française (28% sur le portefeuille non retail et 15% sur les particuliers).

VENTILATION GEOGRAPHIQUE DES EXPOSITIONS AU RISQUE DE CREDIT DU GROUPE AU 31 DECEMBRE 2018 (TOUTES CLIENTELES CONFONDUES)

Engagements bilan et hors-bilan (soit 920 milliards d'euros d'EAD)



(1) Tel que défini par le FMI dans son document World Economic Review d'octobre 2017.

5.2 Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Société Générale

Société anonyme
17, cours Valmy
92972 Paris-La Défense Cedex

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Période du 1er janvier au 30 juin 2019

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de Société Générale, relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- les notes 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » et 8.4 « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe qui exposent les impacts de la première application de la norme IFRS 16 « Contrats de location » ;
- les notes 1 « Principales règles d'évaluation et de présentation des comptes consolidés » et 6 « Impôts sur les bénéfices » de l'annexe qui exposent les impacts de l'amendement de la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris-La Défense, le 5 août 2019

Les commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG et Autres

Deloitte & Associés

Micha MISSAKIAN

Jean-Marc MICKELER

6. ACTION, CAPITAL ET ELEMENTS JURIDIQUES

6.1 Informations sur le capital

6.1.1 Répartition du capital et des droits de vote*

Situation au 30 juin 2019⁽¹⁾

	Nombre d'actions	% du capital	nombre droits de vote ⁽²⁾	% des droits de vote ⁽²⁾	% des droits de vote exerçables en AG ⁽²⁾
Plan mondial d'actionnariat salarié	53 252 816	6,28%	97 540 197	10,62%	10,66%
Actionnaires détenant plus de 1,5% du capital ou des droits de vote ⁽³⁾	89 181 227	10,52%	94 876 947	10,33%	10,37%
<i>BlackRock, Inc.</i>	50 381 300	5,94%	50 381 300	5,48%	5,51%
<i>The Capital Group Companies, Inc.</i>	18 200 300	2,15%	18 200 300	1,98%	1,99%
CDC	20 599 627	2,43%	26 295 347	2,86%	2,87%
Public	701 591 725	82,76%	722 433 690	78,65%	78,97%
Autodétention	3 706 880	0,44%	3 706 880	0,40%	0,00%
Autocontrôle ⁽⁴⁾	0	0,00%	0	0,00%	0,00%
Total		100%		100%	
Base de référence	847 732 648		918 557 714		914 850 834

* y compris droits de vote double (article 14 des statuts)

(1) Au 30 juin 2019, la part des actionnaires institutionnels européens dans le capital est estimée à 48,0%.

(2) Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, des droits de vote sont associés aux actions d'autocontrôle et d'autodétention pour le calcul du nombre total de droits de vote, mais ces actions sont dépourvues de droit de vote en Assemblée générale.

(3) Les statuts de Société Générale comprennent des seuils déclaratifs à intervalle de 0,5% à partir de 1,5%. Au cours du premier semestre 2019, hors OPCVM et activité de trading d'établissements financiers, aucun autre actionnaire n'a déclaré détenir plus de 1,5% du capital ou des droits de vote.

(4) Hors actions détenues dans le cadre des Activités de Marché.

Au 30 juin 2019, le nombre d'actions détenues dans le cadre du contrat de liquidité est nul.

Au cours du premier semestre 2019 et jusqu'au dépôt du présent Document d'enregistrement universel, il n'y pas eu déclaration de franchissement de seuils en application de l'article L 233-7 du code de commerce.

6.1.2 Communiqué de presse du 12 juin 2019 : Résultat de l'option pour le paiement du dividende en actions

L'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 21 mai 2019, a fixé le dividende au titre de l'exercice 2018 à 2,20 euros par action ordinaire, et a décidé d'offrir à chaque actionnaire la possibilité d'opter pour le paiement du dividende en actions. La période d'option s'est achevée le 7 juin 2019.

Les actionnaires détenant 50,2% des actions Société Générale ont opté pour le paiement du dividende en actions. En conséquence, 39 814 909 actions nouvelles seront émises, représentant 4,9% du capital de la Société Générale avant prise en compte de cette émission.

Ces actions nouvelles seront livrées et admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (« Euronext Paris ») à compter du 14 juin 2019.

Elles porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2019, seront de même catégorie et immédiatement assimilées aux actions de Société Générale déjà admises aux négociations sur Euronext Paris (Compartiment A - code ISIN FR 0000130809). A l'issue de cette opération, le capital de Société Générale sera composé de 847 732 648 actions de 1,25 euros de nominal.

Cette émission d'actions nouvelles aura un impact de 24 points de base sur le ratio de CET1 publié du Groupe. Le ratio CET1 au 31 mars 2019, pro-forma de cette émission d'actions nouvelles, ressort à 11,7%.

6.1.3 Communiqué de presse du 1^{er} août 2019¹ : Bilan du plan mondial d'actionnariat salarié 2019 & nouveau capital social

Société Générale annonce la réalisation de sa 28^{ème} augmentation de capital réservée aux salariés et retraités du Groupe.

Cette édition 2019 du Plan Mondial d'Actionnariat Salarié a eu lieu entre le 03 et le 17 juin 2019 avec un prix de souscription de 21,69€ par action, ce qui correspond au cours de référence décoté de 20%. Le Plan a été ouvert dans 47 pays.

Cette année, plus de 39 000 personnes ont souscrit au Plan. En France, plus de 41% des bénéficiaires ont participé à l'opération. A l'international, il s'agit de plus de 16%. Le taux de souscription global est stable à 31% pour un montant de souscription de 122,3 millions d'euros.

Cette opération aura un impact sur le ratio CET1 du Groupe de +3 points de base au troisième trimestre 2019.

Le capital social de Société Générale est ainsi porté à 1 066 714 367,50 euros divisé en 853 371 494 actions de 1,25 euro de nominal, suite au constat, le 1^{er} août 2019, de la réalisation de l'augmentation de capital réservée aux salariés.

6.2 Statuts

EXTRAIT DES STATUTS

(Mis à jour le 1^{er} août 2019)

4.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital est de 1 066 714 367,50 euros. Il est divisé en 853 371 494 actions ayant chacune une valeur nominale de 1,25 euro et entièrement libérées.

¹ Le document d'information relatif à cette opération est disponible sur le site internet www.societegenerale.com

6.3 Règlement intérieur du Conseil d'administration

REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION²

(Mis à jour le 31 juillet 2019)

Préambule :

Le Conseil d'administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et agit dans l'intérêt social. Chaque administrateur, quel que soit son mode de désignation, doit agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de la Société.

Société Générale applique le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF. Établissement de crédit, Société Générale est soumis aux dispositions du Code de commerce, du Code monétaire et financier et, plus généralement, aux textes réglementaires applicables au secteur bancaire.

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'administration et de préciser les droits et obligations de ses membres.

Le Conseil d'administration veille à ce que Société Générale dispose d'un dispositif de gouvernance solide comprenant notamment une organisation claire assurant un partage des responsabilités bien défini, transparent et cohérent, des procédures efficaces de détection, de gestion, de suivi et de déclaration des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, d'un dispositif adéquat de contrôle interne, des procédures administratives et comptables saines et des politiques et pratiques de rémunération permettant et favorisant une gestion saine et efficace des risques.

Article 1 : Attributions du Conseil d'administration

1.1 - Le Conseil d'administration délibère sur toute question relevant de ses attributions légales ou réglementaires et consacre un temps suffisant à l'accomplissement de ses missions.

1.2 - Le Conseil d'administration est, sans que l'énumération soit exhaustive, compétent dans les domaines suivants :

a) Orientations et opérations stratégiques

Le Conseil d'administration :

- approuve les orientations stratégiques du Groupe, veille à leur mise en œuvre et les revoit au moins une fois par an ; ces orientations intègrent les valeurs et le code de conduite du Groupe ainsi que les grands axes de la politique suivie en matière de responsabilité sociale et environnementale, de ressources humaines, de systèmes d'information et d'organisation ;
- approuve les projets d'opérations stratégiques, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques.

Cette procédure d'approbation préalable concerne les opérations :

- de croissance organique d'un montant unitaire supérieur à 250 M EUR et non déjà approuvées dans le cadre du budget annuel ou du plan stratégique ;
- de croissance externe d'un montant unitaire supérieur à 3% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ou supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe si ces opérations n'entrent pas dans les priorités de développement approuvées dans le plan stratégique ;
- de cession d'un montant unitaire supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- de partenariat comportant une soule d'un montant supérieur à 1,50% des fonds propres comptables consolidés du Groupe ;
- dégradant substantiellement le profil des risques du Groupe.

² Ce document ne fait pas partie des statuts de Société Générale.

Le Président apprécie au cas par cas l'opportunité d'une saisine du Conseil d'administration pour délibérer d'une opération n'entrant pas dans les cas susmentionnés.

Lors de chaque Conseil d'administration, il est fait un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil d'administration.

b) *Etats financiers et communication*

Le Conseil d'administration :

- veille à l'exactitude et la sincérité des comptes sociaux et consolidés et à la qualité de l'information transmise aux actionnaires et au marché ;
- approuve le rapport de gestion ;
- contrôle le processus de publication et de communication, la qualité et la fiabilité des informations destinées à être publiées et communiquées.

c) *Gestion des risques*

Le Conseil d'administration :

- approuve la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature et en contrôle la mise en place. A cette fin, il approuve et revoit régulièrement les stratégies et politiques régissant la prise, la gestion, le suivi et la réduction des risques auxquels la Société est ou pourrait être exposée, y compris les risques engendrés par l'environnement économique ; s'assure notamment de l'adéquation et de l'efficacité des dispositifs de gestion des risques, contrôle l'exposition au risque de ses activités et approuve les limites globales de risques ; s'assure de l'efficacité des mesures correctrices apportées en cas de défaillance.

d) *Gouvernance*

Le Conseil d'administration :

- nomme le Président, le Directeur général et, sur proposition de ce dernier, le ou les Directeurs généraux délégués ; il fixe les éventuelles limitations aux pouvoirs du Directeur général et du ou des Directeurs généraux délégués ;
- procède à l'examen du dispositif de gouvernance, évalue périodiquement son efficacité et s'assure que des mesures correctrices pour remédier aux éventuelles défaillances ont été prises ;
- s'assure notamment du respect de la réglementation bancaire en matière de contrôle interne ;
- détermine les orientations et contrôle la mise en œuvre par les Dirigeants effectifs³ des dispositifs de surveillance afin de garantir une gestion efficace et prudente de l'établissement, notamment la prévention des conflits d'intérêts ;
- délibère préalablement sur les modifications des structures de direction du Groupe et est informé des principales modifications de son organisation ;
- délibère au moins une fois par an, de son fonctionnement et de celui de ses Comités, de la compétence, des aptitudes et de la disponibilité de ses membres (cf. articles 2 et 3) ainsi que des conclusions de l'évaluation périodique qui en est faite ;
- examine une fois par an le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux ;
- le cas échéant, donne son accord préalable à la révocation du Directeur des risques, après avis du Comité des risques et du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise ;
- établit le Rapport sur le gouvernement d'entreprise présenté à l'assemblée des actionnaires.

e) *Rémunération et politique salariale*

Le Conseil d'administration :

³ Personnes désignées auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) en application de la réglementation bancaire. Pour Société Générale, il s'agit des Directeur général et Directeurs généraux délégués.

- répartit le montant global de la rémunération des administrateurs conformément à l'article 15 du présent règlement ;
- arrête les principes de la politique de rémunération applicables dans le Groupe, notamment en ce qui concerne les catégories de personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du Groupe et s'assure que les dispositifs de contrôle interne permettent de vérifier que ces principes sont conformes à la réglementation et aux normes professionnelles et sont en adéquation avec les objectifs de maîtrise des risques ;
- fixe la rémunération des dirigeants mandataires sociaux, notamment leur rémunération fixe et variable, y inclus les avantages en nature, les attributions d'actions de performance ou de tout instrument de rémunération, ainsi que les avantages postérieurs à l'emploi ;
- délibère une fois par an sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale entre hommes et femmes.

f) *Plan préventif de rétablissement*

Le Conseil d'administration :

- arrête le plan préventif de rétablissement qui est communiqué à la Banque Centrale Européenne et délibère sur tout plan similaire demandé par des autorités de contrôle étrangères.

Article 2 : Compétences/Aptitudes des membres du Conseil d'administration

2.1 - Les membres du Conseil d'administration disposent à tout moment de l'honorabilité, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et, collectivement, des connaissances, des compétences et de l'expérience nécessaires à la compréhension des activités de la Société, y compris les principaux risques auxquels elle est exposée.

2.2 - Chaque administrateur veille en permanence à améliorer sa connaissance de la Société et de son secteur d'activité.

Article 3 : Disponibilité des membres du Conseil d'administration

3.1 - Les membres du Conseil d'administration consacrent un temps suffisant à l'exercice de leurs fonctions.

Dans les conditions définies par la législation en vigueur, ils ne peuvent exercer, au sein de toute personne morale, qu'une fonction exécutive et deux fonctions non exécutives ou que quatre fonctions non exécutives. Pour l'application de cette règle, les fonctions exercées au sein d'un même groupe sont considérées comme une seule fonction. La Banque Centrale Européenne peut autoriser un membre du Conseil d'administration à exercer une fonction non exécutive supplémentaire.

3.2 - Tout administrateur ayant une fonction exécutive dans le Groupe doit recueillir l'avis du Conseil d'administration avant d'accepter un mandat social dans une société cotée ; l'administrateur doit respecter la procédure prévue à l'article 14 « Conflits d'intérêts ».

3.3 - L'administrateur informe le Président à bref délai de toute évolution du nombre de mandats exercés, y compris sa participation à un comité d'un Conseil, ainsi que de tout changement de responsabilité professionnelle.

Il s'engage à mettre son mandat à la disposition du Conseil d'administration en cas de changement significatif dans ses responsabilités professionnelles et mandats.

Il s'engage à démissionner de son mandat lorsqu'il ne s'estime plus en mesure de remplir sa fonction au sein du Conseil d'administration et des Comités dont il est membre.

3.4 - Les administrateurs, dans les conditions définies par les statuts, peuvent participer aux réunions du Conseil ou des Comités par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

3.5 - Le Document de référence rend compte de l'assiduité des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

3.6 - Les administrateurs assistent aux Assemblées générales des actionnaires.

Article 4 : Déontologie des membres du Conseil d'administration

4.1 - L'administrateur maintient en toutes circonstances son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action.

Il s'engage à ne pas rechercher ou accepter tout avantage susceptible de compromettre son indépendance.

4.2 - Chaque administrateur est tenu au respect des dispositions de la réglementation sur les abus de marché (règlement (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 et ses règlements délégué et d'exécution le complétant et définissant les normes techniques ; Code monétaire et financier ; Règlement général, position-recommandation et instruction de l'Autorité des Marchés Financiers) notamment celles relatives à la communication et à l'exploitation des informations privilégiées portant sur les actions Société Générale, les titres de créance et instruments dérivés ou d'autres instruments financiers liés à l'action Société Générale (ci-après, Instruments financiers). Il est également tenu au respect de ces mêmes règles pour les Instruments financiers de ses filiales ou de participations cotées ou de sociétés sur lesquelles il disposerait d'informations privilégiées reçues du fait de sa participation au Conseil d'administration de Société Générale.

4.3 - Les administrateurs s'abstiennent d'intervenir sur le marché des Instruments financiers Société Générale pendant les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels de Société Générale ainsi que le jour de ladite publication.

Ils s'abstiennent d'effectuer des opérations spéculatives ou à effet de levier sur les Instruments financiers Société Générale ou ceux d'une société cotée contrôlée directement ou indirectement par Société Générale au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce.

Ils portent à la connaissance du Secrétaire du Conseil d'administration toute difficulté d'application qu'ils pourraient rencontrer.

4.4 - Conformément à la réglementation en vigueur, les administrateurs et les personnes qui leur sont étroitement liées doivent déclarer à l'Autorité des Marchés Financiers les transactions effectuées sur les Instruments financiers Société Générale.

Une copie de cette déclaration doit également être adressée au Secrétaire du Conseil d'administration.

4.5 - Les administrateurs doivent mettre au nominatif les actions Société Générale qu'ils détiennent au titre de l'obligation prévue à l'article 16 du présent règlement.

Article 5 : Le Président du Conseil d'administration

5.1 - Le Président convoque et préside les réunions du Conseil d'administration. Il en fixe le calendrier et l'ordre du jour. Il en organise et dirige les travaux et en rend compte à l'Assemblée générale. Il préside les Assemblées générales des actionnaires.

5.2 - Le Président veille au bon fonctionnement des organes de la Société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance, notamment en ce qui concerne les Comités créés au sein du Conseil d'administration auxquels il peut assister sans voix délibérative. Il peut soumettre pour avis des questions à l'examen de ces Comités.

5.3 - Il reçoit toute information utile à ses missions. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur général et, le cas échéant, les Directeurs généraux délégués, des événements significatifs relatifs à la vie du Groupe. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil d'administration. Il peut, à cette même fin, entendre les Commissaires aux comptes et, après en avoir informé le Directeur général, tout cadre de Direction du Groupe.

5.4 - Il s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille à leur bonne information.

5.5 - Il s'exprime seul au nom du Conseil d'administration, sauf circonstances exceptionnelles ou mandat particulier donné à un autre administrateur.

5.6 - Il consacre ses meilleurs efforts à promouvoir en toute circonstance les valeurs et l'image de la Société. En concertation avec la Direction générale, il peut représenter le Groupe dans ses relations de haut niveau, notamment les grands clients, les régulateurs, les grands actionnaires et les pouvoirs publics, tant au niveau national qu'international.

5.7 - Il dispose des moyens matériels nécessaires à l'accomplissement de ses missions.

5.8 - Le Président n'exerce aucune responsabilité exécutive, celle-ci étant assurée par la Direction générale qui propose et applique la stratégie de l'entreprise, dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil d'administration.

Article 6 : Réunions du Conseil d'administration

6.1 - Le Conseil d'administration tient au moins huit réunions par an.

6.2 - Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du Conseil d'administration par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur

participation effective. A cette fin, les moyens retenus transmettent au moins la voix des participants et satisfont à des caractéristiques techniques permettant la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Cette disposition n'est pas applicable lorsque le Conseil d'administration est réuni pour procéder aux opérations d'établissement et d'arrêté des comptes sociaux et consolidés annuels et du Rapport de gestion.

6.3 - Les convocations, qui peuvent être transmises par le Secrétaire du Conseil d'administration, sont faites par lettre, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen, y compris verbalement.

6.4 - Sur décision du Président, les Directeurs généraux délégués ou d'autres cadres de Direction du Groupe ou, le cas échéant, des personnes extérieures dont la présence est utile aux délibérations peuvent assister à tout ou partie des séances du Conseil d'administration.

Article 7 : Information du Conseil d'administration

7.1 - Chaque administrateur reçoit du Président ou du Directeur général tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; il est doté d'un équipement informatique lui permettant d'y accéder aisément.

7.2 - Le Conseil d'administration est informé par les dirigeants effectifs de l'ensemble des risques significatifs, des politiques de gestion des risques et des modifications apportées à celles-ci.

7.3 - Si nécessaire, en cas d'évolution des risques affectant ou susceptible d'affecter la Société, le Directeur des risques peut en rendre directement compte au Conseil d'administration.

7.4 - Les réunions du Conseil d'administration et des Comités sont précédées de la mise en ligne ou la mise à disposition en temps utile d'un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse particulière et une réflexion préalable, chaque fois que le respect de la confidentialité l'autorise.

Les administrateurs reçoivent en outre, entre les réunions, toutes informations utiles, y compris critiques, sur les événements ou opérations significatifs pour la Société. Ils reçoivent notamment les communiqués de presse diffusés par la Société.

Article 8 : Formation des administrateurs

8.1 - La Société consacre les ressources humaines et financières nécessaires à la formation des administrateurs et, en particulier, des administrateurs représentant les salariés.

8.2 - Des formations aux spécificités de l'activité bancaire sont organisées chaque année.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

8.3 - Ces formations sont organisées par la Société et sont à la charge de celle-ci.

Article 9 : Les Comités du Conseil d'administration

9.1 - Les délibérations du Conseil d'administration sont préparées, dans certains domaines, par des Comités spécialisés composés d'administrateurs nommés par le Conseil d'administration, qui instruisent les affaires entrant dans leurs attributions et soumettent au Conseil d'administration leurs avis et propositions.

9.2 - Ces Comités sont composés de membres du Conseil d'administration qui n'exercent pas de fonctions de direction au sein de la Société et qui disposent de connaissances adaptées à l'exercice des missions du Comité auquel ils participent.

Ces Comités peuvent décider, en tant que de besoin, d'associer d'autres administrateurs sans voix délibérative à leurs réunions.

9.3 - Ils disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions et agissent sous la responsabilité du Conseil d'administration.

9.4 - Ils peuvent, dans l'exercice de leurs attributions respectives, solliciter la communication de toute information pertinente, entendre le Directeur général, les Directeurs généraux délégués ainsi que les cadres de Direction du Groupe et, après en avoir informé le Président, demander la réalisation d'études techniques externes, aux frais de la Société. Ils rendent compte des informations obtenues et des avis recueillis.

9.5 - Les Comités permanents sont au nombre de quatre :

- le Comité d'audit et de contrôle interne ;
- le Comité des risques ;
- le Comité des rémunérations ;
- le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

9.6 - Sur décision des Présidents des Comités concernés, des réunions communes entre les Comités peuvent être organisées sur des thèmes d'intérêt commun. Ces réunions sont co-présidées par les Présidents des Comités.

9.7 - Le Conseil d'administration peut créer un ou plusieurs Comités "ad hoc".

9.8 - Le Comité des risques, le Comité des rémunérations et le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise peuvent exercer leurs missions pour des sociétés du Groupe sur une base consolidée ou sous-consolidée.

9.9 - La Présidence de chaque Comité est assurée par un Président nommé par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Le Secrétariat de chaque Comité est assuré par une personne désignée par le Secrétaire du Conseil.

9.10 - Le Président de chaque Comité rend compte au Conseil d'administration des travaux du Comité. Un compte-rendu écrit des travaux des Comités est régulièrement diffusé au Conseil d'administration.

Chaque Comité présente au Conseil d'administration son programme de travail annuel.

9.11 - Chaque Comité donne un avis au Conseil d'administration sur la partie du Document de référence traitant des questions relevant de son champ d'activité et fait un rapport annuel d'activité, soumis à l'approbation du Conseil d'administration, destiné à être inséré dans le Document de référence.

Article 10 : Le Comité d'audit et de contrôle interne

10.1 - Le Comité d'audit et de contrôle interne a pour mission d'assurer le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières ainsi que le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

10.2 - Il est notamment chargé :

- a) d'assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière, notamment d'examiner la qualité et la fiabilité des dispositifs en place, de faire toute proposition en vue de leur amélioration et de s'assurer que les actions correctrices ont été mises en place en cas de dysfonctionnement dans le processus ; le cas échéant, il formule des recommandations pour en garantir l'intégrité ;
- b) d'analyser les projets de comptes qui doivent être soumis au Conseil d'administration, en vue notamment de vérifier la clarté des informations fournies et de porter une appréciation sur la pertinence et la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes sociaux et consolidés ;
- c) de conduire la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et d'émettre une recommandation au Conseil d'administration, élaborée conformément aux dispositions de l'article 16 du règlement (UE) n° 537/2014 du 16 avril 2014, sur leur désignation ou leur renouvellement, ainsi que sur leur rémunération ;
- d) de s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur ;
- e) d'approuver, en application de l'article L. 823-19 du Code de commerce et de la politique arrêtée par le Conseil d'administration, la fourniture des services autres que la certification des comptes visés à l'article L. 822-11-2 dudit Code après avoir analysé les risques pesant sur l'indépendance du Commissaire aux comptes et les mesures de sauvegarde appliquées par celui-ci ;
- f) d'examiner le programme de travail des Commissaires aux comptes, et plus généralement d'assurer le suivi du contrôle des comptes par les Commissaires aux comptes conformément à la réglementation en vigueur ;
- g) d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, de gestion des risques et de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. A cette fin, le Comité, notamment :

- examine le tableau de bord trimestriel du contrôle permanent du Groupe ;
- procède à des revues du contrôle interne et du contrôle de la maîtrise des risques des pôles, des directions et des principales filiales ;
- examine le programme de contrôle périodique du Groupe et donne son avis sur l'organisation et le fonctionnement des services de contrôle interne ;
- examine les lettres de suite adressées par les superviseurs bancaires ou de marché et émet un avis sur les projets de réponse à ces lettres ;

h) d'examiner les rapports établis pour se conformer à la réglementation en matière de contrôle interne.

10.3 - Il rend compte régulièrement au Conseil d'administration de l'exercice de ses missions, notamment des résultats de la mission de certification des comptes, de la manière dont cette mission a contribué à l'intégrité de l'information financière et du rôle qu'il a joué dans ce processus. Il l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

10.4 - Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité d'audit et de contrôle interne, sauf décision contraire du Comité. Ils peuvent également être consultés en dehors des réunions.

10.5 - Le Comité d'audit et de contrôle interne ou son Président entendent également les Directeurs en charge des fonctions de contrôle interne (risque, conformité, audit interne) ainsi que le Directeur financier et, en tant que de besoin, les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

10.6 - Le Comité d'audit et de contrôle interne est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration, qui présentent des compétences appropriées en matière financière, comptable, ou de contrôle légal des comptes. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Article 11 : Le Comité des risques

11.1 - Le Comité des risques conseille le Conseil d'administration sur la stratégie globale et l'appétence en matière de risques de toute nature, tant actuels que futurs, et l'assiste lorsque celui-ci contrôle la mise en œuvre de cette stratégie.

11.2 - Il est notamment chargé :

- a) de préparer les débats du Conseil d'administration sur les documents relatifs à l'appétence pour le risque ;
- b) d'examiner les procédures de contrôle des risques et est consulté pour la fixation des limites globales de risques ;
- c) de procéder à un examen régulier des stratégies, politiques, procédures et systèmes permettant de détecter, gérer et suivre le risque de liquidité et de communiquer ses conclusions au Conseil d'administration ;
- d) d'émettre une opinion sur la politique de provisionnement globale du Groupe ainsi que sur les provisions spécifiques de montants significatifs ;
- e) d'examiner les rapports établis pour se conformer à la réglementation bancaire sur les risques ;
- f) d'examiner la politique de maîtrise des risques et de suivi des engagements hors bilan, au vu notamment de notes préparées à cet effet par la Direction financière, la Direction des Risques et les Commissaires aux comptes ;
- g) d'examiner, dans le cadre de sa mission, si les prix des produits et services mentionnés aux livres II et III du Code monétaire et financier proposés aux clients sont compatibles avec la stratégie en matière de risques de la Société. Lorsque ces prix ne reflètent pas correctement les risques, il en informe le Conseil d'administration et donne son avis sur le plan d'action pour y remédier ;
- h) sans préjudice des missions du Comité des rémunérations, d'examiner si les incitations prévues par la politique et les pratiques de rémunération sont compatibles avec la situation de la Société au regard des risques auxquels elle est exposée, de son capital, de sa liquidité ainsi que de la probabilité et de l'échelonnement dans le temps des bénéfices attendus ;
- i) d'examiner les risques afférents à la mise en œuvre par le Groupe des orientations en matière de responsabilité sociale et environnementale et les indicateurs relatifs à la Conduite dans le cadre du programme « Culture et Conduite » ;
- j) d'examiner la gestion du risque d'entreprise (*enterprise risk management*) lié aux opérations de la Société aux Etats-Unis conformément aux exigences des règles de la Réserve fédérale américaine relatives aux normes prudentielles renforcées (« *US Federal Reserve's Enhanced Prudential Standards Rules* ») et aux lignes directrices émises par les superviseurs (« *supervisory* »)

guidelines »). Lorsqu'il agit en tant que *US Risk Committee*, le Comité des Risques fonctionne selon une charte dédiée qui fait partie intégrante du présent article et le complète. Le Président du Comité des Risques fait rapport des travaux arrêtés par l'*US Risk Committee* au Conseil d'administration qui les valide.

11.3 - Il dispose de toute information sur la situation de la Société en matière de risques. Il peut recourir aux services du Directeur des risques ou à des experts extérieurs.

11.4 - Les Commissaires aux comptes sont invités aux réunions du Comité des risques, sauf décision contraire du Comité. Ils peuvent également être consultés en dehors des réunions.

Le Comité des risques ou son Président entendent les Directeurs en charge des fonctions de contrôle interne (risque, conformité, audit interne) ainsi que le Directeur financier et, en tant que de besoin, les cadres responsables de l'établissement des comptes, du contrôle interne, du contrôle des risques, du contrôle de conformité et du contrôle périodique.

11.5 - Le Comité des risques est composé de trois administrateurs au moins nommés par le Conseil d'administration qui disposent de connaissances, de compétences et d'une expertise en matière de risques. Deux-tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

Article 12 : Le Comité des rémunérations

12.1 - Le Comité des rémunérations prépare les décisions que le Conseil d'administration arrête concernant les rémunérations, notamment celles relatives à la rémunération des dirigeants mandataires sociaux ainsi que celles qui ont une incidence sur le risque et la gestion des risques dans la Société.

12.2 - Il procède à un examen annuel :

- a) des principes de la politique de rémunération de l'entreprise ;
- b) des rémunérations, indemnités et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux de l'entreprise ainsi que des dirigeants effectifs s'ils sont différents ;
- c) de la politique de rémunération des salariés régulés au sens de la réglementation bancaire.

12.3 - Il contrôle la rémunération du Directeur des risques et du Responsable de la conformité.

12.4 - Il reçoit toute information nécessaire à sa mission et notamment le rapport annuel transmis à la Banque Centrale Européenne.

12.5 - Il peut être assisté par les services de contrôle interne ou des experts extérieurs.

12.6 - Plus particulièrement, le Comité :

- a) propose au Conseil d'administration, dans le respect de la réglementation applicable aux établissements de crédit, des principes énumérés par le Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise et des normes professionnelles, les principes de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, et notamment les critères de détermination, la structure et le montant de cette rémunération y compris les indemnités et avantages en nature, de prévoyance ou de retraite et les rémunérations de toute nature perçues de l'ensemble des sociétés du Groupe ; il veille à leur application ;
- b) prépare l'évaluation annuelle de la performance des dirigeants mandataires sociaux exécutifs ;
- c) propose au Conseil d'administration la politique d'attribution d'actions de performance ;
- d) prépare les décisions du Conseil d'administration relatives à l'épargne salariale.

12.7 - Il est composé de trois administrateurs au moins et comprend un administrateur élu par les salariés. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF⁴. Sa composition lui permet d'exercer un jugement compétent et indépendant sur les politiques et les pratiques de rémunération au regard de la gestion des risques, des fonds propres et des liquidités de la Société.

⁴ Pour le calcul du taux d'indépendants au sein des comités, le Code AFEP-MEDEF ne prend pas en compte les salariés.

Article 13 : Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise

13.1 - Le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise :

- a) est chargé de faire des propositions au Conseil d'administration pour la nomination des administrateurs et des membres des Comités ainsi que pour la succession des mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, après avoir diligemment étudié les études utiles. A cet effet, il prépare les critères de sélection qui seront soumis au Conseil, propose au Conseil d'administration un objectif à atteindre en ce qui concerne la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil d'administration et élabore une politique ayant pour objet d'atteindre cet objectif⁵ ;
- b) examine périodiquement la structure, la taille, la composition et l'efficacité des travaux du Conseil d'administration et soumet au Conseil d'administration toutes recommandations utiles à la réalisation de l'évaluation annuelle du Conseil et de ses membres ;
- c) examine périodiquement les politiques du Conseil d'administration en matière de sélection et de nomination des Dirigeants effectifs, des Directeurs généraux délégués et des Responsables des fonctions risque, conformité, audit et finance ; il formule des recommandations en la matière ;
- d) est informé préalablement à la nomination des Responsables des fonctions risque, conformité, audit et finance. Il est également informé de la nomination des Responsables de Business Unit ou de Service Unit. Il a communication du plan de succession des mêmes dirigeants ;
- e) prépare l'examen par le Conseil d'administration des questions relatives au gouvernement d'entreprise ainsi que les travaux du Conseil d'administration sur les sujets relatifs à la Culture d'entreprise. Il propose au Conseil d'administration la présentation du Conseil d'administration dans le Document de référence et notamment la liste des administrateurs indépendants.

13.2 - Il est composé de trois administrateurs au moins. Deux tiers au moins des membres du Comité sont indépendants au sens du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise. Le Directeur général est associé, en tant que de besoin, aux travaux du Comité.

Article 14 : Conflits d'intérêts

14.1 - L'administrateur informe le Secrétaire du Conseil d'administration de tout conflit d'intérêts, y compris potentiel, dans lequel il pourrait directement ou indirectement être impliqué. Il s'abstient de participer aux débats et à la prise de décision sur les sujets concernés.

14.2 - Le Président est en charge de gérer les situations de conflits d'intérêts des membres du Conseil d'administration. En tant que de besoin, il en saisit le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise. S'agissant des conflits qui le concerneraient personnellement, il saisit le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise.

Si nécessaire, le Président peut inviter un administrateur en situation de conflits d'intérêts à ne pas assister à la délibération.

14.3 - L'administrateur informe le Président et le Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise de son intention d'accepter un nouveau mandat, y compris sa participation à un comité, dans une société cotée n'appartenant pas à un groupe dont il est dirigeant, afin de permettre au Conseil d'administration, sur proposition du Comité, de décider, le cas échéant, qu'une telle nomination serait incompatible avec le mandat d'administrateur de Société Générale.

14.4 - L'administrateur informe le Président du Conseil d'administration de toute condamnation pour fraude, de toute incrimination et/ou sanction publique, et de toute interdiction de gérer ou d'administrer qui aurait été prononcée à son encontre, ainsi que de toute faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle il aurait été associé.

14.5 - Chaque administrateur établit une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non des situations visées aux 14.1 et 14.3 : (i) au moment de son entrée en fonction, (ii) chaque année en réponse à une demande faite par le Secrétaire du Conseil d'administration à l'occasion de la préparation du Document de référence, (iii) à tout moment si le Secrétaire du Conseil d'administration le lui demande, et (iv) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en toute ou partie inexacte la précédente déclaration établie par celui-ci.

Article 15 : Rémunération des administrateurs

⁵ L'objectif et la politique des établissements de crédit, ainsi que les modalités de mise en œuvre, sont rendus publics conformément au c) du paragraphe 2 de l'article 435 du règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013.

15.1 - Le montant global de la rémunération des administrateurs est fixé par l'Assemblée générale. Le Conseil d'administration peut décider de l'utiliser partiellement. Il peut décider d'allouer une enveloppe pour des missions particulières ou des surcroûts temporaires d'activité pour certains membres du Conseil d'administration ou des Comités.

15.2 - Le Président et le Directeur général, lorsqu'il est également administrateur, ne perçoivent pas cette rémunération.

15.3 - A compter du 1^{er} mai 2018, le montant de la rémunération attribuée est diminué d'une somme égale à 200 000 euros à répartir entre les membres du Comité des risques et les membres du Comité d'audit et de contrôle interne réunis sous la forme du Comité des risques pour les activités américaines. Ce montant est réparti à parts égales sous réserve du Président du Comité des risques qui a deux parts.

Le solde est ensuite diminué d'un forfait de 130 000 euros répartis entre le Président du Comité d'audit et de contrôle interne et le Président du Comité des risques.

15.4 - Le solde est divisé en 50% fixe, 50% variable. Le nombre de parts fixes par administrateur est de 6. Des parts fixes supplémentaires sont attribuées :

- Président du Comité d'audit et de contrôle interne ou du Comité des risques : 4 parts ;
- Président du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise ou des rémunérations : 3 parts ;
- Membre du Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise ou des rémunérations : 0,5 part ;
- Membre du Comité d'audit et de contrôle interne ou du Comité des risques : 1 part.

Les parts fixes supplémentaires peuvent être réduites au prorata de l'assiduité réelle dès lors que l'assiduité sur l'année est inférieure à 80%.

15.5 - La partie variable de la rémunération est répartie en fin d'année, en proportion du nombre de séances ou de réunions de travail du Conseil d'administration et de chacun des Comités auxquelles chaque administrateur aura participé.

Article 16 : Actions possédées à titre personnel

16.1 - Chaque administrateur nommé par l'Assemblée générale (qu'il soit en nom ou représentant permanent d'une personne morale) doit détenir l'équivalent d'au moins 1 000 actions. Chaque administrateur dispose d'un délai de 6 mois pour détenir les 600 actions prévues par les statuts et d'un délai complémentaire de 6 mois pour porter sa détention à 1 000 actions.

16.2 - Chaque administrateur s'interdit de recourir à des opérations de couverture de cours sur ces actions.

Article 17 : Remboursement de frais

17.1 - Les frais de déplacement, d'hébergement, de restauration et de mission des administrateurs, afférents aux réunions du Conseil d'administration, des Comités du Conseil d'administration, de l'Assemblée générale des actionnaires ou de toute autre réunion en relation avec les travaux du Conseil d'administration ou des Comités sont pris en charge ou font l'objet d'un remboursement par Société Générale, sur présentation des justificatifs.

Au moins une fois par an, le Comité des nominations et du gouvernement d'entreprise en prend connaissance et, en tant que de besoin, formule des propositions ou recommandations.

17.2 - Pour le Président, la Société prend en outre en charge les frais nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

17.3 - Le Secrétaire du Conseil d'administration reçoit et contrôle les pièces justificatives afférentes et veille à la prise en charge ou au remboursement des sommes dues.

Article 18 : Secret

18.1 - Chaque administrateur est tenu par un strict secret professionnel pour les informations confidentielles qu'il reçoit, les débats auxquels il participe, les décisions prises tant que celles-ci ne sont pas rendues publiques ainsi que pour le sens des opinions exprimées par chacun.

18.2 - Il s'astreint à un devoir de vigilance et d'alerte.

CHARTE DE L'US RISK COMMITTEE
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Title:

Charter of the U.S. Risk Committee of the Société Générale Board of Directors (the “**Charter**”)

Mandate:

The U.S. Risk Committee (“**Committee**” or the “**USRC**”) of the Société Générale (“**SG**” or “**SG Group**”) Board of Directors (“**Board**”) is formed in accordance with the requirements of the Enhanced Prudential Standards for Bank Holding Companies and Foreign Banking Organizations (“**EPS Rules**”) as promulgated by the Board of Governors of the Federal Reserve System.¹ The Committee’s mandate is to (a) review all kinds of risks, both current and future, relating to, booked in or arising from SG’s business, activities, affairs and operations in the United States, including SG’s subsidiaries, branches, agencies and representative offices in the United States (collectively, “**SGUS**”), (b) advise the Board on the overall strategy and the appetite regarding such risks, and (c) assist the Board when it controls the implementation of this strategy; and (d) oversee the adequacy and effectiveness of the SGUS Internal Audit function.

For avoidance of doubt, it is the responsibility of SG and SGUS senior management to identify and assess SGUS’ exposure to risk and escalate those risks, and planned mitigants, to the Committee. Although the Committee is responsible for overseeing the SGUS enterprise risk management function and challenging management on SGUS risk issues, it is not the sole body responsible for ensuring that SGUS’ risk management function is carried out efficiently and effectively.

Charter:

This Charter forms part of and supplements Section 11.2(j) of the Internal Rules of the SG Board of Directors, as amended from time to time (the “**Internal Rules**”), which forms the USRC. Any topic not covered herein shall be governed by the Internal Rules.

Membership:

The Committee is composed of the members of the SG Board’s Risk Committee (*Comité des Risques*), the Chair of the Board’s Audit and Internal Control Committee (*Comité d’Audit et de Contrôle Interne*), and the other members of the *Comité d’Audit et de Contrôle Interne* unless the Board has provided an exception to one or more of such members. The Committee is chaired by the Chair of the *Comité des Risques*. If the Committee Chair cannot be present at a meeting, he or she shall delegate the role to the Chair of the *Comité d’Audit et de Contrôle Interne*.

The Committee shall meet the requirements for independent membership set out in the Internal Rules and shall at all times include at least one member who meets the independence requirements set forth in the EPS Rules.

Quorum and Committee Decisions:

The presence of at least a majority of the members of the Committee shall constitute a quorum. If a quorum is present, the Committee may act through the vote of a majority of the directors who are in attendance. Committee members may attend meetings in person, or by video conference or by telephone. Committee decisions may be taken absent a meeting by unanimous written consent.

¹ 79 Fed. Reg. 17, 240 (Mar. 27, 2014), codified at 12 C.F.R. Part 252.

Agenda and Committee Materials:

The Committee shall approve an annual agenda submitted to it by the SGUS Chief Executive Officer after consultation with the SGUS Chief Risk Officer and SGUS General Counsel. The agenda for each meeting is based off the approved annual agenda, with additions and modifications as relevant issues within the USRC's mandate arise each year, which is proposed for Committee approval by the SGUS Chief Executive Officer. Materials for each meeting of the Committee are typically circulated to Committee members no less than five business days prior to meetings.

Meeting Frequency:

The Committee may meet as often as it determines is appropriate to carry out its responsibilities under this Charter, provided that the Committee shall meet at least once per quarter. Special meetings of the Committee may be held from time to time.

Meeting Minutes:

The SGUS General Counsel (or his or her designee) shall be the Secretary of the Committee and shall document the meetings. Minutes shall be circulated to the Committee members prior to the next meeting of the Committee and shall be approved at such subsequent meeting of the Committee. The official records of Committee meetings shall be maintained by the Secretary to the Board.

Roles and Responsibilities:

The mandate of the Committee, including its function of challenging management, is set forth above. The Committee's specific roles and responsibilities in fulfillment of this mandate include the following:

- Regularly receiving updates from the heads of the internal control functions (risk, compliance, internal audit) as well as the Chief Financial Officer and, as necessary, other SGUS Managers;
- At least annually, reviewing and approving the SGUS enterprise risk management framework including, but not limited to, the elements of the framework relating to liquidity risk management, and any material revisions thereto;
- At least annually, reviewing and approving the SGUS Risk Appetite Statement, and any material revisions thereto, and reviewing any other relevant overarching policies establishing the SGUS risk management governance and risk control infrastructure as well as the processes and systems for implementing, monitoring and reporting compliance with such policies;
- On a quarterly basis, reviewing a quarterly report from the U.S. Chief Risk Officer on risks affecting SGUS, which risks include, but are not limited to, liquidity risk. For avoidance of doubt, no member of the SG management has the right to demand changes to or veto the contents of the quarterly risk report;
- At least annually, reviewing and approving the SGUS Liquidity Risk Policy, and any material revisions thereto;
- At least quarterly, and more frequently if needed, conducting *in camera* meetings with the SGUS Chief Risk Officer with no other SG Group or SGUS personnel present. In addition, the SGUS Chief Risk Officer shall have unfettered access to the USRC should he or she need to report an issue, finding, conclusion, recommendation or analysis to the Committee;
- At least annually, reviewing and approving the acceptable level of liquidity risk that SG may assume in connection with the operating strategies for its combined U.S. operations (liquidity

risk tolerance), taking into account the capital structure, risk profile, complexity, activities, size and SG's enterprise-wide liquidity risk tolerance of such operations;

- At least semi-annually, reviewing information sufficient to determine whether SG's combined U.S. operations are operating in accordance with its established liquidity risk tolerance and to ensure that such liquidity risk tolerance is consistent with SG's enterprise-wide liquidity risk tolerance;
- At least annually, reviewing SGUS significant business lines and products to determine whether each creates or has created any unanticipated liquidity risk and whether the liquidity risk of each is within the established liquidity risk tolerance;
- At least annually, reviewing and approving the SGUS contingency funding plan and any material revisions thereto;
- At least annually, reviewing the SGUS business plans, results and strategy;
- On a regular basis, reviewing progress on all SGUS remediation projects arising from prudential supervisory issues;
- At least quarterly, reviewing information about the SGUS corporate compliance framework, including metrics, updates and challenges;
- At least annually, reviewing and approving the SGUS Compliance Risk Management Program Framework and any material revisions thereto;
- Serving as the ultimate oversight body over SGUS' compliance with U.S. anti-money laundering laws, including the Bank Secrecy Act, Office of Foreign Assets Control regulations, and applicable know-your-customer requirements and, at least annually, reviewing the SGUS framework for compliance with such regulations and requirements;
- Annually, reviewing and approving the SGUS Internal Audit function ("**SGIAA**") proposed annual audit plan, SGIAA charter and key performance indicators;
- On a regular basis, reviewing reports from SGIAA relating to: the conclusions of the audit work, including the adequacy of key SGUS risk management processes, areas of higher risk, the status of issues and recommendations, root-cause analysis, and information on significant industry and institution thematic trends.
- On a regular basis, receiving a presentation from the SGIAA Chief Audit Executive provided outside of the presence of SGUS senior management (other than the SGUS Chief Executive Officer and the SGUS General Counsel) relating to: the completion status of the annual audit plan, including any significant changes made to such plan; updates on ongoing SGIAA remediation plans, if any; and the results of SGIAA key performance indicators and internal and external quality assurance reviews;
- As and when requested by SGIAA, conducting *in camera* meetings with the SGIAA Chief Audit Executive. In addition, the SGIAA Chief Audit Executive shall have unfettered access to the USRC should he or she need to report an issue, finding, conclusion, recommendation or analysis to the Committee;
- At least annually: reviewing SGIAA's annual Independent and Objectivity Assertion Presentation and SGIAA's annual skills assessment; assessing the ability of SGIAA to operate independently and objectively; and raising any concerns regarding SGIAA to the Group Head of Inspection and Audit and the SGUS CEO; and
- At least annually, receiving information and training on a range of topics affecting SGUS. Such topics will change from time to time but will typically include anti-bribery and corruption, liquidity risk, human resources, culture & conduct, information technology risk management; cybersecurity, regulatory developments and litigation and enforcement developments.

Additional details on the periodicity of all the foregoing topics are set forth in the annual agenda of the Committee.

For avoidance of doubt, all SGIAA presentations referenced herein shall be made to the Committee and the SGIAA Chief Audit Executive interactions described herein shall be with the Committee. The Group

Audit function shall continue to report to the *Comité d'Audit et de Contrôle Interne* and may in its discretion include information in its reports about any matters relating to SGUS or SGIAA and its work.

Annex A contains a list of all documents scheduled for approval by the Committee on an annual basis. Other items may also be presented to the Committee for approval as needed.

Amendments to this Charter:

Amendments to this Charter shall be approved by the Committee and the SG Board after prior examination by the Nomination and Corporate Governance Committee of the Board.

Use of Advisors:

The Committee may request select, retain and terminate special risk management, legal, financial, accounting, audit or other professional advisors to assist the Committee in performing its responsibilities under this Charter at the corporation's expense, after informing the Chairman of the Board of Directors or the Board of Directors itself, and subject to reporting back to the Board thereon. Such retention shall be coordinated by the Committee Chair with the assistance of the Secretary to the Board.

Annex A: List of Items Approved by the Committee Annually

SGUS Risk Appetite Statement

SGUS Liquidity Risk Tolerance

SGUS Enterprise Risk Management Framework

SGUS Contingency Funding Plan

SGUS Liquidity Risk Policy

Annual U.S. Risk Committee Agenda

Proposed USRC training program (included in the Annual U.S. Risk Committee Agenda)

SGUS Compliance Risk Management Program Framework

SGIAA Charter

SGIAA Key Performance Indicators

SGIAA Annual Audit Plan

6.4 Liste des informations réglementées publiées au cours des 6 derniers mois

COMMUNIQUÉS DE PRESSE PUBLIÉS AU TITRE DE L'INFORMATION PERMANENTE

- 01.08.2019 – Bilan du plan mondial d'actionnariat salarié 2019 et nouveau capital social
- 12.06.2019 – Résultat de l'option pour le paiement du dividende en actions
- 21.05.2019 – Assemblée générale annuelle et Conseil d'administration du 21 mai 2019
- 14.02.2019 – Communication des exigences prudentielles de capital applicables au 1^{er} mars 2019

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET ACTUALISATIONS – RAPPORT FINANCIER ANNUEL

- 06.05.2019 - Première actualisation du Document de référence 2019 déposée le 6 mai 2019
- 06.05.2019 - Mise à disposition de la première actualisation du Document de référence 2019 déposée le 6 mai 2019
- 11.03.2019 - Document de référence 2019
- 11.03.2019 - Mise à disposition du Document de référence 2019
- 11.03.2019 - Mise à disposition du rapport financier annuel

INFORMATION FINANCIÈRE TRIMESTRIELLE

- 01.08.2019 – Résultats du 2^{ème} trimestre 2019
- 03.05.2019 - Résultats du 1^{er} trimestre 2019
- 07.02.2019 - Résultats de l'année 2018 et du 4^{ème} trimestre

DÉCLARATIONS MENSUELLES DU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D' ACTIONS

- 7 formulaires de déclaration

DESCRIPTIFS DES PROGRAMMES DE RACHAT D' ACTIONS ET BILANS DU CONTRAT DE LIQUIDITÉ

- 01.08.2019 – Mise à jour du contrat de liquidité
- 03.07.2019 - Bilan semestriel du contrat de liquidité
- 16.05.2019 - Descriptif du programme de rachat d'actions

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

- 11.03.2019 – Mise à disposition du rapport sur le gouvernement d'entreprise

COMMUNIQUÉS DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES AUX ASSEMBLÉES D' ACTIONNAIRES

- 17.04.2019 – Mise à disposition ou consultation des informations relatives à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires du 21 mai 2019

COMMUNIQUÉS RELATIFS AUX MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION DE PROSPECTUS

- 21.05.2019 – Plan mondial d'actionnariat salarié 2019

7. RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

7.1 Responsable du Document d'enregistrement universel

M. Frédéric OUDÉA

Directeur général de Société Générale

7.2 Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes semestriels consolidés résumés pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (constitué par les sections du présent Document d'enregistrement universel listées dans la table de concordance à la section 8.2) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Paris, le 5 août 2019

M. Frédéric OUDÉA

Directeur général de Société Générale

7.3 Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nom : Société Ernst & Young et Autres
représentée par M. Micha Missakian

Adresse : 1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie – Paris-La Défense

Date de nomination : 22 mai 2012

Date de renouvellement : 23 mai 2018

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Nom : Société Deloitte & Associés
représentée par M. Jean-Marc Mickeler

Adresse : 6, place de la Pyramide
92908 Paris-La Défense Cedex

Date de 1^{ère} nomination : 18 avril 2003

Date du dernier renouvellement : 23 mai 2018

Durée du mandat en cours : 6 exercices

Expiration de ce mandat : à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Les sociétés Ernst & Young et Autres et Deloitte & Associés sont enregistrées comme Commissaires aux comptes auprès de la Compagnie régionale des Commissaires aux comptes de Versailles.

8. TABLES DE CONCORDANCE

8.1 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par l'annexe 1 (sur renvoi de l'annexe 2) du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 complétant le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil et abrogeant le Règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, et renvoie aux pages du présent Document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel
1. PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITE COMPETENTE	
1.1 Nom et fonction des personnes responsables	171
1.2 Déclaration des personnes responsables	171
1.3 Déclaration ou rapport attribué à une personne intervenant en qualité d'expert	NA
1.4 Informations provenant de tierces parties	NA
1.5 Déclaration de l'émetteur	1
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	
2.1 Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes	3 ; 172
2.2 Démission, révocation ou non-renouvellement des commissaires aux comptes	NA
3. FACTEURS DE RISQUE	
3.1 Facteurs de risque	45-55
3.2 Risques et adéquation des fonds propres	3 ; 56-64 ; 144-152
4. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
4.1 Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	3
4.2 Lieu et numéro d'enregistrement et LEI de l'émetteur	3
4.3 Date de constitution et durée de vie de l'émetteur	3
4.4 Siège social et forme juridique de l'émetteur, législation applicable, pays dans lequel il est constitué, adresse et numéro de téléphone du siège social et site web	3
5. APERÇU DES ACTIVITÉS	
5.1 Principales activités	3 ; 7-44
5.2 Principaux marchés	3
5.3 Événements importants dans le développement des activités	3
5.4 Stratégie et objectifs	3
5.5 Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	NA
5.6 Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	3 ; 7-30
5.7 Investissements	3 ; 42-43
6. STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	
6.1 Description sommaire du Groupe	3 ; 31
6.2 Liste des filiales importantes	3 ; 31 ; 38-39 ; 83
7. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
7.1 Situation financière	3 ; 7-30 ; 38-41 ; 43-44
7.2 Résultats d'exploitation	3 ; 7-30
8. TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	4 ; 72-73 ; 125-126 ; 154-155
8.2 Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	4 ; 74

Rubriques

8.3.	Informations sur les besoins de financement et la structure de financement de l'émetteur	4 ; 40-41
8.4.	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influencer sensiblement sur les activités de l'émetteur	4
8.5.	Informations concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.7.2.	4 ; 40-41 ; 43
9.	ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE	4 ; 7-30 ; 44
10.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES	
10.1.	Principales tendances récentes ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la fin du dernier exercice Tout changement significatif dans la performance financière du Groupe ou fournir une déclaration négative appropriée	4 ; 43
10.2.	Tendance, incertitude, contrainte, engagement ou événement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur, au moins pour l'exercice en cours	4 ; 43-44
11.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	NA
12.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
12.1.	Conseil d'administration et Direction générale	4 ; 65-66
12.2.	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la Direction générale	4
13.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
13.1.	Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	4
13.2.	Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	4
14.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
14.1.	Date d'expiration du mandat actuel	4
14.2.	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	NA
14.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération de l'émetteur	4
14.4.	Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme, ou non, au régime de gouvernement d'entreprise	4
14.5.	Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise, y compris les modifications futures de la composition du conseil et des comités	NA
15.	SALARIÉS	
15.1.	Nombre de salariés	4
15.2.	Participations et stock-options des mandataires sociaux	4 ; 121-122
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	4
16.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote	4 ; 154
16.2.	Droits de vote différents des actionnaires susvisés	4 ; 154
16.3.	Contrôle de l'émetteur	4
16.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	NA
17.	TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIEES	4
18.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT L'ACTIF ET LE PASSIF, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
18.1.	Informations financières historiques	4 ; 5
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	4 ; 7-30 ; 67-153
18.3.	Audit des informations financières annuelles historiques	5
18.4.	Informations financières <i>proforma</i>	NA
18.5.	Politique en matière de dividendes	5 ; 65 ; 126 ; 154-155

Rubriques	Numéros de pages du Document d'enregistrement universel
18.6. Procédures judiciaires et d'arbitrage	5 ; 64 ; 139-143
18.7. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	5 ; 42-43
19. INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES	
19.1. Capital social	5 ; 154-155
19.2. Acte constitutif et statuts	5 ; 155
20. CONTRATS IMPORTANTS	5 ; 43
21. DOCUMENTS DISPONIBLES	5

8.2 Table de concordance du rapport financier semestriel

En application de l'article 212-13 du règlement général de l'AMF, le présent Document d'enregistrement universel comprend les informations du rapport financier semestriel mentionné à l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et à l'article 222-4 du règlement général de l'AMF.

Rapport financier semestriel	Numéros de page
Etats financiers au 30 juin 2019	67-152
Rapport semestriel d'activité	6-44
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Evénements importants survenus pendant les 6 premiers mois de l'exercice et leur incidence sur les comptes semestriels 	6-43
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Description des principaux risques et des principales incertitudes pour les 6 mois restant de l'exercice 	43-44
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Principales transactions intervenues entre parties liées 	NA
Attestation du responsable	171
Rapport des Commissaires aux comptes sur l'information financière du 1 ^{er} semestre de l'exercice 2019	153